

Les Possibles - No. 31 Printemps 2022

Culture ou barbarie : le commerce n'a pas tenu ses promesses de mœurs douces

jeudi 14 avril 2022, par [Jean-Marie Harribey](#)

En envahissant l'Ukraine et en déclenchant une guerre faite de crimes atroces, de destructions totales et d'asservissement mental de son propre peuple, Poutine a étendu sa palette d'ignominies qu'il avait inaugurées en Tchétchénie, Géorgie, Crimée et Syrie. La nouveauté est qu'il se trouve confronté, d'une part et surtout à une résistance héroïque de la population ukrainienne, et d'autre part à une contradiction en miroir de celle que connaissent les États-Unis et l'Europe. La Russie doit vendre (on pourrait dire à tout prix) son gaz, son pétrole et son blé à ceux-là mêmes qui ont absolument besoin de les lui acheter.

Poutine n'a pas lu Montesquieu et ses adversaires néolibéraux l'ont lu de travers

Le philosophe du XVIII^e siècle Montesquieu avait théorisé la relation entre le commerce et la paix : « C'est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces. », ou bien : « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix » [1] On pouvait certes soupçonner une naïveté de la part de l'auteur de *De l'esprit des lois*, mais elle était excusable au siècle des Lumières. En revanche, de la part des dirigeants politiques du monde et de tous les chantres de la mondialisation capitaliste, cette croyance en la vertu du libre-échange était une idéologie visant à légitimer le cours des choses considéré comme naturel. Le retour du réel se paie aujourd'hui au prix fort.

L'Allemagne anciennement de Merkel et maintenant de Scholz est obligée de revenir sur son choix d'approvisionnement en gaz russe et voit le projet de gazoduc « Nord Stream 2 » remis en cause. Les États-Unis de Biden mettent les bouchées doubles pour produire du gaz de schiste et radicalisent leur opposition à la Chine. Tandis que la France de Macron poursuit son pari funeste de l'énergie nucléaire. Partout, le concept d'indépendance énergétique est en train de remplacer celui de sobriété énergétique, faisant ainsi fi du sixième rapport du GIEC affirmant que rester en dessous de +2 °C – *a fortiori* en dessous de +1,5 °C – supposerait que le pic des

émissions de gaz à effet de serre soit atteint au plus tard en 2025. Tous les experts proches des gouvernements néolibéraux nous promettaient que l'augmentation des prix des énergies fossiles provoquerait un changement vers les énergies renouvelables [2]. Or, on assiste à l'inverse : le signal prix fonctionne à l'envers en incitant les pétroliers à remettre en chantier des forages d'hydrocarbures qui avaient été délaissés faute de rentabilité et qui redeviennent brusquement rentables.

La tragédie humaine de la guerre en Ukraine se double donc d'une tragi-comédie géopolitique au sujet de la nécessité de réviser radicalement les choix énergétiques. Et tout cela se déroule dans un contexte où le capitalisme mondial conjugue des contradictions sociales et écologiques inédites par leur ampleur et leur simultanéité, à cause de l'épuisement des gains de productivité du travail et d'épuisement des ressources et de la biodiversité. À cause de ces contradictions, l'inflation sur les matières premières avait déjà amorcé une tendance de long terme à la hausse, que la pandémie et la guerre ont accélérée. Et les politiques néolibérales, par leur poursuite et leur brutalité, ont provoqué la montée de régimes autoritaires en Europe, donnant aux idées d'extrême droite une audience et un pouvoir qu'elles n'avaient pas connus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France, quarante ans de politiques néolibérales, dont cinq sous la présidence d'Emmanuel Macron, ont délabré les conditions de vie des classes populaires et conforté

le pouvoir et la richesse des classes riches et aisées, et favorisé l'extrême droitisement de l'électorat.

La montée de l'extrême droite

Le dossier de ce numéro des *Possibles* est de ce fait consacré à l'extrême droite, dont la poussée s'est manifestée au premier tour de l'élection présidentielle française et aussi en Europe avec, par exemple, la nouvelle victoire d'Orbán aux législatives de Hongrie.

Le dossier s'ouvre par un article de l'historienne Michèle Riot-Sarcey qui décortique méticuleusement les contre-vérités historiques d'Éric Zemmour, en montrant qu'elles sont un copié-collé des pires écrits racistes, antisémites et xénophobes de Drumon, Barrès et Mauras. Heureusement les travaux sérieux des historiens ont, depuis longtemps, fait justice des falsifications de l'extrême droite. Mais, aujourd'hui, elles permettent à « une frange de la population de droite et d'extrême droite [de] redresse[r] la tête, heureuse d'avoir désormais un mentor à l'écoute de ses aspirations ».

Robert Hirsch se penche à son tour sur la percée spectaculaire de Zemmour en examinant plus précisément ce que signifie la tentative de réhabilitation de Pétain. On sait combien est erronée l'affirmation selon laquelle le régime de Vichy aurait contribué à épargner les juifs. Tout cela sert Zemmour dans sa tentative de réunifier les droites et extrêmes droites, dont on ne connaît pas encore l'aboutissement.

Samy Johsua analyse ensuite l'articulation/opposition des projets Le Pen et Zemmour. Il faut noter « l'extrême droitisement du champ politique et médiatique ». Des digues ont progressivement sauté avec le temps, au fur et à mesure que la droite s'est durcie et que la gauche a failli. Dès lors « Vingt ans après le choc du 21 avril, les remparts se sont transformés en passerelles. »

Nous publions avec leur autorisation une [Note des Économistes atterrés](#) consacrée au décryptage des programmes de l'extrême droite présentés dans la

campagne pour l'élection présidentielle de 2022. Les programmes de Le Pen et de Zemmour ont beaucoup de points communs par leurs propositions « néolibérales-nationalistes » et leurs « obsessions de la sécurité ».

Le dossier se poursuit avec l'analyse de Saïd Bouamama sur « la place des classes et des quartiers populaires dans le processus de fascisation ». Les effets de ce processus sont installés depuis plusieurs décennies et se font sentir sur « la santé physique et mentale de ces classes, sur leurs rapports sociaux et sur les formes disponibles d'expression de leur colère sociale ». En aucun cas, cela ne résulte d'une quelconque forme de demande populaire d'autoritarisme : « ce n'est pas le 'racisme d'en bas' qui a suscité un 'racisme d'en haut' mais fondamentalement l'inverse ».

La philosophe Christiane Vollaire poursuit cette exploration pour bâtir une « philosophie de terrain ». Elle dénonce la violence coloniale qui a été importée en métropole, créant un « double langage de l'égalité républicaine ». En témoignent notamment la violence policière à la fin de la Guerre d'Algérie et les plans d'urbanisation des années 1970 qui ségréguent les populations. Et, aujourd'hui, la loi Sécurité globale renforce les discriminations et la racialisation des opérations policières. Mais, au sein des quartiers populaires, les victimes n'apparaissent pas sous un jour victimaire, mais se battent pour la reconnaissance de cette violence.

Le dossier se clôt sur un article de Gerd Wiegel concernant la montée de l'extrême droite en Allemagne. Il montre que, après plusieurs vagues de cette montée, « l'extrême droite allemande rejoint les modèles qui ont réussi dans d'autres pays de l'Union européenne et profite de l'essor mondial d'une droite populiste et en partie néofasciste ». L'AFD, entrée au Bundestag, « représente une politique libérale radicale qui reflète surtout l'idéologie de classes moyennes et de petites et moyennes fractions du capital, qui constituent une partie importante de sa base électorale ». Le danger vient du fait que cette poussée traduit l'existence d'« un vaste mouvement social de droite qui a disséminé surtout les positions racistes de l'AFD dans les rues ».

L'alternative à la barbarie : en passant par la culture

La partie « Débats » de ce numéro des *Possibles* commence par un article de l'économiste Patrice Grevet qui poursuit l'investigation qu'il avait commencée dans les précédents numéros. Il s'agit pour lui de construire une alternative théorique et politique post-capitaliste. Dans ce but, il imagine une bifurcation sociale-écologique radicale incluant de profonds changements dans la gestion et le financement des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire. Et il donne un aperçu de ce que serait une planification démocratique.

Nous poursuivons l'examen des termes du débat sur la transition énergétique ouverte dans les deux précédents numéros des *Possibles*. Avec deux nouvelles contributions. L'une de Pierre Masnière qui entend discuter les arguments en faveur d'une filière électronucléaire qui serait « quasi verte, durable et relativement peu coûteuse ». L'autre de Jacques Rigaudiat pour faire suite à la discussion avec Philippe Quirion et Behrang Shirizadeh.

À l'occasion de la publication du livre de Jacques Bidet *L'écologie politique du commun du peuple*, son éditeur (Éditions du Croquant) a organisé un webinaire le 28 janvier 2022 pour présenter et discuter ce livre et il avait sollicité Jean-Marie

Harribey et Pierre Khalfa, dont les textes sont référencés en note, pour conduire cette discussion. Nous publions ici les réponses de Jacques Bidet [3].

Gilles Rotillon rend compte du livre d'Attac *Macron : On fait le bilan* du quinquennat. Un bilan désastreux et un livre très pédagogique, dit l'auteur, pour « fournir au public des repères factuels pour évaluer l'action de Macron au pouvoir, et se faire une idée assez précise de ce qu'il ferait s'il était réélu ».

Claude Serfati, quant à lui, recense le livre collectif coordonné par Martine Boudet *Résistances africaines à la domination néo-coloniale*. Un livre très utile, selon l'auteur, car il concerne « les relations de l'ensemble du continent avec les pays dominants et leurs grands groupes financiers et industriels. »

Enfin, nous fermons ce numéro des *Possibles* par une illustration artistique mais profondément politique, tout en images. Jean Noviel et Daniel Rome nous invitent à apprécier « le radeau de la Méduse du génial Géricault ». Car il s'agit d'une métaphore du naufrage du vieux monde.

La présentation de ce numéro commençait par une évocation de Montesquieu qui pensait qu'un nouveau monde, doux, sortirait du commerce. Sans doute n'imaginait-il pas à quel point la dynamique capitaliste manquerait de... douceur. Avec Poutine, inutile d'employer un quelconque euphémisme : c'est le naufrage de l'humanité.

Notes

[1] Charles L.S. de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1758, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1951, tome 2, 4^e partie, Livre XX, Chapitres I et II, p. 219 de la [version électronique](#).

[2] Jean-Marie Harribey, « [L'écologie selon la Commission Blanchard-Tirole](#) », dans la [Note des Économistes atterrés](#), 2021.

[3] Pour alléger cette présentation, le texte de Jean-Marie Harribey est installé sur son site « [Sur le livre de Jacques Bidet L'écologie politique du commun du peuple](#) » et celui de Pierre Khalfa est installé sur son blog de Médiapart : « [À propos du livre de Jacques Bidet, L'écologie politique du commun du peuple](#) ».

Dossier : Extrême droite et dérive autoritaire

Z. ou le spectre du passé

jeudi 14 avril 2022, par [Michèle Riot-Sarcey](#)

L'ascension soudaine du journaliste du *Figaro*, Éric Zemmour, auprès d'un électorat de bourgeois parvenus à une certaine aisance, s'explique largement par la présence d'une opinion, bien ancrée sur le sol national, en train de perdre ses repères et qui rêve d'une France mythique. Que cet électorat cherche à conserver ses privilèges ou aspire à maintenir sa part de pouvoir, réel ou symbolique, il n'hésite pas à s'associer à des groupes de nervis uniquement guidés par la haine de l'autre, quel qu'il soit.

Ne nous y trompons pas, Zemmour est très éloigné d'un public populaire dont une part non négligeable s'est réfugiée dans les bras du lepénisme. Le chemin emprunté par les adeptes du récit national, zéloteurs d'une France dominante, n'a jamais été refermé. Il s'est modelé dans l'ombre d'une République qui fut construite sur une série d'impensés.

L'État français s'est toujours caractérisé par son incapacité à faire face à son passé. Depuis les lendemains des guerres napoléoniennes, jusqu'aux dernières décennies de la décolonisation, la lenteur avec laquelle l'institution étatique fait retour sur les périodes de troubles, d'incertitudes ou de conflictualité est devenue une spécificité française. Le long silence de l'histoire officielle sur les compromissions avec le fascisme, les mensonges répandus pendant les années d'exploitation de pays dominés, la chape de plomb délibérément posée pendant des décennies sur les exactions perpétrées au Viêt-Nam, à Madagascar comme en Algérie et ailleurs, pendant les guerres de reconquête après 1945, sont devenus une spécialité nationale.

Nombre de générations ont été élevées dans l'idée d'une France immuable, exempte de tout excès et pays des droits de l'Homme. Les valeurs universelles, dont la nation se réclame, amplement répandues à travers le monde, auraient érigé la nation en modèle. Longtemps cette représentation permit aux autorités de faire l'impasse sur plusieurs périodes de forfaitures : celle de l'antisémitisme massif des années 1930, par exemple.

Hérité de l'affaire Dreyfus – dont le récit fut écrit au seul profit de la République, au mépris des

dreyfusards des premiers jours –, la mise à l'écart des juifs se prolongea naturellement par la collaboration du régime de Vichy avec l'Allemagne nazie. L'après-guerre se caractérisa par le long silence qui se prolongea jusque dans les années 1970 sur la réalité de la Shoah et les pratiques d'humiliation, de tortures, et d'utilisation des armes chimiques par la puissance coloniale qu'était la France avec l'assentiment de la plupart des représentants des partis politiques ; le tout accompagné du rejet massif des travailleurs étrangers à l'intérieur de nos frontières.

La nostalgie d'une France imaginaire fait office de bulle protectrice à nombre de nos contemporains qui sont accrochés aux discours d'antan et restent volontairement ignorants des réalités d'hier ; le détour vers un passé improbable, fréquent dans les périodes d'incertitudes, est aujourd'hui manifeste face aux dévoilements des multiples formes de domination à l'encontre des catégories, qualifiées de subalternes par l'historien anglais E.P.P. Thomson : les pauvres, les femmes, les esclaves et l'ensemble des populations dominées pendant les décennies de colonisation.

Jusqu'alors, les droits de l'Homme s'affichaient comme allant de soi, incontestés et intouchables ; réservés de fait à des privilégiés, il n'était pas même question de leur application au sens complet du terme. Nombre d'entre nous n'ont jamais su que toutes les révolutions du XIX^e siècle se déroulèrent au nom des principes dont nos ancêtres réclamèrent en vain l'application concrète, à savoir, la *liberté vraie*, la *fraternité vraie* et l'*égalité vraie* et cherchèrent à faire

entendre la raison de la *République démocratique et sociale*. Or, au XXI^e siècle, le progrès de la connaissance aidant, une opinion de plus en plus audible se manifeste ; de son point de vue, ces mêmes droits ne doivent pas rester figés dans le ciment des principes. La mise en œuvre de l'universel devient exigeante, elle implique des obligations envers autrui, les étrangers et les migrants en particulier. C'est pourquoi, parallèlement, les droits de l'Homme sont jugés suspects aux yeux des conservateurs de tous bords, face à la brèche ouverte par une fraction de la population qui ne souscrit plus au point de vue des dominants.

Nous le savons, la perception du monde, à la tête duquel figuraient les catégories sociales méritantes et bien nées, fut partagée par les faiseurs d'opinion, de droite comme de gauche. Longtemps, en effet, le silence régna dans le camp libéral – seule idéologie qui véritablement triompha – comme dans les rangs de la social-démocratie sur la longue collaboration de leurs représentants respectifs aux méfaits de la colonisation. Dans leurs rangs, la hiérarchie sociale était reconnue comme constitutive de l'organisation des sociétés et la naturalisation des infériorités allait de soi.

Du côté de l'opposition communiste, après des années de propagande en faveur d'un socialisme dit scientifique, sur l'autel duquel furent sacrifiés les opposants hostiles à l'État autoritaire, puis totalitaire – lequel, on le sait, a été l'organisateur des camps d'internement –, les expériences d'auto-organisation, qualifiées d'utopies, ont été écrasées.

Mais en dépit de la survivance de ces opinions, face à la perpétuation de l'économie capitaliste, une alternative se dessine. Elle voit le jour à la faveur de la faillite de la plupart des idéologies avant-gardistes qui se substituèrent aux initiatives d'auto-émancipation – pendant leur règne on oublia que les dominés ne pouvaient se libérer du joug capitaliste qu'eux-mêmes et par eux-mêmes. Ajoutons à cette évidence retrouvée, les mises au jour des différentes formes de dominations : des horreurs coloniales à la domination masculine, aujourd'hui dénoncées partout dans le monde. En tout lieu, la lutte contre le racisme est à l'ordre du jour, tandis que les

résurgences d'antisémitisme ne sont plus déniées et les féminicides officiellement rejetés. Les illusions tombent pendant que les mensonges d'hier se révèlent.

Une certitude cependant, le triomphe du néolibéralisme dont la suprématie mondiale se déploie avec la participation active de l'ensemble des partis de gouvernements. En même temps, le capitalisme dévoile son vrai visage devant les échéances climatiques jugées incontournables par les plus lucides. Les dirigeants de la plupart des grands groupes, industriels ou financiers, détournent le regard ou tout simplement refusent d'examiner la réduction drastique des énergies comme une option possible. Le fétichisme de la marchandise se donne à voir désormais sans fard.

Toute une frange de la population, sans réelle concertation, aspire à une démocratie vraie ou pour le moins à une participation plus grande aux décisions collectives. Des expériences voient le jour un peu partout après la faille creusée par les Gilets jaunes en France, le Hirak en Algérie, et par les différents soulèvements du Soudan jusqu'au Chili.

Malgré les répressions dont ces mouvements firent l'objet, avec le risque de pouvoirs autoritaires en cours d'ascension, ces insurrections populaires ont durablement déstabilisé un système représentatif fatigué, si peu conforme aux déclarations de principe. Celui-ci est à l'origine des illusions infiniment actualisées et propagées dans le but de faire croire à l'exercice souverain des pouvoirs citoyens.

La société se réveille d'un long sommeil dans lequel l'avaient plongé les idéologues de toute espèce. Le réchauffement climatique n'est plus contesté et l'ampleur de la disparition de la biodiversité est déplorée par un grand nombre d'entre nous, tandis que les laissés pour compte des sociétés inégales se soulèvent.

On comprend alors que l'électorat qui a le plus à perdre dans les contestations actuelles se tournent vers ses traditions et ravivent ses références nationales engrangées dans le fond du nationalisme français, et dont les références sont aisément

accessibles dans les manuels scolaires. Le récit national, avec ses héros, de Jeanne d'Arc à Napoléon I^{er}, est là, présent dans les mémoires.

Les dénonciations des inégalités, le respect de l'autre avec ses singularités, le besoin de faire entendre raison aux anciens dominants, ne peuvent être acceptés par les nostalgiques de la nation française, laquelle aurait été empêchée de garder son Empire, au nom de l'autodétermination des pays colonisés, tout en étant contrainte d'accueillir, à l'intérieur de ses frontières, une population autrefois à son service.

Car si l'universalité des droits se concrétisait, tout le système social fondé sur les capacités des meilleurs, selon l'appellation consacrée du libéralisme au profit d'une minorité, s'effondrerait. Or, si l'aboutissement de ces espoirs n'est pas encore inscrit dans le programme des réformateurs autorisés, les ouvertures vers un autre monde possible ne sont plus cantonnées dans les laboratoires des universités ; tout un public d'ignorants s'est emparé de ces réflexions critiques et contribue, en y participant, à la relecture du passé.

Là, à mon sens, se trouve l'explication de l'ascension fulgurante du journaliste du *Figaro* auprès d'un électorat qui n'attendait qu'une voix pour faire entendre la sienne. La volonté de réhabiliter le récit national afin de légitimer le rejet de l'autre est un leitmotiv bien connu, c'est pourquoi la liberté de tous, l'égalité réelle entre les individus, le respect de l'autre, quelles que soient ses origines, sont des idées écartées par tous ceux qui se sont tus face aux pratiques récurrentes d'exclusions.

Combien de temps a-t-il fallu pour inscrire les lois du gouvernement de Vichy d'interdiction faite aux juifs de travailler dans la fonction publique dans les manuels scolaires, au même titre que les hauts faits de la résistance ? 1985 ? Soit dix ans après la publication de l'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton, *La France de Vichy*, en 1972 ? Paxton ! Un auteur étranger dont les analyses sont contestées par le héraut de la France pétainiste ?

La France fut considérée comme un pays d'exception puisque le nombre de juifs victimes de la Shoah était

moindre qu'ailleurs relativement à sa population, le gouvernement de Pétain devait bien avoir, à son niveau, contribué en partie au sauvetage ? Telles sont les rumeurs, tenaces. Qu'importent les preuves apportées par les historiens qui, nombreux, firent un sort à ces mensonges.

Les tenants de ces thèses passent volontiers outre la vérité historique, l'idée répandue auprès d'un public crédule importe davantage. Combien de fois n'a-t-on pas entendu évoquer les deux Frances complémentaires, celle de Gaulle, le résistant, et celle de Pétain, le protecteur, vainqueur de 1914-1918, apôtre de la terre et de la famille. En ce sens, il pouvait se réclamer de l'héritage de la République de 1848 dont le préambule de la constitution affirmait que la République « a pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité et pour base, la famille, le travail, la propriété et l'ordre public ».

Qu'on ne s'étonne pas qu'Éric Zemmour, favori des médias, protégé de Bolloré, reprenne le flambeau de la France éternelle chère à Drumont, Barrès et autre Maurras. Le livre *Les Déracinés* de Maurice Barrès, paru en 1897, n'a cessé d'être réédité. Cet ouvrage n'a-t-il pas bénéficié d'un des plus grands succès de librairie pendant de longues années ? Il a largement entretenu le nationalisme et l'attachement au sol français dont les étrangers devaient être exclus.

Charles Maurras, toujours aussi populaire auprès de l'intelligentsia, ne bénéficia-t-il pas du soutien de grands hommes d'affaires ? Son journal *l'Action Française*, reçut les subsides de riches industriels tel François Coty (1874-1934). Les Cercles Proudhon, créés en 1911 par Georges Valois (1878-1945), nationaliste et monarchiste dont l'ambition était de s'implanter dans les milieux syndicaux, tentèrent de concilier nationalisme et socialisme.

Pendant ce temps, la brochure de Bernard Lazare, *La Vérité sur l'affaire Dreyfus*, une erreur judiciaire, publiée en 1896 à Bruxelles est restée inconnue du public. Mort en 1903, Bernard Lazare resta un étranger pour l'école de la République qui oubliera de mentionner son nom. Drumont qui fut député de la région d'Alger, élu par les Français d'Algérie, tout

comme Barrès et Maurras, ont fait la France telle qu'elle est devenue. Bernard Lazare, un des premiers dreyfusards : Non.

Le film de Polanski, consacré à l'Affaire, le montre admirablement bien. Dreyfus est mort sans avoir été réellement réhabilité. Le colonel Picquart, antisémite, dont la ténacité au sein de l'armée a fini par l'emporter, devenu ministre des Affaires étrangères, refuse à Dreyfus de prendre en compte ses années de prison et d'internement à l'Île du diable dans la comptabilité de sa carrière.

Alors ne nous étonnons pas d'entendre dans la bouche de Zemmour que Dreyfus pourrait avoir été coupable. Dans l'esprit de nombre de Français dont l'antisémitisme est associé au racisme ordinaire, Dreyfus, malgré le courage incontestable d'un Zola et autre Jaurès, à qui on pardonna les écarts de langage légèrement antisémites, reste un étranger dans son propre pays.

Et que dire des mensonges puis du silence sans fin à propos des tueries du 17 octobre 1961 ? La nostalgie des années 1960, mise en musique par le lancement de campagne d'Éric Zemmour, en effet, parlons-en. C'était le temps de la police répressive, contre les manifestations en faveur de l'indépendance algérienne. Le vocabulaire courant entendu dans les commissariats, jusqu'aux hôpitaux, sur les crouilles, les troncs et autres racailles s'intégrait à la France, fière de ses états de service en Afrique comme en Indochine !

Certains termes ont été réitérés, voire actualisés, par les chefs d'État comme Nicolas Sarkozy, pour qui, comme on le sait, l'Afrique n'avait pas d'histoire, comme d'ailleurs certains anthropologues ont pu le véhiculer. Combien de temps a-t-il fallu pour que les travaux de l'historien Jean-Luc Einaudi, sur les exactions de la police française, le 17 octobre 1961, sous les ordres de Maurice Papon, fait commandeur de la légion d'honneur par le Général de Gaulle, préfet de police, soient reconnus ? Considéré comme historien de seconde zone, Einaudi fut laissé à l'écart de la communauté jusqu'à ces dernières années.

Et que dire du traitement infligé au livre d'Henri Alleg

de La Question écrit en 1958 qui dénonçait la torture en Algérie, livre interdit, son auteur condamné ! Mitterrand lui-même, ministre socialiste, garde des sceaux sous le gouvernement Guy Mollet, défenseur du projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux accordés à l'armée concernant la justice sur le territoire algérien, se tut évidemment sur les exécutions que lui-même avait approuvées lorsqu'il était ministre, pendant la guerre d'Algérie.

Devenu président, en 1981, avec la confiance enthousiaste de l'électorat de gauche, Mitterrand laissa s'installer un silence pesant sur ce passé, qui décidément ne passe pas. Que l'on ne s'étonne pas d'entendre à nouveau des propos racistes à l'encontre des étrangers ! Le candidat de l'extrême droite, en plein accord avec la fraction de l'opinion hostile aux noms à consonance étrangère et admiratrice des romans français de Michel Houellebecq – auteur de Soumission –, prévoit de renvoyer une large part des immigrés hors de France. Tout ce monde a fait la France. Einaudi, Alleg et bien d'autres, comme Charlotte Delbos rescapée d'Auschwitz, dont on a oublié les Belles lettres, recueil d'articles publié dès 1961, sur le manifeste des 121 et la résistance à la guerre d'Algérie : Non.

Qu'on ne s'étonne pas que les frileuses avancées du gouvernement actuel, reconnaissant la responsabilité de l'armée dans l'affaire Maurice Audin et celle de la police française, le 17 octobre, provoque le désaveu de la population nostalgique de l'Algérie française. Ils ont fait la France, les Algériens assassinés et jetés dans la Seine : Non ! Longtemps les photos prises par le photographe Elie Kagan sont restées cachées parce qu'interdites d'exposition ! Kagan non plus n'a pas fait la France telle qu'elle est aujourd'hui !

Et que dire du féminisme régulièrement mis en cause pour ses excès ? On oublie que les femmes n'ont cessé de lutter en faveur de l'égalité. De longues années, en vain. La France et ses institutions ont beaucoup tardé à leur donner le droit de vote (ordonnance d'octobre 1944), le Conseil de la résistance lui-même avait omis de penser à la question.

Les révolutionnaires français, jacobins et autres girondins, à l'origine du monde moderne, suivis par le premier Empereur, dont on vient de célébrer l'anniversaire de la mort, avec force publications d'ouvrages hagiographiques, ont été à l'initiative du Code civil dont le dernier article, entravant le droit des femmes, n'a été aboli qu'en 1965. Celui-ci donnait tardivement la possibilité aux femmes de travailler sans l'autorisation du mari. Ces lois et autres codes ont fait la France, les femmes : Non.

On comprend que le genre, parmi d'autres concepts utilisés pour aider à questionner les savoirs établis, soit rejeté. Sous la présidence Hollande elle-même, les tentatives de la ministre de la Recherche en vue d'inscrire l'enseignement du genre à tous les niveaux de l'école primaire à l'université, ont été balayés par la Manif pour tous, vent debout contre cette novation insupportable aux yeux des conservateurs catholiques et autres réactionnaires.

Qu'on ne s'étonne pas que toute une frange de la population de droite et d'extrême droite redresse la tête, heureuse d'avoir désormais un mentor à l'écoute de ses aspirations. Celui-ci, sans grand effort s'installe sur le fond des impensés d'une République édifiée au cours des ans dans le lit d'une histoire d'exclusion, celle des femmes, des étrangers, matinée de haine de l'autre, en dépit du courage de quelques-uns.

Plus que jamais, indépendamment du travail des historiens, les représentants de tous bords doivent renoncer à l'instrumentalisation de l'histoire en fonction de leur propre stratégies au profit d'une relecture lucide d'un passé qui décidément ne passe pas. La clarté des engagements est à ce prix.

Une première version de cet article fut publiée par la revue [AOC](#) le 25 janvier 2022.

Zemmour : De quoi le retour de Pétain est-il le nom ?

jeudi 14 avril 2022, par [Robert Hirsch](#)

Une des principales nouveautés de la campagne présidentielle réside dans l'émergence spectaculaire d'Éric Zemmour. Et d'une extrême droite qui assume Vichy, plus ouvertement même que Jean-Marie Le Pen. À rebours de la « dédiabolisation » mariniste.

Zemmour, l'histoire et Vichy

Le candidat d'extrême droite parle beaucoup du passé. Et ce n'est pas un mince atout à un moment où les divers courants politiques en parlent peu et où Macron, avec son « en même temps », tente de faire disparaître les histoires et les mémoires de la droite et de la gauche, et, en fait, de mettre fin à cette dernière, avec l'aide inconsciente d'une gauche en pleine débâcle.

Zemmour a bien vu que les campagnes politiques d'aujourd'hui sont en manque de récits, et les récits c'est d'abord l'histoire. Mais, s'il est vrai que les responsables politiques prennent en général ce qui les arrange dans la retranscription du passé, Zemmour, lui n'hésite pas à la travestir. Et son choix s'est porté sur le régime de Vichy, nous verrons pourquoi. Mais, il convient tout d'abord d'explicitier la manipulation de l'histoire opérée par le candidat d'extrême droite.

Dans un livre récent, l'historien Laurent Joly l'analyse avec précision. C'est un ouvrage d'« utilité publique », qui démontre comment Éric Zemmour travestit l'histoire en opérant des « oublis » qui transforment le passé à sa guise [1]. Tout cela pour construire sa thèse de Pétain, défenseur des Juifs français. Cela reprend la vieille théorie d'extrême droite selon laquelle le « vainqueur de Verdun » aurait constitué, par sa présence à la tête de l'État français et sa politique, un bouclier face au nazisme. Cette théorie fantaisiste fut l'axe de la défense du maréchal lors de son procès en 1945. Or, elle ne tient pas debout et fut définitivement détruite par l'historien américain Robert Paxton dans son ouvrage sur Vichy, paru pour la première fois en 1972 [2]. Que ce rôle fut dévolu à

un historien qui ne soit pas français, mais américain, n'est pas un hasard. On sait combien l'intégration à la mémoire française de ce que fut Vichy était difficile, comme est encore compliquée la pleine reconnaissance de la mémoire de la guerre d'Algérie.

Paxton montrait bien comment Vichy, loin d'être un bouclier, collabora activement. On sait la formule de Pierre Laval, souhaitant « la victoire de l'Allemagne ». En ce qui concerne les Juifs, il y eut même une politique antisémite allant au-devant des désirs allemands. L'ouvrage de Marrus et Paxton sur Vichy et les Juifs le montre abondamment [3]. Dès l'été 1940, avant que les occupants nazis prennent des mesures anti-juives, le régime de Vichy met en œuvre une problématique antisémite. Deux signaux sont fournis durant l'été 1940, le premier étant, dès le 22 juillet, une loi permettant la révision des naturalisations accordées depuis 1927 : loi essentiellement xénophobe, mais, quand on examine ses résultats, elle apparaît hautement anti-juive : 40 % des naturalisations supprimées le sont pour des Juifs, qui ne représentaient pourtant que 5 % des cas pouvant être examinés [4]. Un mois plus tard, le 27 août, était abolie la loi Marchandau de 1939, qui punissait les diffamations dans la presse « envers un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée » [5].

Dans ces deux décisions, on peut percevoir les prémisses du statut des Juifs du 3 octobre 1940, texte fondamental permettant le début de l'exclusion des Juifs de la vie sociale. On sait aujourd'hui qu'aucune demande des autorités d'occupation n'obligea à adopter ce document. Un écrit de Pétain, retrouvé par Serge Klarsfeld et publié en octobre 2010, indique que le maréchal se prononça alors pour

aggraver le statut [6]. Par ailleurs, quelques jours plus tard, l'abolition du décret Crémieux de 1870, retirait aux Juifs d'Algérie la nationalité française, confirmant, s'il en était besoin, l'inanité de la théorie du « bouclier ».

Par la suite, le gouvernement de Vichy devait réagir après les premières rafles allemandes qui concernaient les Juifs français, tentant de proposer aux nazis l'infâme marchandage que Zemmour présente comme effectué. Mais les autorités allemandes signalèrent à Laval qu'elles entendaient déporter les Juifs, quelles que fussent leurs origines. Vichy a prêté quand même le concours de sa police aux rafles de l'été 1942, dont celle du Vel d'Hiv. Le responsable de la Gestapo Theodor Dannecker écrivit à Berlin le 6 juillet 1942 :

« Le président Laval a proposé, à l'occasion de la déportation des familles juives de la zone non occupée, de déporter également les enfants de moins de seize ans. » [7]

Un bouclier bien étrange en vérité ! D'ailleurs, dans la conclusion de leur ouvrage, les deux historiens, Marrus et Paxton, l'un canadien, l'autre américain, tirent de leurs recherches la réflexion suivante :

« Nous jugeons que le bilan final de la Shoah en France a été sérieusement alourdi par des actions du régime de Vichy et d'un certain nombre de citoyens français hostiles aux Juifs. » [8]

Or, s'il est difficile d'apprécier exactement ce qui était connu de la « solution finale » exécutée par les nazis, des informations permettaient, dès 1942, d'entrevoir ce qui était en train de se passer. Dans une lettre à Laval, fondée sur ces informations, le Consistoire central expliquait fin août 1942 :

« Ce n'est pas en vue d'utiliser les déportés comme main-d'œuvre que le gouvernement les réclame, mais dans l'intention bien arrêtée de les exterminer impitoyablement et méthodiquement. » [9]

Les élucubrations de Zemmour sur Vichy ont un rôle politique essentiel, comme le signale à juste titre Laurent Joly :

« Réviser l'histoire des années noires est un élément indispensable de la révolution culturelle qu'il entend imposer dans les esprits afin de faire accepter son programme. C'est là toute la singularité de son profil de doctrinaire engagé en politique. » [10]

Et son programme est l'union des droites incluant l'extrême droite, honnie depuis 1944.

Pétain, acteur de l'union des droites d'aujourd'hui ?

Mais, au-delà du goût prononcé d'Eric Zemmour pour la provocation, qui lui permit de vendre de nombreux exemplaires de ses livres, il convient de réfléchir à l'objectif politique recherché, qui repose sur deux postulats.

Le refus de la « repentance »

Le premier postulat, affiché depuis des années par le polémiste d'extrême droite, ne lui appartient pas. Il s'agit du refus de la « repentance ». Nicolas Sarkozy, responsable de bien de dérives de la droite, en fut le promoteur zélé. Il l'a exprimé dès 2005 à propos du débat sur une loi du 23 février 2005. À l'occasion d'un texte portant sur les rapatriés d'Algérie, la droite fit adopter deux amendements modifiant la loi avec l'expression suivante :

« Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord. » [11]

Un vif débat s'ensuivit, avec des réactions fortes en Afrique du Nord, en Martinique et en Guadeloupe. Des historiens, l'Association des professeurs d'histoire et géographie (APHG) s'indignèrent de cette révision réactionnaire de l'histoire. Si le passage controversé de la loi fut finalement annulé, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, mais aussi potentiel candidat à la succession de Jacques Chirac défendit avec force cette interprétation de la colonisation :

« Cette repentance permanente, qu'il faudrait s'excuser de l'histoire de France, parfois touche aux

confins du ridicule ».

Il ajouta :

« Un certain nombre de parlementaires ont voulu dire qu'il y a eu des instituteurs qui ont alphabétisé, qu'il y a eu des médecins qui ont soigné et qu'il fallait laisser les historiens faire leur travail [12] ».

Sarkozy théorisait à propos d'une histoire, celle de la France, qu'il ne convenait pas de « revisiter ». Or, cette vision d'une histoire fixée à jamais est contraire au travail des historiens, dont l'intérêt est justement de revisiter le passé en fonction des évolutions de la discipline, des découvertes nouvelles, mais aussi des préoccupations du présent. L'historien Nicolas Offenstadt, vice-président du Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire (CVUH), collectif d'historiens créé au moment de la polémique sur la loi du 23 février 2005, l'exprime très clairement :

« L'anti-repentance est une grille de lecture pour repenser l'histoire de France. N. Sarkozy veut construire une vision globale de l'Histoire de France, en gommant toutes ses aspérités, en laissant dans l'ombre la complexité des événements, les rapports de pouvoirs, les luttes sociales qui les ont forgés. Cela permet de ramener l'identité nationale à une essence, alors même qu'elle est en construction permanente » [13].

Un autre thème concerne, pour une partie de la droite, cette « repentance » honnie : la question de l'esclavage. À propos de la mémoire de ce que fut l'esclavage, la loi Taubira de 2001 a été une avancée, concrétisée par une journée, celle du 10 mai, qui commémore ce terrible passé. Élu en mai 2007, le nouveau président Nicolas Sarkozy se doit d'être présent à la cérémonie officielle. Mais ses partisans en profitent pour relancer son combat contre la fameuse « repentance », à l'instar d'Yves Jégo :

« La présence, importante, de M. Sarkozy à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, est tout à fait symbolique de l'esprit qu'il veut donner à sa présidence. Pour lui, il n'y a qu'une histoire de France qu'il faut savoir regarder sans sombrer dans la repentance : on peut commémorer sans se flageller [14] ».

Rama Yade, qui sera une des figures du nouveau gouvernement traduit ainsi la pensée sarkozyste :

« Si l'on hait la France, on se renie en tant que Français [15] ».

Éric Zemmour reprend bien sûr ces thématiques, mais il y ajoute un troisième volet, que la droite hésitait à aborder depuis la Seconde Guerre mondiale, la question de Vichy et de Pétain.

L'union des droites et des extrêmes droites

Pour cette union, Éric Zemmour a besoin de manipuler l'histoire de Vichy, mais il s'attaque aussi à un autre moment du passé, l'Affaire Dreyfus. Ses allusions à ce sujet ont été moins remarquées que celles concernant la Seconde Guerre mondiale, elles ne sont pas moins des falsifications. Le 29 septembre 2020, il déclare sur le plateau de CNews :

« Beaucoup étaient prêts à dire Dreyfus innocent, même si elle est trouble cette histoire aussi. [16] »

Il tente même de faire croire que les combats passionnés autour de l'Affaire ne sont pas liés au fait que Dreyfus est juif, mais qu'il est alsacien : la question de l'antisémitisme ne se poserait donc pas ! Tout ceci est un tissu de mensonges. Remettre en cause l'innocence de Dreyfus est devenue une rareté. Mais ce fut longtemps un marqueur de la droite, une droite dont les penseurs furent longtemps Maurras et Barrès, inspirateurs de ses divers courants.

C'est bien cela que tente Zemmour : rassembler les droites sur les bases maurrassiennes, qui furent les leurs avant la Seconde Guerre mondiale. Pour ce faire, il considère qu'il faut assumer toute l'histoire du vingtième siècle là où Marine Le Pen tente de se « dédiaboliser » en mettant de côté les épisodes qui gênent, voire en adoptant le point de vue des historiens sur ces moments. On a là clairement deux stratégies opposées. Au-delà des publics en partie différents des deux candidats, il s'agit d'une opposition fondamentale.

Cette différence se manifeste aussi dans les discours, celui de Zemmour étant frontalement hostile aux migrants, surtout quand ils sont

musulmans.

Le rejet de ceux « dont les noms sont difficiles à prononcer ».

Dans le récit zemmourien, une place essentielle est dévolue à ceux qui, selon lui, menacèrent l'unité du pays. On l'a vu pour les Juifs, il s'en prend aussi, dans la tradition maurrassienne, aux protestants, minorant la Saint-Barthélemy et se référant à Richelieu écrasant les hugenots.

Mais il identifie l'ennemi d'aujourd'hui avec une clarté qui fut celle de Jean-Marie Le Pen (souvenons-nous des affiches avec le minaret, le voile...), mais qui ne se retrouve pas dans la propagande actuelle du Rassemblement national. Le 11 septembre 2021, dans l'émission « On est en direct », après une longue diatribe contre l'islam, à la question de Léa Salamé : « Si vous êtes élu président, un Français n'a pas le droit d'appeler son fils Mohamed ? », Zemmour répond sans hésitation « Non ». Quelques jours plus tard, il expliquera qu'il ne convient pas non plus de prénommer son enfant Kevin ou Jordan [17]. Mais, tout le monde a compris quelle est la population visée par cette abjecte proposition.

L'islam, pas les djihadistes, pas les terroristes qui s'en réclament, mais l'islam en tant que tel est selon lui une menace pour la société française. Et tout cela renvoie à l'incompatibilité supposée de cette religion avec les traditions de la France catholique. Derrière cette « analyse » de Zemmour, pointe la notion de « grand remplacement ». Venue des élucubrations de Renaud Camus, cette « théorie », qui vise à faire croire que les migrants sont en train de prendre la place des populations européennes, moins dynamiques démographiquement, a déjà tué, à Christchurch (Nouvelle Zélande) notamment, où des musulmans furent assassinés. Une sophistication de cette position considère que les Juifs organisent ce « grand remplacement ». À signaler que Bardella, du Rassemblement national, a repris le terme à son compte pour ne pas être débordé sur sa droite. Et que même Péresse l'a évoqué, avant de se rétracter.

Il n'y a aucun doute : ceux qui sont visés par l'extrême

droite ont « des noms difficiles à prononcer », comme le dit Aragon célébrant les résistants de l'Affiche rouge, Juifs, Arméniens, Espagnols, Italiens... Cela renvoie à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

La mémoire de la Shoah

Pour Zemmour, il faudrait féliciter Vichy d'avoir, pour sauver les Juifs français (ce qui, on l'a vu, est une illusion) sacrifié ceux qui venaient d'ailleurs. Au-delà de la nécessité affirmée de réhabiliter Pétain pour permettre l'unité des droites incluant l'extrême droite, sa falsification de l'histoire vise à préparer la chasse aux migrants, aux musulmans qu'il appelle de ses vœux.

On voit bien le lien entre l'aujourd'hui et la mémoire de la Shoah. Or, cette mémoire, s'est imposée seulement dans les années 1980 (voir l'ouvrage d'Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992). Dans les années 2000, elle s'est trouvée prise sous le feu de la concurrence mémorielle. Mise sur le tapis par Dieudonné, cette concurrence, (jamais esquissée par Christiane Taubira, promotrice de la mémoire de l'esclavage en 2001), fut destructrice des solidarités entre victimes des racismes.

Les Indigènes de la République développèrent la théorie de la « lecture décoloniale de la Shoah », reprise par certains intellectuels. Théorisation qui n'aboutit qu'à relativiser le génocide juif, et donc le nazisme, et ce quelles que soient les intentions de ses promoteurs. La porte-parole la plus connue de l'indigénisme, Houria Bouteldja, est allée fort loin dans son ouvrage de 2016, *Les Blancs, les Juifs et nous. Vers une politique de l'amour révolutionnaire*. Elle félicite Jean Genet parce qu'il s'est réjoui de la débâcle française en 1940 face à l'armée allemande ; elle insiste un peu plus loin :

« Ce que j'aime chez Genet, c'est qu'il s'en fout d'Hitler [18] ».

Ce thème revient plusieurs fois, indiquant ainsi ses obsessions, comme dans cette phrase :

« Pour le Sud, la Shoah, est - si j'ose dire - moins qu'un détail »... Cette histoire n'est pas mienne en vérité [19] ».

C'est la remise en cause de l'universalité des leçons de la Shoah, que les progressistes avaient mise en avant depuis la Seconde Guerre mondiale pour agir contre tous les racismes.

La candidature de Zemmour vient nous rappeler, non seulement l'inanité de cette concurrence mémorielle, mais encore ses dangers. Défendre la mémoire du génocide des Juifs, son caractère exceptionnel, c'est protéger les minorités les plus menacées aujourd'hui. Ceux qui pratiquent la concurrence des mémoires, essentiellement par un antisémitisme mal compris, dissimulant avec peine l'antisémitisme, ne font que faciliter le travail de l'extrême droite.

Au-delà de 2022, combattre le «

zemmourisme »

Éric Zemmour ne sera probablement pas le prochain président, et il semble même qu'il ne sera pas au second tour de l'élection présidentielle. Mais les graines qu'il aura semées durant la campagne ne seront pas dispersées pour autant dans les poubelles de l'histoire. La question de l'union des droites se réconciliant avec leur extrême risque fort de perdurer, surtout après l'échec prévisible de la candidature de Valérie Pécresse. Une nouvelle droite dure, néo-pétainiste, pourrait alors devenir un danger plus perturbant encore pour les progressistes que le Front ou le Rassemblement National. Nous n'en avons pas fini avec la mémoire de Vichy et ses conséquences politiques.

Robert Hirsch est syndicaliste, auteur de *La gauche et les Juifs*, Le Bord de l'eau, janvier 2022.

Notes

[1] Laurent JOLY, *La falsification de l'histoire. Eric Zemmour, l'extrême droite, Vichy et les Juifs*, Grasset, janvier 2022, 140 p.

[2] Robert O. PAXTON, *La France de Vichy*, Seuil, 1972, 480 p.

[3] Michaël R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, réédité en 2015, 601 p.

[4] Michaël R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, p.22.

[5] Op. cit., p. 21.

[6] Op. cit., p. 47.

[7] Lettre à Eichmann, citée dans R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, p. 380-381.

[8] Michaël R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, p. 483.

[9] Michaël R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, p. 497.

[10] Laurent JOLY, *La falsification de l'histoire. Eric Zemmour, l'extrême droite, Vichy et les Juifs*, p. 37.

[11] *Le Monde.fr*, 7 décembre 2005

[12] *L'Obs*, 8 décembre 2005

[13] *Le Monde.fr*, 9 mai 2007.

[14] Ibid.

[15] Ibid.

[16] *Ouest-France*, 1^{er} décembre 2021.

[17] *La Dépêche.fr*, 14 septembre 2021.

[18] Houria BOUTELDJA, *Les Blancs, les Juifs et nous. Vers une politique de l'amour révolutionnaire*, p. 19-20.

[19] Houria BOUTELDJA, op. cit., p. 54-55.

L'extrême droite, c'est la gangrène...

jeudi 14 avril 2022, par [Samy Johsua](#)

Devant le déplacement de l'ensemble du champ politique vers les thèmes chers à l'extrême droite, il nous paraît important de faire un point synthétique des principaux courants d'extrême droite : l'organisation jusqu'à présent dominante et supposée se rapprocher de l'acceptable qu'est le RN, la montée en puissance d'une nouvelle force derrière le tribun Éric Zemmour. Nous ne visons pas une étude exhaustive du sujet, mais proposons une articulation entre ces divers points.

Marine le Pen, le diable qui se voulait normal

Depuis l'accession de Marine Le Pen (MLP) à la présidence du Front national en 2011, le Rassemblement national serait devenu un parti fréquentable. Cette soi-disant *dédiabolisation* est une stratégie visant à attirer de nouveaux soutiens et surtout conquérir le pouvoir. Cette mise en scène de MLP, gomme les aspects agressifs du parti, notamment par la mise à l'écart de son père, le changement de nom en 2018 et le recrutement de cadres mieux à même de représenter la nouvelle ligne dans les médias. Cette *dédiabolisation* a occasionné des remous internes avec des batailles de positions. Si des éléments négatifs pour leur offre politique, les propos et attitudes trop ouvertement racistes, antisémites, xénophobes sont ciblés et leurs auteurs écartés du RN, le parti continue d'accueillir des radicaux comme l'ex-mouvance GUD, des identitaires néo-nazis voire des négationnistes.

Nombre de [propositions programmatiques](#) héritées du FN (la sécurité, la défense de l'identité ou la préférence nationale) constituent le fondement xénophobe et raciste des mesures pour 2022. Depuis les années 2000 le FN dénonce les élites politiques, incapables et corrompues face aux invisibles et aux oubliés, un peuple fantasmé. Loin d'une défense du monde du travail, c'est une division entre Français et étrangers qui sert d'orientation. La gauche radicale serait le vecteur de l'immigration, voire d'un envahissement, de la perte des emplois français et de la baisse des prestations sociales. A contrario, le

RN promeut un protectionnisme voulant faire renaître notre civilisation.

Le sens du vent

Historiquement favorable à des baisses d'impôts pour les particuliers et les PME, le RN défend à présent la dépense publique mais pour les *vrais Français*. Jean-Marie Le Pen avait entamé ce revirement, sa fille a achevé cette mue en 2012 avec des propositions de mesures sociales telles que la hausse du minimum vieillesse ou la baisse des tarifs du gaz et de l'électricité. De campagne en campagne, MLP revoit sa copie sur différents sujets en fonction des périodes, les principaux changements concernent la position vis-à-vis de l'Europe et du nucléaire.

Défections et emprunts en cascade

Le RN, en déficit, emprunte tous azimuts. À l'issue des scrutins de 2020 et 2021, Jordan Bardella dirigeant par intérim, hérite d'un parti en panne de militants et de cadres. L'implantation du RN a fondu d'un tiers dans les régions et de plus de la moitié dans les départements. Les conseillers régionaux devaient témoigner de l'implantation et de la professionnalisation du parti mais une centaine d'élus ont quitté le mouvement en cinq ans. C'est la conséquence du *turnover* imposé par le siège qui avait permis à MLP de casser les baronnies et de garder la main sur l'appareil.

Pour sa troisième candidature à l'Élysée, la leader du RN tente de modeler son image dans l'espoir de terminer sa dédramatisation en faisant campagne malgré les défections et un parti sous tension.

Un nouveau candidat sorti du chapeau

Éric Zemmour vient concurrencer MLP sur ses plate-bandes. Sa force provient des nombreux soutiens – radicaux – sur lesquels il peut compter. On peut toutefois s'interroger sur les raisons d'une ascension si fulgurante, alors même que d'autres extrêmes droites, plus ou moins banalisées, sont également là, mais avec moins de succès. En réalité, le projet Zemmour a ce petit quelque chose en plus, cette vieille promesse de l'union des droites. Grâce à une incroyable présence médiatique, Zemmour parvient à libérer la parole d'une extrême droite décomplexée. Celle-là même que la droite républicaine n'arrive pas à assumer et que MLP ne voulait plus clamer trop fort.

Zemmour ressemble à l'extrême droite, sent comme l'extrême-droite mais n'est pas l'extrême droite

Il en a la style, les codes, la violence. Il est parvenu à faire son trou grâce à de nombreux appuis dans ce milieu. Les partisans du grand remplacement ou d'une France chrétienne, ceux qui voudraient faire le pont entre De Gaulle et Pétain, ou qui se réclament de Maurras. Une ultra-droite déçue par MLP et dont beaucoup ne croient plus dans sa capacité à gagner. Et si Zemmour rate le coche en 2022, ne sera-t-il pas le mieux placé pour refonder un grand mouvement d'extrême droite ? Journaliste depuis 1986, Zemmour a passé sa vie dans le monde des médias et se vit en tant que polémiste, éditorialiste ou influenceur politique. Certes, en tant que personnalité publique, condamnée deux fois pour provocation à la haine raciale, il est aujourd'hui à la meilleure place pour promouvoir son idéologie en relation étroite avec la stratégie Bolloré.

Le projet Zemmour est tracé

En quoi se différencie-t-il de MLP ? En premier lieu par l'électorat féminin qui lui est très défavorable, contrairement à sa concurrente qui a mieux travaillé ce segment depuis des années. Ce déficit est à relier avec les vives campagnes masculinistes que Zemmour a défendues dans ses publications. Zemmour pourrait-il être celui qui arrive à ouvrir en grand la fenêtre d'Overton dans l'union des droites ? Il porte la contradiction de ramener de la radicalité dans un champ banalisé, le liant qui rapproche extrême droite et droite extrême. Pour autant, son nouveau mouvement *Reconquête* est-il une bulle médiatique ou dispose-t-il d'un véritable ancrage réel de son idéologie, axée sur le grand remplacement et la sécurité ?

Zemmour n'est pas le candidat qui représente le mieux les idées d'extrême droite pour la classe ouvrière. Ses soutiens proviennent davantage des milieux aisés partisans d'une politique néolibérale et peu enclins à accepter la politique libéral-protectionniste de MLP.

Sa stratégie passe par l'utilisation intensive des outils numériques, la saturation des réseaux sociaux, afin de créer le buzz et multiplier les controverses, notamment par la manipulation des faits historiques. Si la structuration d'un embryon d'union des droites derrière Zemmour est en bonne voie, cette orientation devra toutefois se concrétiser par un score significatif aux scrutins présidentiels et législatifs.

Banalisation politique et médiatique de l'extrême droite

Étudier la place prise par l'extrême droite française en 2022, son influence dans les débats publics et la normalisation de ses discours oblige à prendre du recul pour essayer de comprendre ce qu'il faut qualifier d'extrême droitisation du champ politique et médiatique.

Les raisons de l'enracinement de l'extrême droite et

de son langage sont anciennes et multiples. Si les médias dominants portent une responsabilité évidente dans ce processus de légitimation des thématiques réactionnaires et identitaires (un phénomène en pleine accélération sur les chaînes d'infos en continu, CNews en particulier), il convient de mesurer combien 30 années de durcissement autoritaire de l'État, de renforcement du nationalisme et du racisme, de reniements politiques de la gauche gouvernementale ont contribué à déplacer le champ du débat politique de plus en plus à droite.

Sans remonter jusqu'à Laurent Fabius et sa sortie en 1986 « L'extrême droite donne de fausses réponses à de vraies questions », la première phase de ce glissement du discours politico-médiatique grand public date de la décennie 1990. La contamination s'opère d'abord à droite avec une parole raciste qui se libère. On pense aux propos de Chirac en 1991 sur *le bruit et l'odeur* des immigrés ou encore l'assimilation la même année par Giscard de l'immigration à une invasion.

Parallèlement, débute la grande mue idéologique du PS qui va le conduire à partir du quinquennat Jospin à se perdre définitivement dans le consensus sécuritaire. Cette grande conversion n'empêchera nullement le désastre du 21 avril 2002.

La lente bascule

Si une partie de la gauche a déjà basculé (Chevènement), la véritable extension des domaines de l'extrême droite va s'opérer avec Sarkozy. Au ministère de l'Intérieur puis à l'Élysée, il va tout à la fois extrémiser le débat public (l'épisode du karcher...) et favoriser l'infusion des idées et du langage de l'extrême droite au sein de la droite républicaine (la tolérance zéro...). Cette stratégie lui permet dans un premier temps de siphonner un tiers des électeurs habituels du FN et d'être élu. Puis, la création du ministère de l'immigration et de l'identité nationale ainsi que son inclinaison pour la triangulation politique vont favoriser un brouillage évident des catégories et une perte des repères.

En avril 2012, Sarkozy lâche : « Le Pen est compatible avec la République ». Si l'expression fait alors polémique, neuf ans plus tard, elle ne choque plus personne à droite. Le parti LR n'en finit plus de s'interroger sur la stratégie à adopter pour contrer l'omniprésence du FN/RN : diaboliser, banaliser ou imiter ? Et Darmanin, ex-sarkozyste devenu ministre de l'Intérieur de Macron peut se permettre de juger la patronne du RN « trop molle ».

Les dernières digues ont sauté entre temps

Revenu au pouvoir, le PS adoptera pas moins de sept lois sécuritaires, inscrira dans la durée l'état d'urgence décrété au lendemain des attentats de novembre 2015 et finira de sombrer avec la tentative de Hollande d'imposer la déchéance de nationalité. La lente décomposition politique sur laquelle a surfé Macron en 2017 n'a nullement interrompu ce temps long de l'extrême droitisation, bien au contraire. Ce mandat présidentiel a d'abord été celui d'une boulimie législative restreignant les libertés publiques. Au-delà, une étape déterminante a été franchie avec la validation des obsessions identitaires de l'extrême droite par un pouvoir macronien désormais rallié à la lutte contre l'islamo-gauchisme, le séparatisme et le wokisme. Articulée autour d'un racisme décomplexé, désormais adossé à la théorie conspirationniste du *grand remplacement*, cette libération de la parole xénophobe apparaît sans fin tant elle bénéficie de puissants relais dans la sphère médiatique.

N'avançant désormais plus masquée, l'extrême droite a réussi à imposer des mots et des raisonnements qui jusque-là étaient inimaginables. Ce travail de sape politique et intellectuel entamé il y a plus de deux décennies a profondément impacté la droite et une partie de la gauche. Ces cinq dernières années auront fini de participer à la légitimation des figures et des idées de Le Pen et Zemmour qui, au-delà de la séquence électorale constituent deux tendances qui se renforcent mutuellement.

Vingt ans après le choc du 21 avril, les remparts se

sont transformés en passerelles.

Un décryptage des programmes de l'extrême droite

jeudi 14 avril 2022, par [Les Économistes atterrés](#)

Cette note propose une analyse des programmes des deux principaux partis d'extrême droite (Rassemblement National et Reconquête) pour la présidentielle d'avril 2022.

Elle montre que ces programmes présentent de nombreux traits communs. On peut qualifier leurs propositions économiques de « néolibérales-nationalistes », puisqu'elles servent les intérêts des ménages aisés et des entreprises tout en se réclamant d'un « patriotisme » économique tourné contre les étrangers. Leurs propositions sociales ou sociétales sont quant à elles marquées par les obsessions de la « sécurité » (allant jusqu'à des formes de contrôle idéologique) et de la lutte contre l'immigration, ainsi que par l'absence totale de mesures concernant l'environnement.

Enfin, rien de vraiment nouveau sous le soleil de l'extrême droite ! Comme nous le disions déjà en 2017, « [Marine Le Pen est tout sauf la candidate du peuple](#) ». Cela vaut aussi pour [Éric Zemmour](#). Les différences (ténues) entre les deux candidat-es concernent la question des services publics (défendus du bout des lèvres par Marine Le Pen, menacés de destruction par [Éric Zemmour](#)) ou la ruralité (cheval de bataille d'[Éric Zemmour](#), dans une conception loin d'être écologique et sociale).

Les deux programmes d'extrême droite sont disponibles en ligne. [Celui de Marine Le Pen pour le Rassemblement National](#), intitulé « M La France », comporte 22 mesures assorties de propositions concrètes, complétées par plusieurs livrets sur des thématiques spécifiques (famille, défense, sécurité, santé, contrôle de l'immigration, tourisme, Outre-Mer). [Le programme d'Éric Zemmour pour Reconquête](#) prend la forme de 17 diapositives réparties en thèmes et complétées par des « visuels » sous forme d'infographies chiffrées. Depuis le 16 mars 2022, l'ensemble du programme est rassemblé sous la forme d'un document de 73 pages qui reprend les principales mesures et objectifs [1].

Introduction

Décrypter les programmes des candidat-es d'extrême droite n'est pas une chose aisée. D'abord parce que

pendant la rédaction de cette note, les programmes étaient encore en construction. Ensuite, parce que la cohérence d'ensemble n'est pas toujours facile à trouver, ne serait-ce que parce que certaines propositions sont énoncées plusieurs fois, dans différentes rubriques (notamment dans le programme du candidat [Éric Zemmour](#)) ou parce que certaines mesures en recouvrent d'autres (les mesures de pouvoir d'achat, que les discours présentent comme destinées à soutenir les ménages modestes ou les classes moyennes, cachent très souvent des aides bénéficiant principalement ou exclusivement à des ménages aisés ou des aides aux entreprises).

Pour l'essentiel, les programmes s'articulent autour d'un projet néolibéral, qui sert les intérêts du patronat et des plus riches, souvent au détriment des salariés et des plus pauvres, et d'un projet xénophobe, qui imprime sa marque sur de nombreuses propositions de politique économique et sociale. On peut même dire que les deux partis d'extrême droite, dans leurs programmes respectifs, détournent la cause des désordres créés par le néolibéralisme non pas contre le néolibéralisme lui-même, mais contre l'immigration et les immigré-es, accusés de tous les maux. Ils prônent enfin une politique sécuritaire et des mesures de reprise en main idéologique de certains services publics qui sont de nature à renforcer l'emprise néolibérale tout en mettant à mal la démocratie.

Avant d'aborder le détail des propositions, nous reviendrons dans cette introduction sur ce qui constitue le cœur des programmes d'extrême-droite : le national-néolibéralisme et la xénophobie [2].

Derrière le leurre des « candidats du peuple » : un national-néolibéralisme au service des puissants

Les programmes économiques du RN et de Reconquête illustrent bien le ralliement des populismes d'extrême droite, en France comme ailleurs, à des formes de national-néolibéralisme, au service des ménages aisés et des entreprises [3]. Si Marine Le Pen entend comme en 2017 séduire les catégories populaires, c'est encore une fois en les trompant. Le Front national (FN, rebaptisé RN en 2018) avait mis en avant en 2017 quelques propositions sociales (comme la retraite à 60 ans pour les personnes ayant 40 annuités de cotisations) et des mesures de relance dans les domaines militaires et sécuritaires notamment. Mais pour l'essentiel son programme était au service des puissants, et c'est encore le cas en 2022 [4]. Quant à Éric Zemmour, son ciblage sur les catégories populaires est moins net et passe par des mesures de soutien au pouvoir d'achat, en direction notamment des automobilistes.

La référence à un « patriotisme économique » est fréquente dans les deux programmes. Dans celui de Marine Le Pen, ce patriotisme prend une forme différente d'il y a cinq ans. En 2017, la candidate proposait une sortie du carcan économique de l'Union européenne, assortie de mesures protectionnistes et d'une reprise en main de la création monétaire, dont elle faisait la clé du financement de bon nombre de ses propositions. En 2022, le patriotisme économique des programmes des deux partis d'extrême droite se recentre sur la réindustrialisation, non pas avec un projet de rupture par rapport aux politiques néolibérales actuelles, mais avec un projet largement inscrit dans leur prolongement. Il s'agit d'aider les entreprises pour les inciter à rester en France, en mobilisant des aides qui ont déjà montré leur inefficacité, et sans proposer de véritable stratégie industrielle (quelles activités industrielles pour

répondre à quels besoins ?).

Pour les deux partis, le patriotisme économique, c'est aussi et surtout le principe xénophobe et discriminatoire de « priorité nationale » ou de « préférence nationale ». Ce dernier est fréquemment mobilisé dans les deux programmes pour priver les étrangers d'accès à certains droits économiques ou sociaux. Il s'agit en particulier de les exclure de certains emplois, du logement social ou étudiant et de certaines prestations sociales. Le patriotisme économique, c'est enfin des politiques natalistes, consistant à encourager les naissances dans les familles « françaises », à coup de mesures d'incitation monétaire à faire plus d'enfants.

Concernant les services publics, comme dans le programme du FN en 2017, les programmes de l'extrême droite en 2022 restent dans l'ambivalence. Alors que Reconquête tend à promouvoir la privatisation tous azimuts (y compris dans le secteur de la santé), celui du RN oscille entre nationalisation (des autoroutes) et privatisation (de l'audiovisuel). En matière de santé, il y a dans le programme de la candidate Le Pen un retournement : alors qu'il s'agissait, en 2017, de partir à la chasse à de prétendues « gabegies » dans l'Assurance maladie, le programme prend maintenant la défense de l'hôpital dans le contexte de la crise du Covid.

Les mythes xénophobes : « grand remplacement » et coût de l'immigration

Les programmes du RN et de Reconquête s'appuient sur des mythes propres à l'extrême droite : celui du « grand remplacement » et/ou celui du coût exorbitant de l'immigration [5].

Le premier mythe veut que l'immigration constitue un flux massif, propre à remplacer la population française : c'est la thèse dite du « grand remplacement ». Cette thèse, qui a notamment été développée par l'écrivain d'extrême droite Renaud Camus dans un ouvrage au titre éponyme, soutient qu'une population venue d'Afrique se substituerait peu à peu à la population française. Cette notion de « grand remplacement », que la candidate Le Pen se refuse à employer, est volontiers mobilisée par les

membres de son parti ; elle est largement reprise par le candidat Zemmour – et parfois par des candidat·es de droite, marquant un glissement de certains partis vers les extrêmes. Ce mythe d'un flux migratoire massif n'est pas conforté par les données démographiques, qui montrent au contraire que les mouvements de population ont toujours existé et que les flux migratoires sont assez stables (Encadré 1).

Le second mythe veut que les immigré·es prennent le travail des Français·es et/ou fassent pression à la baisse sur les salaires. Les études empiriques sur l'impact économique des migrations démentent ce mythe.

Encadré 1 - La France n'est pas une terre d'immigration massive

La migration n'est ni un phénomène nouveau ni un phénomène récent, en France comme dans le reste du monde.

Selon l'Insee [6], ces 15 dernières années, environ 250 000 immigré·es (nés étrangers à l'étranger) entrent en France chaque année, et environ 50 000 en sortent. À cela s'ajoutent les entrées et sorties des personnes non-immigrées (nées en France ou nées françaises à l'étranger), qui comptent pour environ 100 000 entrées et 200 000 sorties par an (ce dernier chiffre varie fortement selon les années). Au total, le solde migratoire de la France oscille autour de 100 000.

Notons que si les entrées d'immigré·es ont été un peu plus nombreuses entre 2015 et 2019, leur nombre a diminué en 2020. De nombreux pays ont en effet fermé leurs frontières en raison de la crise sanitaire, ce qui a limité les flux migratoires. Les entrées d'immigré·es en France auraient été autour de 215 000 (contre 272 000 en 2019), et celle des non-immigré·es de 68 000.

En 2021, toujours selon l'Insee, la France compte 10,3 % d'immigré·es (parmi lesquelles 36 % ont acquis la nationalité française) et 7,7 % d'étranger·ères. La proportion d'étranger·ères en France est inférieure à la moyenne de l'Union européenne (7,6 % en France contre 8,2 % dans l'UE27 en 2020).

De nombreux travaux montrent par exemple que les flux migratoires ont un effet positif sur la croissance économique : la hausse du PIB est généralement proportionnelle à l'accroissement de la population : l'immigration stimule l'activité économique parce que les immigré·es contribuent à la vie économique du pays où ils et elles vivent. La plupart sont d'âge actif (15-64 ans) et viennent alimenter la population totale en âge de travailler. Non seulement ils « augmentent la production par tête dans les pays de l'OCDE », mais ils « améliorent les perspectives d'emploi des populations natives et immigrées » [7]. Loin de se substituer aux natif·ves dans l'emploi, ils et elles occupent, en France comme dans le reste des pays de l'OCDE, des emplois qui s'avèrent le plus souvent complémentaires à ceux des autres travailleur·ses [8]. En France, beaucoup arrivent avec un emploi ou une promesse d'embauche (immigration professionnelle). Quant aux entrant dans le cadre d'une immigration familiale, ils et elles s'insèrent souvent dans des métiers en tension [9], et sont, comme l'a révélé la crise sanitaire, très présent·es dans des métiers essentiels (aides à domicile, services de ménage aux entreprises, hôtellerie-restauration, etc.) mais dévalorisés. Enfin, si les immigrés sont exposés aux bas salaires, c'est aussi parce qu'ils et elles sont en butte au déclassement (dans des postes en deçà de leurs qualifications) et aux discriminations, sans qu'on puisse conclure qu'ils exercent une pression négative sur les salaires.

Les propositions de l'extrême droite pour limiter drastiquement l'immigration et l'accès à l'emploi des personnes de nationalité étrangère ne sont donc de nature ni à améliorer l'emploi ni à augmenter les salaires des Français·es. Elles entretiennent le fantasme d'une France terre d'immigration massive qui ne pourrait se permettre d'accueillir les nouveaux arrivants à cause du chômage. On est loin des réalités.

Le troisième mythe est celui d'un coût exorbitant de l'immigration, en raison de ce que l'extrême droite nomme les « *pompes aspirantes* » de la protection sociale. Ce terme, employé tant par Marine Le Pen que par Eric Zemmour, renvoie à une idée qu'on retrouve dans certaines théories économiques néoclassiques, selon laquelle les immigré·es, mus

par le gain économique, choisiraient les États offrant les prestations sociales les plus généreuses, celles-ci agissant comme des « aimants sociaux » (« *welfare magnets* »). Cette hypothèse n'est pas confirmée par les études empiriques [10], qui concluent que si un tel phénomène existe, il est marginal en comparaison de l'attraction exercée par l'emploi [11]. Surtout, d'un point de vue macroéconomique, les études empiriques montrent que les immigré·es contribuent davantage au financement de la protection sociale qu'ils n'en bénéficient [12], un constat qui vaut aussi pour la France [13]. S'ils bénéficient de transferts liés à l'enfance et à la famille, ils bénéficient moins de ceux liés à la retraite et la maladie, car ils sont plus fréquemment jeunes, d'âge actif que les non-immigré·es. De manière générale, l'immigration a un effet faible et positif sur les finances publiques, et « l'idée selon laquelle les flux migratoires représentent globalement une charge pour les économies d'accueil OCDE n'est pas vérifiée empiriquement » [14]. Même les arrivées plus nombreuses d'immigrés demandeurs d'asile en Europe en 2015 n'ont pas eu d'impact budgétaire négatif : en quelques années, ils et elles ont pu contribuer à l'activité économique de leurs pays d'accueil respectifs [15].

Cette note, volontairement détaillée, commence par aborder les programmes économiques des deux candidat·es de l'extrême droite française, qui peuvent être qualifiés de néolibéraux-nationalistes (1). Elle s'intéresse ensuite aux mesures concernant la protection sociale, marquées par la « préférence nationale » et la hantise de la fraude sociale (2). Du côté des services publics, l'extrême droite oscille entre soutien opportuniste et reprise en main idéologique, et entre privatisation et maintien du rôle de l'État (3). Nous reviendrons ensuite sur deux obsessions de l'extrême droite : la sécurité d'une part (4) et l'immigration de l'autre (5). En revanche, l'environnement est, lui, le parent (très) pauvre des programmes des candidat·es d'extrême droite (6). On s'intéressera ensuite à une spécificité d'Éric Zemmour, dont le programme est marqué par l'accent mis sur la « ruralité » et un certain retour à la terre, avec une opposition affirmée entre les villes et les campagnes (7). Enfin, nous nous intéresserons aux mesures de l'extrême droite relatives à la

politique étrangère (8), aux droits des femmes (9) et à la représentation démocratique (10).

1. Des programmes économiques néolibéraux-nationalistes

Les programmes du RN et de Reconquête sont des programmes néolibéraux au service du patronat et des ménages aisés. Il s'agit pour l'extrême droite d'orienter les dépenses publiques vers les plus riches et le patronat, en affirmant que cela incitera les entreprises et les ménages aisés à avoir les comportements espérés. L'objectif est de leur faire des cadeaux en affirmant qu'ainsi ils relocaliseront leurs activités ou leur fortune en France – une version nationaliste de la thèse du « ruissellement », qui a pourtant fait la preuve de son inanité lors du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Cette orientation néolibérale des programmes d'extrême droite fait des mesures de pouvoir d'achat mises en avant par les candidat·es des promesses en trompe-l'œil, qui visent davantage à aider les entreprises qu'à soutenir le pouvoir d'achat de celles et ceux qui en ont besoin.

Les programmes d'extrême droite sont aussi des programmes nationalistes. Le « *patriotisme économique* » dont ils se revendiquent pour défendre toute une série de mesures [16] (protectionnistes, de relocalisation des activités industrielles, de soutien aux entreprises nationales ou aux ménages « Français » aisés, mais aussi d'exclusion des étrangers) leur tient d'ailleurs lieu de stratégie économique générale. Mais cette stratégie s'avère incapable de répondre aux enjeux industriels et environnementaux d'aujourd'hui – que les deux candidat·es s'emploient, comme on le verra, à minimiser.

Aucun des deux programmes ne comporte de réel projet industriel, de mesure ambitieuse de création d'emplois, et encore moins de programme de lutte contre la précarité et la pauvreté ou de programme de transition environnementale. Bref, ces programmes ne répondent pas aux problématiques économiques, sociales et environnementales actuelles.

Le soutien au patronat et aux entreprises... au nom du pouvoir d'achat

En prévoyant de nouvelles dépenses publiques en faveur des entreprises, les programmes d'extrême droite se situent dans la continuité d'une politique néolibérale de l'offre qui s'est imposée ces 40 dernières années, à droite bien sûr comme par exemple pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron, mais aussi au parti socialiste pendant le quinquennat de François Hollande.

Les mesures en faveur des entreprises peuvent se loger où on ne les attend pas, et en particulier dans les mesures de pouvoir d'achat qui se révèlent être un fourre-tout permettant de justifier des dépenses publiques dont la finalité n'est pas le pouvoir d'achat. L'inscription des mesures de pouvoir d'achat dans une politique de l'offre en fait d'ailleurs des mesures ambivalentes, peu pertinentes pour augmenter le pouvoir d'achat des salarié·es qui en ont besoin.

Dans le programme de la candidate du Rassemblement national (RN), il n'y a pas à proprement parler de mesures pour les entreprises ; mais c'est au détour d'une mesure de pouvoir d'achat visant la hausse des salaires qu'apparaît l'aide aux entreprises, sous la forme d'une nouvelle baisse des cotisations patronales. La hausse des salaires est elle-même incertaine, subordonnée au bon vouloir des employeurs : il s'agit en effet de « *permettre aux entreprises d'augmenter les salaires de 10 % en les exonérant de cotisations patronales (pour les salaires allant jusqu'à 3 fois le Smic)* ». Une telle mesure, en offrant aux employeurs de profiter d'exonérations de cotisations allant jusqu'à des niveaux de salaire élevés, pourrait mettre en cause à terme l'équilibre de la Sécurité sociale. Notons que les effets sur les salaires sont incertains, la mesure n'étant pas contraignante, et ne précisant d'ailleurs pas si les exonérations sont réservées aux entreprises qui revalorisent effectivement les salaires.

Candidate du RN

Mesure 5 - Permettre aux entreprises d'augmenter les salaires de 10 % en les exonérant de cotisations patronales (pour les salaires allant jusqu'à 3 fois le Smic).

Cette mesure d'exonération de cotisation s'inscrit dans la continuité des mesures néolibérales dites « d'allègement de charges » [17] qui ont fleuri ces 30 dernières années, à un coût exorbitant pour les finances publiques. D'après les évaluations, ces mesures ont eu un effet marginal, tant sur les créations d'emploi que sur la compétitivité [18]. Elles sont de plus loin de favoriser le pouvoir d'achat car elles engendrent des effets dits de « trappes à bas salaires ». En effet, les seuils d'exonération renchérissent le coût des promotions et peuvent dissuader les employeurs d'en accorder. Il est enfin probable que les baisses de cotisations patronales alimentent la croissance des dividendes – mais cet effet n'est pas documenté par les évaluations. Aujourd'hui, les employeurs bénéficient déjà d'une exonération générale des cotisations patronales sur les rémunérations comprises entre le Smic et 1,6 Smic, avec un taux d'exonération décroissant à mesure que le salaire augmente. Depuis 2019, avec la conversion du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de cotisation, ils bénéficient d'une réduction additionnelle allant jusqu'à 2,5 fois le Smic. Compte tenu des exonérations déjà importantes au niveau du Smic, la mesure proposée par le RN devrait (sous l'hypothèse qu'elle parvienne à convaincre les employeurs d'augmenter les salaires) concerner surtout des salaires nettement supérieurs au Smic. Si Marine Le Pen avait souhaité revaloriser les bas salaires, elle aurait décidé d'augmenter le Smic. On ne peut ainsi pas dire que le programme du RN vise prioritairement une revalorisation des salaires du bas de l'échelle.

Le programme économique du candidat de Reconquête se limite quant à lui à deux fiches (« entreprises » et « pouvoir d'achat ») ainsi qu'à une série de graphiques censés illustrer la mauvaise situation de la France relativement à ses voisins européens ainsi que le « poids » des étrangers hors Union européenne, sans évoquer leur contribution à l'économie. Les deux fiches en question listent une série de mesures qui sont pratiquement toutes des mesures de soutien au patronat.

Le programme du candidat de Reconquête, dans son volet néolibéral, multiplie ainsi les faveurs aux entreprises : réduction des impôts de production

(chiffrée à 30 milliards d'euros), réduction de l'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises, « simplification des démarches administratives pour les entrepreneurs ». Ces mesures n'ont rien de novateur, elles s'inscrivent dans la continuité de ce qu'a fait le gouvernement actuel [19]. À cela s'ajoute la suppression des droits de succession pour les entreprises familiales ainsi que d'autres aides aux entreprises présentées comme des mesures de pouvoir d'achat pour les salariés.

Candidat de Reconquête

Programme entreprises

- Restaurer la compétitivité de nos entreprises

Réduire les impôts de production de 30 milliards d'euros supplémentaires

Baisser le taux d'impôt sur les sociétés à 15 % pour les petites entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs

Simplifier les démarches administratives pour les entrepreneurs

- Refaire de la France une grande puissance industrielle

Créer des zones franches industrielles dans les régions durement touchées par la désindustrialisation

Créer un grand fonds souverain alimenté par les fonds du livret A pour investir dans nos entreprises

Protéger nos entreprises en élargissant le contrôle des investissements étrangers à tous les secteurs

- Favoriser la production française

Fin des droits de donation et de succession pour la transmission d'entreprises familiales

Obliger la commande publique à privilégier les produits français

Mettre en place un Patrie-score pour indiquer clairement au consommateur la provenance française d'un produit

Le candidat Zemmour propose une hausse des salaires sous une forme assez proche de celle proposée par son homologue du RN, quoique plus ciblée sur le Smic. Là encore, la hausse des salaires ne coûterait rien aux employeurs (il s'agit d'« augmenter le salaire net des travailleurs modestes, jusqu'à plus de 100€ par mois pour un travailleur au Smic, grâce à la baisse des impôts sociaux »). Il

s'agirait en fait vraisemblablement de diminuer la Contribution sociale généralisée (CSG), en oubliant que celle-ci est nécessaire pour financer les prestations sociales [20]. À cette hausse des salaires par la baisse des cotisations s'ajoutent une série de mesures de défiscalisation (de la prime de participation, des heures supplémentaires, etc.) destinées à permettre aux entreprises de verser à leurs salarié-es une part toujours plus grande de rémunérations défiscalisées ou « désocialisées ».

Candidat de Reconquête

Programme pouvoir d'achat

- Soutenir les travailleurs

Augmenter le salaire net des travailleurs modestes, jusqu'à plus de 100€ par mois pour un travailleur au Smic, grâce à la baisse des impôts sociaux

Défiscaliser complètement la prime de participation (environ 1 500€ par an) pour les salariés et les employeurs, la rendre obligatoire dans les entreprises de plus de 11 salariés

Faire rembourser par les entreprises 50 % des frais de carburant de leurs salariés pour leur trajet domicile-travail

Exonérer totalement d'impôts et de charges sociales les heures supplémentaires

- Mettre fin à la redevance audiovisuelle

Supprimer la redevance audiovisuelle (138€/an par foyer) grâce à la privatisation des principales chaînes de l'audiovisuel public

- Soutenir les familles et encourager la natalité

Revenir à l'universalité des allocations familiales, qui ne doivent plus être versées sous conditions de ressources

Doubler le plafond du quotient familial

Le volet nationaliste du programme du Candidat de Reconquête comprend deux mesures. La première est une mesure d'affichage de la provenance des produits à l'aide d'un « Patrie-score », pour inciter à consommer français. La seconde est une mesure de préférence nationale dans la commande publique. Cette seconde mesure est d'ailleurs inapplicable en l'état car contraire au droit français et européen. Surtout, elle manifeste une ignorance des pratiques réelles de l'État et des collectivités territoriales : ces

dernières disposent déjà de moyens légaux pour favoriser les entreprises locales dans les critères d'attribution (critères de qualité, référence aux traditions, ou encore exigence de circuits courts).

Les deux programmes d'extrême droite restent flous sur le coût et le financement des mesures de baisse des cotisations (ou des taxes) sociales (voir encadré 2). S'il s'agit de remettre en cause notre système de protection sociale, cela fait partie des non-dits des deux candidat·es [21]. Rappelons qu'en 2019, les « mesures générales d'allègement du coût du travail » représentaient déjà plus de 60 milliards d'euros de dépenses pour l'État [22], un coût considérable. L'extension de ce type de mesure implique de nouvelles dépenses de l'État en faveur des entreprises. En effet, lorsque les entreprises ou les

salariés sont exonérés d'impôts ou de cotisations, ce sont des dépenses pour l'État qui compense (au moins en partie) le manque à gagner. Rappelons que dans le système français, les cotisations sociales payées par les employeurs (tout comme celles payées par les salariés) financent les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse), les allocations familiales, les accidents du travail et maladies professionnelles, l'aide au logement, l'assurance chômage, etc.). La réduction des cotisations sociales est susceptible de procurer aux employeurs un bénéfice immédiat, mais elle représente à la fois une dépense pour l'État et une menace pour le financement de la protection sociale des salarié·es. On peut dire sans forcer le trait qu'elle hypothèque leur pouvoir d'achat futur.

Encadré 2 - Quel chiffrage des programmes des candidat·es d'extrême droite ?

Marine Le Pen ne propose pas (à l'heure où nous écrivons ces lignes [23]) de chiffrage de son programme présidentiel (à l'exception de quelques mesures).

Éric Zemmour, de son côté, a publié le 16 mars 2022 un document de 73 pages précisant son programme, dont la fin (à partir de la page 67) concerne « La Reconquête chiffrée et financée ». L'exercice de chiffrage s'avère en réalité très décevant, car il n'explique pas la manière dont les montants présentés (peu détaillés) sont calculés. Le candidat commence par affirmer que son projet « consiste à taxer moins pour gagner plus », ce qui l'inscrit dans la lignée d'une tradition néolibérale attachée à l'adage « trop d'impôt tue l'impôt » de la célèbre courbe de Laffer. Un adage dont de nombreux travaux économiques (comme ceux de l'économiste Thomas Piketty) ont montré qu'il n'est pas vérifié empiriquement.

Les éléments présentés par Éric Zemmour sur les « coûts des mesures » suggèrent que l'ensemble des allègements sociaux et fiscaux pour les ménages et les entreprises reviendrait à « 64 milliards d'euros de coût brut » (28 milliards d'euros de baisses d'impôts pour les ménages et 36 milliards de baisses d'impôts pour les entreprises). Ces « allègements » conduiraient, selon le candidat, à une hausse du pouvoir d'achat et donc de la consommation. Le candidat en attend plus de recettes de TVA et d'impôts sur les entreprises, et moins de dépenses de l'État en matière d'aides aux entreprises. Ainsi, comme par magie, le coût « net » estimé de ces allègements sociaux et fiscaux est ramené dans le programme de Reconquête à... 28 milliards d'euros (au lieu de 64). Cette estimation, spéculative, sinon fantaisiste, semble avoir été rédigée sur un coin de table et n'est assortie d'aucun calcul économique sérieux.

Rappelons également que la TVA, censée rapporter plus à l'État du fait de gains de pouvoir d'achat issus notamment de la suppression des droits de succession pour 95 % des Français-es, est un impôt très inégalitaire car il ne prend pas en compte la structure du revenu et touche l'ensemble des contribuables de la même façon.

En ce qui concerne le « renforcement des moyens des politiques prioritaires », celui-ci est estimé à 32 milliards d'euros, investi dans les champs de la justice (et surtout de la prison), de la politique familiale, de l'hôpital. Là encore, le calcul de ces 32 milliards n'est pas explicite.

Le chiffrage du programme de Reconquête contient également des éléments sur le financement des mesures. Quatre sources sont envisagées : la « suppression des prestations non contributives pour les étrangers extra-européens » (censée générer 20 milliards d'euros par an) ; les « économies sur le budget de l'État » (censées générer 15 milliards d'euros par an, avec en particulier la suppression des bourses pour les étudiant·es absentéistes [24], mais aussi la réduction de moitié de l'aide publique au développement, la réduction des dépenses du ministère de la culture et d'autres ministères « non régaliens ») ; les « économies sur le budget des collectivités locales en luttant contre la bureaucratie et les doublons créés par la décentralisation » (censées générer 15 milliards d'euros par an, avec notamment la fin du partage de compétence et la suppression des « doublons » et des « triplons ») ; la « lutte contre la fraude sociale et contre l'optimisation fiscale » (censée générer 15 milliards d'euros par an, en particulier, voire surtout, avec des mesures contre la fraude sociale [25]). Finalement, l'ensemble de ces économies reviendrait à 65 milliards d'euros par an, ce qui correspond (ô miracle !) aux coûts annoncés précédemment.

Sur la méthode, ce chiffrage du programme présidentiel apparaît relever de pures spéculations. Sur le fond, il s'inscrit dans l'ensemble de la vision d'Éric Zemmour : programme néolibéral, nationaliste, favorable aux plus riches par ses nombreuses mesures de baisses d'impôts, obsédé par la « fraude sociale », la « bureaucratie » et les personnes étrangères.

Candidat·es des riches (français·es) et des propriétaires fonciers

Nos deux candidats d'extrême droite sont sans conteste des candidats Présidents des riches : derrière l'affichage de quelques (rares) mesures qui pourraient concerner les catégories modestes, on trouve surtout des mesures s'adressant à des ménages aisés.

Dans le programme de la candidate du RN, ces mesures se situent notamment dans les rubriques 16 « *Supprimer l'IFI* », 17 « *Favoriser l'accès à la propriété (...)* » et 8 « *Soutenir les familles françaises* ».

Ces mesures du RN, sous couvert de soutien aux familles, prennent notamment la forme de réductions des droits de succession et de donations : il s'agit de « *supprimer les impôts sur l'héritage direct pour les familles modestes et les classes moyennes* » et d'« *exonérer les donations des parents mais aussi des grands-parents à leurs enfants et petits-enfants jusqu'à 100 000 € par enfant tous les dix ans* ». Certes, s'agissant des successions, les termes désignent les « *familles modestes* » et les « *classes moyennes* ». Mais quelles familles modestes peuvent léguer ainsi des centaines de milliers d'euros à leurs enfants tous les dix ans ? Il est clair que les familles les plus aisées seraient les grandes gagnantes de ces mesures. C'est d'autant plus vrai que le droit actuel des donations et successions prévoit déjà d'importantes exonérations : chaque enfant peut bénéficier tous les 15 ans d'une exonération pour un don de 100 000 € de chacun de ses parents, et de 31 865 € s'il s'agit d'un grand-parent. Sachant que les dispositions existantes permettent déjà de transmettre un patrimoine conséquent sans payer d'impôts, la mesure du RN n'exonèrerait les transmissions que pour les catégories disposant d'un patrimoine élevé ! Une autre mesure de « soutien » aux familles aisées est la mise en place d'une « *part fiscale complète dès le deuxième enfant* » : cette mesure ne bénéficierait qu'aux familles de deux enfants ou plus qui sont imposables, et ce sont encore les familles les plus aisées qui en tireraient le plus de bénéfices. Compte tenu de l'intitulé de la rubrique, ces mesures pourraient de surcroît être

discriminatoires si elles étaient réservées, comme le discours le suggère, aux « *familles françaises* ».

Candidate du RN

Mesure 8 - Soutenir les familles françaises.

- Instituer une part fiscale complète dès le deuxième enfant.
- Doubler le soutien aux mères isolées élevant des enfants tout en renforçant les contrôles pour éviter les fraudes.
- Créer un prêt à 0 % pour les jeunes familles françaises transformé en subvention pour les couples qui auront un 3^e enfant.
- Construire en cinq ans 100 000 nouveaux logements étudiants.
- Supprimer les impôts sur l'héritage direct pour les familles modestes et les classes moyennes.
- Exonérer les donations des parents mais aussi des grands-parents à leurs enfants et petits-enfants jusqu'à 100 000€ par enfant tous les dix ans.

Mesure 16 - Supprimer l'IFI qui taxe l'enracinement et créer un IFF, impôt sur la fortune financière, pour taxer la spéculation.

Mesure 17 - Favoriser l'accès à la propriété et au logement des Français.

- Construire 100 000 logements sociaux par an dont 20 000 en faveur des étudiants et jeunes travailleurs.
- Lancer un plan de réhabilitation de l'habitat ancien grâce à des aides efficaces.
- Créer un Fonds de Garantie des Loyers pour protéger les propriétaires.

Par ailleurs, plusieurs mesures de la candidate Le Pen apportent un soutien financier aux propriétaires fonciers. La suppression de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour favoriser « *l'enracinement* » et son remplacement par un impôt sur la fortune financière (proposition non chiffrée), mais aussi l'annonce d'« *aides efficaces* » pour la réhabilitation des logements anciens et la création d'un Fonds de garantie des loyers pour « *protéger les propriétaires* » (mesure 17). Si la mise en place d'un impôt sur la fortune financière est susceptible de toucher des

ménages aisés, la proposition n'est pas chiffrée, ce qui suggère qu'il s'agit d'une mesure symbolique. Par ailleurs, si un Fonds de garantie des loyers peut permettre aux propriétaires de louer leurs logements à des ménages modestes, la proposition ne mentionne pas ce type de ciblage. Dans l'ensemble, on cherchera en vain les « *aides efficaces* » dans le programme du RN pour aider les familles locataires à se loger dignement et à un loyer abordable.

Dans le programme du candidat de Reconquête, les mesures de soutien aux ménages aisés se trouvent dans sa fiche « *pouvoir d'achat* », sous une rubrique intitulée « *Soutenir les familles et encourager la natalité* ». Le candidat y défend une politique familiale nataliste à l'ancienne, soutenant surtout les familles aisées : d'une part par le rétablissement de « *l'universalité des allocations familiales* » permettant de lever les conditions de ressources qui réduisent ou suppriment ces allocations pour les familles aisées, et d'autre part par le doublement du « *plafond du quotient familial* », une mesure qui bénéficierait là encore surtout aux familles aisées. Enfin, dans sa fiche « *entreprises* », on trouve une mesure de suppression « *des droits de donation et de succession pour la transmission d'entreprises familiales* », qui là encore pourrait surtout bénéficier aux ménages aisés.

Dans les programmes des deux candidat-es d'extrême droite, la subversion néolibérale du langage économique atteint son paroxysme : derrière les mesures de pouvoir d'achat, on trouve souvent des aides aux entreprises, derrière les mesures d'aide aux familles modestes, ce sont des avantages accordés aux ménages aisés, etc.

Les mesures jeunes proposées par la candidate du RN sont un cas d'école.

Les mesures « jeunes » de Marine Le Pen, pour les jeunes favorisés

Les mesures pour les jeunes proposées par la candidate du RN traduisent la volonté de cibler ce public, mais d'une manière qui tend à renverser les priorités des politiques de l'emploi. Dans un fatras de mesures jeunes, allant des réductions d'impôt à la

gratuité des transports aux heures creuses, en passant par les primes aux étudiant·es qui travaillent ou aux jeunes en alternance (et à leurs employeurs), on trouve surtout des mesures néolibérales destinées à aider les jeunes de milieu aisé... et un discours nationaliste qui justifie cette aide par le souci de maintenir en France les jeunes talents (riches ou entrepreneurs).

Contrairement aux mesures jeunes classiques, qui se concentrent sur les jeunes en difficulté, plusieurs propositions de la candidate RN ciblent les jeunes aisés, au motif qu'il faudrait les retenir de partir à l'étranger (l'argument n'est pas mobilisé pour les autres jeunes que la candidate ne semble pas vouloir retenir en France) : « *exonérer d'impôt sur le revenu tous les jeunes actifs jusqu'à 30 ans pour qu'ils restent en France et fondent leur famille chez nous* », « *supprimer l'impôt sur les sociétés pour les entrepreneurs de moins de 30 ans pendant les 5 premières années pour éviter leur départ à l'étranger* ».

Candidate du RN

Mesure 7 - Encourager les projets des jeunes et leur entrée dans la vie active.

- Créer un chèque-formation mensuel de 200 à 300€ pour les apprentis, les alternants et leurs employeurs.
- Exonérer d'impôt sur le revenu tous les jeunes actifs jusqu'à 30 ans pour qu'ils restent en France et fondent leur famille chez nous.
- Supprimer l'impôt sur les sociétés pour les entrepreneurs de moins de 30 ans pendant les 5 premières années pour éviter leur départ à l'étranger.
- Verser un complément de salaire de 200 à 300€ pour les jeunes qui travaillent durant leurs études et valident leurs examens.
- Instituer la gratuité des transports aux heures creuses pour les 18-25 ans plutôt que de faire rouler des trains à moitié vide.
- Instituer la gratuité des transports aux heures creuses pour les 18-25 ans.

Concernant les jeunes en insertion, les mesures de soutien se focalisent sur l'apprentissage et l'alternance. Mais derrière les aides aux jeunes (200 à

300 €) se cachent des aides aux employeurs (d'un même montant). S'agissant des étudiant·es, c'est un mélange de principe méritocratique et de « travailler plus pour gagner plus » qui prévaut : les seules cibles de l'aide sont les étudiant·es « *qui travaillent* » et « *valident leurs examens* ». On peut se demander si cela veut dire que les jeunes attendent de valider l'examen pour être aidés, ou s'ils sont aidés pendant leurs études au risque de devoir rembourser en cas d'échec.

Enfin, la dernière proposition, la gratuité des transports aux heures creuses pour les jeunes, semble mise en avant simplement parce qu'elle ne mange pas de pain, sans découler d'aucune réflexion sur leurs usages concrets des transports. Les jeunes ne prennent-ils les transports qu'aux heures creuses ? Pourquoi ne pas leur accorder tout simplement la gratuité des transports ou des abonnements moins chers ?

Un « patriotisme économique » sans stratégie face aux défis industriels et écologiques

En matière industrielle, les deux programmes d'extrême droite mettent en avant leur « patriotisme économique » (terme utilisé dans le programme de la candidate Le Pen) pour réindustrialiser le pays. Mais derrière les grands mots, on trouve beaucoup de flou, et encore des mesures néolibérales.

Candidate du RN

Mesure 18 - Mettre en place le patriotisme économique pour réindustrialiser et produire les richesses en France.

- Donner la priorité aux PME pour les marchés publics.
- Conditionner les subventions à la création d'emplois au titre d'une politique d'aménagement du territoire.
- Supprimer la Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui pénalise les PME-TPE locales et les impôts de production qui nuisent à la relocalisation.
- Protéger notre économie de la concurrence déloyale et revoir les accords de libre-échange qui ne respectent pas les intérêts de la France.

Mesure 19 Créer un « fonds souverain français » pour augmenter la rémunération de l'épargne des Français et l'orienter vers des secteurs stratégiques et l'innovation.

Dans le programme de la candidate du RN, la

politique de réindustrialisation mise surtout sur des mesures néolibérales d'aide aux entreprises sans nouveauté et n'ayant pas démontré d'efficacité. Outre le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) [26], qui se verraient accorder une « *priorité* » dans l'accès aux marchés publics, les propositions misent sur des avantages fiscaux (suppression de « *la cotisation foncière des entreprises (CFE)* » et des « *impôts de production* ») pour inciter les entreprises à la « *relocalisation* ». Ces mesures sont énoncées comme si le principal facteur des délocalisations ou des relocalisations résidait dans la fiscalité des entreprises (plutôt que dans la demande locale, les infrastructures, les qualifications de la main-d'œuvre, etc.) et comme si les cadeaux aux entreprises avaient toutes les vertus (créer des emplois, encourager la hausse des salaires, les relocalisations, etc.) [27].

La politique de réindustrialisation prévoit, en contrepartie des aides, des mesures de régulation de l'activité économique. Ces mesures, qui paraissent inspirées de programmes de gauche, demeurent opaques. Par exemple, « *conditionner les subventions à la création d'emplois* » à « *une politique d'aménagement du territoire* » est une proposition particulièrement floue, l'aménagement du territoire ne relevant pas des compétences des entreprises. D'autres mesures, protectionnistes passant par la renégociation des accords de libre-échange (« *protéger notre économie de la concurrence déloyale et revoir les accords de libre-échange qui ne respectent pas les intérêts de la France* ») sont évoquées, mais sans aucune précision sur la définition des « *intérêts de la France* » en question ni sur la manière dont les accords devraient être renégociés. Enfin, le programme prévoit la création d'un « *fonds souverain français* » qui à la fois rémunérerait « *l'épargne des Français* » (riches) et l'orienterait « *vers des secteurs stratégiques et l'innovation* ». Mais rien n'est dit sur ces secteurs stratégiques (lesquels ? et dans quel but ?) dont le pays aurait besoin, si bien qu'il est impossible de saisir le contenu de la politique de réindustrialisation voulue par le RN. Les seules indications qui figurent dans son programme permettent d'identifier comme secteurs stratégiques la santé (il s'agit d'« *investir dans les technologies de*

santé » et de relocaliser en France « *la fabrication des médicaments* »), le nucléaire et l'armée (dont le budget, de 41 milliards aujourd'hui, serait porté à 55 milliards) – ce dernier secteur étant un marqueur de l'extrême droite.

Le programme de Reconquête ressemble à celui du RN, avec toutefois un discours nationaliste plus affirmé. Mais derrière les grands mots (« Refaire de la France une grande puissance industrielle ») se cachent de petites mesures, sans nouveauté ni efficacité.

Le volet néolibéral du programme industriel du candidat Zemmour mise sur les cadeaux aux entreprises pour restaurer leur compétitivité. Sa vision réduit la compétitivité des entreprises (en réalité essentiellement liée à la qualité et l'innovation) à une compétitivité par les coûts (essentiellement salariaux). Elle l'empêche de penser une stratégie industrielle innovante et le conduit à défendre une politique visant à alimenter les profits plus que l'innovation. Par ailleurs, le candidat entend, pour réindustrialiser le pays, s'appuyer sur la création de « *zones franches industrielles* » dans les territoires désindustrialisés : il s'agit encore de mettre en place des avantages fiscaux afin d'attirer les investissements industriels. Mais miser sur des incitations monétaires pour faire surgir des activités industrielles dans les territoires délaissés relève de la pensée magique, comme si quelques avantages fiscaux supplémentaires pouvaient tenir lieu de politique industrielle. Rien n'est dit sur les activités industrielles dont ces territoires ont besoin, ni sur la nécessaire régulation écologique des activités industrielles.

Le volet nationaliste du candidat de Reconquête réside dans la proposition de généraliser le contrôle des investissements étrangers « à tous les secteurs ». Notons qu'aujourd'hui, la procédure de contrôle de ces investissements en France, dite IEF, concerne les activités qui engagent la défense nationale ou l'ordre public, ainsi que celles considérées comme essentielles aux intérêts du pays. Ce contrôle a été un peu étendu pendant la crise sanitaire, par une diminution du seuil de prise de participation dans les entreprises cotées ayant des activités dites «

sensibles » (seuil de détention de 10 % des droits de vote, contre 25 % auparavant) et par une extension au secteur des biotechnologies. L’affichage d’une extension du contrôle à l’ensemble des secteurs économiques paraît traduire davantage un nationalisme économique tous azimuts qu’une stratégie industrielle pour répondre à des besoins identifiés.

Ajoutons que dans le programme du candidat de Reconquête, l’industrie peut aussi servir de prétexte à la remise en cause de la protection sociale : ainsi, le candidat prévoit de détourner les fonds du Livret A qui servent à financer le logement social et le renouvellement urbain (et répondent à de réels besoins sociaux) vers l’industrie, sans indiquer à quoi précisément ces fonds seront affectés.

2. Protection sociale : vernis social et lutte contre les pauvres et les étrangers

En matière de protection sociale, les programmes de l’extrême droite prévoient le plus souvent des mesures non chiffrées, formulent des propositions souvent imprécises visant à donner un vernis social à leur programme, et manifestent des obsessions pour l’exclusion des étrangers et la lutte contre la « fraude sociale ».

Retraites, dépendance, handicap : soutien aux « compatriotes » méritant-es

La candidate du RN concentre son programme social sur les retraites, la dépendance et le handicap. On peut penser qu’il s’agit d’élargir son électorat en répondant à des demandes sociales tout en conservant la référence à la « *priorité nationale* ». Le programme concentre son soutien sur la pauvreté considérée comme « méritante », c’est-à-dire sur celles et ceux qui ne peuvent gagner leur vie par leur travail, que ce soit en raison de leur âge ou de leur situation de handicap. En revanche, il stigmatise les pauvres d’âge actif que leur situation identifie comme « *employables* »... et les étranger-es.

S’agissant des retraites, la candidate propose de les « *ré indexer (...) sur l’inflation* ». Une telle mesure, qui

permettrait de rétablir un principe de continuité des revenus au cœur de notre système de retraites, bénéficierait surtout à des ménages relativement aisés puisque les pensions inférieures à 2000 euros mensuels ont été moins concernées ces dernières années par la sous-indexation. Le programme de la candidate prévoit cependant une revalorisation des « *petites retraites* » (sans autre précision), ainsi qu’une petite augmentation de l’Aspa (minimum vieillesse) qui atteindrait les 1000 euros (contre 906 aujourd’hui pour une personne seule). La retraite à 60 ans que le Rassemblement national annonçait est finalement réservée à celles et ceux qui ont « *commencé à travailler avant 20 ans* » et totalisent au moins 40 annuités. Le seul autre engagement de la candidate est de ne pas accepter d’« *allongement de l’âge de départ à la retraite* ». Enfin, le programme prévoit de rétablir la demi-part fiscale pour les veufs et veuves (celle-ci étant aujourd’hui essentiellement réservée aux veuves et veufs ayant encore des enfants à charge ou ayant élevé seul·e un enfant).

Deux mesures concernent la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en Ehpad : la mise en place d’un « *droit opposable* » aux visites (en réaction aux mesures prises pendant la crise sanitaire) et la hausse (non chiffrée) de « *la présence de personnel médical* ».

Candidate du RN

Mesure 9 - Garantir à nos aînés une retraite sereine et digne.

- Ré indexer les retraites sur l’inflation pour un pouvoir d’achat respectueux d’une vie de travail.
- Revaloriser le minimum vieillesse à 1 000 € par mois et augmenter les petites retraites.
- Refuser tout allongement de l’âge de départ à la retraite.
- Permettre à ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans pendant 40 annuités de prendre leur retraite à 60 ans.
- Restaurer la demi-part fiscale en faveur des veuves et veufs.
- Créer un droit opposable aux visites dans les établissements et accroître fortement la présence de personnel médical dans les Ehpad.

Mesure 10 - Assurer enfin les droits de nos compatriotes en situation de handicap.

- Déconjugaliser et revaloriser l’Allocation Adultes Handicapée.
- Lancer un grand plan sur l’accès à la scolarité pour les enfants touchés par le handicap.
- Appliquer la loi sur l’accès à tous les lieux et transports publics.
- Revaloriser et augmenter la durée des aides destinées aux proches aidants.

S'agissant du handicap, le programme reprend une revendication d'associations de personnes en situation de handicap : la revalorisation (non chiffrée) et la déconjugalisation de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés). Il s'agit d'éviter que des personnes en situation de handicap ne perdent leurs droits à l'allocation du fait de la mise en couple et de la prise en compte des revenus du conjoint. Compte tenu de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, cette mesure bénéficierait principalement à des femmes en couple [28]. À cette mesure s'ajoute une autre (non chiffrée) de revalorisation et d'allongement des aides aux proches aidant-es. Deux autres propositions sont floues car leur formulation très générale ne prévoit rien de précis pour atteindre les objectifs affichés (« lancer un grand plan sur l'accès à la scolarité pour les enfants touchés par le handicap » et « appliquer la loi sur l'accès à tous les lieux et transports publics »).

S'agissant de l'accès aux minima sociaux et aux prestations familiales, le programme de la candidate du RN s'avère ambivalent et discriminatoire. Deux mesures de la rubrique 8 (voir plus haut) concernant la politique familiale, et plus précisément le soutien aux « familles françaises ». Ces mesures peuvent bénéficier à des foyers modestes, mais sont présentées de manière stigmatisante et vraisemblablement discriminatoire. La première de ces mesures est le doublement annoncé du « soutien aux mères isolées ». Une telle mesure est de nature à répondre au défi de la pauvreté à laquelle sont très exposés les enfants de familles monoparentales [29]. Mais elle s'accompagne d'une mesure de renforcement des contrôles « pour éviter les fraudes » qui peut faire craindre un taux élevé de non-recours ou des sanctions pour les mères seules lorsqu'elles ont un partenaire – quand bien même il ne contribuerait pas à l'entretien du foyer monoparental. La seconde mesure est une aide aux familles sous forme de prêt à taux zéro, qui s'avère doublement discriminatoire : réservée aux « jeunes familles françaises », elle exclurait celles qui ne sont pas jeunes (les couples dont la moyenne d'âge est supérieure ou égale à 30 ans, comme il est indiqué dans la fiche « M Les jeunes ») ou pas françaises (s'il n'y a pas au moins un-e Français-e dans le couple).

Cette aide serait assortie d'une forme de bonus nataliste, consistant à convertir en don la partie du prêt qui n'aura pas encore été remboursée pour ces familles à l'arrivée du « troisième enfant ».

Les mesures discriminatoires se concentrent sur les « aides sociales » et sont surtout mises en avant par la candidate pour « arrêter l'immigration incontrôlée ». Elle entend en effet « réserver les aides sociales aux Français et conditionner à 5 années de travail en France l'accès aux prestations de solidarité ». On retrouve ici l'obsession des « pompes aspirantes » de la protection sociale. Ainsi, les ménages immigrés, alors même qu'ils sont de manière générale contributeurs nets au financement de la protection sociale, devraient attendre cinq ans pour bénéficier par exemple de l'aide au logement (APL) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) [30]. De la même manière, une « priorité nationale » s'appliquerait pour l'accès à l'emploi. Ces mesures aggraveraient les discriminations dont sont victimes bon nombre d'étranger-es, avec une double peine pour les chômeur-es, le projet de la candidate prévoyant de « renvoyer tout étranger n'ayant pas travaillé depuis un an en France ». Au total, les mesures d'aide sociale de la candidate du RN ne sont pas conçues pour lutter contre la pauvreté mais pour lutter contre l'immigration !

De la hantise de la fraude sociale à la croisade de Zemmour contre les pauvres et les étrangers

Les deux programmes des candidat-es d'extrême droite sont hantés par l'idée d'une fraude sociale massive, mais c'est dans le programme du candidat Reconquête que cette idée légitime une croisade contre les pauvres et les étranger-es.

L'obsession de la candidate du RN pour la « fraude sociale » la conduit à proposer de rassembler sous un même « ministère de la lutte contre les fraudes (fiscales, aux cotisations et prestations sociales, aux importations, ententes, etc. ») des fraudes de nature et d'ampleur bien différentes : celles des plus riches et des entreprises, qui peuvent concerner des montants très conséquents (entre 80 milliards et 100 milliards d'euros [31]), et celles des moins riches, généralement de bien moindre ampleur (un milliard

selon la Cour des comptes [32]). La candidate ne prévoit rien en revanche pour lutter contre le phénomène de non-recours aux droits sociaux, à savoir le fait que de nombreux ménages éligibles aux prestations sociales n'en font pas la demande, le plus souvent par défaut d'information ou parce que les démarches sont trop complexes.

Candidate du RN

Mesure 22 - Créer un ministère de la lutte contre les fraudes (fiscales, aux cotisations et prestations sociales, aux importations, ententes, etc.) ».

Le programme du candidat de Reconquête sur la protection sociale est quant à lui entièrement tourné contre les pauvres et les étrangers. On peut dire que son programme de lutte contre la fraude sociale est un programme de guerre contre les pauvres et les bénéficiaires de protection sociale résidant à l'étranger (souvent elles et eux-mêmes étrangères).

Ainsi, ce programme prévoit des « brigades nationales », avec des « pouvoirs d'investigation étendus », pour traquer les pauvres. Autrement dit, pour retrouver une poignée de fraudeurs, il s'agirait d'organiser au sein des organismes sociaux une politique de harcèlement des allocataires de minima sociaux, quels qu'ils et elles soient. Cela aggraverait l'un des problèmes majeurs des minima sociaux : le non-recours. On estime aujourd'hui qu'environ un tiers des foyers éligibles au RSA ne demande pas la prestation. Avec une politique aussi répressive, cette part pourrait être encore plus grande. C'est d'ailleurs bien l'objectif proclamé par le candidat : « *Mettre fin à l'assistanat* ». Et pour cela, il fait feu de tout bois, déclarant par exemple vouloir instaurer le fichage des allocataires (par le déploiement d'un « *registre unique par bénéficiaire de l'ensemble des allocations perçues* »). Le candidat est mal renseigné : ce fichage a été mis en place en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Le Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) [33] permet en effet d'identifier chaque bénéficiaire par son numéro d'inscription au répertoire (NIR) ainsi que l'ensemble des prestations qu'il ou elle perçoit. Enfin, le candidat prévoit derrière la rubrique floue intitulée «

Authentifier les vrais assurés » un renforcement du fichage par prise d'empreintes digitales de l'ensemble des bénéficiaires de l'assurance maladie, une mesure coûteuse (économiquement et pour la démocratie) au regard des fraudes visées, qui demeurent de faible ampleur (il est d'autant plus difficile de partager une carte vitale qu'il existe un historique des fichiers médicaux personnels – on ne peut par exemple subir deux appendicectomies). Quant à l'idée d'« *imposer un contrôle physique annuel en consulat* » pour les personnes bénéficiant de prestations sociales (il s'agit vraisemblablement de la retraite puisque les minima sociaux sont soumis à des conditions de résidence), elle n'est pas révolutionnaire : il existe déjà un « *certificat d'existence* » validé par le consulat ou l'ambassade, que les retraités à l'étranger doivent envoyer à leur caisse de retraite.

De manière générale, le programme du candidat Zemmour instrumentalise les fraudes sociales en les exagérant considérablement pour les retourner contre les pauvres et les étrangers. La guerre est largement idéologique car une partie des mesures annoncées par le candidat existe déjà. C'est une technique habituelle des personnalités politiques qui entendent remettre en cause la protection sociale destinée aux pauvres : les accuser de frauder, exagérer l'ampleur des fraudes et proposer des mesures déjà en place.

Candidat de Reconquête

Programme lutte contre la fraude sociale

- Sanctionner la fraude sociale

Créer une brigade nationale de lutte anti-fraude dotée de pouvoirs d'investigation étendus.

Imposer des contrôles systématiques des allocataires par les organismes sociaux.

Suspendre pendant 5 années les aides sociales à tout fraudeur récidiviste.

- Mettre fin à l'assistanat

Mettre en place un registre unique par bénéficiaire de l'ensemble des allocations perçues.

S'assurer qu'aucun bénéficiaire de minima sociaux ne touche un montant cumulé supérieur au Smic.

- Authentifier les vrais assurés

Mettre en place la carte vitale à empreintes digitales pour empêcher qu'une même carte ne soit utilisée par plusieurs personnes.

Imposer un contrôle physique annuel en consulat pour les bénéficiaires de prestations sociales résidant à l'étranger.

3. Service public : entre soutien opportuniste et reprise en main idéologique

Dans les programmes de l'extrême droite, le traitement des services publics est ambivalent. Les circonstances font qu'il est difficile de ne pas répondre à la demande sociale, notamment en matière de santé. Cependant, il existe un clivage entre Le RN et Reconquête. Alors que la candidate Le Pen annonce un soutien à la santé et (plus discrètement) au logement social, le candidat de Reconquête affiche sa préférence pour les « cliniques privées » et la médecine libérale sur le volet santé, et son aversion pour le logement social, au nom de la lutte contre l'immigration. Pour les deux candidat-es enfin, certains services publics apparaissent porteurs d'enjeux idéologiques, notamment l'éducation nationale et le service public de l'audiovisuel. Pour la première, ce sont des mesures de reprise en main par l'État qui semblent s'annoncer, tandis que pour le second, la privatisation paraît privilégiée.

La santé et l'hôpital : entre « plan d'action » et désinvestissement

Sur la santé, les deux candidats d'extrême droite divergent. *Alors que la candidate du RN prévoit un « plan de soutien d'urgence pour la santé de 20 milliards d'euros », le candidat de Reconquête semble ne pas vouloir investir dans l'hôpital.*

Le plan Santé de la candidate du RN est assorti d'un objectif chiffré, ce qui est suffisamment rare dans son programme pour être noté – même si la candidate ne donne pas de précision sur la source du financement. Mais ce plan santé tel qu'il est annoncé apparaît sans originalité ni ambition, comme s'il visait surtout à proposer une réponse a minima aux préoccupations du moment (crise sanitaire, crise dans les Ehpad).

Candidate du RN

Mesure 14 - Lancer un plan de soutien d'urgence pour la santé de 20 milliards d'euros.

- Arrêter les fermetures des lits à l'hôpital public et des maternités.
- Revaloriser les salaires des personnels soignants à hauteur de leur travail.
- Investir dans les technologies de santé et rapatrier la fabrication des médicaments.
- Créer des urgences gériatriques dédiées à nos aînés
- Supprimer les ARS et réduire à 10% les postes administratifs dans les hôpitaux pour libérer des moyens pour les soignants.
- Agir contre les déserts médicaux grâce à des incitations financières fortes pour les soignants et augmenter le nombre de maisons de santé.
- Donner plus de place à la prévention, notamment grâce aux visites médicales scolaires qui redeviendront systématiques

Dans ce plan Santé, on trouve d'abord des mesures concernant l'hôpital. Le diagnostic est le même que celui d'autres candidat-es : problèmes des fermetures de lits, du manque de personnels soignants, de la gouvernance et du financement. Les solutions proposées ne sont pas très originales et manquent d'ambition. Ce sont d'abord l'arrêt des « fermetures de lit à l'hôpital public et des maternités » (pas de réouvertures de lits, donc), le recrutement de soignant-es (via l'augmentation du nombre de places dans les écoles d'infirmières par exemple) et la revalorisation de leurs salaires « à hauteur de leur travail ». Mais la fiche consacrée au plan santé ne prévoit que deux milliards pour ces revalorisations salariales, ce qui est loin d'être à la hauteur, surtout quand on sait que le Ségur de la santé prévoyait 10 milliards en 2022 ! Rien n'est dit dans le programme sur les conditions de travail.

Plusieurs mesures concernent la gouvernance de l'hôpital. Deux mesures n'ont guère de sens : la suppression des Agences régionales de santé (ARS), qui sont le bras armé de l'État dans les territoires, dont les responsabilités seraient transférées aux Préfets, et la création d'une direction bicéphale à

l'hôpital (une direction pour les questions administratives, une autre pour les questions médicales). Cette dernière mesure ne changerait pas grand-chose, les directeurs d'hôpitaux étant déjà entourés d'un conseil où siègent des médecins ; elle ne permettrait pas d'impliquer tous les acteurs y compris les soignants, ni de sortir de la logique de rentabilité. Le programme prévoit de revenir à un mode de financement des hôpitaux par dotation globale, ce qui suppose de supprimer la tarification à l'activité (T2A), bien que ce ne soit pas explicite dans le programme. Si la T2A est très problématique, le financement par dotation globale avait aussi de nombreux défauts. Il consacrait la mainmise de l'État sur l'hôpital, qui à l'époque avait favorisé les gros Centres hospitaliers universitaires (CHU) au détriment des hôpitaux locaux. Le programme tend de manière générale à opposer postes administratifs et de soignants : il entend « *réduire à 10 % les postes administratifs dans les hôpitaux pour libérer des moyens pour les soignants* ». Cet objectif s'inscrit dans la continuité d'une tendance longue à la hausse de la part du personnel médical et du personnel soignant dans les hôpitaux, et au maintien à 11 % de celle du personnel administratif [34]. Derrière l'effet d'annonce, la proposition consiste à faire comme si les problèmes de gestion de l'hôpital étaient dus à un excès de main-d'œuvre administrative... et comme si les soignants n'avaient pas eux-mêmes à assurer de nombreuses tâches administratives.

Une deuxième série de mesures concerne la lutte contre les déserts médicaux en zone rurale (oubliant complètement les déserts médicaux en zone urbaine, notamment en Île-de-France). Le programme prévoit « *des incitations financières fortes* » en direction des médecins libéraux et une rémunération des consultations qui tienne compte du lieu d'exercice, afin d'encourager davantage de médecins et de soignants à s'installer. Il prévoit également un développement des maisons de santé pour les petites urgences, ainsi qu'un développement de la télé-médecine (dans la continuité de la politique actuelle). Enfin, le programme prévoit une augmentation des places en études de médecine... mais c'est surtout dans l'objectif de réduire le nombre de médecins diplômés étrangers hors de

l'Union européenne.

La prise en charge des personnes âgées dépendantes est un axe important du plan santé de la candidate du RN, avec notamment la proposition de créer des services d'« *urgences gériatriques* », de renforcer les liens entre médecine de ville et hôpital pour la prise en charge des personnes âgées (c'est déjà un axe de la politique actuelle) [35], d'augmenter les personnels dans les Ehpad, d'allonger (à 12 mois au lieu de 3 aujourd'hui) et de revaloriser la rémunération du congé de proche aidant (à 100 % pour les personnes au Smic, avec un plafonnement à 3 000 euros par mois). L'autre axe important est celui de la médecine libérale, le programme prévoyant de supprimer l'encadrement de la pratique et des prescriptions médicales (qui est un moyen de contrôler la dépense). C'est un cadeau aux médecins libéraux, qui pourrait augmenter les dépenses de la sécurité sociale.

Enfin, on retrouve une dimension xénophobe dans le plan santé : non seulement le projet de moins recourir aux médecins étrangers mais aussi celui d'affaiblir la protection sociale des étrangers les plus vulnérables. Le programme prévoit en effet de réserver l'Aide médicale d'État (AME) aux soins urgents des adultes, sans la modifier pour les enfants. A cela s'ajoute l'objectif de lutte contre les fraudes (avec un ministère dédié à cette activité) qui s'en prend précisément aux publics vulnérables.

Le Candidat de Reconquête n'a quant à lui pas prévu de fiche sur l'hôpital. Son programme tel qu'il est présenté dans les « diapositives » paraît subordonné à son projet contre l'immigration, et s'annonce au détour de Tweets outranciers (« *L'hôpital est assiégé par une population venue du monde entier. Nous devons supprimer l'AME* ») ou encore d'interventions tout aussi outrancières dans les médias. C'est son obsession contre les étranger-ères et leur accès à la protection sociale qui le conduit à réclamer la suppression l'Aide médicale d'État (AME) dont bénéficient celles et ceux qui n'ont pas accès à la Sécurité sociale ou à la Couverture maladie universelle (un peu plus de 300 000 personnes, qui représentent une part marginale des hospitalisations et sont très loin d'« *assiéger l'hôpital* »).

Pour évoquer sa conception de la gestion publique des professions médicales et de l'hôpital, il adopte un ton martial. Dans une émission sur France 2, le candidat a demandé des « *mesures d'urgence* » pour la médecine de ville (et de campagne) : embauche de 1000 médecins par l'État pour travailler dans les « *déserts médicaux* », « *obligations de garde* » pour les médecins libéraux afin de désengorger les services d'urgences, suppression des ARS.

A rebours de déclarations laissant penser qu'il entendait désinvestir l'hôpital au profit du privé et de la médecine libérale – il affirmait qu'on avait « *trop misé sur l'hôpital* » et « *méprisé les cliniques privées* » ainsi que les médecins libéraux, son programme affiche « *un plan de réinvestissement hospitalier* » sur lequel il apporte quelques précisions dans son document détaillé, qui propose, entre autres, le « *recrutement de 40 000 personnels hospitaliers* », la hausse de 12 % de « *la rémunération des aides-soignants et des infirmiers* », la modification de la tarification à l'activité (sans autre précision), la participation des soignants à la décision dans les conseils d'administration des hôpitaux. Par ailleurs, tout en se défendant de vouloir les exclure, il tient à propos des médecins étrangers en France un discours inquiétant : « *Les étrangers en situation régulière qui travaillent ont tout à fait le droit de rester en France. Je ferai tout pour qu'on en ait de moins en moins besoin* » [36].

Le logement social : « préférence nationale » et lutte contre l'immigration

Le logement social est perçu par les candidat-es comme un terrain privilégié d'application de la « préférence nationale » (ou « priorité nationale ») et comme un instrument de lutte contre l'immigration.

La candidate Le Pen entend mettre en place une « priorité nationale » discriminatoire pour favoriser l'accès au logement social des ménages français et limiter celui des autres ménages. Bien que le programme du RN mise beaucoup sur l'accès à la propriété des ménages aisés, la candidate annonce vouloir « *construire 100 000 logements sociaux par an dont 20 000 en faveur des étudiants et des jeunes travailleurs* ». C'est un peu plus que ces dernières

années (près de 70 000 logements sociaux mis en location en 2020, et moins de 6000 logements étudiants [37]). Mais c'est proche des intentions affichées il y a quelques années par le gouvernement actuel : la création de logements sociaux ou pour les étudiant-es est un domaine où les promesses politiques sont rarement tenues. Surtout, on trouve dans la fiche sur la jeunesse l'idée que les étudiants étrangers sont trop nombreux dans les logements étudiants et l'affirmation d'une « priorité nationale » consistant à exclure les étudiant-es étranger-es : « *aucun étudiant étranger ne sera logé dans une résidence universitaire publique tant que toutes les demandes formulées par des Français n'auront pas été satisfaites* ».

Le candidat de Reconquête n'a pas de fiche programme sur le logement social. Ce dernier est appréhendé comme un volet de son projet anti-immigration [38], et passe par des phrases polémiques, des amalgames et une stigmatisation des immigré-es, des musulman-es, des pauvres et du parc de logement social. Le programme de Reconquête sur le logement peut se résumer en un Tweet : « *Le logement social est beaucoup trop important en France* ». Alors que les prix de l'immobilier sont au plus haut, empêchant les foyers modestes et de très nombreux jeunes d'accéder à un logement convenable à un prix abordable, le candidat Zemmour entend désinvestir le logement social, au nom de la lutte contre l'immigration (alors que les habitants du parc social sont très majoritairement Français). Interviewé sur BFM TV le 12 janvier 2022, il a affirmé vouloir la suppression de l'article 55 de la loi SRU (qui impose aux communes un quota de logements sociaux) et du dispositif de droit au logement opposable (Dalo), considérant qu'il s'agit de « *machines à répandre l'immigration dans toute la France* ». Il a également proposé, comme son homologue du RN, des mesures discriminatoires consistant à réserver les logements sociaux aux Français-es. Ses propos particulièrement stigmatisants lui ont valu une plainte de l'Union sociale pour l'habitat. En effet, le candidat a, le 7 février 2022 sur France inter, qualifié les HLM de « *terres d'islamisation* », affirmant qu'ils seraient « *devenus des antres à kebabs et à femmes voilées*,

sans compter les trafics de drogue » [39].

L'éducation nationale, cristallisation d'enjeux idéologiques

L'éducation nationale occupe une place singulière dans le programme des candidat-es d'extrême droite. Elle est un lieu de formation citoyenne, avec une forte charge idéologique. On trouve par exemple dans la fiche « École » de la candidate du RN l'affirmation selon laquelle l'école, « plus qu'un service public, est une institution chargée de la transmission à nos enfants des valeurs de la démocratie, de la République et des connaissances ». Les programmes d'extrême droite mêlent ainsi aux mesures à visée électorale (qui se présentent comme des mesures de réparation) des formes de reprise en main idéologique.

Dans le programme de la candidate du RN, on retrouve des propositions assez semblables à celles faites pour l'hôpital (à ceci près qu'elles ne sont pas chiffrées), qui visent à répondre aux préoccupations des électeur-trices : arrêt des « fermetures d'écoles », réduction des « effectifs des classes », revalorisations des salaires des enseignant-es. On retrouve aussi l'idée selon laquelle « supprimer la bureaucratie de l'Éducation nationale » dégagerait « des moyens financiers ». Pourtant, une partie de l'administration des établissements scolaires, secondaires, et universitaire est assurée par les enseignant-es. Supprimer des postes administratifs risquerait de leur faire porter davantage de charges administratives.

Candidate du RN

Mesure 15 - Restaurer notre système éducatif pour qu'il retrouve sa mission de transmission des savoirs.

- Remettre au cœur des programmes l'enseignement du français, des mathématiques et de l'histoire.
- Revaloriser les salaires des enseignants et refonder leur formation.
- Rétablir l'autorité de l'institution scolaire par l'instauration d'un uniforme au primaire et au collège tout en sanctionnant les absences et les incivilités.
- Supprimer la bureaucratie de l'Éducation nationale pour libérer des moyens financiers, réduire les effectifs des classes et arrêter les fermetures d'écoles.

Surtout, le programme du RN pour l'Éducation nationale apparaît porter une forte charge idéologique, sans qu'on sache s'il s'agit de propositions creuses, comme celle de « remettre au cœur des programmes l'enseignement du français, des mathématiques et de l'histoire » (n'est-ce pas déjà le cas ?), de mesures disciplinaires à l'encontre des élèves, « par l'instauration d'un uniforme au primaire et au collège tout en sanctionnant les absences et les incivilités », ou de propositions de mise au pas idéologique des enseignant-es, comme celle consistant à « refonder leur formation » (seraient elles et ils mal formés ?). La fiche « École » de Marine Le Pen semble aller dans le sens de cette mise au pas, avec l'affirmation selon laquelle : « Démagogie, laxisme et relativisme privent nos enfants de repères et de valeurs pourtant essentiels à la cohésion sociale et nationale ». À cela s'ajoute une volonté de reprendre en main le recrutement et la gestion des carrières des enseignant-es, avec une augmentation du « nombre de rendez-vous de carrière et d'inspections ». Enfin, l'école selon le Rassemblement national est une école qui entend effacer la diversité culturelle, avec une politique éducative visant « l'assimilation », la suppression des enseignements de langues et cultures d'origine et une vision de la laïcité entièrement tournée contre l'Islam.

Le programme sur l'école du candidat Zemmour est quant à lui passéiste, voire rétrograde. Ses propositions font revenir à l'école du passé, non par le retour de l'uniforme mais par celui du certificat d'études, du latin et du grec, ainsi que par la fin du collège unique (mesure qui figure également dans la fiche « École » de la candidate du RN), la resegmentation des filières d'enseignement et surtout la séparation des élèves en fonction de leur niveau.

Candidat de Reconquête

Programme école

- École primaire

Recentrer l'enseignement autour des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter.

Rétablir le certificat d'études à la fin du primaire pour mesurer l'acquisition des savoirs fondamentaux.

- Collège

Mettre un terme au collège unique en instituant des classes de niveau et en proposant une voie professionnelle dès 14 ans.

Permettre véritablement à tous les élèves de suivre un enseignement de latin et de grec.

Instaurer un enseignement et une pratique véritables de la musique.

- Lycée

Restaurer les trois filières scientifique, littéraire et économique en faisant de chacune une voie exigeante.

Refaire du Baccalauréat un examen national, anonyme et terminal afin de le rendre plus juste et plus sélectif.

Créer des classes d'excellence littéraires et scientifiques.

L'école du candidat de Reconquête est une école qui trie, qui oriente précocement les jeunes en difficulté vers la voie professionnelle, qui sépare les élèves, accroît la division de la société.

La privatisation de l'audiovisuel public

Les deux candidat·es d'extrême droite soutiennent la privatisation de l'audiovisuel public en formulant cet objectif quasiment dans les mêmes termes : cette privatisation est présentée comme une mesure de pouvoir d'achat permettant aux ménages d'économiser 138 euros par an de redevance audiovisuelle (voir plus haut la proposition du candidat de Reconquête dans son programme « Pouvoir d'achat »).

Candidate du RN

Mesure 6 - Renationaliser les autoroutes pour baisser de 15 % les péages et privatiser l'audiovisuel public pour supprimer les 138 euros de redevance

Mais peut-il s'agir d'une mesure de pouvoir d'achat ?

La mesure 6 de la candidate du RN fournit une réponse par l'absurde. D'un côté, il faudrait nationaliser les autoroutes pour baisser les tarifs des péages (l'État subventionnant les autoroutes et fixant les tarifs), de l'autre, pour les chaînes publiques, l'État ne pourrait ni réguler ni subventionner pour faire baisser la redevance. Cherchez l'erreur. Surtout, on peut se demander quel gain de pouvoir d'achat pourraient faire les usagers et usagères du service public de l'audiovisuel. Leur faudra-t-il s'abonner à des chaînes privées, à un coût éventuellement supérieur à celui de l'actuelle redevance ? Leur faudra-t-il absorber davantage de publicités pour réduire le coût d'accès à ces chaînes ?

L'argument du pouvoir d'achat cache plutôt un parti pris idéologique, néolibéral, des candidat·es. Il pourrait alors s'agir de vendre les organismes audiovisuels publics à des grands patrons acquis à leur idéologie et de s'appuyer plus encore qu'aujourd'hui sur le mélange de pouvoir politique et économique pour mettre au pas les médias, notamment le journalisme d'investigation [40].

4. L'obsession sécuritaire, boussole de l'extrême-droite...

La thématique de l'« insécurité » apparaît comme le « parent riche » du programme d'Éric Zemmour. Du côté de Marine Le Pen, cette thématique semble à première vue plus discrète, et il faut entrer dans le livret spécifique concerné à la « Sécurité » de 24 pages pour comprendre qu'il s'agit, comme dans le cas d'Éric Zemmour, d'une obsession typique de l'extrême droite.

Marine Le Pen : la sécurité comme « priorité du quinquennat »

En plus d'un livret spécifique consacré à la sécurité de 24 pages, la mesure 3 de la candidate du RN porte sur cette thématique de la sécurité.

Candidate du RN

3 - Faire de la sécurité partout et pour tous une priorité du quinquennat

Rétablir les peines planchers pour que tout criminel et délinquant aient une sanction.
Supprimer toute possibilité de réduction et d'aménagements de peine, en particulier pour les violences contre les personnes.
Instituer une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre.
Accélérer les procédures judiciaires en engageant le doublement du nombre de magistrats.
Inscrire au fichier des délinquants sexuels les harceleurs de rue.
Atteindre 85 000 places de prison en 2027.
Établir une perpétuité réelle.

Le « Programme sécurité » d'Éric Zemmour

Candidat de Reconquête

Trois catégories de propositions pour le « Programme Sécurité »

- Protéger les Français et leur apporter enfin la paix
Mettre en place des peines planchers pour punir chaque crime et chaque délit.
Rétablir la perpétuité réelle et en finir avec le scandale des remises de peines.
Poursuivre et punir toutes les violences physiques, même celles considérées comme bénignes.
Expulser les délinquants étrangers incarcérés immédiatement, et les criminels étrangers à l'issue de leur peine.
- Vaincre les criminels et délinquants
Créer une force nationale anti-drogue, pour démanteler les réseaux, en multipliant les saisies contre les trafiquants.
Défendre enfin le droit de propriété en expulsant tous les squatteurs en moins de 72h, grâce au recours obligatoire à la force publique par les préfets.
Renforcer le pouvoir des maires contre les occupations illégales de terrains publics par les gens du voyage.
Expulser automatiquement les trafiquants et leurs familles des logements sociaux.
Supprimer les aides sociales aux délinquants et à leurs parents s'ils sont mineurs.
- Soutenir notre police
Grâce à la notion de « défense excusable », permettre aux policiers et aux citoyens agressés de se défendre sans risquer d'aller en prison.
Simplifier drastiquement la procédure des enquêtes de police.
Créer une véritable police pénitentiaire pour rétablir l'ordre dans les prisons.

Candidat de Reconquête

Trois catégories de propositions du « Programme Justice »

- Restaurer une justice ferme
Instaurer des peines planchers pour chaque crime et chaque délit.
Rétablir la perpétuité réelle pour les criminels les plus dangereux.
Réduire drastiquement les remises de peine pour que la peine prononcée soit réellement exécutée.
Déchoir de la nationalité française les criminels et les délinquants multirécidivistes binationaux puis les expulser.
Recruter 3 000 magistrats et 3 000 greffiers.
- Mettre fin à l'impunité des mineurs
Abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 à 16 ans.
Suspendre les aides sociales pour les parents de mineurs délinquants et criminels.
- Régler le problème des prisons
Expulser immédiatement plus de 10 000 délinquants étrangers emprisonnés.
Construire 10 000 places de prison supplémentaires.

Surveiller, punir et incarcérer

Les visions de la « sécurité » de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour s'inscrivent dans une perspective très punitive : la sanction doit être avant tout une punition (et non viser la réinsertion future, comme l'indique actuellement le *Code de Procédure pénale*). On retrouve ici la vision de la sanction comme réparation et expiation d'une faute commise à l'égard de la communauté, classique dans les partis de droite. L'idée générale consiste donc à punir, et à punir « sévèrement » : aucune remise de peine ne doit être accordée, des « peines planchers » doivent être mises en place.

Les violences faites aux femmes figurent dans le livret de Marine Le Pen, qui indique qu'elles doivent pouvoir « s'habiller » et « circuler » comme elles l'entendent. La proposition concernant l'inscription au fichier des délinquants sexuels des « harceleurs de rue » (aujourd'hui susceptibles d'être punis d'une amende) s'inscrit dans cette lignée, sans que l'on

sache comment elle serait mise en œuvre en pratique. Éric Zemmour évoque également le sujet des violences sexuelles et conjugales, qu'il propose de punir davantage dans son « Programme pour les Françaises » (voir ci-dessous). Cependant, le candidat est peu crédible sur le sujet : la manière dont il a qualifié le 4 décembre 2018 une manifestation contre les violences faites aux femmes de « *manifestation plus ou moins islamo-gauchiste soi-disant pour être hostile aux violences faites aux femmes* » [41] laisse planer le doute sur son engagement.

On voit assez bien dans les propositions présentées ici le durcissement souhaité de la politique pénale, cher à la droite et à l'extrême droite. Néanmoins, les conséquences de celui-ci en matière pénitentiaire ne sont pas abordées : si on incarcère plus (et plus longtemps), le nombre de personnes incarcérées va nécessairement augmenter.

La population carcérale compte actuellement environ 70 000 personnes, dont 10 000 sont en « surnombre » (le nombre de places de prison est insuffisant, ces personnes dorment donc sur des matelas au sol ou dans des cellules où on rajoute un lit sans que celui-ci n'ait été initialement prévu). Les 10 000 places de prison promises par Éric Zemmour apparaissent donc dérisoires face à la mise en place d'une telle politique pénale, et ne serviront, tout au plus, qu'à « éponger » la surpopulation actuelle... Quant aux 25 000 nouvelles places promises par Marine Le Pen, on a du mal à envisager leur possibilité immédiate, tant la construction de nouvelles prisons coûte cher et prend du temps. Cette construction de places est une marotte de nombreux gouvernements : on connaît ainsi depuis 1986 et l'annonce du « plan 13 000 » d'Albin Chalandon, alors garde des Sceaux du gouvernement Chirac, de très nombreux « plans » de constructions, visant à pallier l'insuffisance du nombre de places disponibles actuellement (le dernier en date étant l'annonce par Emmanuel Macron de la construction de 15 000 nouvelles places de détention [42]). Or, tous ces plans de construction ne suffisent pas à « régler le problème » de la surpopulation carcérale, au contraire : on constate que le nombre de personnes incarcérées augmente linéairement au même rythme que le nombre de

places de prisons, ce qui est certainement une conséquence des politiques pénales répressives mises en œuvre depuis une vingtaine d'années.

La mention d'une « police pénitentiaire » par Éric Zemmour, destinée à « rétablir l'ordre dans les prisons » laisse songeur : de quoi s'agit-il ? À quel(s) problème(s) précis cette police est-elle censée répondre ? L'intervention des Eris (Équipes régionales d'intervention et de sécurité, unités similaires à celles du GIGN ou du Raid et agissant uniquement en milieu carcéral) est déjà possible dans les établissements pénitentiaires français ; on voit mal ce qu'un nouveau corps de « police pénitentiaire » ajouterait à la présence des surveillants de prison d'un côté, des Eris de l'autre. Dans son programme détaillé, le candidat indique qu'il souhaite en fait « transformer l'administration pénitentiaire en une véritable police pénitentiaire » rattachée au ministère de l'Intérieur. Cette proposition va complètement à l'encontre du partage des prérogatives actuel entre Justice et Intérieur, et remettrait totalement en question le rôle des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (qui ont d'abord pour mission dans le Code de procédure pénale, rappelons-le, celle de réinsertion).

Toujours au sujet de la police, l'idée de « simplifier drastiquement la procédure des enquêtes de police » semble également très vague : de quoi s'agit-il ? Est-il question de passer outre la décision d'un juge pour conduire une enquête ? On ne voit que trop bien les menaces que ferait peser une telle mesure sur les libertés et la sécurité individuelles, d'autant plus que la proposition concernant une « défense excusable » (Éric Zemmour) ou de « présomption de légitime défense » (Marine Le Pen) s'inscrit dans la même ligne : où s'arrêterait ce principe et comment est-il envisageable que n'importe quelle personne qui s'estime « agressée » (imaginons, un policier encadrant une manifestation) puisse « se défendre » et causer des blessures (par exemple, en utilisant un LBD ou une grenade de désencerclement) sans risquer d'aller en prison ? Cette proposition foule aux pieds la notion de responsabilité pénale. Elle va de pair avec la proposition d'Éric Zemmour (dans son programme détaillé) de « *retrouver une procédure pénale rapide et efficace en simplifiant drastiquement*

le code de procédure pénale », ce qui, là encore, est lourd de menaces.

Éric Zemmour s'inscrit également dans la lignée des présidentiables ou des ministres de l'Intérieur qui affirment vouloir « mener la guerre à la drogue ». On connaît l'efficacité réelle de ces politiques ainsi que leur coût comparé à leurs maigres résultats.

Enfin, Marine Le Pen comme Éric Zemmour souhaitent conditionner les aides sociales en en privant les personnes « délinquantes » (ou leurs parents, s'il s'agit de mineurs). On voit ici une conception de la délinquance uniquement centrée sur les plus pauvres, aveugle aux inégalités sociales et de genre. Les programmes de l'extrême droite laissent complètement de côté la délinquance en col blanc (celle de la fraude fiscale ou encore des dissimulations financières), qui ne pourra jamais être impactée par ce type de mesures inégalitaires. Il s'agit de s'en prendre aux plus pauvres et aux plus vulnérables, pas de les protéger.

Justice : la « fin de l'impunité »

En matière de justice, on retrouve encore une fois les thématiques chères à la droite et à l'extrême droite, à savoir la nécessité de « restaurer une justice ferme » et d'avoir une politique pénale qui « met fin à l'impunité », en particulier des mineurs.

La répétition à plusieurs endroits des programmes d'Éric Zemmour et de Marine Le Pen de l'affirmation selon laquelle la « perpétuité » ne serait pas « réelle » en France montre à quel point il s'agit d'un fantasme obsédant les candidat·es d'extrême droite. En effet, la peine de prison à perpétuité existe bien en France, assortie d'une « période de sûreté » qui, elle, n'est pas éternelle (elle est plafonnée à 30 ans de réclusion). Cela signifie que, sur avis du juge de l'application des peines (Jap), la personne condamnée peut éventuellement sortir de prison après l'exécution de cette période de sûreté incompressible. L'insistance des candidat·es sur ce point peut paraître démesurée : environ 500 détenus sont concernés par la réclusion à perpétuité aujourd'hui en France, soit environ 0,01 % de la population pénale. [43]...

De plus, les deux candidat·es d'extrême droite souhaitent recruter des magistrat·es (et des greffier·ères pour Éric Zemmour). Cette annonce est plutôt bienvenue compte tenu des carences de la justice française en la matière. Mais ce recrutement éventuel ne suffira probablement pas à répondre aux besoins dans une société sécuritaire (on compte aujourd'hui environ 8 600 magistrats en France, soit deux à quatre fois moins que la moyenne européenne si on rapporte ce chiffre au nombre d'habitants [44]).

Enfin, concernant le programme d'Éric Zemmour, les visuels montrent aussi que le candidat a bien l'intention de surfer sur la vogue de la thématique de « l'ensauvagement », comme l'a fait avant lui Gérard Darmanin à l'été 2020 [45]. Or, les chiffres mobilisés sont trompeurs, sinon mensongers : la plupart des indicateurs des enquêtes de « victimisation » (où on demande directement à un échantillon représentatif s'il a été victime de crimes ou de délits dans l'année écoulée) montrent une stagnation ou une baisse des délits et des crimes (à l'exception des homicides). [46]. Il s'agit, encore une fois, de jouer sur les peurs dans une visée électoraliste. Le graphique concernant le nombre d'agressions est à cet égard révélateur : on nous parle d'une « hausse durable », alors que seules deux dates sont présentées... De la même manière, le programme détaillé indique que « *il y a aujourd'hui plus de 1 800 agressions et 120 attaques au couteau par jour* », sans contextualiser ce chiffre (ni historiquement, ni géographiquement, ni en le rapportant à la population française).

L'amalgame entre insécurité et immigration

Finalement, les mesures proposées ici laissent transparaître les obsessions de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour à l'encontre des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le territoire français. Ainsi, sur les douze infographies d'Éric Zemmour présentées dans cette rubrique (particulièrement prolixes en la matière !), pas moins de cinq concernent la nationalité de divers justiciables. Ce faisant, il passe sous silence le fait que les personnes étrangères ou d'origine étrangère ont plus de chances que les autres de se faire contrôler, arrêter et donc de figurer dans ces statistiques. On sait que la police procède à de

nombreux contrôles d'identité ciblés (en particulier à l'encontre des minorités dites « visibles »). [47], qui sont autant d'occasions de découvrir des délits commis par ces catégories ciblées par les contrôles – et de manquer ceux commis par d'autres. L'expulsion ou la déchéance de nationalité des délinquants et criminels binationaux, vieille marotte de la droite (et, parfois, de la gauche...), figure dans les deux programmes.

Cette partie des programmes d'extrême droite est particulièrement révélatrice de l'obsession de la lutte contre l'immigration et « l'assistanat ». Elle montre aussi la confusion de celles-ci avec toute forme de délinquance et de criminalité. Ainsi, pour « protéger les Français », il s'agirait d'expulser tous les délinquants incarcérés immédiatement (en oubliant que plus des trois quarts des prisonniers sont Français, et que si des étrangers sont incarcérés dans les prisons françaises, l'inverse est également vrai : des Français sont incarcérés à l'étranger).

5. ... doublée par une obsession de l'immigration

L'immigration est la thématique la plus développée dans les deux programmes d'extrême droite. Marine Le Pen consacre ainsi un livret au « contrôle de l'immigration » de... 46 pages (!), quand Éric Zemmour présente un « programme immigration » et un « programme islam » (que nous avons réunis ici tant la question de la religion musulmane semble tracasser le candidat de Reconquête et être liée à l'immigration). Plus que cela, les deux candidat-es se réfèrent sans arrêt à la thématique migratoire dans les autres rubriques (cf. la « protection sociale » ou la « sécurité » par exemple), rappelant par exemple la nécessité de l'expulsion de tel ou telle étranger-ère.

Marine Le Pen ou l'obsession de « l'immigration incontrôlée »

Candidate du RN

En plus d'un livret spécifique consacré à l'immigration de 46 pages, les deux premières mesures parmi les 22 portent sur cette thématique :

Mesure 1 - Arrêter l'immigration incontrôlée en donnant la parole aux Français par référendum

Mettre fin à l'immigration de peuplement et au regroupement familial.

Traiter les demandes de droit d'asile uniquement à l'étranger.

Réserver les aides sociales aux Français, et conditionner à 5 années de travail en France l'accès aux prestations de solidarité.

Assurer la priorité nationale d'accès au logement social et à l'emploi.

Supprimer l'autorisation de séjour pour tout étranger n'ayant pas travaillé depuis un an en France.

Expulser systématiquement les clandestins, délinquants et criminels étrangers.

Supprimer le droit du sol et limiter l'accès à la nationalité à la seule naturalisation sur des critères de mérite et d'assimilation.

Mesure 2 - Éradiquer les idéologies islamistes et l'ensemble de leurs réseaux du territoire national

Aucune proposition concrète associée à cette mesure.

Éric Zemmour ou... l'obsession de l'immigration incontrôlée (bis repetita)

Candidat de Reconquête

Trois catégories de propositions pour le « Programme Immigration »

- Stopper les flux

Mettre fin au regroupement familial.

Limiter le droit d'asile à une poignée d'individus par an.

Rendre obligatoire le dépôt des demandes d'asile à l'étranger, dans nos consulats.

Mieux sélectionner les étudiants étrangers.

- Mettre fin aux pompes aspirantes

Supprimer le droit du sol.

Durcir drastiquement les conditions de naturalisation.

Supprimer les aides sociales aux étrangers extra-européens.

Supprimer l'Aide Médicale de l'État.

Interdire la régularisation de tout étranger entré illégalement sur le territoire français.

- Renvoyer tous les étrangers indésirables

Renvoyer tous les étrangers clandestins présents sur notre sol.

Expulser les délinquants et les criminels étrangers.

Déchoir de la nationalité française et expulser les criminels binationaux ainsi que les délinquants binationaux qui récidivent.

Renvoyer les étrangers venus travailler au terme d'une période sans emploi de 6 mois.

Candidat de Reconquête

3 catégories de mesures dans le « Programme Islam »

- Imposer la discrétion

Interdire le port du voile islamique dans l'espace public.

Interdire la construction de minarets et de mosquées imposantes.

- Stopper l'endoctrinement

Assurer la fermeture définitive des lieux de promotion du djihad.

Interdire les « Frères Musulmans » et toute mouvance liée.

- Empêcher les influences étrangères

Imposer un strict contrôle des imams et des financements étrangers du culte musulman.

Expulser systématiquement tous les étrangers pouvant représenter une menace pour l'ordre public, en particulier les fichés S.

Dans les programmes des candidat·es d'extrême droite, les mesures concernant l'immigration et son contrôle sont très nombreuses, comme on pouvait s'y attendre. Marine Le Pen, dans son livret spécifique consacré à la question, tout comme Éric Zemmour, dans les 18 visuels qui accompagnent ce thème, jouent tous les deux sur la peur de « l'immigration incontrôlée » qui « exploserait » actuellement. Deux des visuels de Reconquête ont pour objet de mentionner le pays d'origine des personnes arrivant sur le territoire français (et d'indiquer la surreprésentation des nationalités africaines), un autre mentionne le nombre d'enfants des femmes immigrées par rapport aux femmes natives (pour reprendre l'opposition utilisée par les démographes entre personnes « immigrées » et personnes « natives » [48]). On retrouve ici l'obsession classique des partis d'extrême droite envers la question migratoire, et en particulier envers un prétendu « grand remplacement » ou envers un « suicide français », cher à Éric Zemmour (voir l'introduction de ce texte).

Dans son programme détaillé, Éric Zemmour indique qu'il cherche à « *renouer avec l'assimilation pour refaire des Français* ». Il propose ainsi de faire de l'école un « creuset » du récit national (ce qui renvoie aux nombreuses polémiques concernant sa vision de l'histoire de France), d'encourager la connaissance des grands textes littéraires ou encore de permettre à 10 000 jeunes d'effectuer un service militaire volontaire.

Dans cette partie figure également des mesures visant à « mettre un terme à l'islamisation de notre pays ». En effet, l'ensemble des mesures proposées en matière d'immigration, chez Marine Le Pen comme chez Éric Zemmour, cible en fait des catégories particulières de personnes immigrées, et non l'ensemble d'entre elles : il s'agit prioritairement des immigré·es pauvres et de celles et ceux qui sont de confession musulmane. Ainsi, les deux programmes demandent la suppression de l'Aide médicale d'État et la suppression des aides sociales, comme on l'a vu. De la même manière, la proposition d'Éric Zemmour de renvoyer les étranger·ères venu·es travailler en France au terme d'une période de 6 mois sans emploi instrumentalise les politiques dites « d'activation » (visant le retour à l'emploi) des

chômeur·ses et des allocataires de minima sociaux. Elle fait de ces politiques d'incitation à accepter n'importe quel emploi des politiques de sanctions contre les étranger·es privé·es d'emploi. Enfin, de nombreuses mesures des deux candidat·es d'extrême droite font référence explicitement ou à mots couverts à l'Islam. On trouve par exemple dans les deux programmes des mesures d'expulsion des « étrangers pouvant représenter une menace pour l'ordre public » (pour reprendre les mots de Reconquête).

Finalement, là encore, les deux programmes d'extrême droite sont très proches et il faudrait jouer au jeu des sept différences pour y trouver des éléments de distinction réels.

6. L'environnement : parent pauvre des programmes d'extrême droite

Dans le programme de la candidate du RN, les mots « environnement », « écologie » ou « énergie » n'apparaissent tout simplement pas. Éric Zemmour, quant à lui, consacre une rubrique de son programme à l'environnement, une autre à l'énergie et une dernière à l'agriculture. En lisant plus avant, on s'aperçoit qu'il s'agit avant tout de défendre les « paysages » plus que l'environnement en tant que tel.

L'environnement ou le vide des programmes d'extrême droite

L'environnement est le parent pauvre des programmes des candidat·es d'extrême droite. Il faut bien fouiller dans les « 22 mesures » de la candidate du RN pour trouver quelques propositions qui peuvent être raccrochées à la thématique environnementale. Dans le programme d'Éric Zemmour, seules huit propositions en tout y sont relatives (dont une concernant la loi SRU), aucun visuel ou chiffre ne les appuyant [49].

Candidate du RN

Mesure 12 - Assurer notre indépendance énergétique pour baisser la facture des Français

Rendre aux ménages les 5 milliards de subventions versées notamment aux éoliennes. Arrêter les projets éoliens et démanteler progressivement les parcs existants Relancer la filière nucléaire, hydroélectrique et investir dans la filière hydrogène Sortir du marché européen de l'électricité pour retrouver des prix décents

Mesure 13 - Défendre nos agriculteurs et une alimentation de qualité pour tous

Garantir aux paysans des prix respectueux de leur travail et mettre un terme aux marges abusives de la grande distribution Interdire les importations de produits agricoles ne respectant pas les normes de production française Contraindre les cantines à utiliser 80 % de produits agricoles français Mettre en place un « plan abattoirs » pour assurer des conditions dignes et interdire l'abattage sans étourdissement Généraliser l'étiquetage sur l'origine et la qualité des produits alimentaires

Mesure 21 - Créer un ministère d'État de la Mer et de l'Outre-Mer

Aucune proposition concrète associée à cette mesure.

Candidat de Reconquête

Trois catégories de mesures pour le « Programme Environnement »

- Préserver nos paysages
- Interdire tout nouveau projet de construction d'éoliennes sur terre et en mer
- Geler les projets en cours d'éolien en mer
- Rediriger le soutien public aux énergies éoliennes et solaires vers les renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, pompes à chaleur) pour réduire nos usages d'énergies fossiles
- Limiter l'artificialisation et la pollution des sols
- Interdire la construction de nouvelles grandes surfaces et zones commerciales à l'entrée des villes et villages
- Abroger la loi SRU pour stopper la folle expansion du logement social
- Aggraver les sanctions contre la pratique des décharges sauvages
- Mettre en place des politiques positives de développement durable
- Faire émerger une véritable filière industrielle dans le recyclage des plastiques
- Établir une stratégie forestière nationale afin de mieux exploiter la 3^e forêt d'Europe

Candidat de Reconquête

2 catégories de mesures pour le « Programme Énergie »

- Relancer la filière nucléaire
- Supprimer l'objectif de réduire à 50 % la part du nucléaire dans notre mix électrique à l'horizon 2035
- Prolonger la durée de vie du parc existant à 60 ans au moins
- Lancer la construction d'au moins 14 nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 à horizon 2050
- Relancer la recherche dans le nucléaire du futur, comme les réacteurs de 4^e génération (programme ASTRID) ou la fusion nucléaire (projet international ITER)
- Remplacer le dispositif ARENH par un nouveau système permettant à tous les consommateurs et entreprises françaises de bénéficier des coûts compétitifs de l'énergie nucléaires
- Rationaliser le développement des énergies renouvelables
- Mettre fin aux projets éoliens actuels et futurs, sur terre et en mer, qui saccagent nos paysages et mettent en danger la stabilité de notre réseau électrique
- Rediriger le soutien public à l'éolien et au solaire vers la géothermie, les réseaux de chaleur ou les pompes à chaleur qui remplacent des consommations de gaz ou de fioul

La proposition la plus étonnante du programme « Environnement » d'Éric Zemmour concerne l'abrogation de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), dont on se demande en quoi elle s'y rapporte. Pour rappel, la loi SRU comporte un ensemble de mesures visant à « densifier les espaces déjà urbanisés afin d'éviter l'étalement urbain » [50]. Il s'agit donc, précisément, de limiter l'artificialisation de nouveaux sols ! L'article 55 de la loi SRU oblige également certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel : en la matière, il s'agit tout autant de requalifier des immeubles existants de « logements sociaux » que d'en construire de nouveaux. Il apparaît étonnant – sinon mensonger – de parler de « folle expansion du logement social » ; la mesure renvoie plutôt à l'obsession n° 1 d'Éric Zemmour, à savoir la lutte croisée contre l'immigration et « l'assistanat », en faisant l'amalgame avec le logement social.

Candidat de Reconquête

3 catégories de mesure pour le « Programme Agriculture »

- Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier
- Mettre fin aux regroupements de plusieurs enseignes au sein de centrales d'achat communes
- Privilégier les circuits courts en augmentant la part de produits locaux dans la restauration collective
- Protéger les agriculteurs contre la concurrence déloyale des produits étrangers
- Interdire les importations de produits agricoles non conformes à nos standards de qualité et de sécurité alimentaire
- Mettre fin à la sur-transposition dans notre droit des normes européennes
- Mettre fin à la participation de la France aux négociations actuelles et futures des traités de libre-échange
- Encourager l'innovation et le renouvellement des générations
- Financer l'innovation en robotique agricole afin de réduire la dépendance à la main d'œuvre étrangère et l'utilisation des produits phytosanitaires
- Encourager l'installation de nouveaux producteurs, notamment dans la culture bio
- Favoriser le renouvellement des générations en augmentant la Dotation Jeunes Agriculteurs et en simplifiant les procédures d'installation et d'accès au foncier

La mesure 21 de Marine Le Pen concernant la Mer est lapidaire : rien n'est indiqué concernant les futures orientations de ce fameux ministère, ni sur son rôle concret. Cependant, l'Outre-Mer fait l'objet d'un « livret thématique » de 20 pages, qui détaille des propositions plus approfondies et qui se termine par cette citation : « *La France a eu tant de présidents de la République 'terriens' qu'elle pourrait faire demain le choix d'une présidente 'Marine'* ». Dans ce livret, aucune mesure ne concerne spécifiquement l'environnement à l'exception de celle-ci : « L'exploitation de ressources nouvelles ne sera possible qu'à la condition qu'elle respecte un haut niveau d'exigences environnementales ». La plupart des mesures sont focalisées sur le développement économique des Drom-Com [51], le coût de la vie ou encore la « culture de l'Outre-Mer ».

Une vision réductrice et paysagère de l'environnement

Cette partie des programmes de l'extrême-droite révèle en fait une vision réductrice, paysagère, de la lutte contre les dérèglements climatiques majeurs actuels, celle-ci se résumant en partie au retrait des éoliennes... Comme l'a répété le candidat Zemmour le 1^{er} février lors d'une interview sur Twitch [52], pour lui, « *l'écologie c'est d'abord la protection de la beauté des paysages français* » et la première raison pour laquelle il souhaite en finir avec les éoliennes serait que « *c'est affreux, (...) ça enlaidit les paysages français* ». De plus, les visuels de son programme expliquent qu'un « réacteur EPR fournit autant d'énergie que 1 900 éoliennes », ou encore qu'une « éolienne ne produit en moyenne de l'électricité qu'un jour sur quatre à puissance maximale ». Dans son programme détaillé, le candidat de Reconquête indique ainsi également qu'il souhaite stopper la fermeture prévue des 12 réacteurs nucléaires annoncée pour 2030, faisant fi des éventuelles questions de sécurité.

Les deux candidat-es souhaitent l'interdiction de l'éolien, comme le montre la mesure 12 de Marine Le Pen qui s'inscrit ainsi dans la lignée de l'ensemble des programmes de droite. Aucune raison n'est exposée ici, à l'exception peut-être du coût du

maintien de ce parc (« 5 milliards »). Du côté d'Éric Zemmour, le « soutien public » doit concerner les « renouvelables thermiques » (géothermie, bois-énergie, réseaux de chaleur ou pompes à chaleur), mais aucune précision n'est apportée quant à l'importance de ce « soutien public ». Éric Zemmour ne conçoit d'ailleurs l'énergie thermique que comme un complément pour les besoins croissants que le nucléaire ne permettrait pas de satisfaire. L'énergie « solaire » est incluse dans le paquet des énergies « à délaissier », sans qu'aucune justification ne soit apportée à ce sujet. Marine Le Pen souhaite également relancer le nucléaire.

Une conception individuelle de la responsabilité environnementale

La proposition d'Éric Zemmour visant à « aggraver les sanctions contre la pratique des décharges sauvages » remet la lutte contre les atteintes faites à l'environnement dans une perspective strictement paysagère et sous l'angle de la responsabilité individuelle (ce qui est cohérent avec une approche néolibérale) : les individus sont responsables de leurs faits et gestes qui dégradent « la planète », sans qu'aucune responsabilité collective (de l'organisation du système économique, par exemple) ne soit pointée du doigt. Cette vision individualiste de l'environnement ressemble à celle appliquée depuis cinq ans par Emmanuel Macron : l'analyse des différents projets de loi de finance montre ainsi que toutes les mesures prises visent avant tout à inciter ou sanctionner les agents à leur niveau, sans s'attaquer aux causes plus profondes des dérèglements climatiques rencontrés. [53]. Éric Zemmour dédouane de toute façon la France de toute responsabilité systémique en matière de préservation de l'environnement, indiquant dans l'un de ses visuels que « La France n'est responsable que d'1 % des émissions mondiales de CO₂ », oubliant de préciser qu'elle représente moins de 1 % des habitant-es de la planète et que cette proportion n'a donc rien de fantastique.

L'objectif de « politiques positives de développement durable » mis en avant dans les programmes d'extrême-droite prétend s'opposer à celui de «

l'écologie punitive » souvent décriée par les hommes et femmes politiques. Il s'agit donc de partir d'un procès d'intention pour proposer des mesures vagues et impossibles à critiquer : qui serait contre le développement d'une « véritable filière industrielle dans le recyclage des plastiques » ou la meilleure « exploitation de la 3^e forêt d'Europe » ? (sans que l'on sache véritablement comment l'expression « mieux exploitée » est définie). On retrouve ici l'idée selon laquelle la technologie serait notre meilleure alliée pour combattre les dérèglements climatiques.

Le soutien nécessaire aux agriculteurs français

Une fois encore, les programmes des deux candidat-es d'extrême-droite se rejoignent sur la question de l'agriculture.

La mesure 13 de Marine Le Pen concerne plus les agriculteur-rices que l'environnement en soi, mais elle concerne aussi les importations de produits agricoles et l'utilisation de « produits agricoles français » : on peut imaginer que la candidate du RN souhaite ainsi favoriser les circuits courts (encore que cette expression ne soit jamais mentionnée). Il s'agit plutôt d'une conception nationale de l'agriculture, concentrée sur l'origine des produits (la France) plutôt que sur la préservation de l'environnement. Éric Zemmour s'inscrit dans cette lignée et évoque, lui, directement la question des « circuits courts ».

Finalement, pour Éric Zemmour, les politiques « environnementales » se ramènent à l'esthétique paysagère, en appellent à la responsabilité individuelle, s'appuient sur des propositions vagues qui ne promettent guère d'avancées dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux. En revanche, le candidat juge qu'il est de bon ton de s'en servir comme prétexte pour abattre du même coup les éoliennes et les logements sociaux...

Dans l'ensemble du programme de Marine Le Pen, rien n'est mentionné au sujet de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou du développement durable. Le terme même d'« environnement » est absent du programme, ce qui est assez révélateur de la mise sur la touche de ce

thème.

7. Éric Zemmour, candidat de la ruralité... et des voitures

Un thème particulier émerge dans le programme d'Éric Zemmour : celui de la ruralité, à la fois sous l'angle des communes rurales et sous celui des automobilistes. Ce thème est plus discret chez Marine Le Pen : on peut le considérer comme un marqueur spécifique du parti Reconquête par rapport au RN.

Favoriser les « bourgs » et leurs habitant-es

Candidat de Reconquête

2 catégories de mesures dans le « Programme Ruralité »

- Encourager la revitalisation des communes rurales
- Réorienter les fonds publics destinés à la politique de la ville vers nos campagnes
- Instituer une bourse de 10 000 euros pour toute naissance dans une commune rurale
- Interdire la construction de nouvelles grandes surfaces et zones commerciales à l'entrée des villes et villages afin de favoriser les artisans et les commerçants
- Relocaliser les emplois des administrations et organismes
- Améliorer l'accès aux réseaux de communication et de transport
- Accélérer le déploiement de la 4G et de l'Internet Haut Débit sur tout le territoire français
- Désenclaver les bourgs par une offre locale d'accès aux transports en commun routiers

Candidat de Reconquête

2 catégories de mesures dans le « Programme Automobilistes »

- Supprimer les contraintes excessives
Supprimer le permis à points
Restaurer la limitation de vitesse de 90 km/h sur les routes nationales et départementales
Mettre fin à toute interdiction de circuler en ville en fonction du type de véhicule (zones à faibles émissions métropolitaines)
Revenir à la limitation de vitesse de 50 km/h en ville, sauf zones spécifiques (écoles, hôpitaux...)
- Plafonner les amendes de stationnement à 17 euros sur tout le territoire
Allonger la durée de validité du contrôle technique de 2 à 3 ans et en dispenser les motos
- Soutenir les travailleurs automobilistes
Rendre obligatoire le remboursement par les entreprises de 50 % des frais de carburant de leurs salariés pour leur trajet domicile - travail, dans la limite de 40 euros par mois et s'il n'existe pas d'alternatives de transport en commun

La nostalgie de la ruralité et le retour à la terre

L'opposition entre villes et campagnes est surjouée par Éric Zemmour. On la retrouve par exemple dans sa proposition d'octroyer une « bourse de naissance » de 10 000 euros à chaque enfant « né dans la ruralité » (le terme de « ruralité » n'était pas précisément défini : à partir de combien d'habitantes et d'habitants une ville sort-elle de la « ruralité » ?).

Dans son programme détaillé, le candidat de Reconquête indique également vouloir « réinvestir les sommes colossales de la politique de la vie, investies dans les banlieues, dans la rénovation des centres des villes moyennes, des bourgs et des villages », opposant ainsi directement la ville (et en particulier la banlieue) à la campagne.

On retrouve la vision « pseudo-romantique » du monde social, où le « retour à la terre » (et, si possible, à la terre sans éolienne ni logements sociaux, cf. la section consacrée à l'environnement) occupe une place prépondérante. La ruralité est

parée de valeurs particulières : Éric Zemmour explique ainsi qu'il s'agit du vrai territoire de la « masculinité », contrairement à la ville et à ses hordes de « wokes » et d'immigrants, et de la famille (puisqu'il s'agit d'encourager les familles rurales contrairement à celles des villes).

Automobilistes : la fin de la sécurité routière

On retrouve ici la rhétorique habituelle de l'ensemble du programme d'Éric Zemmour, donnant des propositions d'éléments « à supprimer » (ici, le permis à points), sans que soit indiqué ce qu'il faudrait instaurer à la place.

Les six propositions de la rubrique « Automobilistes » sont assez marginales et ne dessinent pas une vision politique d'ensemble, si ce n'est l'abandon de l'objectif de sécurité routière couplé à l'absence d'avancée environnementale ou sociale. À ce titre, la dernière proposition concernant le trajet domicile-travail est assez emblématique, puisqu'elle ne contraint les entreprises qu'à hauteur de 40 euros par mois et par salarié... alors que nombreuses sont les entreprises qui pratiquent déjà des politiques de remboursement domicile-travail de ce type.

Les deux mesures concernant les limitations de vitesse (et donc les contraventions liées à celles-ci), celle concernant les amendes et celle, enfin, relative au contrôle technique, sont censées caresser les conducteurs et conductrices dans le sens du poil, en leur promettant moins de dépenses. Aucune justification « chiffrée » n'est cette fois-ci apportée, hormis au sujet des amendes (avec un visuel décrivant l'augmentation du montant des amendes entre 2018 et aujourd'hui) : en ce qui concerne les limitations de vitesse et le contrôle technique, seule la justification électoraliste semble primer.

Aucune mesure, en revanche, ne porte sur l'impact environnemental de la voiture : c'est même le contraire, puisque l'un des visuels du site affirme que « de plus en plus d'automobilistes sont empêchés de circuler en ville », faisant ainsi référence (en les critiquant en creux) aux « Zones à faibles émissions ». Or, ces zones, où la circulation des véhicules particulièrement polluants est restreinte voire

interdite, ont été créées surtout pour préserver la qualité de l'air et la santé des habitants concernés.

Finalement, il s'agit dans l'ensemble de propositions qui refusent toute régulation contraignante et structurent une vision du monde selon l'opposition « villes / campagnes ». Les automobilistes ont une place à part dans le programme, tandis que les usager·ères des transports en commun restent invisibles. La voiture occupe une place particulière dans l'idéologie d'Éric Zemmour, sous la figure des « travailleurs automobilistes » dont il a beaucoup été question lors des mouvements des gilets jaunes (à qui il s'agit certainement de plaire). Cette figure est rurale plutôt qu'urbaine, et s'oppose à la centralisation du pouvoir à Paris, ville symbole de la politique du « sans voiture » par excellence (avec par exemple la fermeture par Anne Hidalgo, depuis son accession à la mairie, du trafic automobile sur les quais de Seine).

8. La politique étrangère : une entrée par la défense, la souveraineté nationale... et l'immigration

La politique étrangère est l'autre absente des programmes des candidat·es d'extrême-droite, avec l'environnement. Si on sait que les deux candidats sont proches de la Russie, on ne trouve nulle mention de ces affinités dans les programmes écrits. On s'intéressera donc ici aux mesures concernant la Défense et les Armées, ainsi que celles portant sur l'Europe (dans le programme d'Éric Zemmour – aucune mention de l'Europe ne figurant dans le programme du RN).

Marine le Pen : le renforcement du budget de la Défense

Candidate du RN

En plus d'un livret spécifique consacré à la défense de 16 pages, 1 mesure parmi les 22 porte sur cette thématique.

20 - Porter le budget de la défense à 55 milliards d'euros à l'horizon 2027

Renforcer notre souveraineté et notre indépendance
Garantir à nos soldats l'équipement et les moyens nécessaires pour garantir et protéger les intérêts nationaux

Éric Zemmour : l'importance de l'indépendance de la France

Candidat de Reconquête

4 catégories de mesures dans le « Programme Armées »

- Moderniser et accroître les moyens de notre armée

Porter à 70 milliards d'euros le budget de la défense à horizon 2030

Investir pour disposer d'une capacité de projection permanente à horizon 2040, notamment en se dotant à terme de 2 porte-avions

- Défendre nos intérêts dans le monde
Sortir du commandement militaire intégré de l'OTAN

Augmenter nos forces basées en outre-mer et à l'étranger

- Assurer l'indépendance de notre industrie de défense

Revoir notre engagement dans les grands programmes d'armement européens (avion, char et canon du futur) afin de faire prévaloir nos intérêts

Investir dans notre filière d'armement afin d'équiper nos armées d'équipements français
- Soutenir nos soldats et renforcer le lien Armées-Nation

Revaloriser de 20 % la solde de nos militaires et de nos réservistes dès 2023

Permettre à 10 000 jeunes de faire un service militaire volontaire chaque année

L'armée, gage d'indépendance nationale pour l'extrême droite

Les programmes des deux candidat·es convergent sur la question des armées. La revalorisation des soldes des militaires figure en bonne place. Le programme d'Éric Zemmour comprend quelques visuels informant sur les suppressions de postes ou sur le renouvellement des équipements lourds, et affirmant la nécessité de se « remilitariser » ou d'être « indépendant », ce qui est conforme aux idées habituelles de l'extrême droite. Le livret de Marine Le Pen est sur la même ligne, comme l'exprime en creux son sous-titre, « Réarmer la France puissance ».

Enfin, Marine Le Pen (dans son livret sur la défense) et Éric Zemmour se prononcent tous deux en faveur d'une sortie de la France du commandement intégré de l'Otan.

Candidat de Reconquête

3 catégories de mesure dans le « Programme Europe »

- Défendre les intérêts des Français en Europe
Reprendre le contrôle de nos frontières et de notre politique migratoire

Exiger la mise en place sous deux ans d'un mécanisme de commande publique européen permettant à chaque État d'en réserver une part à ses entreprises nationales

Opposer le veto de la France à toute négociation de traité de libre-échange pour défendre nos entreprises et nos agriculteurs

- Mettre fin à la fuite en avant fédéraliste
Bloquer tout nouveau transfert de compétence et faire appliquer rigoureusement le principe de subsidiarité

Mettre fin à la surtransposition des règles européennes

Réviser l'article 55 de la Constitution pour faire primer toute nouvelle loi nationale sur le droit européen existant

Constituer de larges coalitions d'États membres autour de nos priorités

- Construire une Europe des nations
Réorienter l'Union européenne vers une Europe des Nations qui respecte la dignité des peuples et des États

Refuser tout nouvel élargissement et mettre fin au processus d'adhésion de la Turquie

Interdire d'arborer le drapeau européen sans le drapeau français à ses côtés sur les édifices publics

L'Europe, trop fédéraliste selon Éric Zemmour

Le candidat de Reconquête consacre une partie spécifique de son programme à la thématique européenne. On y retrouve ses thèmes habituels : indépendance française (que l'Europe entraverait), politique migratoire (sur laquelle il faudrait reprendre la main au niveau national), traités de libre-échange (contre lesquels il faudrait se positionner), Europe des nations en opposition à l'Europe qualifiée de «

fédéraliste ».

En définitive, l'aspect « politique étrangère » des programmes des deux candidat-es est réduit à peu de chagrin (et accorde très peu de place aux solidarités internationales [54]). On retrouve dans les deux cas des liens avec la politique migratoire, décidément obsessionnelle pour l'extrême-droite.

9. L'extrême droite et les droits des femmes

Les droits des femmes ne sont pas une préoccupation des partis d'extrêmes droites, souvent soucieux de ne pas déplaire aux conservateurs. Les candidats se concentrent donc sur les seuls sujets qui peuvent faire consensus : la lutte contre les violences contre les femmes, qu'ils relient pour partie, explicitement ou non, à l'immigration ou à l'islam.

Marine Le Pen, féministe ?

Le programme du Rassemblement national ne se soucie que peu des droits des femmes. On trouve à quelques endroits (relatifs à la sécurité, l'immigration, ou l'islam) des éléments épars sur le « *droit des femmes à s'habiller comme elles le souhaitent* » ou à « *se déplacer* » et sur la pénalisation nécessaire des délits ou crimes à caractère sexuel. Les questions d'égalité professionnelle, par exemple, ne sont pas abordées dans le programme de la candidate.

Éric Zemmour et « les Françaises »

Les propositions d'Éric Zemmour sont quant à elles résolument conservatrices : le candidat semble réduire la question des droits des femmes à celle des droits des mères (première catégorie de propositions), des droits des victimes de violences sexuelles et conjugales (deuxième) et des femmes mères vivant à la campagne (troisième). On retrouve deux des obsessions habituelles du candidat de Reconquête : la sécurité et la ruralité.

Dans son programme détaillé, le candidat inscrit également à la rubrique « Protéger les Françaises et garantir leurs droits » la mesure « *Interdire le port du voile dans l'espace public qui est incompatible avec l'égalité de l'homme et de la femme et qui constitue un asservissement de la femme* », une conception de l'égalité qui se concentre dans son obsession à l'encontre de la religion musulmane. Par exemple, nulle part le candidat ne désigne les inégalités salariales comme incompatibles avec l'égalité de dignité des femmes et des hommes.

Candidat de Reconquête

3 catégories de mesures dans le « Programme pour les Françaises »

- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale

Permettre aux deux parents de se répartir librement le temps de congé parental et faciliter les modes de garde alternatifs

Créer 60 000 places de crèche

supplémentaires sur le quinquennat

Donner la priorité aux mères célibataires françaises pour l'obtention de logements sociaux et les places en crèches

- Intensifier la lutte contre les violences sexuelles et conjugales

Automatiser le port de bracelets anti-rapprochement pour les personnes condamnées pour les violences conjugales

Augmenter le nombre de places dédiées aux victimes de violence conjugale dans les centres d'hébergement

Mettre en place des peines planchers pour tous les crimes et délits, dont ceux commis par des conjoints violents

Expulser tous les criminels et délinquants sexuels étrangers comme binationaux

- Augmenter le pouvoir d'achat des femmes

Mettre en place une bourse de naissance de 10 000 euros pour chaque enfant né dans un territoire rural

Augmenter les pensions de réversion pour les veuves en augmentant la part du conjoint décédé de 54 % à 75 %

10. L'extrême droite et la démocratie

Une mesure du programme de la candidate du RN concerne les procédures électorales. L'idée est vraisemblablement de séduire les « gilets jaunes » dont une revendication portait sur le référendum d'initiative citoyenne (Ric), tout en reprenant l'idée du scrutin à la proportionnelle, revendication habituelle de l'extrême-droite (ou d'autres partis peu représentés à l'Assemblée nationale malgré leur score élevé aux élections présidentielles et européennes).

Candidate du RN

Mesure 11 - Instaurer le référendum d'Initiative citoyenne et mettre en place la proportionnelle

Aucune proposition concrète associée à cette mesure.

On trouve également dans le programme détaillé d'Éric Zemmour l'idée de « *rendre la parole au peuple* » (p. 6). Mais c'est autant pour « *instaurer un référendum obligatoire pour toute proposition de révision de la Constitution, ratification de traité européen ou élargissement de l'Union européenne* » que pour organiser un grand référendum sur « *l'immigration, la sécurité et la justice* »/

Ces propositions, visant à instaurer une petite dose de démocratie participative, n'effacent pas l'impression de contrôle anti-démocratique qui se dégage d'autres propositions, notamment concernant la sécurité, l'éducation nationale et la gestion des médias.

La revue Les Possibles remercie Les Économistes atterrés de l'avoir autorisée à republier cette Note publiée en mars 2022 et qui figure sur leur [site](#).

Notes

[1] La majorité de cette note a été rédigée avant le 16 mars 2022 afin de prendre le temps de la réflexion. Les encadrés qui reprennent les principales propositions du candidat de Reconquête s'appuient donc sur les diapositives du site programme.zemmour2022.fr et non sur le document « Programme complet ». Néanmoins, les deux sources se recoupent largement.

[2] De ce point de vue, il n'y a guère de changement par rapport au décryptage que nous avons proposé dans notre note de mars 2017 sur le précédent programme présidentiel de Marine Le Pen.

[3] Il existe aujourd'hui une abondante littérature, notamment anglo-saxonne, sur les liens entre nationalisme et néolibéralisme. Le « trumpisme » notamment a été analysé sous cet angle, par exemple par Adriano Cozzolino (2018), « Trumpism as nationalist neoliberalism. Acritical enquiry into Donald Trump's political economy », *Interdisciplinary Political Studies*, Vol 4, No 1, pp. 47-73. Pour un article en Français, on peut se reporter à Pierre Sauvêtre (2020), « National-néolibéralisme. De quoi le 'populisme' est-il le nom ? », *Sens public*, pp.1-32.

[4] Il faut rappeler que les liens entre l'extrême droite française et le patronat sont anciens : c'est dans la famille Le Pen l'ancrage dans le Poujadisme. Voir par exemple les analyses d'un collectif d'économistes, Ecolinks, *Petit manuel économique anti-FN*, Le cavalier bleu, 2017.

[5] Voir sur ce point les analyses d'E. M. Mouhoub *L'immigration en France. Mythes et réalité*, Fayard, 2017.

[6] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

[7] Boubtane E. (2019) « Les effets économiques de l'immigration pour les pays d'accueil », *L'économie politique*, 4/84, pp. 72-83.

[8] La littérature suggère toutefois, sur la base d'hypothèses néoclassiques contestables (selon lesquelles la flexibilité du marché du travail et celle des salaires à la baisse seraient favorables à l'emploi), que l'immigration pourrait avoir un impact négatif marginal sur l'emploi ou les salaires, localement ou pour certaines catégories de travailleur. Voir France stratégie (2019) « L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance. Revue de littérature », Rapport pour l'Assemblée nationale.

[9] D'Albis H., Boubtane E., Coulibaly D. (2016) « Immigration policy and macroeconomic performances in France », *Annals of Economics and Statistics*, vol. 121-122, pp. 279-308.

[10] Borjas G. (1999) 'Immigration and Welfare Magnets', *Journal of Labor Economics*, 17/4.

[11] De Giorgi G., Pellizzari M. (2009) « Welfare migration in Europe », *Labour Economics*. n° 16.

[12] Voir OCDE (2014), 'Is migration good for the economy?', *Migration policy debates*, Mai. Voir aussi d'Albis H., Boubtane E., Coulibaly D. (2019) "Immigration and public finances in OECD countries", *Journal of Economic Dynamic and Control*, vol. 99, pp. 116-151.

[13] Voir Chojnicki X., Defoort C., Drapier C., Ragot L. (2010) « Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme », Rapport pour la Drees-Mire, juillet. Voir aussi Boubtane E. (2019) op. cit. Le rapport de France stratégie (2019) montre que ce résultat est dépendant des méthodes retenues : il cite deux études (de l'OCDE et du Cepii) qui suggèrent que les immigré-es pourraient bénéficier un peu plus des dépenses publiques qu'ils ne contribuent aux recettes, mais c'est en incluant dans les coûts de l'immigration ceux de l'éducation des enfants nés en France y compris quand l'un des parents est français... un parti-pris contestable.

[14] Boubtane E. (2019), op. cit.

[15] L'expérience allemande suggère que l'arrivée des étrangers a stimulé la croissance et l'emploi dans les années récentes. Voir aussi d'Albis H., Boubtane E., Coulibaly D. (2018) "Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a 'burden' for Western European countries" *Science advances*, 4.

[16] Ce cocktail de mesures traduit bien une interprétation du patriotisme économique propre à l'extrême droite, par opposition à d'autres formes de souverainisme ou de protectionnisme économique.

[17] . Le terme de « charges » est lui-même idéologiquement connoté : en effet, il désigne les cotisations sociales qui ne sont pas simplement une somme à payer par les entreprises et les salarié-es mais bien la source principale de financement du système de protection sociale.

[18] . Voir la note des Économistes atterrés sur le sujet : A. Eydoux, A. Math, H. Sterdyniak (2014) « [Un pacte irresponsable](#) », mars. Les évaluations qui ont eu lieu depuis, notamment celles sur le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), ne démentissent pas les précédentes (au contraire : les baisses de cotisations coûtent de plus en plus cher pour un effet de plus en plus décevant).

[19] . Voir la présentation qu'en donne le [ministère de l'Économie et des finances](#).

[20] Le terme « impôts sociaux » est flou (et diffère de celui de « charges » habituellement employé par les partis de droite) : il vise probablement la baisse de la CSG, mais ce peut être aussi celle des cotisations patronales ou salariales, ou encore celle de la taxe sur les salaires. Il indique seulement que cela ne coûterait rien aux employeurs.

[21] . On peut penser à la suppression des cotisations salariales d'assurance chômage, présentée comme une mesure de pouvoir d'achat dans le programme du candidat Macron en 2017. Cette mesure s'est avérée préfigurer une réforme en profondeur de la gouvernance de l'assurance chômage (reprise en main par l'État), réforme qui s'est traduite par des coupes dans l'indemnisation des chômeurs les plus précaires. Voir A. Eydoux (2019) « Réforme de l'assurance chômage : l'insécurisation des demandeurs d'emploi », *note des Économistes atterrés*, juillet.

[22] . Voir Dumont G, et Ramajo I. (2021), « [Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019](#) », *Dares résultats*, n° 47, août.

[23] C'est-à-dire le 16 mars 2022, soit à 25 jours du premier tour des élections présidentielles.

[24] Cette mesure existe déjà !

[25] Celle-ci est estimée à environ 1 milliards d'euros par an

[26] . Les PME sont d'après l'Insee les entreprises « qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises. (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ».

[27] . Voir par exemple l'interview de [Nadine Levratto](#) qui critique les stratégies de relocalisation industrielle par les aides aux entreprises, à la fois trop nombreuses et trop coûteuses, et surtout, n'ayant pas fait la preuve de leur efficacité.

[28] Voir Morin T. (2014) « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee première*, n° 1492.

[29] En 2018, 40,5 % des enfants de famille monoparentale étaient pauvre, contre 20,7 % des enfants en moyenne. Voir E. Algava, Bloch K., Robert-Bobée I. (2021) « Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses », *Insee focus*, n°249.

[30] Notons que le terme « prestations de solidarité » est vague et peut concerner toute une gamme de prestations sociales. Une condition de cinq années de résidence avec permis de travail s'applique déjà aux étrangers hors Union européenne pour l'accès au RSA, cette condition se durcirait si cinq années de travail étaient nécessaires.

[31] Voir Barilari, A. (2018) « La fraude fiscale : les mots et les chiffres », *Gestion & Finances Publiques*, vol. 3, n° 3, pp. 50-57.

[32] Cour des comptes (2020), « La lutte contre la fraude aux prestations sociales. Des progrès trop lents, un changement d'échelle indispensable », Communication à la commission des affaires sociales du Sénat, septembre, 180 p.

[33] . Il a été mis en place par l'article L. 114-12-1 du code de la Sécurité sociale et par le décret n° 2009-1577 du 16 décembre 2009.

[34] . Le chiffrage est délicat, comme le montre ce [dossier de la Drees](#) de décembre 2020.

[35] Voir Trabut L. et Garabige A. (2017) « L'approche globale dans le champ de la dépendance », *L'Europe du grand âge*, pp. 149-158.

[36] Voir [ici](#) et le compte rendu de l'émission politique Élysée 2022 du 9 décembre 2021 sur France 2.

[37] . Voir [ici](#).

[38] . On trouvera également une mesure relative au logement social dans la fiche de Reconquête consacrée à l'environnement, place un peu surprenante dont nous reparlerons.

[39] . Voir le compte-rendu sur [France inter](#).

[40] . Voir par exemple cet article publié dans [Libération](#).

[41] [Ici](#).

[42] .Voir par exemple [ici](#).

[43] On trouvera plus d'éléments à ce sujet sur cette page [Wikipédia](#).

[44] Voir [ici](#).

[45] Voir par exemple « [Peut-on dire qu'il y a de plus en plus de violences en France depuis trente ans ?](#) », *Libération*, août 2020 ou « [Violences : Le Figaro s'invente une rentrée apocalyptique](#) », Arrêt sur images, août 2020.

[46] Voir par exemple cet article du [Monde](#).

[47] Voir par exemple cet article de recherche à ce propos : [F. Jobard, R. Lévy, J. Lamberth et S. Névanen, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, 2012/3.](#)

[48] . On rappelle qu'une personne est dite « immigrée » lorsqu'elle est née étrangère à l'étranger : un-e Français-e peut donc être immigré-e lorsqu'il ou elle a acquis la nationalité française. Par opposition, une personne dite « native » est née français-e.

[49] Ces huit propositions sont celles figurant dans les « diapositives » du site. Dans le programme détaillé du candidat publié le 16 mars 2022, on trouve 2 pages sur l'énergie nucléaire et 2 pages sur « *l'environnement et le patrimoine naturel* » de la France (avec des propositions relatives à la beauté des paysages, aux animaux, aux filières de développement durable innovantes et à la réduction des gaz à effets de serre).

[50] D'après le [Ministère de la Cohésion des territoires](#) et des relations avec les collectivités territoriales.

[51] . Il s'agit des départements et régions d'Outre-mer (Drom) et des cinq Collectivités d'Outre-mer (Com) que sont Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

[52] . Voir [ici](#).

[53] Voir la note des Économistes Atterrés « Le néolibéralisme au service du capital, analyse du budget 2022 », par Anaïs Henneguelle, Henri Sterdyniak et Sylvain Billot. Par exemple, les mesures phares concernant l'environnement pour 2022 englobaient les primes à l'achat d'une nouvelle voiture plus « soutenable », ou encore l'aide à la rénovation thermique des logements pour les propriétaires le désirant (et sans aucune obligation). Voir aussi la note des Économistes atterrés « Réponse au rapport Blanchard-Tirole », 2021, <https://www.atterres.org/reponses-au-rapport-blanchard-tirole/>

[54] On trouve dans le programme détaillé d'Éric Zemmour la mesure suivante : « œuvrer pour la protection des minorités chrétiennes persécutées dans le monde, notamment les chrétiens d'Orient qui comptent sur la France pour faire entendre leur voix » (p. 16).

La place des classes et quartiers populaires dans le processus de fascisation

jeudi 14 avril 2022, par [Saïd Bouamama](#)

La présence aux présidentielles de deux candidats dits d'extrême droite, cumulant à eux deux autour d'un tiers des intentions de vote selon les sondages successifs, souligne les succès grandissants de ce camp politique depuis plusieurs décennies dans le combat pour l'hégémonie culturelle. La reprise par d'autres candidats de concepts issus de la matrice et de l'axiologie fascistes (grand remplacement, péril migratoire, etc.) renforce ce diagnostic d'une mutation conséquente des rapports de force idéologiques.

L'emprunt par de nombreux candidats et par une partie conséquente des champs médiatique et politique de concepts et de raisonnements empruntés à l'approche culturaliste (séparatisme, crise de l'identité, etc.) en lieu et place de l'approche économique et sociale, qui était prédominante depuis la victoire contre le nazisme, conforte encore ce bilan. Après avoir apporté quelques précisions sur les notions de fascisation, d'extrême droite, de classes populaires et de quartiers populaires trop souvent utilisées sans précision, nous nous pencherons sur la place des classes et quartiers populaires dans la rhétorique fascisante et sur les conséquences du contexte idéologique actuel sur les membres de ces classes et sur les habitants de ces quartiers.

Les mots sont importants

Nous appelons fascisation le processus d'enracinement multiforme de la logique fasciste se déployant dans une société non dirigée par un pouvoir politique fasciste et continuant à fonctionner en se légitimant d'un cadre démocratique. À l'exception des venues au pouvoir de fascistes par un coup d'État brusque (et encore de nombreux signes sont repérables même dans ces situations), toutes les expériences fascistes que nous avons connues historiquement ont été précédées d'un processus plus ou moins long de fascisation. La fascisation n'est en conséquence pas réductible à l'action des groupes explicitement fascistes. Elle est le fait à la fois de ceux-ci et d'autres acteurs politiques

(d'autres partis, de l'appareil d'État, du pouvoir politique, etc.). Résultat du rapport des forces social et idéologique, le processus de fascisation se déploie au moins à trois niveaux : le niveau idéologique par la diffusion de concepts, de théories et de thématiques. Le niveau culturel par la banalisation de représentations sociales culturalistes. Et enfin le niveau pratique par des passages à l'acte d'une part et par des mesures légales découlant logiquement des deux niveaux précédents mais également de la tentative du pouvoir politique de sortir d'une crise de légitimité d'autre part. Progression quantitative de ladite extrême droite, banalisation de ses thèmes et de son vocabulaire, crise de légitimité profonde (dont l'abstention et les Gilets Jaunes ne sont que les indices les plus visibles), ces trois constats permettent de conclure que nous sommes en France dans une séquence de fascisation.

Les termes « d'extrême droite » ou de « populiste » eux-mêmes font parties intégrantes de la dynamique régressive en cours. Ils euphémisent la nature des groupes et partis politiques ainsi dénommés et contribuent à invisibiliser leur matrice idéologique fasciste. Que ce soit historiquement ou présentement le fascisme n'est pas une réalité homogène. Il prend des formes variables historiquement et nationalement. Il se diversifie pour s'ancrer dans une société en s'adaptant à son histoire, à ses héritages, à ses peurs, à ses préoccupations populaires. Appeler d'« extrême droite et/ou « populistes » Marine Le Pen ou Éric Zemmour a, selon nous, contribué à la production du contexte actuel.

Le troisième élément de précision concerne les concepts de classes et quartiers populaires. La doctrine fasciste se centre soit sur une négation de l'existence des classes sociales, soit sur une vision organiciste posant ces classes comme complémentaires. Son axe central est celui de « nation » et/ou de « peuple », considérés comme une entité organique à laquelle contribuent de manière harmonieuse les différentes classes sociales. Les classes populaires que nous entendons comme constituées de la classe ouvrière et des couches moyennes sont dans l'optique fasciste abordées comme cible pour qu'elles ne se tournent pas vers la « lutte des classes » dans les séquences historiques marquées par une accélération rapide de la paupérisation, de la précarisation et du déclassement.

Enfin, le concept de quartiers populaires est une expression apparue dans les dynamiques militantes pour rendre compte de la partie la plus précarisée de la classe ouvrière (précarité, immigration et héritiers de l'immigration, etc.), pour laquelle la précarité et l'incertitude dans le rapport à l'entreprise font de l'espace d'habitation un axe premier de socialisation. La définition identitaire de la nation de la logique fasciste élimine les habitants de ces quartiers du « peuple » d'une part, les construit comme « étrangers » à la « nation » (non pas seulement juridiquement mais d'abord identitairement) d'autre part, et les utilise comme « bouc émissaire » symbole d'une « anti-France » et source de toutes les difficultés sociales des « classes populaires » et de la « nation » pour une troisième part. C'est pourquoi nous décidons d'utiliser ce concept afin de souligner en permanence l'appartenance au peuple et à la nation de ces périphéries de la République.

La définition identitaire de la nation

Pour simplifier disons que les positions politiques qui se sont affrontées dans l'histoire et qui s'affrontent encore aujourd'hui sont sur les questions de l'identité et de la nation situées entre deux pôles. Le premier est constitué d'une définition sociale et historique de l'identité et de la nation posant celles-ci comme une

production historique et sociale marquée par le mouvement et les interactions et reflétant les mutations du peuplement du territoire hexagonal. À l'opposé se situe la définition fasciste de la nation et de l'identité posant celles-ci comme une « essence nationale » se déployant dans l'histoire et faisant de cette histoire celle du déroulement de cette « essence », du combat pour la préservation de la pureté de cette « essence » ou pour le renouement avec elle postulé comme remède à toutes les difficultés économiques et sociales subies par les citoyens. Entre les deux se trouvent une diversité de définitions mixtes, reflets des rapports de force entre les deux pôles extrêmes précédents.

Dans la logique fasciste l'immigration et ses héritiers français ne peuvent être perçus que comme corps extérieurs menaçant la pureté de l'essence qu'il s'agit de préserver. Les termes de « grand remplacement » et de « séparatisme » ne sont que l'actualisation de cette antienne fasciste. Dans cette logique, l'avenir proposé à cette partie du « peuple » est au mieux l'assimilation et au pire l'expulsion et/ou un statut d'ennemi de l'intérieur à réprimer. Le retour dans la campagne présidentielle du concept de « Français de papier » (s'opposant aux « vrais Français ») est sur cet aspect significatif.

En termes de conséquences, la montée significative en puissance de la définition fasciste de la nation ces dernières décennies se traduit en premier lieu par une « charge mentale » considérable. Sans cesse au cœur des polémiques politiques et continuellement construites politiquement et médiatiquement comme problème et comme menace, nos concitoyens immigrés ou français héritiers de l'immigration voient leur quotidienneté mise en permanence sous tension. La seconde conséquence est la production d'une « peur sociale » à l'égard de cette partie de notre peuple. Le « racisme d'en haut » (que Pierre Bourdieu appelait le « racisme de l'intelligence ») finit à la longue par imbiber une partie grandissante de la société et suscite de ce fait un « racisme d'en bas » aux effets multiples : hausse des discriminations racistes, passages à l'acte verbaux ou physiques également en augmentation, signaux d'indésirabilité dans certains espaces (centres-villes, lieux de loisirs ou de vacances, territoire d'habitation lors de la

recherche de logement, etc.). Une troisième série de conséquence découle des deux précédentes. Elle consiste en la diminution du champ des possibles de cette partie de notre peuple conduisant une part de celle-ci à restreindre ses interactions sociales à l'extérieur du quartier par souci de protection, par fuite de l'interaction raciste possible et/ou de l'humiliation crainte, par besoin d'un minimum de calme et de sérénité, etc. Ces postures qui sont des conséquences sont à leur tour réintégréés dans la logique culturaliste comme étant des causes confirmant que cette partie du peuple est au moins un problème et au pire une menace. Enfin une dernière série de conséquences se situe dans le processus largement documenté de « retournement du stigmaté » : une partie de ces concitoyens brandissant les stigmates diffusés médiatiquement et politiquement comme étendard à des fins de préservation de l'image de soi et de sauvegarde de la dignité. Autrement dit, le contexte de fascisation actuel n'est pas seulement un danger pour l'avenir mais est d'ores et déjà producteur d'effets négatifs sur la santé physique et mentale des habitants des quartiers populaires, sur les projections dans le futur et les projets de vie, sur le rapport à soi, aux autres et à la société, etc.

Producteurs contre « assistés »

Le premier niveau de définition de la nation est complété par un second renvoyant cette fois-ci à la dimension sociale de l'identité. Opposée à l'idée qu'il existe un antagonisme de classes, la doctrine fasciste explique la paupérisation, la précarisation et le déclassement qui touchent les classes populaires par une logique morale opposant de bons citoyens producteurs (et contribuant de ce fait à la grandeur de la nation) et d'autres mauvais citoyens caractérisés par le parasitisme et l'assistanat. Bien sûr, les immigrés et leurs héritiers français sont construits comme la figure première de ces « assistés ». Le discours sur la préférence nationale s'inscrit ici comme première étape d'une logique plus large visant à détruire les politiques sociales et les services publics obtenus par les combats sociaux du passé. La proposition de Macron visant à imposer une

charge de travail pour les bénéficiaires du RSA s'inscrit dans la même logique. Politique néolibérale et fascisation ne sont pas séparables. Les deux contribuent à faire basculer notre société dans la direction de la disparition des fonctions sociales de l'État, dans le sens du remplacement de la solidarité nationale par la charité, dans l'orientation de la remise au travail à bas coût du maximum de force de travail.

En termes de conséquences, ce second niveau de définition de la nation opposant bons et mauvais citoyens, se traduit par la tendance à l'opposition entre « assistés » habilement entretenue tactiquement par la thématique de la « préférence nationale » avant de pouvoir s'étendre sans limite à tous. Nous avons dans d'autres écrits résumé cette conséquence par la formule suivante : « diviser ceux qui devraient être unis et unir ceux qui devraient être divisés ». Autrement dit, il s'agit ni plus ni moins que de masquer le clivage de classes réellement existant en suscitant un clivage ethnique et/ou un clivage entre « producteurs » et « assistés ». Une seconde conséquence touche, selon nous, à la posture politique pour les « assistés » promue par ces clivages idéologiques. La posture du citoyen légitimement porteur de droits sociaux est remplacée par celle du citoyen en difficulté devant culpabiliser en ce qui concerne ses difficultés sociales et devant se satisfaire de l'aumône publique et privée. Sur cet aspect également, les effets sont d'ores et déjà en œuvre dans nos quartiers populaires. Le repli sur soi et le renoncement à une vie sociale, l'acceptation par contrainte de postes et de conditions de travail inimaginables il y a encore quelques décennies, le renoncement par honte à certains droits, l'exacerbation de la violence de proximité à l'égard des voisins, etc., sont autant de résultats déjà en œuvre dans ces espaces de relégation.

La banalisation d'un contrôle policier d'exception

Construire politiquement et médiatiquement l'immigration et ses héritiers français d'une part et les quartiers populaires d'autre part comme

problème et comme menace ne pouvait que déboucher logiquement sur des pratiques de surveillance spécifiques de cette partie de la population et de ces territoires. Le discours explicatif du réel social ne peut être crédible que s'il est associé à des pratiques idoines indiquant à des fins de légitimité politique la volonté de prendre à bras les corps les « problèmes » mis en scène. Le segment descendant de fascisation initié par le pouvoir politique (de Sarkozy et son Karcher à Macron et son séparatisme) s'est, bien entendu, encore amplifié, par la logique de surenchère de la droite et de la galaxie fasciste (qui constituent un second segment ascendant, celui-ci de fascisation) et a trouvé dans le contexte des attentats un terrain de légitimation quasiment sans opposition. Concrètement, cela s'est traduit dans les quartiers populaires par une banalisation du contrôle policier au faciès, par la création de corps de police spécifiques (dont la BAC n'est que l'exemple le plus connu) dédiés à ces quartiers et à leurs habitants, à la généralisation de méthodes prenant pour cible tout un territoire (opérations coup de poing par exemple), à la militarisation de l'armement des policiers intervenant dans ces espaces, à des pratiques d'humiliation atteignant fortement ceux qui les subissent, etc. Certes, il y a toujours eu une surveillance particulière des « classes dangereuses » mais ces dernières décennies de fascisation ont conduit à une véritable territorialisation des politiques policières instituant un rapport d'exception à certains territoires. Il n'est qu'à regarder la liste et les lieux dans lesquels cette interaction spécifique avec l'institution policière a conduit à des morts de jeunes pour se rendre en compte de l'ampleur des effets de cette territorialisation. Le sentiment de découverte de la violence policière au moment des luttes des Gilets Jaunes et du mouvement contre la réforme des retraites souligne l'ampleur de la coupure qui s'est installée entre le monde militant et cette partie de notre peuple. « Les Gilets Jaunes découvrent ce que nous subissons depuis des décennies » disait-on alors dans les quartiers populaires.

Bien entendu les habitants des quartiers populaires ne restent pas inactifs face à ce traitement d'exception comme face aux autres conséquences de

la fascisation que nous avons décrites plus haut. Si les quartiers populaires sont le lieu d'une dégradation réelle des rapports sociaux de proximité, ils sont également l'espace où la solidarité continue de se déployer le plus fortement et où la dynamique associative et revendicative formelle ou informelle subsiste et se renouvelle. Si les pratiques policières d'exception se sont banalisées, elles continuent à rencontrer une résistance multiforme, individuellement et collectivement, organisée ou spontanée, durable ou momentanée. C'est à ce niveau qu'intervient un autre pan du processus de fascisation descendant, c'est-à-dire porté par le pouvoir politique, celui de la silenciation des voix discordantes. La multiplication des dissolutions d'associations accusées d'être des vecteurs du « terrorisme », du « séparatisme », de la « haine », de « l'antisémitisme », etc., n'est que la partie visible de l'iceberg de cette logique de silenciation. Par de nombreux autres moyens une répression moins visible s'est banalisée au cours de ces dernières décennies. Diabolisation des leaders, suppression de subventions, entraves à l'accès aux salles et équipements publics, etc., autant de moyens aboutissant à l'impossibilité d'exercer dans les quartiers populaires des droits pourtant légalement reconnus. Sur ces aspects également les dangers dans les quartiers populaires ne sont pas à venir mais bien présents actuellement.

L'isolement politique organisé

Une telle silenciation de la colère populaire dans ces territoires d'habitation a bien sûr de nombreuses conséquences. Une colère qui ne peut s'exprimer politiquement et collectivement ne disparaît pas pour autant mais au contraire prend d'autres canaux d'expression. Les pratiques d'autodestructions, les attitudes nihilistes, le retournement de la colère sur les proches dans la famille ou le voisinage, etc., sont, selon nous, des conséquences de cette silenciation d'autant plus destructrice qu'est grand le sentiment de relégation, d'injustice, de mépris social, etc. C'est à ce niveau que se déploie un autre effet du processus de fascisation qui n'est rien d'autre que l'organisation de l'isolement politique des quartiers

populaires. La campagne sur « l'islamo-gauchisme » a été la forme la plus visible de cette organisation de l'isolement politique. Le « contrat d'engagement républicain » en est la forme banalisée au niveau légal. Les deux révèlent une tendance au maccarthysme politique ayant pour objectif, non sans succès, de développer une autocensure interdisant certains termes (islamophobie, racisme d'État, violences policières, etc.), certaines grilles de lecture, certaines pratiques (réunions non mixtes par exemple).

Les dissolutions, silenciations à bas bruit et la logique maccarthyste de la campagne sur l'islamo-gauchisme ont été initiées par le pouvoir politique légalement élu. Elles s'inscrivent néanmoins elles aussi dans un contexte de surenchère porté par la droite et la galaxie fasciste. Le résultat en est une situation comparable à une « boîte de Pandore » où chaque palier franchi en appelle un nouveau plus répressif, plus attentatoire aux libertés démocratiques et aux droits. Sur cet aspect également les segments descendant et ascendant du processus de fascisation s'entretiennent l'un l'autre. C'est ainsi également que grandissent le sentiment d'isolement politique dans les quartiers populaires et

avec lui une tendance à la massification de l'abstention électorale. À son tour cette abstention durable et en augmentation est rentable électoralement pour certaines forces politiques et en éloigne d'autres des préoccupations des habitants de ces quartiers populaires et les oriente vers d'autres électorats moins abstentionnistes.

Dans les quartiers populaires, les effets du processus de fascisation ne sont pas seulement à venir, mais bien installés déjà depuis plusieurs décennies. Ils ont un impact palpable sur la quotidienneté des habitants de ces territoires et des effets tout aussi importants sur leur santé physique et mentale, sur leurs rapports sociaux et sur les formes disponibles d'expression de leur colère sociale. Le poncif médiatique et politique présentant la montée de l'extrême droite comme résultat d'une demande politique populaire d'autoritarisme, de racisme et de sécurité masque la nécessaire prise en compte des liens entre « racisme d'en bas » et « racisme d'en haut » et l'ordre des causes et des conséquences de ces deux racismes. Contrairement à ce poncif, ce n'est pas le « racisme d'en bas » qui a suscité un « racisme d'en haut » mais fondamentalement l'inverse.

L'expertise des quartiers populaires sur le racisme structurel : Éléments pour une philosophie de terrain

jeudi 14 avril 2022, par [Christiane Vollaire](#)

Je partirai de ce qu'il y a de commun entre extrême droite, autoritarisme politique et fascisation du pouvoir. À savoir l'usage de la contrainte, pleinement assumé comme déterminant du rapport de pouvoir. C'est précisément ce qui distingue un système idéologique essentiellement répressif (qu'on le définisse à partir d'un curseur politique, d'une méthode ou d'une historicité) de systèmes idéologiques qui, même en utilisant la répression, ne peuvent pas revendiquer le recours à la violence comme fondement idéologique.

L'usage de la puissance policière est au cœur de cette problématique. Or, par rapport à elle, les quartiers populaires sont en position de véritable expertise, tant ils font figure d'espaces particulièrement exposés à cette violence et à ses abus. Les Brigades Anti-criminalité, en particulier, créées au niveau départemental en 1971 par le Préfet qui, quatre ans plus tôt (en 1967), avait organisé une répression sanglante ayant fait près de cent morts en Guadeloupe, sont directement issues de cette gestion néocoloniale des « quartiers ». Elle en expose les habitants à l'arbitraire de forces de police dont le comportement s'apparente dans bien des cas à ce que le sociologue Didier Fassin désigne comme une « para-militarisation de la police » [1].

Ce sont les origines de cette expertise, issue d'une expérience de long terme irremplaçable et de la réflexion qu'elle engage, que nous souhaitons ici interroger, pour éclairer les dérives autoritaires de gouvernementalités contemporaines qui ne se prétendent pas originellement fascistes.

1. L'injonction paradoxale d'une constitution de la République en période coloniale

Le « monopole » du recours à la violence est, de façon très générale, ce qui définit, selon la formule webérienne, l'État moderne, dont le fascisme n'est que l'une des figures. Weber l'écrit en 1919, au moment de la répression de la révolution spartakiste,

pour spécifier la définition qu'il donne de la modernité étatique, lors d'une conférence sur « le métier et la vocation d'homme politique » :

De nos jours la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. [...] Depuis toujours, les groupements politiques les plus divers – à commencer par la parentèle – ont tous tenu la violence physique comme le moyen normal du pouvoir. [...] Par contre, il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. [...] Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence [2].

Cette définition de l'État, non comme principe fondamental de pacification, mais comme *unique source du « droit » à la violence*, interroge clairement, dans cette autorisation de la violence étatique, la distinction entre le droit et l'usage. C'est-à-dire entre le virtuel et l'actuel. Ou entre la menace et sa réalisation. Et ce qui les sépare est une exigence de légitimation.

Dans un système républicain, une telle légitimation passera nécessairement par le respect des principes établissant ce qu'on appelle le « pacte républicain », selon le paradigme rousseauiste que le *Contrat social*

proposait en 1762, et qui justifiait la reconnaissance du pouvoir politique à partir de la notion de « volonté générale » admise par la communauté d'un peuple. Au principe de la volonté générale se trouvent à la fois l'idée d'un bien commun à défendre et l'idée d'une égalité de tous devant la loi.

Mais, dans la Constitution des États-Unis de 1783 comme dans les constitutions européennes, la reconnaissance d'un droit naturel universaliste (dont l'émergence s'est faite dès le XVII^e siècle, chez Locke en particulier) va entrer en conflit aussi constant que larvé avec le modèle économique de la Traite lié à la conquête coloniale. Et l'abolition de l'esclavage, à toutes ses étapes, donnera lieu à la recherche de nouvelles formes d'exploitation du travail nécessairement fondées sur la discrimination. Le politologue Olivier Le Cour Grandmaison l'écrit :

Dans les possessions exotiques, à la différence de l'Europe, le droit n'a pas pour fonction de poser les fondements institutionnels et législatifs d'un État démocratique, d'émanciper et de rendre égaux les hommes et les citoyens, mais de discriminer les autochtones pour les soumettre aussi étroitement que possible. [3]

Or cette injonction paradoxale du droit ne peut précisément s'établir que sur la dissociation territoriale. La séparation de fait de l'espace colonial, sa distance à l'égard de l'espace métropolitain, est une condition nécessaire de son usage comme espace d'exception sur lequel une inégalité radicale peut pleinement se déployer, dans le temps même d'une affirmation des principes de l'égalité républicaine en métropole.

Les guerres de décolonisation du XX^e siècle vont alors produire un double ébranlement, en déstabilisant tout à la fois la construction économique de la surexploitation du travail, et la construction idéologique des inégalités de races, puisque des populations jusque-là dominées sont supposées devenir partenaires dans un espace international partagé. Tout le travail des anciens colonisateurs – et des puissances financières qui les dirigent dans des dispositifs de gouvernementalité mondiale – va alors tendre à empêcher que puissent se mettre en place,

au sein des territoires décolonisés, des formes démocratiques de gouvernement, qui remettraient en cause, dans les pays devenus indépendants, les fondements de la domination économique : de l'assassinat de Lumumba dans le Congo de 1961 à celui de Sankara dans le Burkina Faso de 1987, les figures ne manquent pas d'une élimination systématique des dirigeants soucieux de construire au sein de leurs pays un espace de souveraineté authentiquement démocratique, répondant à des exigences d'équilibre social.

Dès 1964, deux ans après la fin de la guerre d'Algérie, Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, publiant ensemble *Le Déracinement* à propos des déplacements meurtriers de populations pendant la guerre, alertaient déjà les dirigeants algériens sur ce que risquait de devenir l'indépendance de leur pays :

Aujourd'hui, c'est tout un peuple qui, incertain de sa démarche, va hésitant et trébuchant. La logique même de la situation coloniale a fait surgir un nouveau type d'hommes, qui se laissent définir négativement, par ce qu'ils ne sont plus ou ce qu'ils ne sont pas encore, les paysans dépaysannés, êtres autodestructifs qui portent en eux-mêmes tous les contraires. [4]

Et ils ajoutaient :

Le propre de l'action éducative, en sa forme idéale, est précisément de s'adapter aux aptitudes et aux attentes de ceux qu'elle prétend élever et transformer, donc de les connaître et de les respecter. [...]

Si elles veulent accomplir cette tâche, c'est d'elles-mêmes, on le voit, que les élites révolutionnaires devront exiger ces vertus exceptionnelles qu'elles attendent aujourd'hui des paysans et, bien souvent, d'eux seuls. [5]

Ces derniers mots, adressés au pouvoir algérien nouvellement indépendant, résonnent évidemment comme une alerte : un appel à ne pas reproduire les rapports de domination que la guerre d'indépendance visait précisément à abolir. Mais cette absence, à la tête de l'État nouveau, des « vertus exceptionnelles » que le pouvoir attend seulement de son peuple, et non plus de lui-même, annonce tous les effets d'une réitération postcoloniale, par les dirigeants eux-

mêmes, de la violence économique et sociale. La conséquence en sera cette défaite majeure de l'indépendance, pleinement liée aux effets de corruption, que constituent les migrations.

À partir des années soixante-dix, et jusqu'à sa mort en 1998, ce n'est donc plus sur son territoire d'origine, mais sur son territoire d'accueil, que Sayad va travailler sans relâche la problématique du déracinement. Il publiera ainsi en 1992 *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, et les équipes de Bourdieu publieront en 1999, un an après la mort de Sayad, l'ensemble des textes qu'il prévoyait de réunir sous le titre *La Double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Il y écrivait :

Le phénomène migratoire ne peut trouver une intelligence totale qu'à la condition que la science renoue les fils rompus et recompose les morceaux brisés – la science et non pas la politique, voire la science contre l'acharnement que la politique met à maintenir la division. [6]

Cet « acharnement que la politique met à maintenir la division » est au cœur de notre actualité la plus contemporaine, dont la logique ségrégative de la constitution des quartiers populaires – et de leur désignation récente, abjecte au sens propre, comme « territoires perdus de la République » – est le lieu.

2. La réimportation de la violence coloniale sur le territoire métropolitain dans le double langage de l' « égalité » républicaine

Dés 1953 (un an avant le début de la guerre d'Algérie), le bidonville de Nanterre se constitue en hébergeant plus de dix mille ouvriers, majoritairement algériens, qui travaillent à la reconstruction du territoire français où la guerre a pris fin depuis huit ans. Il est ainsi, par sa constitution en période coloniale, une enclave au cœur même de la région parisienne et un territoire d'exception. En 1961, six mois avant la fin de la guerre d'Algérie, c'est de Nanterre que partira, le 17 octobre, la manifestation contre le couvre-feu imposé sélectivement aux Algériens, et dont la

répression fera plus de trois cents morts. Les descentes réitérées dans le bidonville des milices fascistes de l'Organisation de l'Armée Secrète – créée en février 1961 à la suite de l'échec du putsch militaire d'Alger – y feront par ailleurs régulièrement des blessés et des morts.

Près de vingt ans après son ouverture, le bidonville est démantelé en 1972, au moment où les politiques de la Ville commencent à prendre forme, c'est-à-dire à prendre acte de la présence d'une population qui n'est plus seulement de travailleurs, mais de familles. Le sociologue Mathieu Rigouste en présente ainsi la donne :

Initiée dès 1973, avec la création du Groupe de réflexion interministériel ' habitat et vie sociale (HVS) ', la 'politique de la ville' met en œuvre ses premières réalisations à la fin de la décennie. Une cinquantaine d'opérations de réhabilitation' sont menées dans le cadre d'un premier ' plan banlieue de 1977 à 1981'. [7]

Cependant, ce plan d'urbanisation des années soixante-dix s'élabore à partir de critères de classe et de racialisation qui participeront à la construction d'espaces ségrégués. Et l'habitat, qui n'est plus précaire mais devient logement social, s'y établit en particulier sous la forme des grandes barres HLM, difficilement viables en termes de matériaux comme en termes de relations humaines internes et d'échanges avec les autres quartiers. Or c'est précisément dans ces mêmes années que se créent, comme on l'a vu, les BAC, spécifiquement destinées à la répression dans ces quartiers.

La réimportation de la violence coloniale sur le terrain métropolitain fait partie intégrante de la tradition française « républicaine », au même titre que le massacre de la Commune de Paris a été l'événement inaugural de la III^e République. Une ultra-violence déchaînée, en toute impunité et à toutes les étapes de l'histoire républicaine, contre les revendications sociales et contre les discriminés.

Mais, précisément parce qu'elle est pratiquée au nom de la « République », cette violence s'assortit d'une rhétorique de l'« égalité » qui en masque les discriminations intrinsèques. Saïd Bouamama décrit

ce double langage comme vecteur d'une confusion radicale :

Confusion entre l'idée d'une France comme ' patrie de la Déclaration des droits de l'homme ' et celle d'une ' France patrie des droits de l'homme ', c'est-à-dire confusion entre la règle annoncée et la réalité sociale et matérielle effective ; confusion entre l'interdiction formelle dans les textes constitutionnels de la discrimination raciste et leur existence massive dans notre fonctionnement social, etc. Le nominalisme fonctionne ici à plein rendement. [8]

Ce nominalisme, au cœur d'un double langage qui crée intentionnellement la confusion entre le déclaratif et l'effectif, est parfaitement égarant, puisqu'il va conduire à légitimer les manquements mêmes au droit qu'il prétend défendre.

Ce double langage est au cœur des politiques de « rénovation urbaine » concernant les quartiers populaires, dont Mathieu Rigouste écrit :

L'année 1991 constitue une date de rupture. Une loi d'orientation pour la ville, dite 'loi anti-ghettos', permet de lancer un vaste programme de rénovation et de destruction de cités en banlieue parisienne, à Vénissieux, Marseille, Roubaix et Tourcoing. [9]

Les lois « anti-ghettos » vont ainsi, au nom de la « mixité sociale », tendre à accentuer doublement les effets de relégation : d'une part, en détruisant des quartiers qui devenaient malgré tout des lieux de solidarité au sein desquels des sujets pouvaient s'identifier, se rassurer de l'hostilité extérieure et se retrouver ; d'autre part, en repoussant les habitants toujours plus loin de leurs lieux de reconnaissance et de vie, sans concertation aucune avec une population qui n'est jamais associée aux décisions.

Et, dans ce même temps des années quatre-vingt-dix, lié à la chute des blocs et à l'expansion des politiques néolibérales, le sabotage des services publics aura des effets décuplés dans les quartiers populaires. C'est la période où les politiques « gestionnaires », d'« austérité » ou de privatisation – dans l'éducation nationale, dans la santé, dans l'assistance sociale, dans les transports – vont

conduire à la fois à une augmentation du chômage, à la fermeture des perspectives, et par là même à l'introduction massive des drogues dans les quartiers populaires.

L'effet direct en sera, pour les populations des nouvelles générations, un désespoir du politique qui engagera la marginalisation, et les tentations d'affiliation aux circuits de la petite ou de la moyenne délinquance. La grande délinquance en col blanc, est, quant à elle, bien entendu réservée à des quartiers plus « respectables » où nul de la poursuit et où la BAC en particulier n'a pas ses entrées.

3. De la persécution policière des quartiers à la Loi Sécurité globale

À partir des années 2000, les effets de ces politiques ségrégatives deviendront massifs, incluant leurs conséquences en termes répressifs. Et les « émeutes » de 2005, déclenchées par la mort de deux adolescents racisés de Clichy-sous-bois, tentant d'échapper à une course-poursuite policière, en sont le résultat. Abdelmalek Sayad l'écrivait dès 1992 :

Les effets de la condition sociale redoublant les effets de l'origine nationale, l'immigré originaire des pays dominés que sont presque tous les pays d'émigration, qu'il soit naturalisé ou non, est toujours renvoyé à sa condition d'origine. [10]

Et il ajoutait :

[Qu'il s'agisse] d'un métèque, d'un zeck, d'une personne 'déplacée' (voire apatriote), d'un déporté, d'un réfugié, etc. et d'un émigré, le rapprochement entre toutes ces formes d'exclusion ne manque pas d'éclairer la situation typique des immigrés et du processus de l'immigration sous le rapport du politique et dans les rapports à l'État. [11]

En 2011, des femmes du 93, analysant la situation de leur quartier dans la ville du Blanc-Mesnil, décriront ce mixte de dégradation des politiques de service public et de montée en puissance des politiques répressives qui tient leur quartier en étau et les a poussées, six ans plus tôt, en 2005, à exercer leur

propre vigilance citoyenne et leur médiation.

L'une d'entre elles, victime de violences conjugales, s'est vue repoussée et humiliée au commissariat où elle souhaitait porter plainte :

Mon histoire m'a appris que nous n'avons pas à compter sur la police lorsque nous en avons besoin. La protection et l'accompagnement des citoyens en difficulté devraient être la mission première de la police. [...] On se sent seule et sans valeur pour quiconque. Cette violence de l'abandon se rajoute à la violence déjà subie. C'est une véritable double peine. À la négation que j'ai vécue par la violence de mon compagnon s'est ajoutée une seconde négation par la froideur de l'accueil au commissariat puis à l'hôpital.
[\[12\]](#)

Elle en conclut :

Les gens ne font plus confiance à la police après ce type d'expérience, pour assurer le respect du droit.
[\[13\]](#)

Cette police qui n'assure pas « le respect du droit » et ne remplit pas son rôle de proximité et de protection va ainsi renvoyer la fonction policière à son versant exclusif de répression. Mais de fait, parce qu'elle s'exerce la plupart du temps sans motif, cette violence répressive exclusive et réitérée s'apparente bien davantage encore à une véritable persécution, hors de tout espace de protection :

C'est comme si nous étions hors des frontières de la République. On ne se souvient de nous que pour des émissions télévisées qui salissent encore plus nos quartiers. Ici, on ne voit plus de policiers, on choisit où on les met. Les seuls moments où on les croise, c'est pour des descentes. Nous, on a besoin d'être protégés dans la quotidienneté. Les opérations coup-de-poing ne nous apportent rien en termes de sécurité. [\[14\]](#)

Ainsi les « opérations coups de poing » sont-elles renvoyées non seulement à leur visée persécutive, mais à l'espace extérieur de la représentation médiatique. Représenter les quartiers populaires comme soumis au dispositif policier, c'est en identifier tous les habitants à la pratique de la délinquance et les discréditer sur la scène sociale.

Une telle position constante des médias de masse ne peut que contribuer à réitérer les discriminations historiques de la représentation coloniale. De fait, elle ancre dans les mentalités la normalité du traitement policier violent de ces populations. Et les décisions politiques liées à la « lutte contre le terrorisme », après les années 2015, vont contribuer à cet essorage des mentalités, accoutumant à l'idée d'un « ordre policier » qui fascise clairement le traitement des quartiers populaires.

En novembre 2015, la « manifestation » d'action de grâce à la police, dont les autorités marchent en tête, va être l'un des facteurs de ce blanc-seing qui lui sera accordé. Le traitement sécuritaire du « terrorisme » va provoquer la montée en puissance du syndicat d'extrême droite Alliance, en position depuis de recevoir les candidats à l'élection présidentielle pour leur poser ses conditions. L'effet d'une telle disposition ne se fait pas attendre : en 2020, la « loi sécurité globale » sera proposée au vote par un député LREM qui n'est autre que le cadre policier responsable de la mise à sac d'un immeuble entier de cinq étages de Saint-Denis, au motif que s'y était réfugié dans une chambre l'un des suspects de l'attentat du Bataclan. Habitants injustement soupçonnés, terrorisés, éjectés, blessés, violentés, voyant leurs logements détruits à l'arme lourde, et pour un certain nombre d'entre eux, sans papiers, arbitrairement renvoyés dans leur pays d'origine : tel sera le bilan d'une opération de police totalement disproportionnée, lancée en toute impunité et qui, loin d'être imputée comme faute à son auteur, l'autorisera au contraire, de policier ultra-violent, à devenir législateur.

4. Les effets en quartiers populaires d'une ancillarisation du pouvoir à l'égard de sa police

Les femmes des quartiers populaires, victimes au quotidien de ces pratiques discriminantes que subissent aussi leurs enfants, leurs frères ou leurs parents, parleront de cette « éducation à la garde-à-vue » qui caractérise les garçons de ces quartiers :

La plupart des adolescents du quartier ont été soumis à des contrôles répétés, à des palpations humiliants, au tutoiement systématique et à la garde à vue. Les petits frères grandissent en voyant leurs aînés mis en garde à vue. Cette expérience laisse des traces quand elle s'inscrit dans le vécu d'un jeune. L'image de la police qui se construit n'est pas dans la fonction protectrice mais est uniquement répressive et négative. [15]

Lors d'un entretien que je mène en mars 2021, au Blanc-Mesnil, dans le cadre d'un travail de philosophie de terrain, BR, auxiliaire de vie habitante du quartier populaire des Tilleuls, décrit ainsi les comportements policiers dont elle est témoin dans le quartier :

Ils sont venus nous tirer dessus, la police municipale et la BAC, le jour de la brocante, il y a trois ans. Il n'y a donc plus de brocante depuis deux ans. Ils ont tiré sur des enfants avec des grenades lacrymogènes. Immonde. Une brocante ! Avec des enfants. Ils ont tiré comme des chiens. Je ne pourrai pas oublier les enfants. Ça n'a pas été dénoncé. Toute la brocante. On ne sait pas pourquoi ils voulaient l'empêcher. La brocante s'est toujours faite. Ils nous cassent nos trucs.

Les flics et la BAC tournent tous les jours ici. Nous, on a vu tabasser des enfants ici. Je leur ai dit : « Ça ne se fait pas, ce que vous faites, il faut arrêter ». Quand ils ont tiré là-derrrière, ils sont venus pour arrêter un jeune, et moi j'étais là. Ils nous ont tiré dessus comme des lapins. Toujours avec des lacrymos. Le jeune s'est fait arrêter. Ses copains n'ont pas voulu qu'il s'en aille, donc les flics ont tiré dessus. Je ne sais pas pourquoi il était arrêté, je suis partie parce que j'en avais plein la tête, tout le monde s'est dispersé. C'était il y a un an.

Quand ils viennent ici, ils rentrent dans les magasins. J'ai été témoin quand Amin s'est fait tirer dessus au 212 Chemin Notre-Dame. Il venait chez sa sœur. D'un seul coup, ils sont arrivés. Poum, poum, ils lui ont tiré dessus. C'était il y a 16 ans. Il sortait de chez sa sœur, tranquille. Il avait 17 ans. Il y a eu une enquête (qui n'a pas abouti). [16]

La dimension haletante du récit, la manière dont les épisodes s'y succèdent jusqu'au récit de la mort d'Amin, nous disent à quel point la narration elle-même réactive le vécu traumatique de l'expérience initiale : des moments de tranquillité et de quotidienneté pacifique, brutalement interrompus par une irruption de la brutalité qui ne prend la peine ni de s'annoncer, ni de se justifier.

Ce qui apparaît ainsi, et que confirment tous les entretiens sur ce sujet, c'est d'abord l'arbitraire total auquel les habitants se sentent livrés. Et la violence permanente à laquelle ils sont exposés. La tenue de la brocante n'est pas le moins du monde une manifestation, mais un événement festif destiné à souder les liens au sein du quartier, à donner lieu à des partages de repas, à des rencontres et à des déambulations familiales. Mais elle va faire l'objet d'une intervention policière de la Brigade Anti-criminalité. Et cette criminalisation des comportements quotidiens détermine une expérience de la violence d'État qui n'a plus grand-chose à voir avec le maintien de l'ordre. Elle s'apparente plutôt, à l'inverse, avec ce que les sociologues Olivier Filleule et Fabien Jobard appelleront, dans leur livre éponyme, les *Politiques du désordre*. Ils analysent ainsi par la notion éloquente de « chèque en gris » cet arbitraire total auquel se sentent livrés les habitants des quartiers populaires, comme les manifestants des Gilets jaunes issus eux-mêmes, pour une large part, des classes populaires :

Derrière l'apparente clarté de la règle, s'impose plutôt la notion de 'chèque en gris', développée par le criminologue Jean-Paul Brodeur pour pointer les marges de jeu que ménagent les rapports effectifs entre autorité civile et préfet, forces de police et commandant de la force publique. Ce dans un contexte hexagonal d'une institution policière qui s'affranchit progressivement de sa tutelle, un processus d'autonomisation que l'évolution du paysage syndical dans la profession ne fait que renforcer, conduisant in fine à une relative ancillarité du pouvoir politique à 'sa' police. [17]

Cette « ancillarité du pouvoir politique à sa police » est précisément la caractéristique des pouvoirs fascistes dont le dispositif policier est le cœur au lieu

d'être l'instrument. Une fin bien plutôt qu'un moyen. Les auteurs en reprendront l'idée en réfléchissant l'épisode d'une manifestation policière en marge du G7, alors que, sur les injonctions de la communauté européenne, le pouvoir français demandait une modération (à des fins de crédibilité médiatique) de la répression :

Le syndicat (Alliance) organisa le 23 août 2019 (mais annoncé dès le 6 juin) un 'barbecue de la colère policière' en marge du G7, comme le plus clair rappel que la prétention du président de la République à exercer ses prérogatives de chef de l'État dépend in fine du service policier. [18]

Et ils reviennent sur un historique de cette ancillarité :

« Depuis le tournant des XX^e et XXI^e siècles, qui a vu l'installation durable de la sécurité et des enjeux policiers dans le jeu politique, l'éclatement de l'offre syndicale et l'exacerbation de la compétition entre ces organisations, enfin la fréquence élevée de la menace terroriste, le politique se trouve en situation de forte dépendance, si ce n'est d'ancillarité, vis-à-vis de la police – de 'sa' police, puisque la police est, depuis avril 1941, une institution centrale, gouvernementale. [19]

Ce rappel historique, qui fait remonter la dépendance accrue du pouvoir politique à l'égard de sa police aux années de l'occupation nazie en France et de la collaboration, dit on ne peut plus clairement les ressorts fascisants d'une telle ancillarité. Et l'énorme travail accompli par Maurice Rajsfus de recensement, jusqu'à sa mort récente, des violences policières, s'enracine précisément, comme il le dit lui-même, dans ce moment où la fascisation du pouvoir en France, préparée de longue date dans la période de l'entre-deux guerres par le mouvement des Croix de feu en particulier, s'accomplit dans l'inféodation au pouvoir nazi et dans le geste emblématique de la Rafle du Vel d'hiv :

Ma première véritable rencontre avec la police remontait au 16 juillet 1942. J'avais 14 ans. À l'aube de cette belle journée d'été, des hommes en uniforme de la police française avaient violemment frappé à

notre porte, avant de m'arrêter avec mes parents et ma sœur. C'est un véritable concours de circonstances qui m'a fait manquer le train de la déportation vers Nuit et brouillard. Cette rafle, dite 'du Vel d'Hiv', qui faisait de moi un orphelin, avait été entièrement préparée et réalisée par la police de ce pays. Laquelle s'était montrée particulièrement productive puisque 4000 enfants de nationalité française devaient être victimes de cette équipée sauvage sans que la Gestapo, inspiratrice de l'opération, l'ait exigée. [20]

Mais il ajoute :

Depuis l'été 1974, c'est surtout dans la chasse aux immigrés colorés que notre police s'est distinguée, s'appliquant à criminaliser les travailleurs sans papiers. Dans une logique répressive cohérente se sont ouverts, dès le début des années 1980, ces centres de rétention administrative, gérés par des policiers ayant des attentions de geôliers envers des parias sans défense. [21]

L'été 1974, est la date de la brutale fermeture des frontières à l'immigration, arbitrairement décidée par le gouvernement français, et interprétée par le sociologue Sylvain Laurens comme une affirmation du pouvoir technocratique des énarques, indépendamment même des nécessités économiques et plutôt à l'encontre des préconisations patronales. Cette fermeture donne ainsi lieu à ce que Rajsfus désigne comme une criminalisation des sans-papiers, qui sera à l'origine des Centres de rétention administrative, espaces de la violence et de l'arbitraire policier en vue de l'expulsion des « illégaux », qui seront mis en œuvre dans les années quatre-vingt par le pouvoir socialiste et se sont massivement développés depuis.

On voit clairement ainsi comment des voies politiques différentes se rejoignent à différents niveaux de xénophobie, affichée ou masquée, pour accréditer, bien après la décolonisation, un traitement d'exception des anciens colonisés. L'arrivée au pouvoir d'une droite dure et « décomplexée » en 2007, puis celle d'une « gauche » néolibérale en 2012 et enfin celle d'un néolibéralisme violent à partir de 2017, s'établiront sur le double

versant du sabotage de l'espace social et de la désignation de l' « étranger » – fût-il citoyen français – comme fauteur de trouble et source de problème, destiné à être parqué et surveillé dans ses « quartiers ».

5. Une expertise des quartiers populaires dans les luttes contre la fascisation

C'est en ce sens qu'une expérience de la discrimination peut et doit être considérée comme une véritable expertise critique dans les luttes possibles contre la fascisation du pouvoir politique. Celle-ci en effet n'est nullement – et n'a jamais été – le fait de quelques excités égarés ou frustrés, et pas davantage celui de dirigeants « fous », mais bien plutôt, comme le montrent tous les chercheurs de la période coloniale et des migrations, le fait de dispositifs établis dans les structures mêmes des États de droit, dont l'autoritarisme politique mène tendanciellement à ce type d'abus, tout en feignant, pour se légitimer, d'en prémunir les citoyens.

Les ramifications de cette autorisation xénophobe de moins en moins implicite constituent une atteinte constante aux droits fondamentaux. Et lever ce double langage ne peut se faire qu'avec le concours de ceux qu'il vise au premier chef : les habitants des quartiers populaires, soumis au discrédit post-colonial.

Parmi eux, les familles des victimes de violences policières, majoritairement « issues de l'immigration », c'est-à-dire tout simplement racisées, apparaissent non plus sous le jour victimaire de la déploration, mais par la force de leurs revendications. Se battre pour la reconnaissance de cette violence, contre l'impunité des « forces de l'ordre », devrait constituer actuellement un véritable fer de lance contre la fascisation du pouvoir politique et les racines colonialistes d'un tel processus. La mort de Lamine Dieng en 2007, celle de Wissam El Yamni en 2012, celle d'Adama Traoré en 2016, seront l'occasion, pour leurs familles, non pas seulement de réclamer justice pour leur frère ou leur fils, mais de mettre en évidence à la fois l'acharnement persécutif

contre les jeunes hommes descendants des colonisés, l'impunité policière régnante et les collusions judiciaires qui s'y associent pour faire obstruction à l'émergence du droit et de la vérité. Or le mensonge d'État est à soi seul un aveu d'illégitimité du pouvoir politique. Et les mouvements « vérité et justice » des quartiers populaires rejoindront le mouvement social plus général, précisément parce qu'ils désignent les effets les plus patents et les plus ostensiblement tragiques des politiques indissociablement néolibérales et néocoloniales, dont le déni constitue une réalité constante du racisme d'État.

En quarante-trois ans, entre 1977 et 2020, le média Bastamag dénombre 676 morts aux mains de la police, soit plus de quinze morts par an, majoritairement descendants de colonisés. Et, pour la seule année 2020, trente-deux morts, dont douze durant les quatre semaines du premier confinement (du 16 mars au 10 mai) en quartiers populaires.

Lors d'un entretien au Blanc-Mesnil, ZM, responsable associative et cadre administrative, d'origine algérienne née dans le 10^e arrondissement de Paris, me dit le ferment originel de sa révolte, puis de son engagement :

J'ai redoublé la terminale au moment de mes premiers engagements. Mon prof de maths était raciste et misogyne, avec un comportement exécrationnel. Ça m'avait révoltée. L'institution ne faisait rien. J'avais proposé à la classe de se mobiliser. Il m'avait dit : « Tu es là parce que tes parents veulent toucher les allocs ». La hiérarchie n'a rien fait, et c'est pourquoi je suis sortie de l'école.

Ma deuxième terminale, je séchais tout, mais j'ai passé le bac. Mais ça a signé la rupture avec l'école : le fait que l'institution n'ait rien fait. La contradiction entre tout ce qu'on nous apprend des droits de l'homme et le parallèle que je faisais avec les faits. [\[22\]](#)

C'est ainsi l'expérience du double langage institutionnel qui va la pousser hors de l'école à laquelle elle ne parvient plus à croire, parce que la violence d'un de ses membres est restée dans

l'impunité. Et c'est son engagement dans les luttes contre le racisme qui la poussera ensuite à reprendre des études :

C'est là que j'apprends de plus en plus des gens du réseau, qui vont donner le MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues), qui se crée dans les années 1990. Je vais faire toute ma formation avec eux. Ils travaillent la question des violences policières, du comportement de la police dans les quartiers. Ils étaient les seuls à faire un travail là-dessus, et sur la double peine. [23]

Elle précise les contours de cet engagement :

La question des conditions de détention est aussi travaillée dans le réseau du MIB, avec Fatiha Damiche. Avec cinq thématiques : double peine, détention, violences policières, racisme, discriminations.

C'étaient les premiers sujets. Ce qui m'a intéressée chez eux, c'était la formation MIB. Le principe était de considérer que chacun est capable de s'organiser, d'assurer sa défense, de travailler avec le MIB pour résoudre le problème. [24]

Le Mouvement de l'immigration et des banlieues, créé à la suite de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1984 sur ces fondements d'éducation populaire et de responsabilisation individuelle et collective, se joindra ensuite, en 2007, au Forum social des quartiers populaires. Bien d'autres initiatives fleurissent dans les quartiers populaires, qui nécessitent non seulement qu'on soit à leur

écoute, mais qu'on les tienne pour déterminantes là où les alternatives politiques peuvent se manifester, si l'on veut sortir d'un entre-soi de la déploration bien-pensante ou de la dénonciation des « populismes ».

Si la violence policière est au cœur du dispositif fasciste, elle s'entretient, s'exerce, s'élabore et se perfectionne dans le dispositif néocolonial qui en est le laboratoire. Et ceux qui font au premier chef l'épreuve de cette violence sont les ostracisés, dont l'ostracisme est précisément lié à leur statut de racisés. La guerre d'Algérie en est le creuset, comme territoire sur lequel la bataille d'Alger est liée au putsch des généraux. Parce que la gestion militaire de l'espace public colonial autorise la militarisation de l'espace public métropolitain, qui en dépend pour son impérialisme économique.

Mais, en parallèle à l'histoire coloniale de l'émergence des fascismes nationaux, se tisse une histoire des luttes qui fait des descendants des colonisés des acteurs à part entière de notre histoire contemporaine, et des penseurs de ses apories et de ses doubles discours.

C'est clairement à eux que l'on doit se référer pour penser, dans la suite du *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire ou des *Damnés de la terre* de Frantz Fanon, mais dans le contemporain de la recherche et des luttes, un authentique contre-feu à la montée des fascismes.

Mars 2022

Notes

[1] Didier Fassin, *La Force de l'ordre*, Seuil, 2011.

[2] Max Weber, *Le Savant et le politique*, 10/18, 1959, p. 100.

[3] Olivier Le Cour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes, vivre aux colonies*, Fayard, 2014.

[4] Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, *Le Déracinement*, Minuit, 1964, p. 161.

[5] *Ibid.*, p. 177.

[6] Abdelmalek Sayad, *La Double absence*, Seuil, collection Liber, 1999, p. 16.

[7] Mathieu Rigouste, *La Domination policière, une violence industrielle*, La Fabrique, 2012, p. 43.

[8] Saïd Bouamama, *Les Discriminations racistes : une arme de division massive*, L'Harmattan, 2010, p. 75.

[9] Mathieu Rigouste, *op. cit.*, p. 45.

[10] Abdelmalek Sayad, *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité. 3. La Fabrication des identités culturelles*, Raisons d'agir, 2014, p. 42.

[11] *Ibid.*, p. 49.

[12] Saïd Bouamama et des Femmes du Blanc-Mesnil, *Femmes des quartiers populaires en résistance contre les discriminations*, Le Temps des cerises, 2013, p. 63-64.

[13] *Ibid.*, p. 66.

[14] *Ibid.*, p. 70.

[15] *Ibid.*, p. 88.

[16] Entretien du 13 mars 2021 au Blanc-Mesnil.

[17] Olivier Filleule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre, La police des manifestations en France*, Seuil, 2021, p. 24.

[18] *Ibid.*, p. 144.

[19] *Ibid.*, p. 145-146.

[20] Maurice Rajsfus, *Je n'aime pas la police de mon pays*, Libertalia, 2012-2020, p. 14.

[21] *Ibid.*, p. 17.

[22] Entretien du 5 décembre 2021 au Blanc-Mesnil.

[23] *Ibid.*

[24] *Ibid.*

L'extrême droite moderne en Allemagne : Entre conservatisme radical et droite raciste

jeudi 14 avril 2022, par [Gerd Wiegel](#)

Avec la montée du parti « *Alternative für Deutschland – AfD* » (Alternative pour l'Allemagne), le système politique allemand connaît depuis 2013 une tendance qui existe dans des pays comme la France, l'Autriche ou l'Italie dès la fin des années 1990. Les partis d'extrême droite se modernisent, se séparent des contenus idéologiques et politiques démodés de la droite néofasciste, sans pour autant abandonner au fond le cadre de la pensée de l'extrême droite.

L'extrême droite allemande rejoint ainsi les modèles qui ont réussi dans d'autres pays de l'Union européenne et profite de l'essor mondial d'une droite populiste et en partie néofasciste. Parallèlement à cette variante de modernisation sous forme de l'*AfD* – et ensemble avec elle – le néofascisme militant et violent reste également un danger énorme en Allemagne. Trois grands attentats terroristes de droite entre 2019 et 2020, qui ont fait 13 morts au total, montrent le potentiel meurtrier de la montée de l'extrême droite.

Quatre vagues de l'extrême droite en Allemagne

Quatre vagues caractérisent l'évolution de l'extrême droite en Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1990, ensuite dans l'Allemagne réunifiée. Après la défaite du fascisme et l'intégration tacite non seulement des sympathisants nazis, mais aussi des auteurs de crimes fascistes dans la société après 1949, l'extrême droite organisée sous forme de parti est restée calme pendant dix ans après l'interdiction du *SRP*, un parti qui a succédé au *NSDAP* (1952). Cela a changé avec la montée du *NPD – Parti national-démocrate d'Allemagne* – qui s'inscrivait clairement dans la tradition de l'idéologie nazie et a fait son entrée dans sept parlements régionaux entre 1964 et 1969. L'échec aux élections fédérales de 1969 a sonné le glas du *NPD*, mais a conduit parallèlement aux premières réflexions sur un renouvellement idéologique de l'extrême droite.

La deuxième vague a commencé avec la montée du parti « *Die Republikaner* » (Les Républicains), une scission du conservatisme au milieu des années 1980. Avec quelques succès électoraux spectaculaires, le parti a semblé amorcer une deuxième vague de succès des partis d'extrême droite. Mais avec l'euphorie de l'unification allemande en 1990, sur fond de nationalisme, c'était plutôt le conservatisme établi et l'extrême droite qui ont profité des urnes. Cependant, la réunification a entraîné des bouleversements sociaux et politiques massifs, qui ont constitué le terreau d'un mouvement social de droite désormais essentiellement néonazi et violent. Des pogroms racistes, la mise en place d'un réseau de camaraderies néonazies militantes et l'établissement, dans l'indifférence des autorités, d'une violence quotidienne raciste et d'extrême droite, principalement en Allemagne de l'Est, ont été le résultat de cette troisième vague. Depuis 1990, près de 200 personnes ont été tuées par la violence de droite et raciste en Allemagne.

Pourtant, l'extrême droite n'a connu un nouveau succès électoral qu'avec la création de l'*AfD*. Née de la crise financière de 2008 et de la crise de l'euro pendant les années 2010, l'*AfD* s'est radicalisée, passant d'un parti national-conservateur à un parti d'extrême droite.

La montée de l'*AfD*

En quatre ans seulement, l'*AfD* a réussi à entrer dans

les parlements des 15 États fédéraux [1] entre 2013 et 2017, pour devenir finalement le plus grand groupe d'opposition au Bundestag avec 12,6 % des voix obtenues. Dans les sondages, le parti a parfois atteint jusqu'à 18 % au niveau fédéral. Dans les Länder, ses résultats varient entre 6 % et 27 % des voix, notamment à l'Est l'AfD est le parti le plus fort dans certains Länder. Dans la mesure où l'importance du thème de la migration a diminué à partir de 2019 et depuis le début de la pandémie, les chiffres dans les sondages ont baissé ou stagné à un niveau élevé. En 2021, l'AfD a de nouveau fait son entrée au Bundestag avec 10,3 % des voix.

Dès le début, le parti avait un courant clairement d'extrême droite, dont l'importance augmentait continuellement. L'afflux important de réfugiés en 2015 a servi comme catalyseur pour ce courant et a entraîné l'AfD dans une spirale de radicalisation vers l'extrême droite. Ce qui a finalement conduit à la domination du parti par ce courant, orienté vers le racisme et le nationalisme. Alors qu'au début, les thèmes d'économie politique tels que le rejet du sauvetage de l'euro et du soutien aux pays du midi de l'UE dans la crise de l'euro jouaient un rôle central, une forme de nationalisme raciste, associée à l'adoption d'idéologies conspirationnistes de droite (« Grand remplacement », « Great Reset », conspiration des « élites mondiales », etc.) est désormais au centre de sa politique.

Mais l'AfD est toujours divisée entre les nationalistes conservateurs et une droite raciste qui flirte avec de nombreux éléments idéologiques du fascisme historique. Le poids du parti s'est toutefois déplacé de plus en plus en faveur de la droite raciste, contre laquelle il n'est aujourd'hui plus possible de mobiliser une majorité au sein du parti. Trois présidents du parti ont été renversés depuis 2013 parce qu'ils ont essayé de contenir l'aile droite, avec laquelle ils s'étaient en partie alliés auparavant.

Sur le plan programmatique, le parti oscille entre une forme de néolibéralisme à connotation nationaliste et une politique nationale-sociale qui s'adresse aux salariés par le biais d'un racisme concurrentiel et une combinaison de revendications sociales à l'appartenance ethnique. Au Bundestag, l'AfD fait

partie de l'alliance « *des riches* » avec le FDP et la CDU/CSU. L'AfD représente une politique libérale radicale qui reflète surtout l'idéologie de classes moyennes et de petites et moyennes fractions du capital, qui constituent une partie importante de sa base électorale. Le terrain de la politique sociale est principalement occupé par la droite raciste, forte surtout à l'Est, qui veut associer le national et le social – tout à fait dans l'esprit du fascisme historique.

La force particulière de ce courant s'explique notamment par les conséquences sociales et économiques désastreuses de l'unification depuis 1990. L'idée de privilèges liés à l'appartenance nationale et ethnique, tels que les revendique l'AfD, est nourrie par le traumatisme de la dévalorisation des biographies et les parcours professionnels des Allemands de l'Est et déploie ainsi une forte attractivité. En même temps, l'AfD diffuse l'image d'une idéologie *mondialiste*, imposée par les élites ouest-allemandes, faisant ainsi appel aux peurs des changements liées à l'immigration et à la mondialisation économique. C'est dans la même ligne de pensée que s'inscrit la négation du changement climatique, puisque le parti suggère à ses partisans qu'aucun changement radical ne serait nécessaire et que le changement climatique serait une invention d'élites mondiales.

Le bras parlementaire d'un mouvement social

L'ascension de l'AfD s'est produite dans le cadre d'une montée de la droite populiste dans le monde entier, dont le Brexit, la présidence de Donald Trump ou les gouvernements de droite en Pologne et en Hongrie sont des exemples marquants.

Contrairement à la France, par exemple, où le *Front National/Rassemblement National* existe depuis plus de trente ans déjà, aucun parti de ce type n'a pu s'établir en Allemagne pendant longtemps. Le souvenir du passé nazi a empêché des partis comme le NPD, clairement néonazi, de se hisser au rang de parti de masse. Pourtant, des études sociologiques montrent depuis plusieurs décennies que le potentiel

d'un parti d'extrême droite modernisé existe depuis longtemps en Allemagne. Des études de recrutement ont démontré, bien avant la création de l'AfD, qu'il y avait une demande pour un tel parti et que l'AfD comble une niche de représentation.

Cela s'est notamment traduit par le fait que la droite politique a aussi réussi à mettre en place un vaste mouvement social de droite qui a disséminé surtout les positions racistes de l'AfD dans les rues. Le mouvement *Pegida* [2] a été fondé en 2014 comme réaction à l'immigration de réfugiés du monde arabe. Avec un centre de gravité à Dresde, en Saxe, ce mouvement a réussi pendant des années à faire descendre régulièrement des milliers de personnes dans la rue, voire des dizaines de milliers aux heures de pointe, contre une prétendue « islamisation de l'Occident ». Le mouvement dit « *Querdenken* » (anticonformiste), qui conteste la gestion de la crise du Covid par le gouvernement, auquel des centaines de milliers de personnes ont participé semaine après semaine pendant des mois, défend lui aussi de nombreux mythes de conspiration qu'on retrouve dans la politique de l'AfD.

Le succès de l'AfD s'explique aussi par le fait qu'il a pu s'appuyer sur un renouvellement de positions et d'idéologies d'extrême droite qui se sont (re)répandues en Allemagne dès la fin des années 1960.

Se référant à la *Nouvelle droite* en France, on a observé déjà dès les années 1970, ensuite de manière plus marquée depuis la réunification en 1990, une (ré)appropriation de l'univers des idées du *Jeune Conservatisme*, de la droite réactionnaire de Weimar, qui étaient les précurseurs du fascisme sous le mot d'ordre autoproclamé de « *révolution conservatrice* ». La nouvelle droite allemande s'est fortement inspirée de son homologue français et, outre la diffusion de ses références théoriques – Carl Schmitt, Arthur Moeller van den Bruck, Oswald Spengler –, a mis en place un renouvellement idéologique important avec le concept du soi-disant « ethnopluralisme ». Celui-ci permet de refonder le racisme qui est constitutif pour l'extrême droite. La culture et l'ethnie remplacent ici la « race », ce qui ouvre la voie d'utiliser sous une nouvelle forme le

racisme discrédité par le fascisme.

Orientée vers la « métapolitique », avec laquelle on voulait se tenir à l'écart des querelles des partis et du parlementarisme, ce courant de la droite a misé sur l'hégémonie culturelle dans le discours politique. Avec la montée de l'AfD et l'essor mondial d'une droite populiste, on s'est pourtant aventuré de plus en plus dans l'arène politique et on a utilisé l'AfD comme outil dans la tentative de déplacer l'axe politique de la République fédérale plus à droite.

Pour la partie raciste de l'AfD, et notamment pour son leader Björn Höcke, la *Nouvelle Droite* autour de l'*Institut für Staatspolitik -IfS* – (Institut pour la politique de l'État) est la toile de fond intellectuelle de sa politique. Rupture avec le système, son renversement par la droite et règlement de comptes avec les ennemis politiques – telles sont les idées qui sont – dans ce courant de la droite – associées au « jour X » tant attendu.

Les exacerbations verbales de ce courant de l'AfD, qui méprisent des groupes entiers comme les musulmans et les présentent comme n'ayant pas de place dans la société et qui criminalisent des opposants politiques comme « ennemis du peuple » ont eu des conséquences très réelles ces dernières années. Ce n'est pas un hasard si les trois attentats terroristes de droite de 2019/20, qui ont fait 13 morts, ont eu lieu pendant la première législature de l'AfD au Bundestag. Ce courant de l'AfD considère la République fédérale ainsi que les démocraties libérales comme un modèle qui est entré dans sa crise finale. La droite devrait aiguïser cette crise et l'utiliser pour une rupture.

D'un point de vue stratégique, cette orientation du courant radical de l'AfD ne fait pas l'unanimité, puisqu'elle a fait du parti un objet d'observation par le service de renseignement de l'intérieur, qui le classe comme anticonstitutionnel. Le courant national-conservateur de l'AfD considère la radicalisation toujours plus rapide comme voie sans issue, car l'AfD s'isole ainsi du conservatisme établi et reste limité à l'électorat de ses débuts. Ce courant mise sur un glissement vers la droite de la CDU/CSU, ce qu'il faudrait encourager en le poussant à droite.

En perspective, on serait prêt à entrer dans une large coalition de droite en tant que partenaire junior.

Conclusion

La phase de fondation et de la montée de l'AfD est terminée. Le parti a réussi à s'imposer dans le système politique et à consolider une base électorale considérable. Toutefois, on ne sait pas très bien comment les choses vont évoluer à partir de là. La pandémie et la guerre en Ukraine montrent que l'AfD ne peut pas profiter de n'importe quelle crise. Au contraire, il est évident que l'extrême droite n'a pas beaucoup à apporter dans ces crises existentielles et que la phase de stagnation du parti a précisément pris naissance ici.

Actuellement, le parti est isolé dans le système politique. Son orientation a contribué à ce que

personne ne veuille collaborer avec lui. Pourtant, il s'est montré en 2020 en Thuringe qu'une telle démarcation n'est pas gravée dans la pierre : un représentant du FDP s'est fait élire président du Land avec les voix de la CDU et de l'AfD pour empêcher l'élection d'un candidat du Parti de Gauche. Il a toutefois dû démissionner après quelques jours sous la pression de l'opinion publique et des partis, y compris la direction fédérale de la CDU.

Un éventuel glissement à droite de la politique allemande ne dépendra donc pas en premier lieu de l'AfD, mais du conservatisme établi si celui-ci se radicaliserait d'une certaine manière, comme c'était le cas récemment en Autriche mais aussi en France et d'autres pays. Dans ce cas, l'AfD – même avec un courant raciste fort – trouverait de toutes nouvelles perspectives.

Traduit de l'allemand par Peter Wahl

Notes

[1] Les compétences des États fédéraux (Länder) s'étendent bien au delà de celles des régions en France. Par exemple, le système scolaire et universitaire est complètement leur affaire. (Note du traducteur).

[2] Pegida = Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes (Européens patriotiques contre l'islamisation de l'occident). (Note du traducteur).

Débats

La gestion et le financement actuels des GE et ETI face à une bifurcation radicale

jeudi 14 avril 2022, par [Patrice Grevet](#)

Ce texte propose à la discussion une thèse : une bifurcation sociale-écologique radicale ne peut progresser, au-delà de circonstances de départ, sans inclure de profonds changements dans la gestion et le financement des grandes entreprises (GE) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). La proposition est de sortir la gestion et le financement de ces entreprises des buts du capital, de les orienter vers des buts sociaux-écologiques dans le cadre d'une planification démocratique multi-niveaux, de mettre en œuvre un nouveau type de validation ex ante de leurs activités par un pôle bancaire socialisé. L'accent est mis sur le caractère crucial du choix démocratique des critères de gestion et de financement des GE+ETI. Le texte débouche sur la question du pouvoir dans ces entreprises passant de la férule actionnariale à la démocratie.

Pour les luttes face aux crises en cours et à venir

Les activités économiques sont aujourd'hui orientées principalement par le taux de profit et l'accumulation du capital privé. Les critiques de cette orientation sont répandues et pourraient monter face aux développements de crises écologiques, sociales, financières, politiques. Mais les critiques ne suffisent pas. Pour ne pas être détournées, voire annihilées, pour porter durablement dans un sens progressiste, elles doivent déboucher sur une visée alternative dominée par des buts sociaux-écologiques et d'entraide, alternative donc de type postcapitaliste [1]. Les conditions politiques de la mise en œuvre d'une telle visée ont commencé à mûrir sans que ce processus soit encore assez avancé, mais des sauts qualitatifs pourraient intervenir dans les crises en cours et à venir, sans aucune garantie d'évolution favorable.

L'énoncé des options actuelles et futures peut dériver de la célèbre formule écrite dans *La brochure de Junius* en 1915 par Rosa Luxemburg alors en prison : "Socialisme ou barbarie" [2]. Il deviendrait "Entraide ou Barbarie", bifurcation sociale, écologique, démocratique, altermondialiste, ou autoritarisme inégalitaire, anti-écologique, opposant les gens entre eux à toutes les échelles (locale, nationale, internationale) et exacerbant les barbaries déjà bien présentes. Bien entendu, en dynamique, de multiples situations mélangées, complexes,

instables, sont possibles. Les luttes de tous ordres en décideront sans préjuger de leurs points de départ et enchaînements. [3]

Une thèse concernant les entreprises grandes et intermédiaires

Une thèse est avancée ici : une bifurcation sociale-écologique radicale ne peut progresser, au-delà des circonstances de départ, sans inclure les profonds changements nécessaires dans la gestion et le financement des grandes entreprises (GE) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Ces entreprises au sens de l'INSEE ont plus de 250 salariés ou plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel ou plus de 43 millions d'euros au total du bilan (voir les annexes 1 et 2). Dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (industrie, construction, commerce, transports, hébergement et restauration, information et communication...), en 2019, elles employaient 52 % des salariés, produisaient 60 % de la valeur ajoutée, réalisaient 64 % de l'investissement, et 86 % du chiffre d'affaires à l'exportation. L'importance des PME et TPE dans la bifurcation visée n'est pas sous-estimée, mais des propositions les concernant sont renvoyées à d'autres écrits.

Les secteurs pris en compte

La définition des secteurs pris en compte ci-dessus

exclut les activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale. Cette exclusion nous convient très bien. Elle concerne en effet des secteurs où une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes, où sont nécessaires de nouveaux développements des services publics, des réglementations et contrôles tout à fait spécifiques pour les entreprises privées. L'exclusion des activités financières et d'assurance tient à l'hétérogénéité des structures financières et des données comptables vis-à-vis des autres secteurs marchands ainsi qu'à la couverture partielle de leurs activités par le dispositif source des données citées dans le paragraphe précédent. Ce texte avance plus loin une proposition spécifique concernant une partie des activités financières, la constitution d'un vaste pôle bancaire socialisé.

Les trois parties du texte

Une première partie de ce texte s'attache à des antagonismes marquant aujourd'hui les entreprises grandes et intermédiaires et le système financier face aux caractéristiques d'une bifurcation radicale. Elle débouche sur l'importance de changements qualitatifs dans le financement de ces entreprises et le système financier. Il s'agit de sortir le financement des buts du capital et de l'orienter vers des buts sociaux-écologiques. Une telle orientation du financement pour la part venue de l'extérieur de l'entreprise ne peut pas s'affirmer si elle ne rencontre pas une orientation similaire venant de l'intérieur de l'entreprise et s'appliquant d'abord à la façon de produire et à l'utilisation de la valeur ajoutée. Pour répondre à ce besoin de cohérence, la seconde partie propose, dans le cadre d'une planification démocratique multi-niveaux, un nouveau type de validation ex ante des activités des GE+ETI démocratisées, validation ex ante par un pôle bancaire socialisé. La seconde partie insiste ensuite sur l'importance du choix démocratique des critères de gestion et de financement. Les éléments précédents posent immédiatement la question essentielle du pouvoir et des buts qu'il poursuit dans l'entreprise grande ou intermédiaire. La troisième partie présente brièvement de premières indications à sujet.

Avertissement

Les limites de cet article portent notamment sur les rapports entre qualitatif et quantitatif dans les indicateurs et nouveaux critères proposés. Cette question essentielle est renvoyée à plus tard. Je me borne à souligner que les réflexions à ce propos ont la chance de bénéficier d'acquis considérables venus en premier lieu des travaux d'Alain Desrosières (statisticien, sociologue et historien, 1940-2013), qu'elles ont à intégrer la critique par Alain Supiot de la '*gouvernance par les nombres*' [4], l'expérience des effets pervers de la politique du chiffre, cette prétention bureaucratique à gouverner efficacement la société d'en haut, poussant en fait les acteurs à se focaliser sur les indicateurs et non sur l'action elle-même à réaliser, les incitant à frauder. Il suffit là de citer le récit autobiographique de Florence Aubenas, *Le Quai de Ouistreham* [5], décrivant les "consignes" données à des conseillers de Pôle Emploi pour améliorer les chiffres du chômage. Alain Desrosières se réfère à cet exemple de comportements qui contredisent l'éthique des statisticiens professionnels et qui menacent leur travail [6]. Cela ne me conduit pas du tout à renoncer à mettre l'accent sur la nécessité de nouveaux outils quantifiés pour des pouvoirs démocratiques, mais à prêter beaucoup d'attention aux chausse-trappes.

1 - La gestion et le financement actuels des GE et ETI face à une bifurcation radicale

Un premier point de cette partie porte sur l'opposition d'ensemble entre d'une part la gestion et le financement actuels des GE et ETI, du système financier et d'autre part les changements sociaux-écologiques à mettre en œuvre pour une bifurcation radicale. Le second point s'attache de façon spécifique au besoin d'une alternative aux activités toxiques dans les entreprises et à l'accumulation d'actifs toxiques (actions, obligations...) dans le système financier. Le troisième point concerne les apports et les limites de propositions novatrices de financement écologique des entreprises, propositions que je qualifie de bancales.

1.1 - Une opposition d'ensemble

Une évaluation très utile des investissements publics et privés nécessaires pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050 a été publiée par l'Institut Rousseau [7]. L'approche développée ici intègre ce type d'évaluation sans s'y borner. Pour considérer les changements à opérer dans la gestion des GE et ETI, dans le système financier, elle ne se limite pas à la lutte contre le réchauffement climatique si cruciale soit-elle. Elle envisage les effets sur les GE et ETI et les banques (la question des assurances est reportée à d'autres travaux) de leur participation active à l'ensemble des changements sociaux-écologiques à mettre en œuvre dans la société.

Des dépenses élevées pour les capacités humaines, la sécurité professionnelle, la garantie d'emploi

Pour enrayer la catastrophe écologique en cours et en limiter les effets, pour rompre avec le libre-échange et relocaliser des productions, il est nécessaire d'engager des dépenses élevées de développement des capacités humaines engagées dans la production matérielle et les services, de conversion des qualifications professionnelles et des emplois 'vers le haut', de recherche publique et au sein des GE et ETI. Et le tout dans une sécurité sociale professionnelle, une garantie générale d'emploi, un plan systématique d'éradication de la pauvreté. Il s'agit pareillement d'assurer aux paysans et autres actifs non-salariés des revenus décents et les moyens de développer leurs capacités.

Les dépenses nécessaires pour les capacités humaines concernent aussi les services interpersonnels. Pour rompre avec le productivisme et le consumérisme, s'il faut "*plus de liens et moins de biens*", la qualité des services interpersonnels est essentielle ; elle suppose un développement des formations d'actifs professionnalisés et d'en finir avec la pression à la réduction des temps disponibles lors des prestations aux personnes [8].

Des dépenses à faible rentabilité financière pour les investissements matériels

Les dépenses importantes à engager concernent

aussi les nécessaires investissements matériels à faible rentabilité financière – et forte efficacité sociale potentielle – à opérer et à coordonner sans risquer ensuite des monopoles privés imposant des rentes.

Les besoins de financement socialisé de services collectifs égalitaires aux personnes et des retraites

Une bifurcation sociale-écologique radicale exige simultanément des financements socialisés considérables pour répondre aux besoins actuels et futurs de services collectifs égalitaires aux personnes (éducation, culture, santé, petite enfance, gestion du vieillissement), pour financer les retraites, pour assurer le régalien civil et militaire.

Le caractère systémique de la réduction massive des inégalités

Les chocs écologiques à venir ou leur anticipation concrétiseront la nécessité d'échapper au productivisme et au consumérisme. Le bouleversement culturel impliqué est inconcevable sans une réduction massive des inégalités de revenu et de patrimoine par des mesures fiscales appropriées et par le resserrement de l'échelle des salaires dans l'entreprise (lci). Un accord ne peut se construire dans la société sans un sentiment partagé de justice par des gens qui ne s'en laisseront pas conter. Dans l'entreprise, la réduction des inégalités vise à la fois la justice et l'efficacité écologique en rompant le lien entre rémunérations des dirigeants d'entreprise salariés et intérêts du capital. Elle est liée à une modification progressiste de la qualité du travail et de la division du travail.

Une conclusion qualitative à préciser ultérieurement dans une maquette quantitative

Les éléments précédents conduisent à une conclusion qualitative. Dans une bifurcation sociale-écologique, les rémunérations possibles des actionnaires sont à réduire très fortement. Ce facteur économique joint aux déterminants idéologico-politiques pousserait à une mobilisation maximale du "bloc capitaliste" et de ses alliés. D'où la vraisemblance, dans l'état actuel des structures économiques des GE et ETI, d'une grève des

embauches et des investissements en général, et encore plus pour ceux orientés vers une bifurcation sociale-écologique. Cette conclusion qualitative est à préciser par une maquette quantitative de bouclage macroéconomique. Cela dépasse mes possibilités dans cet article. Mais déjà la conclusion qualitative qui vient d'être avancée conduit au besoin de forts changements de pouvoir et de buts poursuivis dans les GE et ETI et le système financier. Elle conduit au besoin de rupture avec les contraintes des marchés financiers via les actions, les obligations et autres titres.

1.2 - La nécessité de mettre fin aux activités et titres toxiques

Les indications précédentes sont à compléter en prenant en compte la nécessité de mettre fin aux activités toxiques dans les entreprises et à l'accumulation de titres toxiques.

Les “stranded assets” (actifs échoués)

Dans un discours prononcé en septembre 2015, Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, mettait l'accent sur les “stranded assets” traduisibles en français par “actifs échoués”. Les actifs en cause sont des titres financiers (actions, obligations...) dont la valeur est échouée, c'est-à-dire détruite, si, pour répondre à la crise écologique, il est décidé de laisser dans le sol les ressources énergétiques fossiles (charbon, pétrole, gaz) et de s'en prendre résolument à toutes les activités réchauffant le climat, destructrices de biodiversité, polluantes de l'air, de l'eau, du sol. En France, les bilans de firmes comme Total et de nombreuses banques et compagnies d'assurance sont remplis de tels actifs toxiques. L'actuel système financier est conduit à la faillite si les actifs fossiles, polluants, et destructeurs de la biodiversité, sont échoués.

Mark Carney faisait part de ses grandes inquiétudes pour la stabilité du système financier du fait des “stranded assets”. Mais il limitait ses préconisations à l'information des acteurs financiers sur les risques qu'ils encourent, ce qui est radicalement insuffisant, ainsi que le confirme l'évolution des actifs toxiques postérieure au discours de Mark Carney.

L'addiction des banques aux actifs toxiques

Les propriétaires principaux des actifs toxiques et les forces sociales qui y sont liées (*'le bloc capitaliste'*) luttent pour protéger leurs titres de toute perte de valeur, pour accroître celle-ci, et pour qu'ils rapportent de nouveaux profits. Ils multiplient les manœuvres de retardement et cherchent à relancer l'accumulation du capital sur un mélange de bases anciennes et nouvelles aggravant les crises en cours et à venir. Ils agissent ainsi contre l'habileté humaine de la terre.

Les banques participent très activement à ces actions délétères. Selon le rapport *Banking On Climate Chaos 2021* établi par six ONG dont Reclaim Finance, les 60 plus grandes banques mondiales ont accordé, entre 2016 et 2020, 3.800 milliards de dollars de financements aux entreprises actives dans les énergies fossiles [lci](#). Selon l'initiative internationale *Portfolio.earth*, en 2019, les 50 plus grandes banques mondiales ont investi au cours de l'année 2019 plus de 2.600 milliards de dollars dans des secteurs moteurs de la destruction de la biodiversité [lci](#). Toujours selon *Portfolio.earth*, entre janvier 2015 et septembre 2019, les banques ont apporté plus de 1 700 milliards de dollars aux 40 principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale des emballages plastiques [lci](#). Selon l'association *Share Action*, les vingt-cinq premières banques européennes, dont BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale, ont financé des entreprises de gaz et pétrole pour un peu plus de 400 milliards de dollars sur les cinq dernières années, à un rythme ne montrant aucun signe de ralentissement [lci](#).

Gaël Giraud et Christian Nicol ont publié en juin 2021 un rapport ayant bénéficié de nombreuses collaborations “*Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand financer la crise climatique peut mener à la crise financière*” [9]. Ils soulignent l'addiction des banques aux énergies fossiles. Ils établissent ainsi que les 11 principales banques de la zone euro sont au bord d'un gouffre invisible. Elles cumulent un stock de plus de 530 milliards d'euros d'actifs liés aux énergies fossiles, soit 95 % du total de leurs fonds propres. Ce ratio va jusqu'à 131 %

pour le Crédit agricole.

Pour un échouage ordonné et résolu des actifs toxiques

L'harmonie entre les êtres humains et la nature nécessite de conduire un "échouage ordonné" et résolu des titres financiers visés. "L'échouage ordonné" signifie réduire considérablement voire à zéro la valeur de ces titres à des échéances tenant compte de l'urgence écologique. Les activités susceptibles de réchauffer le climat, d'être polluantes, néfastes pour la biodiversité, sont à cantonner en dessous de seuils compatibles avec les capacités de renouvellement de la nature et avec de bonnes conditions d'habitabilité humaine de la planète. Il s'agit de transformer dans la sécurité économique les emplois et les qualifications des salariés travaillant dans les activités en cause, de veiller à la stabilité du système financier face aux effets en chaîne de l'échouage d'actifs. Il s'agit de le faire sans que les propriétaires principaux des actifs toxiques soient indemnisés sur fonds publics et sans qu'ils puissent tirer avantage de leur irresponsabilité écologique et financière pour relancer les cycles de l'accumulation du capital. L'échouage ordonné s'attache aussi à protéger les petits épargnants. La seconde partie de ce texte envisagera les principes d'un échouage ordonné et résolu des actifs toxiques.

Dissiper l'illusion de la finance verte et subvertir la taxonomie européenne

Alain Grandjean et Julien Lefournier se sont attachés à dissiper l'illusion de la finance verte dans un ouvrage très fouillé [10]. Ils montrent que les titres financiers étiquetés verts ou non obéissent aux mêmes méthodes d'évaluation du couple risque-rendement et qu'il n'y a pas d'additionnalité des titres nommés verts, c'est-à-dire qu'en général les projets qu'ils permettent de financer l'auraient été sans cette étiquette.

Au moment de la rédaction de cet article, la Commission européenne renouvelle l'illusion de la finance verte. Elle présente un projet de taxonomie des activités économiques dites "durables" du point de vue environnemental. Cette taxonomie classe les

activités selon qu'elles contribuent ou non à la transition écologique. Si oui, ces activités sont labellisées comme "vertes" en incluant le nucléaire et le gaz naturel considérés comme des "énergies de transition", ce qui constitue de l'écoblanchiment. Outre cette critique essentielle, il faut souligner que la Commission escompte que des capitaux cherchant le profit et l'accumulation s'engagent dans le "vert" à une échelle répondant aux nécessités écologiques actuelles parce qu'ils trouveraient un avantage suffisant dans une référence affichée à la taxonomie européenne. C'est un leurre relevant de la même critique que la finance verte en général.

Le présent texte ne se limite pas à cette critique. Il propose de subvertir la taxonomie européenne. En effet, l'élaboration de celle-ci a impulsé des travaux techniques importants sur la classification environnementale des activités. Il y a tout intérêt à récupérer ces travaux en les retournant (subvertissant) contre l'orientation de la Commission subordonnée à la domination des marchés financiers. Ce point sera précisé plus loin.

1.3 - Apports et limites de propositions novatrices de financement écologique des entreprises

Des propositions novatrices de financement écologique des entreprises ont été formulées par des économistes, notamment Gaël Giraud et l'Institut Rousseau [11], Michel Aglietta associé à divers auteurs [12], Hubert Kempf [13]. Elles ont d'abord pour mérite d'échapper aux illusions de la finance verte, mais elles ne se bornent pas à cela. Elles comportent des éléments positifs substantiels, mais leurs limites les rendent bancales.

Réglementation et financement public de la 'prime verte'

Un principe commun se dégage des propositions des auteurs cités : la combinaison entre des réglementations interdisant ou pénalisant les activités toxiques écologiquement et le financement public de "la prime verte". L'expression "prime verte" est utilisée pour désigner la différence de coût à payer entre des processus de production favorables

du point de vue écologique et des processus néfastes du même point de vue. Cette différence correspond à “des externalités négatives”, c’est-à-dire des conséquences négatives pour la société et la nature que le fonctionnement des marchés permet à leurs responsables de négliger.

Le financement public de cette prime peut prendre différentes formes concernant à la fois les recettes et les dépenses publiques, les recettes quand des taxes touchent les émetteurs d’externalités négatives et les forcent à internaliser le coût de celles-ci, les dépenses via des subventions, des bonifications de prêts, des programmes conduits par l’État central et les collectivités locales en échappant aux exigences de rentabilité pour eux-mêmes. Un point essentiel concerne les banques centrales dont il ne faut pas oublier qu’elles sont des institutions publiques qui peuvent émettre de la monnaie pour assurer des conditions de financement favorables aux activités “vertes” et pénalisant les “brunes”. Je renvoie aux publications référencées ci-dessus pour les modalités de tels dispositifs impliquant les banques centrales.

Trois raisons donnant un caractère bancal à ces propositions novatrices

Pour donner une consistance pratique à ces propositions de financement écologique, pour qu’elles ne soient pas bancales, il me paraît nécessaire de s’attacher simultanément aux gestions des entreprises en commençant par lever le tabou de la gestion capitaliste qui continue à régner très largement [14]. Trois raisons rendent nécessaires des convergences entre planification, système de financement, et moteurs internes aux gestions d’entreprise.

- **Première raison**, les propositions que je qualifie de bancales se centrent pour l’essentiel sur le carbone. Elles prévoient des financements avantageux en fonction du bilan carbone des investissements d’une entreprise, bilan établi par une autorité technique indépendante. La réduction des émissions de gaz à effets de

serre (GES) est bien de première importance. Elle s’accompagne de la nécessité de bilans carbone supposant un lourd travail technique indépendant et débouchant sur des indicateurs dont le niveau serait une condition de financements extérieurs. Mais la crise écologique ne se limite pas au carbone. Elle est multi-dimensionnelle (réchauffement climatique, pollutions de l’air et de l’eau, atteintes graves à la biodiversité...). Les interactions entre les diverses composantes de la crise écologique sont à prendre en compte de façon fine dans les gestions d’entreprise. Dans le cadre des orientations données par la planification, les solutions sont à chercher au cas par cas.

- **Seconde raison**, si l’apport de spécialistes indépendants est indispensable, il est illusoire de compter sur ce seul apport réduit à des bilans carbone et qui serait surplombant. La façon de mesurer doit être transparente et ouverte aux débats contradictoires. Le caractère multi-dimensionnel de la crise écologique, la diversité des situations par entreprise et territoire, demandent pour décision des synthèses relevant en dernier ressort de processus politiques.
- **Troisième raison**, une bifurcation sociale et écologique implique des conversions considérables des qualifications professionnelles et des emplois à effectuer “vers le haut” dans une sécurité sociale professionnelle s’attaquant aux règles du marché capitaliste du travail, avec une garantie générale d’emploi-formation à l’échelle de la société et une réduction de la durée du travail. Dans ce cadre, les profonds changements des emplois et des qualifications impliquent

directement la gestion de chaque entreprise.

Des vœux pieux masquant la sauvegarde du pouvoir actionnarial

Pour répondre au constat de l'importance de la gestion des entreprises, les vœux pieux sont fréquents. Ils en appellent sans portée pratique à “ *la responsabilité sociale et environnementale*”, ainsi dans la loi Pacte promulguée en 2019 et inspirée pour l'essentiel du rapport Nota/Senart. Cette loi comporte par ailleurs des dispositions effectives très critiquables [15].

La loi Pacte abaisse de douze à huit le nombre d'administrateurs comme seuil à partir duquel deux administrateurs salariés sont nommés dans les conseils d'administration et de surveillance, ce qui ne change rien au fonctionnement de ces conseils. Elle introduit la qualité de “ *société à mission*”... qui “ *doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociétaux et environnementaux de son activité*”. Ce type de société doit comporter un “ *comité de mission*” distinct des organes sociaux habituels des sociétés, comprenant au moins un salarié. Ce comité est chargé de vérifier la cohérence entre les déclarations de la société sur les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle entend poursuivre. Il doit établir un rapport annuel joint au rapport de gestion destiné à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Tout cela n'engage pas à grand-chose. Pour souligner la cruauté de la réalité, Olivier Favereau note : “ *Danone aura été la 1re entreprise française à prendre le statut de société à mission, à la demande de son PDG, Emmanuel Faber, qui a obtenu fin juin 2020 un vote quasi-unanime de l'assemblée générale des actionnaires. Or le conseil d'administration, compte tenu de résultats financiers médiocres pendant la crise sanitaire, sous la pression de deux fonds activistes ultra-minoritaires et entrés depuis peu au capital de Danone, a voté le départ du PDG en mars 2021, contre l'avis des deux administrateurs salariés (CFDT) de Danone*” [16].

Ajoutons un bon exemple de vœux pieux donné par une tribune de Sophie Chassat et Natacha Valla en

mai 2021 [17]. Cette tribune se réfère à un projet de directive européenne alors en cours de consultation et qui comporte 1186 indicateurs pour mesurer l'impact social et environnemental de l'activité des entreprises. La très grande complexité de ces indicateurs les rendrait inopérants en tant que critères de gestion et de financement des entreprises, d'où le renvoi sans portée pratique à “ *la responsabilité sociale et environnementale*” de l'entreprise.

Des auteurs veulent rompre avec les vœux pieux en proposant une augmentation importante de la part des représentants des salariés au sein des organes de direction des entreprises. La troisième partie amorcera la discussion à ce sujet. Auparavant la seconde partie propose un nouveau type de validation ex ante des activités des GE+ETI dépassant les antagonismes relevés ci-dessus.

2 - Un nouveau type de validation ex ante des activités

2.1 - Planification écologique, entreprises grandes et intermédiaires, pôle bancaire socialisé

Décapitaliser

Après la seconde guerre mondiale et jusque dans les années 1960, les investissements des entreprises, pour une part importante, ont été financés en France par des fonds publics. Le *Circuit du Trésor* a joué un rôle clef. Il a été progressivement démantelé dans les années 1960 au bénéfice des marchés financiers et pour imposer le financement de la dette publique par ceux-ci [18]. Ce démantèlement s'est inscrit dans la financiarisation engagée depuis le tournant des années 1980 et qui a affecté les autres formes prédominantes de financement des investissements de l'après seconde guerre mondiale, à savoir l'autofinancement et les crédits bancaires.

Les titres financiers (actions, obligations...) ont pris depuis les années 1980 une place centrale. Dans cette financiarisation, la recherche de rendement et d'accroissement de la valeur des titres financiers se

caractérise par un double éloignement de la production :

- les profits sont moins réinvestis dans l'entreprise source et sont dirigés pour une part importante dans l'accumulation en titres financiers
- le secteur bancaire accorde moins de crédits et intervient beaucoup sur les marchés des titres.

Aujourd'hui, la question n'est pas de revenir aux années 1950-1960 et de simplement "définanciariser". En effet, la financiarisation est intervenue à la suite des difficultés du régime de croissance qui avait réussi depuis 1945 et jusqu'au tournant des années 1970-1980. Au cœur de ces difficultés, se trouve le ralentissement de la croissance de la productivité. La crise écologique en cours et à venir accentue ce ralentissement [19]. Il n'y a rien à espérer d'un retour illusoire à un capitalisme non financiarisé. Il ne s'agit donc pas simplement de "définanciariser". Il s'agit de "décapitaliser", de sortir le financement des entreprises grandes et intermédiaires de la logique du capital qui se rentabilise et s'accumule, de rompre avec la place principale prise par les actions, les obligations, et les autres titres financiers, de basculer vers les crédits à taux zéro sur critères sociaux et écologiques ouverts, d'instituer un nouveau type de validation *ex ante* des activités des GE+ETI dans le cadre de la planification écologique.

Un rappel sur l'opposition entre validation *ex post* et validation *ex ante*

Les processus sociaux de validation vérifient que les activités économiques ne sont pas effectuées en vain. Il y a validation *ex post*, après que la production est effectuée, quand elle intervient par la vente des produits sur un marché. Il y a validation *ex ante* quand elle est effectuée par décisions politiques et administratives, avant que les activités ne soient effectuées à l'exemple de l'enseignement public. À juste titre, Jean-Marie Harribey a beaucoup insisté sur cette opposition [20].

Dans une économie marchande, les unités de production sont séparées les unes des autres et séparées d'ailleurs des unités de consommation.

Elles ne sont pas coordonnées *a priori*, c'est-à-dire avant que les activités de production ne soient effectuées. Et pourtant ces activités doivent nécessairement se coordonner, par exemple on ne fabrique pas un vélo sans matériaux produits par d'autres. L'utilité sociale des activités doit être validée. Il s'agit de vérifier qu'elles n'ont pas été accomplies pour rien, que leurs produits répondent effectivement à une demande et à certaines normes d'efficacité. En économie marchande, cette validation se fait *a posteriori*, par la vente contre argent. Ses résultats déterminent les processus de production suivants. La coordination *ex post* des activités s'accompagne d'une pré-validation par la monnaie bancaire [21]. Demander un crédit et l'accorder, c'est parier sur le fait que l'activité financée aboutira à des produits effectivement vendus fournissant les moyens de rembourser le crédit. Cette pré-validation qui périodiquement n'est pas confirmée *ex post* donne la possibilité des crises monétaires et de surendettement.

Si tout ce qui est marchand est monétaire, la réciproque n'est pas vraie. La petite enfance, l'éducation, la santé, les services pour les personnes âgées, donnent lieu à des activités pour une bonne part non marchandes, même si les politiques actuelles poussent fortement à l'extension du marché dans ces secteurs. Ainsi, dans le secteur public de l'éducation, des décisions politiques et administratives déterminent les activités, avec par exemple des normes sur le nombre d'élèves par classe. De même pour les ressources qui y sont consacrées. On lit parfois que les impôts sont le prix du service d'éducation publique ; c'est un contresens complet. Il n'y a pas de rapports entre le montant des impôts qu'une famille paye et les services éducatifs dont ses enfants bénéficient. À la différence des activités marchandes où la coordination s'opère *ex post*, ici la coordination s'effectue *ex ante*, avant que l'activité ne s'opère, par décisions politiques et administratives. Dans les activités non marchandes, les flux monétaires jouent cependant un rôle de premier plan. De l'argent circule pour payer les salaires des personnels, les fournitures matérielles, la construction et l'entretien des bâtiments. Ces flux monétaires reflètent des articulations entre non-

marchand et marchand. Ils donnent une mesure des coûts. Notre perspective s'oppose à tout objectif marchand donné aux services collectifs de constitution des êtres humains. Elle comporte des objectifs de développement de ces services pour les êtres humains en tant que tels et pour leur libre activité, elle intègre la mesure monétaire dans des instruments outillant les débats et décisions politiques.

La visée d'une économie mixte à dominante postcapitaliste d'entraide

D'autres critères que les taux de profit et d'accumulation doivent intervenir non seulement dans les politiques publiques, mais aussi, de façon prépondérante, dans la gestion et le financement des diverses activités et, pour ce qui concerne le sujet privilégié de cet article, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. La perspective est celle d'une économie mixte à dominante postcapitaliste d'entraide. La mention de cette dominante est essentielle, car la seule expression "économie mixte" recouvre des réalités nettement distinctes depuis la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, par exemple en France, "l'économie mixte" des années 1950 est très différente de celle à viser pour une bifurcation sociale-écologique radicale.

Dans cette dernière, la préparation des décisions économiques, le suivi de leur mise en œuvre, la correction des effets non désirés, relèvent de façon dominante de processus démocratiques multi-niveaux. Une précision essentielle est tout de suite nécessaire. Le caractère politique de ces processus ne doit pas être synonyme d'arbitraire. Pour contrebattre des risques d'arbitraire, la construction et l'utilisation d'indicateurs appropriés liés à la planification écologique sont nécessaires, de pair avec l'attention aux diverses analyses et statistiques portant sur les secteurs non marchands et aux indications qu'une comptabilité d'entreprise modifiée et la comptabilité nationale donnent du fonctionnement de l'économie. La perspective postcapitaliste d'entraide envisagée ici donne une place à des marchés. Je vais y revenir.

Le cadre de la planification écologique

Dans l'économie d'entraide visée, la planification écologique joue un très grand rôle. À ce propos, je reprends des éléments tirés d'un livret thématique et d'un plan du programme de *L'Avenir en commun* [22]. La planification écologique cherche une mobilisation générale des acteurs économiques. Sa méthode part des besoins de la population définis collectivement et démocratiquement depuis la commune. Elle comporte un Conseil à la planification écologique jouant un très grand rôle ainsi que l'indique la citation suivante :

“ Le Conseil à la planification écologique est ... doté de commissions thématiques par secteur, qui rassemblent les acteurs et actrices organisés·e-s de la société : les branches professionnelles et les syndicats de chacune de ces branches ; les organisations non gouvernementales (ONG) ; les associations (de consommateur·ices, d'usager·e-s, environnementales...) ; des chercheurs et chercheuses issu·e-s de toutes les disciplines concernées ; les représentants des collectivités territoriales ; et de citoyen·ne-s tiré·e-s au sort.

Ces commissions assurent, avec le processus de débat citoyen, le caractère collectif et transparent de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du plan.

Des représentant·e-s des différentes directions centrales, des opérateurs de l'État (Météo-France, Office national des forêts [ONF], Office français de la biodiversité [OFB], Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement [Cerema], agences de l'eau...), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de la Banque de France notamment viennent en appui dans ces commissions thématiques.

Pour leur travail, ces commissions s'appuient sur les comptes-rendus des débats citoyens [qui partent des communes], dont des synthèses thématiques sont réalisées par le Conseil à la planification écologique.

Les commissions thématiques élaborent ainsi des propositions d'objectifs sectoriels, de mesures législatives ou réglementaires, de dispositifs d'accompagnement et de soutien, d'investissements à

réaliser. Elles évaluent également les moyens humains, financiers et de qualification nécessaires à la mise en œuvre du plan.

Les conclusions de leurs échanges sont rendues publiques.” (lci p. 20-21).

Le Conseil à la planification écologique sur la base qui vient d’être indiquée pilote l’élaboration d’un projet de loi de planification écologique en association avec les services ministériels. Cette loi est à débattre et voter par le Parlement, ainsi qu’indiqué dans la citation suivante :

’La loi de planification écologique identifie les grands chantiers de transformation écologique et d’adaptation au changement climatique qui correspondent aux secteurs les plus polluants et aux réseaux essentiels à une vie digne : transport, énergie, logement, agriculture.

Pour chaque domaine de la production, elle fixe des mesures clés et des objectifs sectoriels qui répondent au double enjeu écologique et social, la programmation budgétaire pluriannuelle des investissements nécessaires et les financements qui y correspondent.

Elle est transmise au Parlement accompagnée de la synthèse des consultations citoyennes et des travaux des commissions thématiques du Conseil à la planification écologique, ainsi que d’une étude d’impact réalisée par un comité scientifique indépendant et pluraliste qui évalue la cohérence entre le contenu du plan et les objectifs climatiques. (lci p. 21-22).

Les rapports entre les entreprises grandes ou intermédiaires et le pôle bancaire socialisé

C’est dans le cadre précédent que je propose qu’interviennent les rapports entre les GE-ETI et un vaste pôle bancaire socialisé incluant la Banque publique d’investissement. Précisons d’abord que la socialisation bancaire est définie par trois éléments conjoints :

- le caractère public sans présence de capital privé ;

- une gestion associant les représentants de l’État national, des collectivités locales, des syndicats de salariés et d’employeurs, des associations environnementales et de consommateurs ;
- une activité orientée par des objectifs sociaux et écologiques.

La définition des critères et des programmes d’activité d’une entreprise grande ou intermédiaire est le fait de ses organes de décision après avis obligatoire du Comité social et économique (CSE) et droit de véto suspensif en cas de licenciement. Ensuite, il revient à une des institutions du pôle bancaire socialisé de valider les critères et programmes présentés par une entreprise grande ou intermédiaire. Elle le fait en assurant les financements nécessaires par crédits remboursables à taux zéro avec adjonction de frais bancaires de gestion. Le principe du taux zéro est cohérent avec l’objectif de “décapitaliser”, c’est-à-dire de rompre avec la logique dominante du capital qui se rentabilise et s’accumule. Il participe à la rupture avec le productivisme puisqu’il émancipe de pressions à la “croissance” indépendamment de son contenu. Les résultats *ex post*, monétaires et non monétaires, obtenus par une entreprise grande ou intermédiaire sont pris en compte dans l’enchaînement des cycles de financement *ex ante*.

Face à un refus d’une institution du pôle bancaire socialisé, après discussions poussées, un arbitrage est effectué par des Conseils régionaux du financement ou un Conseil national pour les plus grandes entreprises. Ces Conseils comportent des représentants des salariés, d’associations d’entreprises, des collectivités territoriales, de l’État, d’organisations citoyennes. Le Conseil à la planification écologique y est partie prenante. Les pouvoirs publics disposent de droits d’intervention.

Pour que les crédits très favorables ouverts par le pôle bancaire socialisé ne soient pas détournés de leurs objectifs, il ne doit pas y avoir juxtaposition de projets destinés à l'obtention de ces crédits et poursuite de la logique de rentabilisation et d'accumulation du capital sur d'autres activités de l'entreprise. À cette fin, dans les dossiers de financement, une approche d'ensemble de l'activité des entreprises grandes et intermédiaires est nécessaire ainsi que la réduction drastique des profits versés aux actionnaires directement ou par rachat d'actions.

La place des marchés

La perspective retenue dans ce texte n'est pas de supprimer tous les marchés, mais de réduire leur champ d'action et de refondre ceux demeurant utiles et sur lesquels les entreprises continuent à acheter et à vendre leurs productions. Le champ d'action des marchés est restreint par une forte relance des services publics par exemple en matière de santé et par le développement de communs gérés par des auto-organisations non lucratives du type Wikipédia, soutenus selon les cas par les pouvoirs publics dans un respect strict de l'autonomie des auto-organisations [23]. Il s'agirait aussi de refondre les marchés demeurant : marché du travail profondément transformé par une sécurité sociale professionnelle, une garantie générale d'emploi, une garantie d'autonomie assurant que plus personne ne soit en dessous du seuil de pauvreté, taxes aux frontières contre le dumping social et écologique, règles d'affectation des terres, prix agricoles et alimentaires favorisant une agriculture écologique et paysanne et la sécurité alimentaire, etc. Des marchés restreints et remodelés sont utiles à la souplesse dans de nombreux secteurs, à la liberté des individus dans le choix de leurs consommations, à l'information sur leurs préférences sous réserve d'un encadrement strict de la publicité. Ils participent de façon subordonnée à une coordination des activités économiques par des cycles du financement validant ex ante les activités économiques. Des relations marchandes interviennent dans les mondes de l'agriculture, de l'artisanat, des petites entreprises, de l'ESS (Économie sociale et solidaire des associations, coopératives, mutuelles). Un secteur

capitaliste fonctionne sous condition de dispositions empêchant qu'il reprenne une position dominante. La visée postcapitaliste d'entraide ne signifie donc aucun exclusivisme.

La gestion de l'échouage d'actifs et de la dette des entreprises

L'échouage des actifs fossiles, polluants, destructeurs de la biodiversité intervient dans le cadre précédent. Même s'il comporte des phases, il est à conduire avec détermination, car il constitue une condition de l'harmonie entre les humains et la nature. Le financement socialisé reconstitue sur des bases saines les moyens de fonctionnement permanent des entreprises les plus affectées sous condition qu'elles se réorientent complètement et sans que les anciens actionnaires tirent avantage de leur irresponsabilité écologique et sociale, sans qu'ils soient indemnisés pour leurs actifs échoués et échecs de spéculations. Il en va de même lors de la constitution du pôle bancaire socialisé.

La dette privée comporte aujourd'hui des menaces majeures pour la société et l'économie dont le blocage des investissements nécessaires à la bifurcation sociale-écologique. Selon la Banque de France, au troisième trimestre 2021, le taux d'endettement des ménages et des entreprises (sociétés non financières) en France s'établit au-dessus du ratio dette publique / PIB. Il est proche de 150 % dont 66,4 % pour les ménages et 82 % pour les entreprises [Ici](#). Concernant celles-ci, l'explication tient notamment à des endettements au bénéfice des actionnaires dont les rachats par les entreprises de leurs propres actions et les LBO (Leveraged Buy-Out), c'est-à-dire les rachats d'entreprises en s'endettant. Les solutions ne doivent pas répéter les errements de l'après-crise financière de 2007-2008 et des PGE (Prêts garantis par l'État) depuis 2020. La collectivité a alors payé et s'est engagé à payer en permettant aux pratiques nocives de la finance de se poursuivre. Les solutions s'inscrivent dans le basculement général du financement des entreprises présenté ci-dessus. Elles empêchent que l'émission monétaire pour sauvegarder des entreprises relance le cycle de l'endettement pour l'actionnaire. Elles peuvent comporter des restructurations de dettes contre

pénalités pour l'actionnaire à la mesure des dividendes versés dans le passé, y compris les rachats d'actions.

2.2 - Le choix démocratique des critères de gestion et de financement

La planification écologique, nationale, territoriale, sectorielle, la gestion du pôle bancaire socialisé et des GE-ETI nécessitent des indicateurs et critères si on ne se contente pas d'une référence à "l'intérêt général" à laquelle j'adhère, mais qui n'est pas opérationnelle en restant à sa seule généralité. Il n'existe pas de critère simple ou en nombre limité à opposer aux critères synthétiques des taux de profit et d'accumulation. La complexité qui en résulte est une difficulté, mais elle est aussi et d'abord un avantage majeur. Elle reflète les multiples contradictions d'une bifurcation sociale-écologique à gérer dans des processus démocratiques multi-niveaux au sein desquels des indicateurs et critères appropriés doivent être construits et utilisés.

Ne pas s'en remettre à de 'bons planificateurs'

La définition et l'utilisation d'indicateurs et de critères peuvent apparaître comme des questions purement techniques, affaires de spécialistes. J'argumente en sens opposé. Évidemment, des indicateurs et critères appropriés à une bifurcation sociale-écologique comportent des aspects techniques faisant appel à des travaux lourds de spécialistes. Mais ils doivent être d'abord envisagés d'un point de vue politique démocratique. Ce sont des outils à construire, à utiliser, à expérimenter progressivement dans les débats et décisions d'une démocratie multi-niveaux, y compris dans l'évaluation a posteriori des décisions et de leur mise en œuvre. Ils sont incontournables pour sortir de la domination des critères de rentabilité et d'accumulation du capital, domination entretenue ou "regrettée" si on n'oppose à celle-ci que des décisions arbitraires. Il y a là une différence essentielle avec des propositions de techniques financières "verdiennes" faisant l'impasse sur les pouvoirs et intérêts des groupes sociaux ou au moins en sous-estimant largement les enjeux, propositions qui sont de ce fait vouées à l'inefficacité écologique.

Plus généralement, des indicateurs et critères comportent des aspects techniques qui peuvent favoriser leur appropriation unilatérale par les groupes sociaux les plus proches de la gestion ou par des spécialistes par exemple de l'écologie. Une telle appropriation unilatérale privilégierait, même inconsciemment, les visions du monde et les intérêts de ces groupes. Elle tend à ignorer la situation réelle et les intérêts de larges catégories populaires et moyennes. Il importe de trouver les moyens d'un processus d'extension du nombre et des capacités de personnes-relais dans les deux sens, personnes branchées directement sur les intérêts et visions du monde de ces catégories. C'est essentiel pour contrebattre les risques de dérapage "managérialiste".

Il ne s'agit donc pas de s'en remettre à de "bons planificateurs". Si nous opérions ainsi, nous irions au-devant des pires déconvenues. Les avatars de la taxe carbone ont donné une illustration éclatante de ces risques. En octobre 2018, juste avant le début du mouvement des Gilets jaunes, les spécialistes de l'écologie approuvaient à la quasi-unanimité le principe de la taxe carbone en proposant plus ou moins de compensations financières pour les catégories à revenus modestes les plus touchées. Ils avançaient des arguments très forts qui demeurent valides, mais la considération unilatérale de ces arguments a fait qu'ils ont été pris complètement à dépourvu par le mouvement des Gilets jaunes. Les mesures prises pour répondre aux urgences effectives de réduction des émissions de CO₂ ne sont pas les seules à être en cause. Les indicateurs le sont aussi en amont. Les taux de CO₂ dans l'atmosphère et d'émissions nouvelles sont bien sûr essentiels. Mais pour déterminer des politiques appropriées, d'autres indicateurs négligés fin 2018 sont aussi indispensables. Ils concernent notamment l'organisation de l'espace, les mobilités par catégorie sociale, les difficultés et effets pervers des incitations-prix.

Il faut écarter toute vision 'technocratique' prétendant, au nom de l'efficacité, bousculer les temps nécessaires à une démocratie multi-niveaux. Celle-ci doit faire apparaître au plus près des gens les enjeux concrets des décisions à prendre, favoriser

l'établissement de compromis sociaux marquant des progrès dans une bifurcation sociale-écologique, assurer un suivi et une correction des effets pervers non anticipés. La façon de mesurer doit être transparente et ouverte aux débats démocratiques contradictoires. Le caractère multidimensionnel de la crise écologique, la diversité des situations par entreprise et territoire, demandent pour décision des synthèses relevant en dernier ressort de processus politiques dans le cadre de la planification.

Ainsi dans les financements bancaires à taux zéro, les critères ne doivent pas être "surplombants". Cette remarque vise particulièrement la taxonomie européenne des activités durables. Celle-ci doit être multidimensionnelle (effets sur le climat, la biodiversité, les pollutions de l'air et de l'eau...) sans déboucher sur une note globale qui dépendrait d'une pondération arbitraire. Une bonne taxonomie européenne ne se substituerait pas aux débats et décisions démocratiques allant de la planification aux gestions des territoires et des entreprises, mais elle contribuerait à donner des repères.

Dépasser la difficulté de l'implication la plus large possible des gens

Une difficulté majeure se présente. Dans l'état actuel de la société française, la construction et l'utilisation d'outils comptables sembleront à beaucoup très éloignées de leur monde et réservées aux catégories sociales les plus proches de la gestion privée ou publique et à des spécialistes par exemple de la statistique publique ou de l'écologie. Il faut trouver les voies de dépassement de cette difficulté majeure si on veut échapper à la domination du taux de profit et d'accumulation du capital aggravant la crise écologique, et aux illusions d'une efficacité bureaucratique d'un État se plaçant au-dessus de la société. Deux raisons interviennent en ce sens.

Tout d'abord, un tournant social-écologique radical suppose des changements profonds des façons de penser, des modes de production et de vie, de l'organisation des espaces... L'intérêt général est que la terre reste habitable dans l'entraide, mais les mesures concrètes à prendre pour aller en ce sens devraient susciter des contradictions aiguës

d'intérêts et de visions du monde qu'aucun calcul d'indicateurs ne peut en soi dissoudre. Ces contradictions viennent d'abord du mouvement de rentabilisation et d'accumulation du capital incompatible avec la solidarité et une écologie d'intérêt général. Mais elles sont susceptibles de venir de tous les secteurs de la société parce que le productivisme et le consumérisme impulsés par le capital après la Seconde Guerre mondiale ont imprégné toute la vie individuelle et sociale au prix de nombreuses souffrances sans que le lien soit forcément perçu. De ce fait, des indicateurs et critères conçus et mis en œuvre d'en haut ou venant des seuls "spécialistes" auraient nécessairement une portée limitée face à la crise sociale et écologique en cours. Il n'y a pas à développer des illusions de "rationalité absolue", mais à réfléchir et agir pour que des processus démocratiques multi-niveaux incluent, au fil des controverses, des expériences, et des évaluations, les éléments de rationalité possibles en s'éloignant de l'arbitraire et des logiques du pouvoir pour le pouvoir, en faisant ressortir les choix politiques impliqués dans la définition et la mise en œuvre d'indicateurs et de critères. Des pouvoirs recomposés ont besoin d'outils pour avoir prise sur la réalité et favoriser la convergence des points de vue, des initiatives, face aux risques de fragmentation de la société par des intérêts particuliers ne prenant pas en compte l'intérêt général.

Une seconde raison étroitement mêlée à la précédente intervient. Il y a à la fois la nécessité de politiques nationales et de coopérations internationales, et celle d'adaptations les plus fines possibles à la diversité des situations. Les luttes culturelles à mener, les cohérences à chercher dans les politiques et la planification, ont à se nourrir d'allers et retours multiples entre "haut" et "bas". Des indicateurs et critères que les gens s'approprient à toutes les échelles sont nécessaires, parce qu'il n'y a pas en général une seule solution technique possible pour un objectif donné de relocalisation de la production, de protection des populations face aux développements à venir de la crise sociale et écologique, de dépassement de celle-ci. On peut prendre les exemples de la mobilité et du devenir de

la filière automobile.

Un processus complexe et progressif

La construction et l'utilisation d'un système d'indicateurs et de critères convenant à un tournant social-écologique radical relève d'un processus complexe progressif avec des expérimentations, des essais, des erreurs, des corrections et des généralisations. Mais l'imperfection des outils possibles à un moment ne doit pas empêcher de les utiliser et de pousser politiquement à des développements dans de bonnes directions. À cet égard, il est éclairant de comparer avec les débuts de la comptabilité nationale dans les années 1950 et avec son usage dans la planification française de l'époque sans blocage par les limites des outils comptables alors disponibles [24].

Les indicateurs et critères convenant participeraient de façon croissante à la culture commune. Leur appropriation large demande des efforts qu'il ne faut pas cependant exagérer à l'extrême [25]. Avec des avancées qui pourraient être inégales à un moment donné selon les échelles et les lieux, les indicateurs et critères concernent directement les politiques nationales et celles des collectivités locales, les gestions des entreprises, des institutions de financement, des services publics, les participants à ces gestions (salariés, usagers, collectivités publiques, etc.). Les organisations non gouvernementales pourraient influencer les indicateurs et critères dans tous les espaces de la société et se les approprier.

Les débats et prises de décisions démocratiques ne doivent pas s'enfermer dans les outils quantifiés disponibles à un moment, outils à la fois indispensables, à déborder en tant que de besoin, et à modifier sous la pression des débordements, des controverses, et du progrès des connaissances.

2.3 - Le choix démocratique des critères de gestion et de financement

Les pouvoirs démocratiques doivent donc disposer progressivement de nouveaux outils quantifiés. Le premier tient à un système complexe d'indicateurs

sociaux-écologiques nationaux, régionalisés, et par filière de production et de consommation. Ce système est destiné à la planification, aux politiques publiques, aux services publics, à la définition des critères de gestion et de financement des GE et ETI.

Le second outil est pluriel. C'est une famille de critères de gestion et de financement des GE et ETI définis démocratiquement au cas par cas à partir de plusieurs sources. La première vient des normes fixées par les pouvoirs publics, les entreprises ayant à préciser les calendriers et modalités d'application. La seconde tient aux repères sectoriels et territoriaux donnés par la planification écologique. La troisième est constituée d'éléments puisés en nombre restreint dans le système d'indicateurs sociaux-écologiques, c'est-à-dire choisis pour leur pertinence particulière dans une entreprise donnée et de façon révisable [26]. La quatrième est donnée par une comptabilité d'entreprise non capitaliste dans les rapports avec des marchés remodelés. Le choix de critères au cas par cas viserait à dépasser la contradiction entre le très grand nombre d'indicateurs sociaux-écologiques pertinents à l'échelle sociale et l'applicabilité dans l'entreprise qui ne peut être "une usine à gaz".

À titre de simple illustration, voici un exemple de neuf groupes de critères qui pourraient être envisagés dans la gestion et le financement de l'entreprise grande et intermédiaire. Ils pourraient être utilisés de façon adaptée dans les PME.

- besoins auxquels l'entreprise répond avec référence à ceux reconnus dans la planification ;
- nombre des emplois, structure par qualification, niveaux et écarts de rémunération, durée du travail, organisation et qualité du travail, dépenses de formation ;
- répartition de la valeur ajoutée entre salaires, dépenses de formation, contributions aux fonds collectifs socialisés, ressources pour l'autofinancement, frais financiers, dividendes ;

- investissements, ratio valeur ajoutée/capital fixe en niveau et évolution :
- émissions de gaz à effets de serre dont le bilan est à certifier par un organisme public agréé ;
- consommations des matières les plus importantes dans l'activité (sources d'énergie, eau, métaux rares ou le devenant, ressources 'biosourcées'...) ;
- respect de la biodiversité ;
- élimination des pollutions ;
- plan de financement avec notamment le besoin en crédits bancaires à taux zéro. Les critères seraient choisis par les organes décisionnaires de l'entreprise démocratisée, après avis d'un CHSCT reconstitué (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui pourrait être renommé "*Conseil de qualité du travail*" [27]. La procédure de choix faciliterait l'intervention des collectivités publiques et des associations citoyennes avec des données ouvertes et en accès libre (open data).

2.4 - Politique budgétaire, politique monétaire, et nouveau type de validation ex ante

La politique budgétaire et la politique monétaire se combinent dans la bifurcation sociale-écologique radicale. Elles interagissent avec la gestion et le financement des entreprises. Ainsi la commande publique intervient activement dans la bifurcation. Comme déjà indiqué de façon générale, pour répondre à un objectif précis de cette commande, concernant par exemple l'énergie, le transport, l'habitat, la ressource en eau, il peut y avoir différentes façons de faire, le choix de la meilleure impliquant directement l'initiative d'entreprises et de même pour la mise en œuvre.

Quant à la politique monétaire, la loi de planification écologique et le Conseil à la planification écologique prévoient des enveloppes pour le financement à taux zéro et le refinancement des banques du pôle

socialisé auprès de la Banque centrale. Bien entendu, il faut tenir compte des inévitables incertitudes sur la quantité de monnaie et les grandes enveloppes souhaitables. Pour reprendre une formule de Pierre Massé, acteur majeur de la planification à la française dans les années 1960, le plan est 'réducteur d'incertitudes', mais il n'en est pas suppressif. Cela vaut pour que la monnaie et ses grandes enveloppes ne soient ni en manque ni en excès avec des outils tels que les réserves obligatoires des banques déposées à la Banque Centrale, les dépôts obligatoires des banques auprès d'un nouveau circuit du Trésor qualifié de 2.0.

Voici une proposition supplémentaire concernant la politique monétaire, la fiscalité, les gestions d'entreprise. Dans les rapports entre le pôle bancaire socialisé et les entreprises, il devrait y avoir pour les crédits à taux zéro un processus d'apprentissage réciproque et de coopération. En reprenant le langage de la théorie des jeux, la coopération pourrait s'appuyer sur le caractère répété des jeux [28]. En cas de poussées inflationnistes excessives dues à des comportements inappropriés d'entreprises, on étudierait la mise en place d'une taxe anti-inflation et protectrice des salariés, "la TBS" (Taxe sur le Bénéfice Stabilisé) concernant les entreprises bénéficiaires des crédits à taux zéro. Le bénéfice stabilisé dont il s'agit ici est égal à la valeur ajoutée aux prix courants de la période n moins la rémunération des salariés en n-1, rémunération doublement indexée. La double indexation s'effectue sur les prix à la consommation et sur l'évolution des effectifs en équivalent temps plein. Les salaires bas et moyens peuvent simultanément bénéficier de la correction des inégalités au sein de l'entreprise. Il y a aussi la possibilité d'un correctif en faveur des secteurs marqués par une moyenne basse des salaires en rattrapage.

3 - Le pouvoir en entreprise, de la férule actionnariale à la démocratie

Cette troisième partie plus brève et à développer ultérieurement avance quelques éléments sur le pouvoir en entreprise grande ou intermédiaire. Face à

la crise écologique, des solutions essentiellement technologiques sont proposées par le “bloc capitaliste”. Elles tendent à aller de pair avec la pérennité du pouvoir actionnarial. Lorsque l’accent est mis sur les dimensions sociétales des solutions, l’importance de changements profonds dans les gestions d’entreprise ressort. Elle fait surgir la question du pouvoir et des buts qu’il poursuit en entreprise. Une augmentation importante de la part des représentants des salariés dans les organes de gestion des sociétés est assez fréquemment mise en avant. Mais cette augmentation correspond à des propositions très différentes que je classerai en trois catégories : le contrôle, la codétermination et le bicaméralisme, le plein transfert du pouvoir à des acteurs susceptibles d’agir pour des buts sociaux-écologiques.

3.1 - Le contrôle

Comme exemple de dispositifs de contrôle, je citerai des propositions faisant partie du programme de l’Avenir en Commun 2021 [29] : *“Accorder aux comités d’entreprise un droit de véto suspensif sur les plans de licenciement et de nouveaux droits de contrôle sur les finances de leur entreprise. Donner plus de pouvoir aux salariés lors des procédures de redressement et de liquidation d’entreprise et instaurer le droit à un vote de défiance à l’égard des dirigeants d’entreprise ou des projets stratégiques. Augmenter la représentation des salariés dans les instances de décision des grandes entreprises à au moins un tiers et inclure d’autres parties prenantes comme les associations environnementales et de consommateurs”*. Il s’y ajoute une mesure qualifiée de clé : *“Créer un droit de préemption pour permettre aux salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d’une coopérative”* (p. 89-90).

3.2 - La codétermination et le bicaméralisme

Le contrôle est apparemment moins ambitieux que les propositions de codétermination et de bicaméralisme. Mais la réalité me semble inverse. Codétermination et bicaméralisme correspondent à la recherche, sous différentes modalités, de *“formes de gouvernance visant l’équilibre des pouvoirs entre les différentes parties prenantes durablement*

engagées dans l’avenir de l’entreprise” [30], c’est-à-dire l’équilibre des pouvoirs entre “investisseurs durables en capital” et “investisseurs en travail” (les salariés), l’importance des syndicats pour organiser ceux-ci dans la solidarité au sein de l’entreprise et entre entreprises étant soulignée. La terminologie des “investisseurs” me paraît très critiquable. J’y reviendrai dans un texte ultérieur portant notamment sur la problématique en cause.

Les propositions “d’équilibre entre investisseurs” escomptent que les parties prenantes trouvent un intérêt commun à déboucher sur un accord. Sans revenir sur la longue histoire des rapports entre capital et travail, de la codétermination à l’allemande, des normes actuelles de rentabilité imposées par les capitaux dominants, de l’héritage culturel des routines capitalistes, je me bornerai à une remarque. Ces propositions ont le défaut majeur de ne pas préciser comment les conflits capital-travail et les oppositions à l’harmonie entre êtres humains et nature sont tranchés dans un sens social-écologique, alors que la productivité se ralentit durablement. Elles ne sont pas claires sur les traits dominants des compromis qui devraient être cherchés. La seule représentation éventuelle de la collectivité territoriale intéressée ne me paraît pas suffire. Les risques de blocage des investissements et des bouleversements internes à l’entreprise indispensables à une bifurcation sociale-écologique sont évidents.

La comparaison entre contrôle et codétermination ou bicaméralisme

Comparés à la codétermination et au bicaméralisme, le contrôle a le très grand avantage, dans des rapports de force insuffisants du côté des salariés, de ne pas contraindre ceux-ci à assumer des solutions très insatisfaisantes au regard des urgences écologiques. Il permet aux salariés cherchant l’alliance avec des ONG de peser dans un sens social-écologique. Il peut s’appuyer sur la progression des liens entre conscience professionnelle et conscience écologique, qui, comme le souligne le psychologue du travail Yes Clot, *“...ont commencé à cheminer de concert dans la conscience sociale”* [31]. Il peut favoriser en retour

cette progression. Le contrôle est compatible avec les luttes pour un changement radical du pouvoir dans les entreprises grandes ou intermédiaires. Il peut, dans certaines circonstances, les favoriser par les expériences auxquelles il contribue.

3.3 - Le pouvoir à des acteurs susceptibles d'agir pour des buts sociaux-écologiques

La proposition d'un plein transfert du pouvoir à des acteurs susceptibles d'agir pour des buts sociaux-écologiques pourrait se concrétiser de la façon suivante : les représentants des salariés et le ou les délégués du Conseil à la planification écologique ont une place majoritaire dans les organes de gestion des entreprises grandes ou intermédiaires ; les représentants des actionnaires sont minoritaires ; les organes de gestion cités peuvent coopter des représentants d'associations environnementales et de consommateurs.

Cette proposition n'implique nulle vue spontanéiste, candide, ignorante de la complexité des êtres humains qu'ils soient salariés ou non. Mais elle signifie que les intérêts principaux des salariés peuvent les porter collectivement, sous condition de luttes d'idées et politiques résolues, à mettre en œuvre des buts sociaux-écologiques. Les indications données précédemment sur les critères de gestion s'inscrivent dans cette perspective.

En ce qui concerne les actionnaires, il faut faire la distinction entre pouvoir et droit à une rémunération limitée. Pour faciliter un compromis dans la société sur la perte du pouvoir dominant des actionnaires, on peut envisager une négociation, par exemple avec les fonds de pension internationaux, aboutissant à une rémunération limitée des titres financiers. Cette négociation pourrait aboutir à accepter une sorte de "rançon" qui, dans certaines circonstances présenterait plus d'avantages que d'inconvénients. Pour la réduire dans le temps, il serait possible de compléter ce que l'AEC 2021 indique dans le point 5 du chapitre 7 p. 85 : "Plafonner les versements de dividendes aux actionnaires en limitant la part des bénéfices qui leur est distribuée à la part versée aux employés". Le complément serait : "Dans les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire la

part versée aux employés prend la forme de titres impartageables participant au capital social de l'entreprise". Ces titres auraient tous les droits de décision liés aux parts du capital social et les bénéfiques qui leur seraient attribués – comme aux autres titres de propriété de l'entreprise – seraient en revanche immédiatement réinvestis en titres de propriété supplémentaires de l'entreprise impartageables. Un tel dispositif éviterait de figer le montant de départ de la "rançon" payée aux actionnaires des entreprises grandes et intermédiaires. En revanche, à la différence d'Hadrien Clouet et Guillaume Étievant [32], il ne me semble pas qu'il puisse être une modalité de basculement de la majorité dans les organes de gestion des entreprises grandes ou intermédiaires. Si ce basculement n'intervient pas par décision politique liée à une mobilisation de masse dans la société, le capital dispose de très puissants moyens de lutte économique et politique. Il n'a aucune raison de se laisser faire et d'assister tranquillement à sa perte progressive du pouvoir [33].

Nota : sans que ce point soit développé ici, la bifurcation doit inclure une reconnaissance générale de la citoyenneté dans l'entreprise s'appliquant donc aux PME et des dispositifs adaptés d'interaction entre celles-ci et la planification.

En conclusion, voici quatre points au développement desquels je voudrais contribuer par la suite, en souhaitant toutes les coopérations possibles, y compris par retour critique sur ce texte : le pouvoir en entreprise, les outils quantifiés et leur rapport avec le qualitatif, la gestion et le financement des PME-TPE-Entreprises de forte innovation qui démarrent, la maquette indiquée à la fin du point 1.1.

31 mars 2022

Annexe 1. Définition de l'entreprise et catégories d'entreprises (INSEE)

L'entreprise est définie comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses

ressources courantes. Ce peut être une unité légale ou un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Quatre catégories d'entreprises sont définies en se référant à l'effectif, au chiffre d'affaires et au total du bilan :

□ les PME sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

□ Parmi elles, les microentreprises (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros

□ les ETI sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan n'excédant pas

2 milliards d'euros

□ les GE sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Sources : - Olivier Haag, juin 2019, 'Le profilage à l'Insee. Une identification plus pertinente des indicateurs économiques', *Courrier des statistiques* n° 2.

- 'Les entreprises en France'. *Insee Références*. Édition 2021 [Ici](#). Glossaire p. 169s.

Annexe 2. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2019. Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

	MIC	PME hors MIC	ETI	GE	Ensemble
Nombre d'entreprises	3 170 932	143 618	5 530	263	3 220 343
Nombre d'unités légales en France	3 214 768	261 516	56 762	20 734	3 553 779
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 328	3 660	3 026	3 428	12 442
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	514	892	1 184	1 267	8 987
Chiffre d'affaires à forfait (en milliards d'euros)	19	87	248	406	760
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	186	289	299	362	1 137
Nombre moyen d'unités légales par entreprise	1	2	32	73	3
Effectif salarié moyen en ETP par entreprise	1	25	547	13 034	4
VABT par salarié en ETP (en milliers d'euros)	80	73	99	132	91
Immobilités corporelles par salarié en ETP (en milliers d'euros)	124	109	245	377	219
Salaires moyens bruts par salarié en ETP (en milliers d'euros)	42	41	47	48	45
Taux d'exportation (en %)	3,8	9,8	20,9	20,0	10,1
Taux d'investissement (investissement corporel/VA) (en %)	22,7	14,9	20,2	22,1	20,0

Source

s : « Les entreprises en France », Ésane 2019, *Insee Références*, 2021 [Ici](#). P. 71 et 127.

Notes

Notes

[1] Cet article s'inscrit dans la suite de quatre articles parus dans la revue en ligne d'Attac, *Les Possibles*.

- N° 23, 3 avril 2020, 'Faut-il viser un système économique postcapitaliste ?' [Ici](#)

- N° 27, 12 mars 2021, 'Que retenir des communs pour une alternative ?' [Ici](#)

- N° 27, 12 mars 2021, ' L'économie de mission : apports et limites' [Ici](#)

- N° 29, 23 septembre 2021, 'La réduction des inégalités salariales dans une visée sociale-écologique radicale' [Ici](#)

[2] Rosa Luxemburg, 2014, *Œuvres complètes. Tome 4, La brochure de Junius, la guerre et l'Internationale (1907-1916)*. Coédition Agone/Smolny.

[3] Nota : 'Entraide' et 'Bifurcation sociale-écologique radicale' sont ici synonymes.

[4] Alain Supiot, 2015, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*. Fayard.

[5] Florence Aubenas, 2010, *Le Quai de Ouistreham*. Éditions de l'Olivier. P. 251-252.

[6] Alain Desrosières, 2014, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. La Découverte. P. 33.

[7] Gaël Giraud, Nicolas Dufrêne, Christian Nicol, Guillaume Kerlero de Rosbo, 08/03/2022, '2% pour 20C. Les investissements publics et privés nécessaires pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050'. *Institut Rousseau*. [lci](#). Voir aussi la conférence de présentation de ce rapport le 12/03/2022 [Là](#)

[8] François-Xavier Devetter, Florence Jany-Catrice, Thierry Ribault, 2015 (2^e édition), *Les services à la personne*. La Découverte.

[9] Gaël Giraud et Christian Nicol, 10 juin 2021, 'Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand financer la crise climatique peut mener à la crise financière'. *Institut Rousseau*. [lci](#)

[10] Alain Grandjean et Julien Lefournier, préface de Gaël Giraud, 2021, *L'illusion de la finance verte*. Les Éditions de l'Atelier.

[11] - Gaël Giraud, 2014 (3^e édition, 1^e édition en 2012), *Illusion financière, des subprimes à la transition écologique*. Les Éditions de l'Atelier. Voir en particulier p. 154-164.

- Gaël Giraud et Christian Nicol, op. cit.

- Thomas Lagoarde-Segot et Christophe Revelli, 6 avril 2021, 'L'« actif sans risque écologique » : un nouvel instrument financier pour une reconstruction écologique de la zone euro'. *Institut Rousseau*, [lci](#)

[12] - Michel Aglietta, Étienne Espagne, Baptiste Perrissin Fabert, février 2015, 'Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe', *La Note d'analyse n°24*. France Stratégie. [lci](#)

- Michel Aglietta (dir.), 2019, *Capitalisme. Le temps des ruptures*. Odile Jacob.

- Michel Aglietta et Natacha Valla, 2021, *Le futur de la monnaie*. Odile Jacob.

[13] Hubert Kempf, 2020, 'Verdir la politique monétaire', *Revue d'économie politique* 2020/3 vol. 130.

[14] Je reprends l'expression de 'tabou de la gestion' du sociologue Jean Lojkine qu'il appliquait en 1996 à la culture syndicale. Jean Lojkine, 1996, *Le tabou de la gestion. La culture syndicale entre contestation et proposition*. Éditions de l'Atelier.

[15] - Benjamin Coriat, 09/07/2018, 'Changer l'entreprise ? Quand la montagne accouche d'une souris. À propos du rapport Notat-Senard sur la réforme de l'entreprise'. *Les Possibles*, n° 17, été 2018. [lci](#)

- Benjamin Coriat, 13/02/2019, 'La loi Pacte : une nouvelle avancée dans la politique de l'offre'. *Les Économistes Atterrés*. [lci](#)

- Philippe Moutenet, 07/06/2021, 'La gouvernance des entreprises : changer de paradigme'. *Institut Rousseau*. [Ici](#). Point I.

[16] Olivier Favereau, 2021/3, 'L'entreprise, « sujet politique » - soit, mais lequel ?'. *Revue de l'organisation responsable* Vol 16 p.33-40. [Ici](#)

[17] Sophie Chassat et Natacha Valla, 21/05/2021, 'Responsabilité sociale des entreprises : « L'obsession de la norme fait disparaître du tableau la question du sens et des valeurs »'. *Le Monde*.

[18] - Benjamin Lemoine, 2022 (1^{re} éd. 2016), [L'ordre de la dette](#) *Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*. La découverte.

- Benjamin Lemoine, 2022, *La démocratie disciplinée par la dette*. La découverte.

[19] Sur les tendances de la productivité, voir Jean-Marie Harribey, 2021, *En finir avec la capitalovirus*, Dunod, p. 16-21.

[20] Les économistes atterrés, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Jonathan Marie, Dominique Plihon, Jean-François Ponsot, 2018, *La Monnaie. Un enjeu politique*. Points. Éditions du Seuil.

[21] Ibid. p. 89-96.

[22] - L'Union Populaire, 02/02/2022, *La planification écologique. La règle verte pour rompre avec le productivisme*. [Ici](#)

- L'Union Populaire, 12/03/2022, *Mettre en œuvre la règle verte par la planification écologique*. [Ici](#)

[23] Cf. l'article 'Que retenir des communs pour une alternative ?' [Ici](#).

[24] Lire André Vanoli, 2002, *Histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.

[25] Cf. par exemple, les excellentes vidéos d'initiation réalisées par Benoît Borrits dans un cycle sur l'entreprise, <https://www.economie.org/lentreprise/>

[26] Aux échelles des territoires et de la nation, les indicateurs retenus pour les politiques publiques et la planification sociale-écologique seraient bien plus nombreux. Les services publics auraient leurs propres critères de gestion non considérés ici.

[27] Sur les conflits de critères autour de la qualité du travail à instituer, sur la 'coopération conflictuelle' prix à payer pour le travail bien fait, sur les pièges qui se présentent, lire Yves Clot, 2021, *Le prix du travail bien fait. La coopération conflictuelle dans les organisations*. La Découverte.

[28] Gaël Giraud, 2009, *Le théorie des jeux*. Flammarion. Voir notamment p. 70-77.

[29] 2021, *L'Avenir en commun. Le programme pour l'Union populaire présenté par Jean-Luc Mélenchon*. Seuil. P. 89-90.

[30] Voir notamment

- Olivier Favereau, Baudoin Roger, 2015, *Penser l'entreprise. Nouvel horizon du politique*. Collège des Bernardins. P. 85.

- Olivier Favereau (dir.), 2016, *Penser le travail pour penser l'entreprise*. Presses des Mines.

- Isabelle Ferreras, 2017, *Firms as Political Entities. Saving Democracy through Economic Bicameralism*. Cambridge University Press

- Isabelle Ferreras dans Isabelle Ferreras, Julie Battilana, Dominique Méda, 2020, *Le Manifeste Travail. Démocratiser. Démarchandiser. Dépolluer*. Seuil. P.37-66.

- Philippe Moutenet, 07/06/2021, 'La gouvernance des entreprises : changer de paradigme'. *Institut Rousseau*. [Ici](#).

[31] - Yves Clot op.cit. P. 13 plus l'introduction et le chapitre 6.

- Voir aussi la contestation du projet de Total concernant la transformation de la raffinerie de Grandpuits, contestation portée par *Les Amis de la Terre France, Attac, la CGT, La Confédération paysanne, Greenpeace*, en janvier 2021 [Ici](#)

[32] Hadrien Clouet et Guillaume Étievant, janvier 2022, 'La 6° République dans l'entreprise ?'. *L'intérêt général* n° 6. P. 30-33.

[33] Cette appréciation tient compte de l'échec des propositions de fonds d'investissement salariaux avancées dans des circonstances très différentes par la gauche de la social-démocratie suédoise aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Voir :

- Rudolf Meidner with the assistance of Anna Hedborg and Gunnar Fond, 1978, *Employee Investment Funds. An Approach to Collective Capital Formation*. George Allen & Unwin Ltd (édition numérique, 2018, Routledge)

- Rudolf Meidner, 1993, 'Why did the swedish model fail ?'. *The socialist register* Vol 29. [Ici](#)

- Rudolf Meidner, 1998, 'The Rise and Fall of the Swedish Model'. *Challenge* Vol. 41, n° 1. [Ici](#)

Une filière électronucléaire quasi verte, durable, relativement peu coûteuse ? Discutons-en !

jeudi 14 avril 2022, par [Pierre Masnière](#)

En préambule, voici quelques chiffres concernant les consommations d'énergies dans le monde et dans l'UE, la contribution de l'électricité, ainsi que la contribution des émissions de CO₂ dues plus spécifiquement à la production d'électricité.

- La contribution, en 2019 (selon la revue de British Petroleum), des diverses énergies primaires entrant dans la consommation énergétique mondiale : le pétrole (33,1 %), le charbon (27 %) et le gaz (24,2 %) font la course en tête ; suivent loin derrière l'hydraulique (6,4 %), les EnR (5 %) et le nucléaire (4,3 %).
- Lorsque l'on parle de production d'électricité, la contribution du nucléaire atteint 10,4 %, à égalité avec celle des EnR. Celles du charbon, du gaz et de l'hydraulique sont respectivement de 36,4 %, 23,3 % et 15,6 %.
- Dans l'UE28 (qui fournit 12,4 % de la production mondiale d'électricité), les contributions sont très différentes : nucléaire 25,9 %, EnR 17,6 %, charbon 14,6 %, gaz 21,7 %, hydraulique 10,8 %.
- Globalement, l'électricité participe pour un peu plus de 40 % à l'énergie consommée dans le monde (environ 25 % pour la France)
- La production d'électricité contribue pour environ 40 % aux émissions mondiales de CO₂.
- Les émissions de CO₂ du système électrique de l'UE27 + Grande-Bretagne constituent près de 25 % des émissions globales de l'UE en 2020.
- L'émission de CO₂ (en tonnes par habitant) dans le monde (chiffres 2016) est évaluée à 5 tCO₂ : 0,3 t pour les pays à faibles revenus, 3,7 t pour les pays à revenus intermédiaires et 10,4 t pour les pays à revenus élevés. Elle est comprise entre 4 et 10 t dans l'UE. La France émet 4,6 tCO₂ et la moyenne de la zone euro est de 6,5 tCO₂.

1- Le « nucléaire » et l'opinion de la population française en ces temps de COP26

C'est un sujet récurrent sur lequel se penchent les sondages depuis les années 1970. Les sondages se succèdent et ne montrent pas de stabilité de la susdite opinion, toujours aussi mal informée sur cette source d'énergie, complexe il est vrai. Les accidents marquants, tels Tchernobyl ou Fukushima, provoquent une chute des opinions favorables dans les sondages... mais qui remontent souvent quelque temps après, portées par le puissant lobby pro-nucléaire français, brandissant la menace d'un retour à la bougie, insistant sur « l'indépendance énergétique » de notre village gaulois, sur les prix de vente parmi les plus bas d'Europe. Et mettant maintenant en avant ses attributs d'« énergie décarbonée » utile pour freiner le changement climatique mondial... et qui serait donc éligible à la caractérisation d'énergie verte et durable dans la taxinomie européenne toujours en cours de discussion fin janvier 2022.

Un sondage récent publié par Les Échos (5/11/21) présente « l'opinion des Français » actuelle, vis-à-vis de diverses qualités attribuées à l'énergie d'origine nucléaire et à celles des énergies renouvelables. Voici les cinq questions qui étaient posées et les réponses. Quelle énergie :

- garantit l'indépendance énergétique de la France : nucléaire 73 %, EnR 61 %
- est bon marché : nucléaire 57 %, EnR 39 %
- a de l'avenir : nucléaire 56 %, EnR 82 %

- est sûre : nucléaire 49 %, EnR 74 %
- est propre : nucléaire 44 %, EnR 79%

La sûreté, la « propreté » sont nettement à l'avantage des EnR, qui sont par ailleurs considérées comme ayant plus d'avenir que le nucléaire. Le critère d'une énergie nucléaire « bon marché », mis en avant par une large fraction de la représentation politique en France, est un argument qui porte.

Pourtant, la part du coût de production d'électricité est relativement faible (environ un tiers) dans la facturation finale aux consommateurs (autres que les plus gros d'entre eux), qui comprend les diverses taxes et les frais d'acheminement. Et le coût de production de l'électricité nucléaire va augmenter durant les années 2020 du fait de la remise à niveau des réacteurs en fonctionnement, contrairement aux coûts de production des grands parcs éoliens et photovoltaïques qui ne nécessiteront plus le soutien des pouvoirs publics... ce sur quoi le lobby pro-nucléaire n'insiste pas trop.

Il faut noter que le critère des coûts de production/transport d'électricité et des innovations technologiques à venir constitue généralement la colonne vertébrale des comparaisons de scénarios foisonnants depuis quelques décennies, et qui concernent maintenant la transition énergétique vers l'annulation des émissions de GES à l'horizon 2050 (tel ceux proposés en 2021 par le gestionnaire de transport d'électricité RTE). Mais ces scénarios doivent-ils être l'alpha et l'oméga des discussions ? D'autant que les chiffrages ne peuvent être que mouvants dans les durées envisagées par des scénarios. Du reste, ceux-ci doivent être constamment réactualisés car les objectifs intermédiaires fixés par les institutions ne sont jamais réalisés !

2- Le président a dit

Dans son allocution télévisuelle du 9/11/2021, le président a convié les Français-es à partager ses choix programmatiques pour ce qui sera sans doute sa campagne électorale de 2022.

On a eu la primeur des grandes lignes de la transition énergétique décidées par l'actuel (et futur ?) président, ce qui n'était à vrai dire pas une découverte. Ainsi, la France va « pour la première fois depuis des décennies, relancer la construction de réacteurs nucléaires [faisant fi de l'EPR de Flamanville ?] et accélérer le développement des énergies renouvelables », projet qui vise à « garantir l'indépendance énergétique de la France (...), l'approvisionnement électrique de notre pays et atteindre nos objectifs, en particulier la neutralité carbone en 2050. »

Et Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, d'applaudir : « le président a fixé un cap clair pour tenir nos engagements climatiques et assurer notre souveraineté énergétique (...). Il repose sur un triptyque : économies d'énergies, développement massif des renouvelables et maintien d'une capacité nucléaire. »

Le fait du prince quant aux choix de transition énergétique ne va cependant pas de soi. Concernant par exemple le devenir de la filière électronucléaire et l'évolution de la consommation d'électricité, quelques questions méritent notamment d'être approfondies, et, pourquoi pas, discutées démocratiquement !

3- Le coût de la filière nucléaire justement...

En France, depuis une dizaine d'années, de multiples études et rapports d'institutions et d'enquêtes parlementaires questionnent divers aspects des coûts de la filière qui ont une nette tendance à croître.

Rappelons que le parc actuel est largement composé de réacteurs de 900 MW (32) et 1300 MW (18). Les 4 réacteurs les plus récents (génération N4) développent chacun une puissance de 1450 MW.

Les interrogations et questions concernent ainsi les coûts d'investissement des réacteurs de grande

puissance tels les EPR destinés au renouvellement du parc français, ceux concernant les cures de jouvence du parc existant pour allonger leur durée de fonctionnement au-delà de 40 ans, ceux du démantèlement des réacteurs car ils ne seront malgré tout pas éternels, et ceux de l'entreposage des déchets nucléaires ultimes.

En ce qui concerne l'EPR d'EDF, l'entreprise évaluait en 2019 son coût à environ 4,9 millions d'euros/MW (pour une série de 6 EPR en France). Selon des rapports récents issus de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGECC, Contexte, octobre 2021), l'investissement projeté varierait maintenant entre 5 et 5,9 millions/MW pour des sites français (au bas mot, au moins 46 milliards d'euros selon une déclaration d'EDF de novembre 2021, pour 6 EPR construits sur un laps de temps de moins de 10 ans). La Société française pour l'énergie nucléaire (SFEN) avançait quant à elle en novembre 2021 un coût compris entre 45 et 55 milliards. D'un autre côté, après discussion avec le gouvernement britannique en 2021 pour construire 2 EPR sur le site de Sizewell, le coût a été établi à 7,4 millions d'euros/MW. Rappelons que le réacteur EPR de Flamanville (1600 MW), dont le temps de construction s'allonge d'année en année (démarrage envisagé actuellement en 2023), voit son coût exploser, atteignant 12,7 m^{ds} fin 2021 selon EDF. La Cour des comptes l'évalue quant à elle à quelque 19 m^{ds} en tenant compte des dépenses intercalaires avant mise en service, liées aux pièces de rechange et autres questions administratives et fiscales, ainsi qu'à l'augmentation de la masse des intérêts liés aux emprunts d'investissement (Le Monde 13/01/2022). Ce qui porterait le coût à 11,9 millions/MW.

À titre de comparaison, le projet de parc éolien offshore de 600 MW (Kriegers Flack) porté par la compagnie suédoise Vattenfall au Danemark nécessiterait un investissement de 2 à 2,2 millions/MW, coût certes particulièrement bas pour ce projet, mais qui est en phase avec la décroissance tendancielle observée pour les projets offshore ces dernières années. Le coût de production envisagé

sera nettement inférieur à celui des 2 EPR qui sont actuellement construits en Angleterre par EDF.

La construction de ce parc d'EPR nécessitera un processus de financement massif original, puisqu'EDF n'est pas en état de le financer sur ses fonds propres. Trois solutions peuvent être envisagées actuellement : nationaliser les nouveaux actifs de production mais obligeant EDF à revendre la production d'électricité de ces actifs sur le marché de gros, négocier avec le gouvernement un mécanisme de « contrat par différence » (CfD en anglais) établissant un tarif fixe de vente sur le marché de gros garanti par l'État sur quelques dizaines d'années et qui compense les pertes éventuelles résultant des aléas du marché, ou négocier la caution de l'État pour un financement dit « RAB » en anglais (base d'actifs régulés) protégeant les investisseurs privés, rémunérés depuis le début des travaux avant même la production effective. Le mécanisme « CfD » sera mis en œuvre par le gouvernement britannique pour les 2 premiers EPR d'EDF construits en Angleterre et le financement « RAB » est envisagé par EDF pour les 2 autres EPR programmés à Sizewell.

L'importance des investissements à envisager ainsi que le soutien ou la participation de l'État pour construire le parc d'EPR seront impactés par les conséquences d'un enregistrement de la filière électronucléaire dans le registre de la taxinomie européenne concernant les énergies dites vertes et durables retenues pour un avenir décarboné...

Côté cure de jouvence (le « grand carénage » concernant la flotte nucléaire actuelle d'EDF en France), le coût global avancé par EDF a augmenté de 1,2 milliard entre 2018 et 2021 (il atteint donc 49,4 milliards). Aucun chiffre ne circule concernant la flotte de réacteurs vieillissants du type AGR, détenue par EDF Energy en Grande-Bretagne.

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* d'octobre 2021, Emilie Cariou (membre de la l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques et scientifiques, et participant aux travaux du Plan national de gestion des déchets et des matières

radioactives) dénonce le manque de transparence des informations transmises à la représentation nationale. Elle s'inquiète du devenir des matières déjà recyclées, des coûts sous-évalués, du retard important du plan de gestion des déchets du fait du gouvernement. Il est ainsi relevé que le projet Cigéo (enfouissement profond des déchets radioactifs), mis en oeuvre par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), a vu l'évaluation de son coût passer de 16,6 milliards en 2013 à 25 milliards en 2016, puis à nouveau réévalué entre 39,2 et 43,6 milliards en 2020 (selon la Cour des comptes.)

Incertitudes également vis-à-vis du coût des démantèlements des centrales en arrêt définitif. La Cour des comptes exprimait le 4/3/2020 (Le Monde 6/3/2020) que la projection des charges de démantèlement s'élève en 2020 à 46,4 milliards avec un calendrier étalé sur plus d'un siècle. « La prudence des évaluations actuelles mériterait d'être encore renforcée » euphémise la Cour.

4- La nouvelle génération de réacteurs du type EPR est-elle une réelle avancée technologique ?

L'EPR inaugure un palier technologique de réacteurs, dit de 3^e génération, depuis le début des années 2000. Les autres types de réacteurs envisagés, éventuellement précommandés par des électriciens, sont dans les cartons des grands assembleurs et constructeurs que sont Areva et MHI, le canadien AECL (à l'origine du réacteur Candu), GE-Hitachi, Toshiba-Westinghouse ; la compagnie nucléaire russe semble rester sur son créneau actuel.

Les EPR ont des puissances nominales très importantes (1 600 MW) et sont destinés à un fonctionnement stable en production de base. Si l'hypothèse d'un parc de 7 EPR (dont celui de Flamanville) est retenue, cela pourrait poser question pour suivre un développement de consommation annuelle qui sera assez sinueux durant les prochaines décennies.

Tout le monde s'accorde maintenant

pour parler d'évolution et non de révolution quant à la conception de l'EPR vis-à-vis du palier précédent REP (réacteurs à eau pressurisée- PWR en anglais) qui est mis en oeuvre depuis des décennies dans la flotte d'EDF.

La publication Global Chance (janvier 2004) lui a consacré un numéro dont l'en-tête est éloquent : « le réacteur nucléaire EPR : un projet inutile et dangereux ». On y rappelle cependant que la conception de ce type de réacteur EPR permet une amélioration des performances (sûreté, rendement, quantité de déchets...). En effet :

- les risques d'accidents majeurs sont diminués par un renforcement et une redondance accrue des fonctions de sûreté,
- à production d'électricité identique, la consommation d'uranium enrichi est diminuée de 10 %, du fait d'un rendement passant de 33 % à 36 %,
- il est possible de nourrir la bête avec du combustible MOX (voir Quelques compléments p.12) « pur », ce qui n'est pas possible dans les REP actuels où le MOX doit être mélangé avec de l'uranium. Cela diminuerait donc la consommation d'uranium, mais pour l'instant en France, cet avantage potentiel joue peu, car seul le MOX mélangé avec de l'uranium est autorisé,
- la durée de vie « technique » de l'EPR est évaluée à 60 ans (contre 40 ans initialement estimés pour les réacteurs PWR du parc d'EDF) avec en conséquence la meilleure rentabilité qui en découle,
- l'EPR s'appuie sur les mêmes filières de combustible que celles mises en oeuvre aujourd'hui : il n'apportera pas de changement qualitatif quant à la question du devenir du combustible usé.

Deux exemplaires de l'EPR, légèrement différents, poussent bon an mal an en Finlande (connexion au réseau prévue en 2022) et en France (Flamanville, dont la date de mise en service est sans cesse reculée).

Une paire de ces réacteurs est par contre en service depuis la fin des années 2010 en Chine. Une fuite dans l'assemblage de crayons de combustible pour l'un d'entre eux, dont on ne connaît pas le traitement actuellement (opacité commerciale oblige) a

provoqué la mise à l'arrêt de l'un d'entre eux depuis la mi-2021. Il se pourrait que la conception de la cuve soit en cause, provoquant des vibrations non envisagées affectant la bonne tenue des assemblages de crayons. Un remède temporaire (?) serait de diminuer la puissance appelée... Une paire de réacteurs est en construction en Grande-Bretagne.

5- Nucléaire et « grand carénage » : on ne fait pas du neuf avec du vieux

Ce titre d'un article d'Alternatives économiques (avril 2021) rédigé par Antoine de Ravignan résume la position de l'association Global Chance. Elle revient sur l'évolution programmée de la filière électronucléaire française existante. En 2018, 11 réacteurs de 900 MW sur 32 ont atteint depuis 2018 la barre des 40 ans de fonctionnement et 21 l'atteindront d'ici 2027. Après une longue phase d'instruction, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé des mesures qu'EDF doit entreprendre pour obtenir le droit d'exploiter ces réacteurs au-delà de 40 ans : il s'agit du « grand carénage ». Les difficultés pour EDF sont d'ordre humain, technique et financier (une cinquantaine de milliards au bas mot) pour réaliser les travaux à échéance... et l'ASN a consenti à leur échelonnement.

Le décalage de la visite des 40 ans est actuellement de 3 ans pour 10 réacteurs, de 4 ans pour 7 réacteurs et de 5 ans pour 2 réacteurs. La possibilité d'un tel échelonnement étonne, s'agissant d'une industrie à risque dont on vante le très grand culte du respect des règles de sûreté !

Comme le note Global Chance, « pour 20 réacteurs sur 32, on arrive ainsi à un décalage de 8 à 10 ans entre la quarantième année de fonctionnement et la remise aux normes supposée autoriser l'exploitation au-delà de 40 ans ». D'autant que « des incidents graves se sont accumulés ces dix dernières années, liés entre autres au vieillissement des installations et aux défaillances organisationnelles.

À propos de la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim

Avec les difficultés de production d'EDF en 2021 et 2022, revient la petite musique : « Ah si Fessenheim n'avait pas été fermée pour des raisons idéologiques, on n'en serait pas là ». Il faut quand même rappeler les nombreux incidents (et remontrances de l'ASN) émaillant la dernière décennie de fonctionnement de la centrale, plus de 3 mois d'arrêt affectant ainsi le réacteur n°2 peu de temps avant l'arrêt définitif après 40 ans de service. Si la centrale avait joué les prolongations, le coût du grand carénage de rigueur aurait été copieux, entre remplacement d'équipements obsolètes, piscines non « bunkerisées », radier trop mince, installation de diesels d'ultime secours aux normes... Sans compter les risques spécifiques de la géolocalisation de la centrale : risques sismiques, surplomb de la centrale par le canal d'Alsace. Au final, la fermeture de la centrale est plutôt une bonne affaire pour ses actionnaires (EDF à 67,5 %, l'allemand EnBW à 17,5 %, le consortium suisse NOK-EOS-BKW à 15 %) : l'État a versé une compensation de 400 millions (à l'ensemble des actionnaires ?) pour pertes de production pour ne pas avoir fonctionné au-delà de 40 ans. Il est notable qu'aucune revendication connue n'ait été émise par les actionnaires étrangers ayant bénéficié durant 40 ans d'un droit de tirage d'électricité comme remboursement de leurs investissements.

Les derniers soucis concernent le palier N4 (les 4 réacteurs de 1450 MW, les plus récents) présentant quelques problèmes génériques de tuyauteries. En conséquence, des arrêts non programmés sont advenus fin 2021, arrêts participant à la baisse de production nucléaire d'EDF en 2021 et 2022.

6- Le développement de la filière

électronucléaire peut-il être envisagé pour limiter drastiquement les émissions de CO₂ du secteur électrique mondial d'ici à 2050 ?

Étudions la faisabilité d'une substitution des filières fossiles par la filière électronucléaire, sans évolution de la contribution EnR (éolien et photovoltaïque) dans le mix à l'horizon 2050. Il s'agit d'une simple hypothèse d'école, car les EnR seront développées massivement durant les prochaines décennies, malgré une production intermittente qui semble être une tare indépassable pour les promoteurs de la filière électronucléaire.

- Au niveau mondial, la contribution des filières charbon, gaz naturel et fioul pour la production d'électricité s'élève en 2019 à environ 64 % et celle de la filière électronucléaire à 10,4 %. Il faudrait donc multiplier par 5 ou 6 la puissance existante de la flotte électronucléaire en 30 ans pour réduire les émissions de CO₂ du parc électrique mondial en 2050 à un niveau proche de 0. Si (et ce sera sans doute le cas au moins jusqu'en 2040) la production mondiale d'électricité augmente, le facteur multiplicatif serait plus important.)

- Dans l'UE28, la production globale d'électricité s'élève à 3 200 TWh en 2019. La contribution des filières fossiles (charbon, gaz, fioul) est de 1 200 TWh pour une contribution de la filière électronucléaire de 800 TWh. Toutes choses étant égales (on ne tient pas compte de la croissance attendue des filières EnR, croissance que certains voudraient freiner), pour substituer la totalité du parc « fossile » par un parc « nucléaire », il faudrait envisager de multiplier par 2,5 (800 TWh devenant 1 200 + 800 TWh) la capacité nucléaire existante, sans préjuger de la possibilité de maintenir en état de fonctionnement l'ensemble du parc d'ici à 2050.

Les éléments ci-dessus illustrent la quasi-impossibilité d'envisager, au niveau de l'UE28 (et mondial), la possibilité d'une substitution par la seule filière « bas carbone » électronucléaire des filières fossiles de production d'électricité pour atteindre la neutralité carbone du secteur électrique à l'horizon

2050. En effet, il faudrait à la fois une volonté politique de chaque État, des possibilités (et des volontés) d'investissements très lourds publics et privés, des possibilités de construction de cette filière de production dans des courts laps de temps, etc. Une partie de la solution réside dans un développement massif des EnR sur fond de sobriété de consommation d'énergie électrique !

Confortant cette appréciation des difficultés rencontrées pour un développement massif de la filière électronucléaire avant 2050, selon le rapport 2020 du World nuclear industry status (WNIS, organisme qui suit annuellement et très précisément l'évolution des parcs nucléaires nationaux) sur les 13 réacteurs dont la mise en service était programmée dans le monde pour 2019, seuls 6 ont démarré... début 2020. Alors que parallèlement, 5 réacteurs étaient fermés en 2019 et 3 début 2020 (dont Fessenheim).

Au 1/7/2020, au total, 408 réacteurs fonctionnaient dans 31 pays, 9 de moins qu'en 2019 et 30 de moins qu'en 2002. Parallèlement, entre 2010 et 2019, 58 réacteurs ont été connectés.

À la mi-2020, la capacité globale de production nucléaire mondiale a diminué de 2,1 % par rapport à 2019 et l'âge moyen de la flotte mondiale était alors de 30,7 ans (20 % avait dépassé 41 ans).

Les exploitants du monde entier croisent les doigts pour que l'âge de mise en retraite de leurs réacteurs soit repoussé au-delà de 50 ans. La capacité mondiale en fonctionnement en 2040 pourrait alors progresser de 40 % par rapport à 2020 en tenant compte des nouveaux réacteurs mis en service. Cette hypothèse, qui sied aux tenants de la filière électronucléaire, paraît cependant très optimiste. En attendant, au 1/7/2020, 52 réacteurs sont en construction dans le monde... construction qui se poursuit sans précipitation depuis 7,3 ans en moyenne, et beaucoup sont loin de leur date de mise en service : 5 réacteurs sont en construction depuis plus de 10 ans.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'UE27 + Grande-Bretagne :

- Les fermetures de réacteurs attendues (ou déjà réalisées) entre 2018 et 2030 concernent 9 600 MW

en Allemagne, 1 800 MW en France, 1 800 MW en Suède, soit un total de 13 200 MW, auquel il faudra vraisemblablement ajouter 5 900 MW pour la Belgique. Soit la diminution de 19 100 MW.

- Les mises en service de nouveaux réacteurs concerneront, d'ici 2030, 1 600 MW en France, 1 600 MW en Finlande, 2 400 MW en Hongrie, soit un total de 5 600 MW. Il est probable qu'un ou deux EPR soient construits avant 2030 en Grande-Bretagne (Hinkley Point), ajoutant 3 200 MW au milieu des années 2030. Soit une augmentation de 8 800 MW.

- Une mise en service envisagée mais non actée, de l'ordre de 9 600 MW d'EPR en France et 3 200 MW en Grande-Bretagne (Sizewell), interviendrait progressivement au cours des années 2030 en France et en Grande-Bretagne, portant la flotte de nouveaux réacteurs à 21 600 MW. Quelques milliers de MW sont en discussion en Pologne, pour une mise en service intervenant à la fin des années 2040.

- Compte tenu des fermetures et ouvertures de réacteurs attendues, le bilan serait positif à hauteur de $21\,600 - 19\,100 \text{ MW} = 2\,500 \text{ MW}$. Cependant, il faut tenir compte des fermetures de certains réacteurs vieillissant, ayant plus de 60 ans de fonctionnement d'ici à 2040 s'ils ne sont pas arrêtés avant (qui constituent une puissance globale de quelque 14 000 MW au sein de l'UE).

Étant donnés les délais d'autorisation et de construction d'éventuels nouveaux réacteurs au cours de la fin de la décennie 2020, il est évident que la puissance de la flotte européenne de réacteurs nucléaires sera « au mieux » équivalente à sa puissance de 2020... À moins d'une aide massive des États européens durant les 20 prochaines années pour développer la filière, ébranlant ainsi profondément le fonctionnement d'un marché européen de l'électricité cher aux institutions de l'UE.

En fonction de ces considérations, le nucléaire est-il vraiment l'avenir de la production d'électricité en Europe (et dans le monde) d'ici 2050 ? C'est peu vraisemblable !

7- Dans quelle mesure le nucléaire contribue-t-il à l'indépendance énergétique française, voire européenne ?

Fragilisée par la diminution rapide de ses ressources gazière et pétrolière propres (si l'on excepte celles de la Norvège), l'UE se préoccupe de la sécurisation de son approvisionnement énergétique, qui se trouve au cœur des négociations intra-européennes et fait apparaître des intérêts gouvernementaux divergents vis-à-vis des fournisseurs d'énergie primaire (en particulier avec la Russie pour la fourniture de gaz via des gazoducs controversés). L'élaboration de cette stratégie butte par ailleurs sur le rejet de la filière électronucléaire par certains États membres.

Dans le cas de la France, quelle est la part de la consommation nationale d'énergie provenant de la production nationale (si tant est que rechercher une indépendance énergétique nationale ait un sens au sein d'une UE électriquement interconnectée...) ?

Cette part varie selon que l'on s'intéresse à la consommation nationale d'énergie primaire (avant transformation en électricité par exemple) ou finale (l'électricité consommée par exemple).

Selon Global Chance (édition de janvier 2003, mais le chiffre reste du même ordre en 2019), la production nationale d'électricité couvre 28,3 % (22,6 % d'électricité nucléaire et 5,7 % d'électricité hydraulique) de la « disponibilité » en énergie primaire de la France en 2001. Cette disponibilité est évaluée en soustrayant les exportations à la production nationale. Pour la production d'électricité par des centrales nucléaires, on comptabilise par convention en énergie primaire la chaleur produite par le réacteur nucléaire, ce qui conduit à ce que, pour une même production d'électricité, l'électricité primaire d'origine nucléaire est comptée, exprimée en tonne équivalent pétrole-tep, 3 fois plus que la même production d'origine hydraulique, fossile ou éolienne.

En ce qui concerne la consommation finale d'énergie, l'électricité n'en couvre en 2001 que 22 % (17 % pour la seule électricité nucléaire).

Il est clair que le nucléaire n'est pas une réponse à la recherche improbable

d'une plus grande indépendance énergétique (toutes énergies confondues) tant en France que dans l'UE. D'autant que l'exploitation du minerai d'uranium est depuis longtemps abandonnée sur le territoire national. La France détient une poire pour la soif équivalente à 3 ans de consommation d'uranium, et un stockage prévisionnel correspondant à 70 % de la consommation annuelle de gaz naturel : cela ne fait pas pour autant de l'uranium un facteur d'indépendance énergétique pour la France, pas plus que pour le gaz. Il faut par ailleurs une bonne dose d'optimisme pour envisager le recyclage en boucle quasi fermée du combustible usé issu du fonctionnement d'une centrale (voir point 9).

L'argument de l'indépendance énergétique côtoie, sur un mode mineur, celui de la diminution des émissions de CO₂ dans les réflexions de la Commission européenne. Depuis 2019-2020 un débat agite les instances européennes sur la taxinomie : pourquoi empêcher l'électronucléaire d'entrer dans le cadre de la politique européenne de soutien aux énergies dites décarbonées, alors que le gaz pourrait y prétendre sous certaines conditions d'usage limité dans le temps comme énergie de transition moins « sale » que le charbon ? La décision fin 2021 – qui reste contestée – inclut ces deux énergies en les qualifiant « de transition » et en y attachant certaines conditions.

8- Dans les scénarios de transition énergétique, quid des déchets ?

Rappelons qu'au sein de l'UE, les stratégies énergétiques nationales ne relèvent pas des instances de Bruxelles, sinon via les politiques environnementales communes et le respect des règles de concurrence libre et non faussé. Divers scénarios de transition énergétique ont été publiés ces dernières années par des instances institutionnelles françaises ou des organismes tels

Négawatt.

RTE (gestionnaire du transport de l'électricité en France) a présenté les résultats de divers scénarios le 25 octobre 2021. Il en résulte une préférence d'un futur énergétique basé sur le scénario dit de référence appelé « une transition de rupture ». Ce scénario envisage une consommation d'électricité de 643 TWh en 2050, contre 475 TWh en 2020, soit une augmentation 35 %.

Contrairement à celles de préparation et d'acheminement du charbon ou du gaz vers les unités de production thermique conventionnelles, la chaîne de fabrication et d'approvisionnement des combustibles utilisés dans les centrales nucléaires est très complexe et fait intervenir à chaque étape la question de la radioactivité (des étapes se déroulant souvent sur des sites dont l'éloignement implique une logistique multimodale). Le traitement des déchets radioactifs finaux et le démantèlement à terme des installations (centrales et autres usines impliquées dans le traitement du combustible) élargit le champ de cette complexité.

La question spécifique des déchets issus de la mise en œuvre du combustible et qui contiennent des quantités plus ou moins importantes de composés à impact radioactif très variable et à durée de vie entre courte et très longue (jusqu'à des centaines de milliers d'années) n'occupe qu'une dizaine de pages, sur une centaine que compte le chapitre 12 du scénario de RTE intitulé « analyse environnementale ». Pour RTE, les difficultés rencontrées actuellement au cours de certaines étapes de la mise en œuvre industrielle du combustible ne peuvent être que résolues par les scientifiques durant les prochaines années : les déchets générés par l'utilisation des combustibles radioactifs ont un devenir recyclable... sauf un déchet final, dont le volume est faible, qui finit en paquets vitrifiés enfouis pour l'éternité dans une grotte souterraine argileuse !

Et pourtant...

- Lors de la phase d'enrichissement, il s'agit de porter la teneur de quelque 0,7 % en isotope fissile U235 dans le mélange U235/U238, à 3,5-4,5 %, teneur variant en fonction du réacteur destinataire.

L'opération qui conduit finalement la fabrication d'oxyde UO₂ enrichi en isotope U235 produit de façon mécanique une importante quantité d'un mélange appauvri (« UA ») en U235 qui va continuer de croître avec la poursuite des activités d'enrichissement. En France, 320 000 tonnes d'UA sont stockés à Pierrelatte. Il semble qu'une partie ait été exportée en Russie notamment, en vue d'un usage assez flou. Comme l'écrit lucidement RTE : « si les 320 000 tonnes devaient être requalifiées en déchets, ils relèveraient vraisemblablement de la catégorie FA-VL (faible activité et vie longue), déchets devant faire l'objet d'une gestion spécifique du fait de leur longue durée de vie » (impliquant un stockage en faible profondeur). L'ASN en mai 2009 soulignait son désaccord avec un arrêté fixant les conditions dans lesquelles des dérogations pourraient être accordées aux industriels pour introduire des radionucléides dans des biens de consommation et des matériaux de construction (le code de santé publique interdit l'addition de matières radioactives dans ces produits mais prévoit des dérogations).

- Plongées dans la marmite d'eau sous pression qu'est la cuve du réacteur, les grappes de « crayons de combustible » UO₂ enrichi apportent leur énergie de fission de l'U235, dont la teneur va décroître au cours des quelques années d'utilisation, mais qui va générer, avec d'autres isotopes fissiles qui apparaissent en cours de réaction, un spectre très étendu de produits de fission dont beaucoup présentent une radioactivité et une durée de vie significatives. Parallèlement, l'U238 formé au cours de la réaction, qui, lui, est fertile (ainsi que des traces d'U234 présent dans le combustible enrichi) capture des neutrons émis par la réaction de fission conduisant à la formation de plutonium P239 et des actinides mineurs très radiotoxiques. L'efficacité du combustible décroissant avec le temps, un renouvellement par groupe de grappes est réalisé après 2-3 ans de fonctionnement. Le combustible « usé » est immergé dans une piscine de la centrale pour le refroidir durant une certaine période.

- Deux options se présentent pour sa gestion ultérieure. L'une consiste à le considérer radioactive hors du site de stockage (via un séjour en piscine de refroidissement puis une matrice d'entreposage ad hoc). L'autre, choisie en France, consiste à le

considérer comme une source énergétique après séparation d'avec les actinides mineurs et autres produits de fission (4 % d'un combustible standard déchargé du parc français). Les 96 % restants sont constitués de plutonium (1 % du combustible usé) et d'uranium appauvri (uranium de retraitement-URT). Cette séparation intervient après un séjour en bassins de refroidissement durant 4 à 5 ans.

- L'URT qui n'est pas réutilisé actuellement, est stocké et/ou exporté vers la Russie qui est dotée d'une capacité de ré-enrichissement de l'URT en uranium de retraitement enrichi (URE) par une méthode spécifique. Pour EDF et pour RTE dans ses scénarios, la fabrication d'URE reprendra en France en 2023, après 10 ans d'arrêt, permettant la poursuite du cycle vertueux de réutilisation de ce qui ne sera plus considéré comme un déchet... Dans cette hypothèse, le recyclage de l'URT en URE viendra remplacer une partie de l'UO₂ enrichi dans l'usine d'enrichissement d'uranium. Se posera la question de comparaison de coûts et de devenir des déchets résultant du recyclage de l'URT.

- À partir des années 1990, le plutonium issu du retraitement, qui était stocké jusqu'alors, a été mélangé à de l'uranium appauvri pour fabriquer du MOX dont les assemblages sont réintroduits dans les réacteurs en remplacement partiel des assemblages classiques d'uranium enrichi (permettant ainsi d'économiser l'uranium enrichi). Un certain nombre de réacteurs européens (néerlandais, français, allemands, britanniques...) utilisent ou utilisaient du MOX ; celui-ci est constitué de 6 à 7 % de plutonium et de 93 à 94 % d'uranium appauvri. Seule une partie des réacteurs de 900 MW est actuellement autorisée à utiliser du MOX. Après la période d'utilisation, le combustible usé « MOXé » est stocké en piscine durant une période de refroidissement 3 fois plus longue que celle du combustible usé non MOXé du fait de son activité énergétique résiduelle... et ne peut actuellement pas être à son tour recyclé dans des conditions industrielles. Le MOX usé est donc stocké en piscine par Orano à La Hague, une nouvelle piscine dédiée devant être construite dans une dizaine d'années. Le recyclage du plutonium en MOX est donc un fusil à un coup, du plutonium se retrouvant de nouveau stocké comme déchet dans le MOX usé.

9- Quelques compléments

Volumes concernés

Hervé Kempf rapporte dans la revue Reporterre (15/06/2021) une réflexion de Jean-Marc Jancovici concernant la filière nucléaire : « La totalité des déchets emmerdants, ceux à longue durée de vie (LV) et à haute activité (HA) qu'on a créés depuis le début du parc nucléaire, occupe le volume d'un gymnase ».

Mais pour Kempf, ces déchets emmerdants dégageant une radioactivité phénoménale nécessitent des protections massives.

Selon l'Andra, fin 2019, il y avait un volume cumulé de 4 090 m³ de ces déchets enveloppés dans une gangue protectrice (« colis primaires ») destinés à être reconditionnés en « colis de stockage » : « le volume de stockage rapporté au volume des colis primaires représente un facteur 3 pour les déchets HA et de l'ordre d'un facteur 4 pour les déchets MA-VL » (moyenne activité, vie longue). Il faudrait donc envisager un volume global d'environ 12 300 m³, auquel il faut ajouter les combustibles usés MOX (environ 2 300 m³, soit de l'ordre de 6 900 m³ enveloppés). Le total serait ainsi de l'ordre de 19 000 m³.... Soit 3 gymnases chers à Jancovici.

Les déchets ultimes

Le cimetière nucléaire envisagé par l'Andra à Bure, destiné à enfouir ces déchets (et toutes sortes d'autres) pour des (centaines de ?) milliers d'années, nécessiteraient 15 km² de galeries souterraines et 600 ha pour abriter les installations de surface.

Le bilan du retraitement-recyclage en

France

(Extrait du petit memento des déchets nucléaires, Les cahiers Global Chance, septembre 2005) EDF décharge chaque année de son parc environ 1 150 tonnes de combustible irradié, dont 1 050 tonnes d'oxyde d'uranium (UOX) et 10 tonnes de MOX. EDF fait retraiter chaque année à La Hague, l'usine de retraitement française, 850 tonnes d'UOX et fabriquer à Marcoule, l'usine de production de combustible MOX, 100 tonnes de ce combustible. Entre 16 et 18 réacteurs (sur 20 autorisés), tous de puissance 900 MW, sont en moyenne chargés en combustible MOX dans la proportion maximale de 30 %.

Malgré cet usage, le stock de plutonium (Pu) séparé a commencé à croître avec l'introduction de MOX dans le parc et progresse parallèlement depuis. Le stock français de plutonium séparé et non réutilisé en réacteur atteignait 48,1 tonnes fin 2003 (auxquelles s'ajoutent 30,5 tonnes de plutonium étranger). Le stock de Pu tend à se stabiliser avec la production régulière de MOX.

Le MOX n'est pas, au moins à moyenne échéance, la solution pour éliminer le plutonium issu du type de filière actuel

Le stock d'uranium issu du retraitement, dont l'inventaire n'est pas connu, augmente régulièrement. D'autre part, l'évaluation du bilan matières du parc nucléaire actuel sur l'ensemble de sa durée de vie (40 ans pris en compte en 2003 !) montre que la stratégie retraitement incluant le MOX ne réduit que de 20 % la quantité de plutonium finalement accumulée (comme le montre le rapport Charpin Dessus Pellat « Étude économique prospective de la filière électrique nucléaire »).

Les scénarios énergétiques en débat, Suite de la discussion avec Philippe Quirion et Behrang Shirizadeh

jeudi 14 avril 2022, par [Jacques Rigaudiat](#)

Dans le numéro 30 de cet Hiver 2021-2022 de la revue *Les Possibles*, Philippe Quirion et Behrang Shirizadeh (PhQ&BS) [1] apportent des réponses aux remarques critiques que j'avais adressées dans le numéro précédent de la même revue [2] à trois scénarios énergétiques, dont leur travail paru en 2020 sous le timbre du CIRED. Puisque, comme moi, ils y appellent à un large débat, je reviens à mon tour brièvement sur les trois points qu'ils estiment problématiques dans mes remarques.

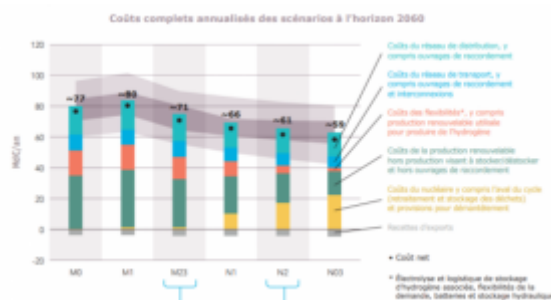
1. Les coûts de réseau

Il me semble que sur ce point nous pouvons avancer. D'abord, il n'était nullement dans mon intention de mettre en cause les coûts de raccordement, – à la notable exception de l'éolien marin, ils sont en effet imputés aux producteurs via la « quote-part » et ne relèvent donc pas de cette problématique mais plutôt de celle des coûts de production – ; mon propos ne visait qu'à discuter la prise en compte, insuffisante à mes yeux, de ceux d'adaptation des réseaux, transport et distribution, RTE et Enedis. Or, si l'effet sur le réseau de transport est assurément, pour reprendre les mots de RTE, « *relativement modéré* », il n'en va pas de même du réseau Enedis, qui raccorde plus de 90 % de la puissance des ENR terrestres et en sera de ce fait celui principalement affecté. Je renvoie sur ce point au rapport récemment publié par Enedis [3] et aux estimations qui y figurent.

Mais à cet égard, je dois dire que l'argument tiré par PhQ&BS de la comparaison des tout récents scénarios RTE ne me paraît pas véritablement convaincant. Si comme eux, faute à ce jour de publication complète des données, j'en suis réduit à une comparaison visuelle et si, comme eux, je constate une variation limitée des coûts de réseau selon les scénarios (cf. Figure 1, ci-dessous), je n'en tire pourtant pas la même conclusion. À cela une raison simple, dans tous les cas de figure sauf un, à l'horizon terminal, les EnR représentent une part très largement majoritaire de la production (de 100 % à 63

%) ; ce n'est que dans le cas très particulier de l'un d'entre eux (le N03) que les EnR n'y représentent que 50 %, à égalité avec le nucléaire. Autant dire que, dans tous les cas de figure retenus par RTE, les réseaux doivent être adaptés à des EnR devenus dominants et que, de ce fait, les différences de ce type de coûts n'y sont que relativement faibles ; cela, contrairement, – j'y reviendrai –, à celles des coûts liés aux flexibilités, particulièrement visualisables dans la figure 1. Au total, avec le développement des EnR, les réseaux représenteront un coût croissant par rapport à la situation actuelle, mais un peu moins dans le cas de présence notable du nucléaire.

Figure 1



Source RTE « *Futurs énergétiques, principaux résultats* », octobre 2021, p.31

2. Les facteurs de charge

Sur le sujet des facteurs de charge, au motif de la « *révolution éolienne silencieuse* », il m'est objecté « *qu'il serait trompeur de se baser sur les facteurs de*

charge du parc actuel ». Quitte à aggraver mon cas, je dois donc préciser que je l'entendais bien ainsi. Car pour être silencieuse, cette révolution n'en est pas moins bien visible : le parc Falvieux (Hauts de France), dernier d'éolien terrestre raccordé, met en œuvre des éoliennes de 4,16 MW, « les plus grandes et les plus puissantes » ; quant à l'éolien marin, des pilotes de 14/15 MW sont en construction et le projet de premier parc d'éolien marin flottant français, qui sera installé en Méditerranée au large du Barcarès, mettra en œuvre trois éoliennes de 10 MW chacune. La course au gigantisme n'est donc pas un secret et les facteurs de charge théoriques s'accroissent incontestablement, nul ne le nie. Il n'en demeure pas moins que l'optimisme technologique n'est pas universellement partagé, ou du moins pas sans partage...

Pour illustrer cette affirmation, je donnerai ici (cf. Tableau 1), sans autre commentaire et pour que chacun puisse former son propre jugement, les facteurs de charge estimés pour 2050 dans différents exercices, ceux du moins pour lesquels il est à ce jour possible de les reconstituer.

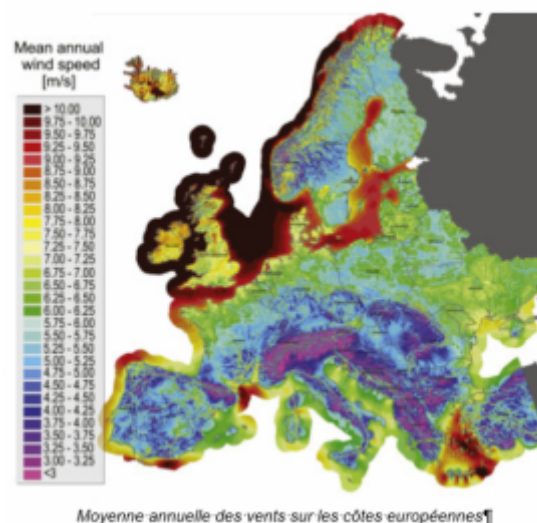
Tableau 1 Les facteurs de charge anticipés pour 2050

En %	RTE 2021	NégaWatt 2017	CIREN 2020
Solaire PV	14,0	12,4	16,0
Éolien terrestre	23,0	30,2	32,0
Éolien offshore	41,0	47,2	53,0

Car si, pour s'en tenir à l'éolien, la puissance installée est fonction de la surface balayée, donc au carré de la longueur des pales, elle est aussi au cube de la force moyenne du vent ; que sa vitesse soit divisée par deux et alors la puissance est divisée par huit. Sans vent, une éolienne, même gigantesque ne produira rien. De ce point de vue, il faudra donc faire avec les éléments et la « dotation » spécifique qui est celle de la France. En matière d'éolien, terrestre comme marin, la France n'est ni l'Allemagne, ni la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas : il suffit pour s'en convaincre de consulter la carte des vents (cf. Figure

2) ; il en va de même pour l'ensoleillement.

Figure 2



U

ne image contenant carte

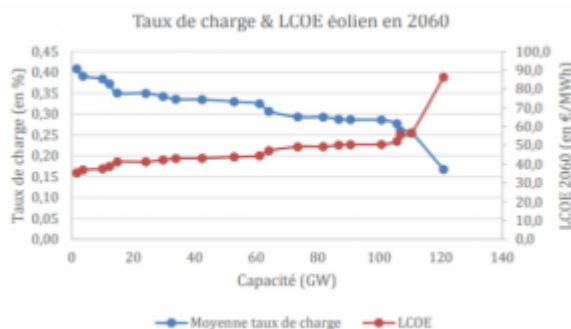
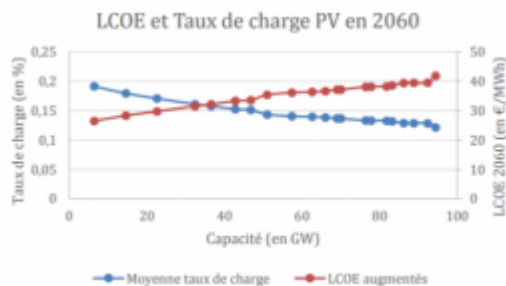
Description générée automatiquement

Source :

https://www.reddit.com/r/europe/comments/snngrc/europe_average_annual_wind_speed/

Pour autant que l'installation des EnR puisse être supposée suivre un processus techniquement et économiquement rationnel, elle devrait d'abord se faire dans les sites les plus ensoleillés ou les plus ventés ; au fur et à mesure de la montée en puissance du parc, les installations se feront dans des conditions peu à peu dégradées, qui viendront ainsi contrecarrer les potentialités technologiques. Il faut donc introduire un gradient. C'est, par exemple ce qui a été fait par l'ADEME dans son exercice de simulation de 2019, les « Trajectoires 2020-2060 », où elle a chiffré l'effet économique de gradient des facteurs de charge du solaire PV et de l'éolien terrestre en fonction des capacités installées (cf. Figure 3). Comme l'indique l'ADEME : « ces graphiques présentent le taux de charge et le LCOE moyen du parc en fonction de la capacité installée » et il s'agit de 2060...

Figure 3



Source : Ademe, Artelys, « Trajectoires d'évolution du mix électrique, Rapport sur les données », mars 2019, pp. 12-13.

Même en anticipant de futurs progrès techniques et le « repowering » des sites arrivés en fin de vie, les taux de charge attendus doivent donc, *in fine*, tenir compte de l'inéluctable saturation progressive des meilleurs gisements de vent ou de soleil au fur et à mesure de la montée en capacité des filières. L'optimisme technologique doit donc savoir se tempérer.

3. Le nucléaire et les flexibilités

Sur ce sujet, celui qui fâche, peut-être me suis-je mal exprimé. Alors, précisons : il n'était nullement dans mon propos de critiquer, comme le pensent PhQ&BS, un « fonctionnement des centrales (qui) serait inefficace et ou le fait d'un facteur de charge trop

faible ». Il visait simplement à relever que le choix qui est le leur, à savoir que, comme ils le reconnaissent, « l'optimum consiste à utiliser le nucléaire en suivi de charge et non en base, d'où un facteur de capacité d'environ 60 % », a une conséquence économique triviale : en augmenter le coût de production.

Utiliser le nucléaire comme moyen de flexibilité est un choix « politique », qui a pour conséquence d'en sous-utiliser les potentialités « techniques ». Comme je le relevais, comme l'ADEME l'indiquait dans ses trajectoires 2020-2050, comme PhQ&BS eux-mêmes le soulignent dans leur travail et comme les scénarios de RTE viennent de le montrer avec une très grande clarté (cf. dans la Figure 1, ci-dessus, les différentiels de coûts de flexibilité), cela a, en revanche, un avantage : fortement limiter les coûts de flexibilité. En effet, outre ce qui a été dit précédemment de l'adaptation des réseaux, le développement des EnR rend nécessaire de mettre en place des capacités supplémentaires de production et de stockage, ce qui est très coûteux, plus coûteux, *in fine*, que l'utilisation de la flexibilité du nucléaire, qu'il soit historique ou nouveau. J'entends bien qu'en la matière la rationalité économique n'est sans doute pas le critère déterminant, ce n'est pour autant pas une raison pour que les économistes eux-mêmes la malmènent outre mesure.

5 février 2022

Jacques Rigaudiat est conseiller maître à la Cour des comptes. Derniers ouvrages publiés : *La dette arme de dissuasion sociale massive*, Éditions du Croquant, 2017 ; *Cette Europe malade du néolibéralisme* (en collaboration), Les Liens qui libèrent, 2019 ; *Quoi qu'il en coûte, Sortir la dette des griffes de la finance* (avec J.-M. Harribey, et P. Khalifa), Textuel, 2022.

Notes

[1] Ph. Quirion, B. Shirizadeh, « [Les scénarios énergétiques en débat](#) », *Les Possibles*, N° 30, Hiver 2021.

[2] J. Rigaudiat, « [Trois regards pour une transition](#) », *Les Possibles*, N° 29, Automne 2021.

[3] « [Éléments de prospective du réseau public de distribution d'électricité à l'horizon 2050](#) », Enedis, avril 2021.
Rapport en ligne sur le site d'Enedis.

Réponses aux deux commentaires de Jean-Marie Harribey et de Pierre Khalfa

jeudi 14 avril 2022, par [Jacques Bidet](#)

Les Éditions du Croquant ont organisé le 28 janvier 2022 un webinaire autour du livre de Jacques Bidet. L'auteur et l'éditeur avaient sollicité Jean-Marie Harribey et Pierre Khalfa pour discuter ce livre. Le texte de Jean-Marie Harribey « [Sur le livre de Jacques Bidet *L'écologie politique du commun du peuple*](#) » se trouve sur son site. Celui de Pierre Khalfa se trouve sur son blog de Médiapart : « [À propos du livre de Jacques Bidet, *L'écologie politique du commun du peuple*](#) ». Jacques Bidet apporte ici ses réponses à l'un et à l'autre.

I. Brève présentation de *L'écologie politique du commun du peuple*

(Le Croquant, 2022)

Je reprendrai ici quelques idées que j'ai développées dans notre rencontre avec Jean-Marie Harribey et Pierre Khalfa. Il ne s'agissait pas proprement d'une présentation du livre, ce qui, du fait de sa complexité, était impossible en si peu de temps, d'autant qu'il est tissé de concepts nouveaux, dont chacun doit être expliqué dans son rapport à tous les autres. J'avançais seulement quelques éléments épars, en ouverture à la discussion. Ce que je développe ci-dessous conserve donc quelque chose de l'inachèvement propre à ce genre de circonstances. Il ne s'agit de rien d'autre que d'une invitation à lire le livre. Sur tous les points qui peuvent apparaître ici obscurs ou flottants, on trouvera un certain nombre de compléments dans les réponses que je fais ci-dessous à leurs commentaires respectifs.

La quatrième de couverture indique très clairement le propos du livre et le défi qu'il se propose d'affronter.

« Ce livre avance une thèse contre-intuitive : les atteintes modernes à l'équilibre écologique global découlent exclusivement de processus de domination sociale. Il en suit la proposition converse : la lutte écologique pour la préservation et la restauration de la nature n'est rien d'autre que la lutte pour l'émancipation.

Si l'on peut montrer qu'il en est effectivement ainsi,

une conclusion s'impose : pour ouvrir un chemin au milieu du désastre, on ne peut compter sur rien d'autre que sur la convergence universelle des forces engagées pour une extinction des dominations de classe, de nation ou de genre. C'est en ces termes que s'énonce la politique écologique du « commun du peuple » du monde. »

Ces deux propositions sont à prendre à la lettre. Elles ne signifient pas que les dominations *contribuent* à la dégradation écologique, mais, et c'est tout autre chose, qu'elles en sont, à l'époque moderne, *les seules causes*. En ce sens, cette thèse est rigoureusement inédite.

L'ouvrage se compose donc tout naturellement de deux parties.

Dans la première, je propose une approche de l'ensemble des formes de la domination sociale dans le monde moderne, selon le triptyque classe/race/genre. Je suis conduit à en modifier les termes en classe-nation/genre, pour la raison que la « race », comme construction sociale, découle du Système-monde comme système inégal des nations, considéré dans le temps long de l'histoire et la contemporanéité du présent. Je parviens à rassembler la classe et la nation dans un seul concept, comme un rapport social à double face. Il en va autrement du rapport de genre, qui se croise avec lui de multiples façons, comme on le sait, mais qui résiste à la « théorie unitaire » que vise, à juste titre, la recherche féministe. J'en parlerai peu dans cette présentation, mais dans mon livre je lui fais une large

place et j'essaie d'avancer aussi sur ce terrain.

Dans la seconde, je montre en quoi chacune de ces formes de domination, dans son croisement à toutes les autres, se manifeste comme une composante de la destruction écologique. Et finalement je cherche les voies par lesquelles le « commun du peuple », la classe populaire comme classe fondamentale, peut concevoir de résister, et de renverser ce processus qui conduit à la catastrophe.

Je propose donc une *théorie* de la société moderne, au sens où l'on disait autrefois « la *théorie* et la *pratique* ». La théorie, en ce sens *fort*, n'est pas une *science* particulière, ni une *philosophie*. Elle cherche à répondre à une *exigence de savoir* qui est proprement *celle du citoyen* du monde comme acteur écologique et politique.

Je m'inscris dans la ligne de l'épistémologie matérialiste de Marx, partagé, du reste, par beaucoup d'autres que lui. À ses yeux, il faut bien sûr étudier les « faits concrets » à partir de ce que nous apprennent les diverses sciences sociales, et ce type de savoir concret ne cesse de repasser en boucle dans sa tête de théoricien. Mais, en tant que théoricien, il cherche à *produire les concepts* qui permettront d'en rendre compte, au prix de remaniements de théories antérieures. C'est sur cette voie ardue que je suis moi-même engagé après lui, donc avec et contre lui. Mon livre est donc difficile, il demande au lecteur beaucoup de patience, la patience du concept. J'assume le fait que les concepts doivent être *produits*. Et j'ai pour objectif de *produire* une meilleure hypothèse générale, un meilleur système de concepts, propre à faire mieux comprendre ces choses concrètes que nous vivons. Une telle théorie ne peut rendre compte d'elle-même que si elle est exposée, c'est-à-dire produite, dans un ordre rigoureux chaque étape rendant possible la suivante, comme déjà dans la géométrie d'Euclide. C'est ainsi que Marx procède dans *Le Capital* : de concepts plus *généraux* à des concepts plus *particuliers*. J'ai repris ce schéma dans un livre antérieur, *Explication et refondation du Capital*. Dans l'esprit de Bachelard, une théorie nouvelle, si elle est effectivement meilleure, parvient à intégrer l'ancienne en la plaçant dans un cadre plus large qui

la valorise et la relativise. Je l'ai désignée, pour la distinguer d'autres démarches (comme celle de Habermas, qui propose une « Refondation du matérialisme historique »), comme la « théorie marxiste métastructurelle », ou le « métamarxisme ». Il m'a fallu produire un concept nouveau, qui réorganise l'ensemble et l'élargit : celui de « métastructure ». Il appartient à ce genre de théorie, si elle est solidement fondée, de s'enrichir, de se développer, à mesure qu'on la confronte à des objets nouveaux, en l'occurrence ici le néolibéralisme et le désastre écologique. C'est là le cœur de l'ouvrage, l'essentiel de mon travail, ce sur quoi il appelle à être jugé.

Il ne peut être ici question de résumer cette théorie, qui s'est progressivement établie à travers une dizaine d'ouvrages (je me permets de renvoyer à ma page Internet). Ni même de résumer ce livre. Je me contenterai de quelques points de repère. Ils concerneront notamment un couple relativement inédit de concepts, celui de « structure-système », sans lequel ne peut être pensée aucune écologie politique.

Je reprends l'approche de Marx. La « société moderne » ou « société bourgeoise » comporte deux classes, dont l'une exploite l'autre. Les classes, en ce sens marxien, ne sont pas à comprendre comme des groupes sociaux, mais comme des processus qui donnent lieu à certains groupes sociaux (c'est pourquoi quand la « classe ouvrière industrielle » que la sociologie pouvait étudier comme un « groupe social » tend plus ou moins disparaître en France, les classes ne disparaissent nullement pour autant : le même rapport de classe donne lieu à d'autres groupes sociaux). J'avance cependant, en m'appuyant sur tout un courant d'analyse, que la classe dominante comporte deux pôles : celui du marché et celui de l'organisation. Marx avait, le premier, mis en avant la centralité de ce couple marché/organisation. On sait que ces deux *logiques* sociales ont une existence multimillénaire. Mais dans la société moderne elles prennent un mode d'interaction spécifique, sous l'égide d'un État territorial. L'erreur de Marx est d'avoir traité ce couple structurel en termes historico-téléologiques, en en faisant le ressort d'un grand récit. À ses yeux, la

logique du marché tend insensiblement à reculer devant celle de l'organisation, qui lui semble disponible pour un pouvoir populaire. C'est là le « renversement » final, ouvrant la voie au socialisme, qu'il diagnostique au terme du Livre 1 du *Capital*. Sa faiblesse est d'avoir sous-estimé la solidité de cet édifice, qui tient à la complémentarité rationnelle de ces deux logiques, qui coexistent en réalité depuis le commencement de la modernité. Elle est aussi d'avoir corrélativement sous-estimé que, tout comme la logique du capital suscite des privilégiés de la propriété, la logique de l'organisation suscite les privilégiés d'un « pouvoir compétence ». Par là, j'entends un concept construit au point de convergence entre la « compétence » de Bourdieu et le « savoir pouvoir » de Foucault : la « compétence » n'est pas un savoir, elle est un pouvoir conféré par une autorité compétente. En réalité donc, le commun du peuple, dépourvu de ces deux privilèges mais non de puissance sociale, fait face à ces deux sortes de domination, plus ou moins entremêlées, s'efforçant de faire alliance avec une part des « compétents ». Voilà ce que j'ai désigné comme le « duel triangulaire », soit une structure d'affrontement économique, culturel et politique, dans laquelle la force relative de chacun des éléments varie considérablement selon le lieu et le temps, donnant lieu à divers « régimes d'hégémonie ».

La critique que je fais sur Marx à ce point est donc la suivante. Il a profondément innové en plaçant ce couple marché/organisation au centre de l'analyse de la structure de la société moderne et des processus historiques qui la traversent. Mais, de cette découverte, il fait un usage *erroné*. Son Grand Récit nous conduit du *marché capitaliste* à l'*organisation socialiste*. Et dès lors le projet historique que représente le « marxisme » depuis plus d'un siècle est, en réalité et voilà pourquoi il faut mettre (et voilà pourquoi il faut mettre le marxisme en « examen »), celui d'une *alliance* entre le commun du peuple et la force compétence en vue de juguler le pouvoir capital. En ce sens, il s'agit là d'un *compromis stratégique*, qui n'a cependant de légitimité que dans la mesure où le pouvoir populaire parvient à hégémoniser le pouvoir-compétence par la puissance d'une démocratie partagée entre tous. C'est sur ce

terrain qu'avance la théorie méta structurelle.

S'il ne s'agit pas ici d'un « structuralisme », c'est parce que cette structure moderne de classe n'est intelligible qu'à partir de ce que j'ai désigné comme la « métastructure », qui est le présupposé que produit une telle structure. Je m'inspire ici de Marx, qui montre comment le capital *produit* le marché qu'il *présuppose* : il ne se développe qu'en marchandisant toute chose, y compris la force de travail. Mais j'avance que le *présupposé* qui se trouve sans cesse *produit* dans la structure moderne de classe, ce n'est pas seulement celui du marché, c'est tout autant celui de l'organisation, laquelle reproduit d'elle-même sa hiérarchie de compétence. Si tout cela, cependant, se conçoit dans l'unité, c'est parce que, au-delà de la coopération langagière immédiate, il n'y a que deux formes de coordination rationnelle à l'échelle sociale. En d'autres termes, il y a là un « duel triangulaire » qui se recycle et se transforme constamment dans la lutte moderne de classe, où l'on voit sans cesse à nouveau le commun du peuple reprendre « la parole ». La métastructure, c'est l'articulation de ces deux « modes de la coordination rationnelle à l'échelle sociale » à la « parole », dont elles sont censément le relais au-delà de ce qui dépasse les capacités de la coopération discursive immédiate. Elle indique d'elle-même que nous ne sommes pas enfermés dans le « structuralisme » que l'on reproche à Althusser. En elle, se manifeste le fait que la structure moderne de classe (car il y a bien structure) est, par essence, ouverte : ouverte à diverses alternatives, à divers régimes d'hégémonie. En ce sens, lieu de révolutions permanentes. Lieu de luttes et d'événements.

L'autre concept, connexe, est celui de « système » au sens de Système-monde. Il s'agit ici, bien entendu, d'un choix terminologique conventionnel. Il exprime la nécessité d'une rigoureuse distinction théorique : ne jamais confondre ces deux principes de l'ordre social moderne, « structure » et « système », si du moins on veut comprendre comment ils s'entremêlent. Une société moderne, considéré dans son infrastructure et sa superstructure, dans sa forme économique-politique, n'existe que sur un territoire déterminé, comme un État-nation parmi d'autres dans un ensemble par nature inégal. Tout

comme le rapport de classe s'établit sur la base de l'appropriation des moyens de production par une classe, ainsi le rapport de nation s'établit par l'appropriation d'un territoire par une communauté. L'histoire moderne, dans son ensemble et dans le moindre détail, est toujours à lire à l'articulation des phénomènes de domination de classe et de domination de nation. De là, entre autres, découle son caractère foncièrement chaotique.

La question qui se pose cependant inéluctablement est celle du devenir du « rapport de classe » à mesure que se développe une mondialité de classe, qui appelle nécessairement un État monde, ou du moins une étaticité mondiale, déjà nettement perceptible quoique encore énigmatique. C'est à cela est consacré une partie de l'ouvrage, qui oriente vers le concept de Nation-monde, comme force commune que le commun du peuple commence à faire surgir à l'encontre de l'État-monde et du Système-monde. Et cela à travers les pratiques collectives qui sont inséparablement des pratiques de libération sociale et de protection écologique. On devine que cela suppose de longues explications. Parcourons à tous les moins quelques moments-clés

Commençons par le concept d'exploitation. Dans *Le Capital*, Marx aborde l'exploitation comme un trait général de l'histoire humaine. Il convoque ainsi, à titre de comparaison, trois modes de production. Le *féodalisme*, où l'on distingue clairement la part du produit qui revient au producteur et celle qu'il doit laisser au propriétaire. *L'esclavage*, où le producteur semble totalement dépouillé de son produit, alors même qu'il en consomme une partie pour sa reproduction. Le *capitalisme*, où l'exploitation semble avoir disparu, puisque le travail est payé à sa valeur sur le marché. On comprend que l'exploitation *comme telle*, commune à ces trois cas de figure, s'origine dans le *rapport de force social* qui contraint le producteur à travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce qu'il consomme. C'est-à-dire à produire un surplus qui, à moins qu'il ne soit redistribué également entre tous, sera approprié par quelqu'un d'autre que le travailleur. Cette analyse de Marx lui permet de définir l'exploitation en général, telle qu'elle peut exister dans toute société particulière. C'est un concept relevant d'une

anthropologie sociale générale. C'est à partir de là qu'il peut caractériser l'exploitation proprement capitaliste à partir de la distinction qu'il opère entre la « production de valeurs d'usage », qui est elle-même une notion universelle, et la « production de plus-value », qui caractérise le capitalisme. De l'une à l'autre intervient le concept de « valeur », qui relève des rapports marchands de production, qu'ils soient ou non capitalistes. Il est décisif de définir rigoureusement la relation entre « valeur » et « plus-value », qui ne sont pas des concepts de même niveau. La plus-value est tout autre chose qu'une accumulation de valeur. La valeur concerne des choses, le *pouvoir sur des choses*, en tant qu'on peut les consommer ou les échanger, tandis que la plus-value définit un *pouvoir sur des humains*, un pouvoir qui permet de leur faire produire une plus-value. La logique de la plus-value n'est pas de produire des valeurs d'usage, elle est d'accumuler un tel pouvoir *quelles qu'en soient* les conséquences sur les humains et sur la nature. Voilà la thèse de Marx, qu'il a solidement établie. Et c'est en cela qu'il est le père de l'écologie politique. Je le suis entièrement sur ce point. Mais on ne peut en rester là. L'un des dangers qui menacent la pensée critique est d'appeler « capitalistes » toutes les sociétés où se manifeste la domination moderne de classe. Et donc d'attribuer toute la destruction écologique au « capitalisme ». C'est là s'aveugler

À partir de l'analyse de Marx, on est certes en mesure de comprendre que « le capitalisme détruit la nature ». Mais il existe deux autres modes primaires de domination-destruction. L'un relève de la structure (de classe). L'autre, du Système (-monde).
Commençons par le premier

Au niveau de la structure moderne de classe, il convient de distinguer le potentiel destructif propre à chacun des deux volets de la classe dominante. La logique du capital est celle de la *concurrence* pour la plus-value. Elle pousse au productivisme, comme on le sait, et au consumérisme, qu'elle impulse constamment à travers la publicité. Quant à la logique de la compétence, elle est celle de la *compétition*. Elle conduit, au sommet, à la course inconsidérée aux grands projets. On l'observe de façon frappante dans les régimes qui ont fait, d'une

façon ou de l'autre, reculer, relativement du moins, la prévalence du pouvoir-capital, comme aujourd'hui en Chine. Mais aussi dans les régimes à prévalence capitaliste. Quant à l'autre potentiel destructif, il se manifeste plus particulièrement du côté du pouvoir-compétence. Et, tout au long de l'organigramme social, dans la recherche de la « distinction » ostentatoire, qui est l'autre principe moteur du consumérisme, et donc aussi du productivisme. Voilà évidemment une proposition qui demande des analyses et des explications appropriées. Au total donc, pouvoir-capital et pouvoir-compétence sont donc à comprendre comme les deux volets de la menace écologique que la structure moderne de classe fait peser sur l'ordre écologique planétaire. On dira, en résumé mais en toute rigueur, que la logique du capital est de *produire pour le profit*, et que la logique de la compétence... est de *produire pour produire*. C'est-à-dire de produire des valeurs d'usage supposées. Mais lesquelles ? Et pour qui ? Les valeurs d'usage ne sont pas à des utilités. Elles répondent à des logiques qui sont aussi des logiques de domination.

Il a manqué au marxisme de percevoir, ou du moins de théoriser au même point, l'autre volet primaire du destructivisme. S'il s'est intéressé à l'appropriation des moyens de production par une classe, il lui manque de ne pas avoir su concevoir aussi rigoureusement l'appropriation d'un territoire par une communauté. C'est-à-dire la nation. Cette question présente divers aspects.

Au regard de l'écologie, c'est sur le territoire de l'État-nation, et non, comme certains le pensent, dans la tête des philosophes des Lumières, que « l'homme moderne » s'affirme comme « maître et possesseurs de la nature ». Et cela sous l'égide d'une *machinerie nationale* de corps compétents organisés – d'administrateurs, de managers, de savants patentés, économistes, géographes, démographes, et de policiers – qui ont la tâche de faire concrètement de ce territoire national « *notre chose* », notre bien commun. Un « commun » en réalité hautement disputé, tant de l'intérieur, par la lutte de classe et de genre, que par rapport à son extérieur. La nation est le terrain premier de la lutte moderne de classe et de genre. C'est sur cet espace que se définit

concrètement ce qui est à partager, à contrôler, et à faire vivre. Voilà ce qui est officiellement *proclamé* comme étant à nous, c'est-à-dire à nous TOUS. D'où le grand *affect* politique : nous aimons la terre patrie, parce qu'elle est à nous. Mais ce qui est ainsi déclaré comme à nous TOUS se trouve, en même temps, proclamé comme étant à nous SEULS. En même temps que le frère, l'État nation moderne définit ainsi le non frère, l'étranger, désigné comme ennemi ou intrus potentiel. Si l'on se rapporte au « commun » que Elinor Ostrom a défini, la nation est donc le *commun* suprême, et en même temps le plus terrifiant. La nation, qui se définit au sein d'un système toujours inégal, est la mère des plus horribles violences et le facteur le plus actif de la destruction de la nature, en même temps que de la dislocation de l'humanité en supposées « races » inégales. C'est pourquoi, il convient de parler de nation, et de colonialité, plutôt que de la « race », qui en est la conséquence. Le second terme, social et écologique, du « triptyque de la domination sera donc celui de « nation ». *Classe-nation-genre*.

Or, par contraste avec la structure État-nation, le *Système* des nations, qui est l'autre volet de l'ordre social moderne, ne présuppose pas de métastructure. Ce qui ne signifie pas, pourtant, que le droit n'y existe pas : il y existe pour autant qu'il parvient à s'y imposer, ne serait-ce que faiblement, par les institutions du droit international, dont l'effectivité cherche son appui sur d'éventuels équilibres entre forces rivales. Mais ce qui y prédomine, c'est la force brute. Dans ces conditions, la lutte sociale-écologique affronte une troisième menace, militaro-industrielle : celle du *produire pour conquérir*. L'écologie politique du commun du peuple du monde est donc *structurelle-systémique*. Elle ne peut avoir comme objectif que de dépassement de la structure sociale et du *Système-monde*. Pour concevoir un tel processus historique et sa possibilité, il convient de considérer la situation qui est la nôtre à l'ère du néolibéralisme.

Passons donc de ces considérations *générales*, qui concernent le cours général de la modernité, à la situation présente, à l'ère du *néolibéralisme*.

Dans les années de l'après-guerre, les capitalistes

ont progressivement mieux compris que l'ordre marchand n'est pas un ordre naturel. Ils se heurtaient en effet à un obstacle : à la *résistance* que leur opposaient, au sein des divers États-nations, une certaine *alliance* entre la classe populaire et les compétents à l'ère de ce qu'on a appelé « l'État social ». Il fallait donc *imposer* le marché, tout en le contrôlant d'en haut. Il fallait briser l'obstacle des *régulations nationales*. Au tournant des années 70 à 80, l'arrivée du *numérique* a permis au capital de faire, en ce sens, un grand bond en avant : de se lancer comme jamais dans les grandes manœuvres de la libre circulation des capitaux sous l'égide d'une concurrence « libre et non faussée ». Le numérique n'a pas été, bien sûr, la *cause* de ce processus historique, un vieux projet des années 40 dans lequel le grand capital était engagé depuis les années 60. Mais il a été décisif dans sa réalisation, il l'a brusquement et définitivement accélérée. On est ainsi passé du libéralisme au néolibéralisme. Dont la capacité destructrice bouscule tout sur son passage.

Or, dans cette mondialisation néolibérale, ce qui émerge, très lentement, c'est un *État monde de classe*. Et les concepts socio-écologiques de la *structure* de classe, loin d'être obsolètes, manifestent aujourd'hui leur pertinence ultime. En effet, la lutte de classe au sein de cet État-monde n'oppose pas, là non plus, les « 99 % » d'en bas au « 1 % » d'en haut – *un mot d'ordre dérisoire*. Elle est à comprendre dans les termes du *duel triangulaire* qui est le propre de la structure moderne de classe. Ce qui signifie que nous ne sommes pas en proie à un « capitalisme absolu », comme le dit Étienne Balibar. Car l'État-monde n'est pas seulement la chose des dominants. La puissance d'en bas est, elle aussi, présente à l'échelle monde.

Cet État-monde de classe – et c'est là le point qu'il faut bien comprendre – est en effet un *processus* qui émerge *au sein même* des divers États-nations, à mesure que ceux-ci en viennent à se doter de constitutions qui font du libre marché leur loi suprême, se rangeant sous l'autorité *constitutionnelle mondiale* du marché. Ce que Marx désignait comme « l'aliénation » suprême. Mais, corrélativement, les luttes nationales, *intra-nationales*, d'en bas sont désormais des luttes (de

classe, de genre et de « race »)) d'État-monde.

Ce qui nous empêche de reconnaître le concept d'État monde, c'est, notamment, l'idée libérale selon laquelle plus il y a de marché, moins il y a d'État, alors que le néolibéralisme suppose, en réalité, un État fort, une puissante étaticité. Mais c'est aussi l'idée que l'État-monde serait contredit par toute la prolifération des *sous-systèmes*, qui donnent lieu à des coalitions militaires, à des zones de libre-échange, etc. En réalité, l'État-monde *n'abolit pas* le Système-monde, qui est, comme on l'a vu, *l'autre volet* de l'ordre social moderne. Mais il s'entrelace à lui de façon perverse et multiple. C'est toujours cet entrelacement concret qu'il faut considérer.

La thèse avancée est qu'à l'échelle planétaire, cependant, le rapport de force au sein de ce duel triangulaire se trouve modifié. Devant la réalité du désastre planétaire, seuls les compétents peuvent expliquer les causes et proposer des remèdes. Mais seul le commun du peuple peut les mettre en œuvre socialement, par une lutte de classe, de nation et de genre. Il en suit, à l'échelle mondiale, une nouvelle perspective d'*alliance* contre le pouvoir du capital.

La Nation-monde commence ainsi à apparaître comme *le commun suprême*. Elle tient son *identité* de la corrélation entre le global et le local, entre la défense de la ZAD et la défense de l'ONU. La Nation-monde n'abolit pas non plus le Système des Nations : pour autant qu'elle existe, elle protège les peuples les plus faibles, qui sont aussi les garants de l'environnement, contre l'agression des grands.

Ainsi naît un *affect politique* sans précédent, qui s'empare de la communauté humaine : *l'amour de la Nation commune*. Il n'est pas celui des « maîtres et possesseurs de la nature ». Mais le *bonheur* partagé de *protéger* un monde commun, commun *aux humains* et à tous les vivants. Et, comme on le voit partout dans le monde, cette passion commence à gagner le commun du peuple, en commençant par la jeunesse.

Il reste à savoir comment le commun du peuple pourra *s'organiser politiquement* à l'échelle du monde. Ce ne peut être sous la forme d'un *parti*

populaire universel. En réalité, cette connivence politique populaire mondiale est, aujourd'hui déjà, en construction dans une multiplicité d'initiatives et d'associations, O.N.G. et autres, qui opèrent sur tous les terrains – santé, égalité, éducation ou liberté –, et qui ont pour enjeu commun la survie de la planète.

En parcourant la carte du monde, à défaut de *partis-frères*, on trouvera partout, des *associations-sœurs*.

II. Réponse à Jean-Marie Harribey

Je remercie Jean-Marie Harribey d'avoir bien voulu m'ouvrir les colonnes de la revue *Les Possibles*, pour une réponse à son commentaire de mon livre, *L'écologie politique du commun du peuple*.

La quatrième de couverture indiquait que la thèse de cet ouvrage est proprement *contre-intuitive*. JMH me semble avoir de la peine à entrer dans le sujet. Cela tient, à mes yeux, au fait qu'il reste prisonnier des traditions du « marxisme commun » dont mon livre constitue la critique : un « marxisme commun » qui est certes un trésor commun, toujours riche de potentialités, mais dont il faut identifier et dépasser les limites si l'on veut rendre compte de l'histoire moderne et de la configuration du monde d'aujourd'hui. Je reconstruis donc le marxisme, systématiquement, sur une base plus large et plus réaliste. C'est là, aussi, la condition pour être en mesure de concevoir une *politique* de la classe populaire : ce qui sera l'objet de mon prochain livre, *Comment s'organiser ?* Et ce n'est qu'un début...

La ligne générale de ma recherche, entamée depuis quatre décennies et dont ce livre poursuit le programme sur un terrain nouveau, celui de l'écologie, est relativement connue dans le marxisme européen, nord-et-sud-américain, extrême-oriental – voir, sur ma page Wikipédia, les nombreuses traductions et discussions. On ne s'étonnera donc pas qu'un grand éditeur américain se propose déjà de publier ce nouvel ouvrage en langue anglaise, à destination d'un lectorat international. Mais JMH m'attribue négligemment tant de bévues, de contradictions qu'il m'est bien difficile de lui répondre. Je ne pourrai donc considérer toutes ses

objections, qui pleuvent comme la grêle. Mais je tâcherai d'en tirer quelques conclusions. Car cette intervention de JMH m'éclaire sur les obstacles sur lesquels peuvent buter les lecteurs les plus éclairés. Le reproche que je retiendrai en effet est celui du caractère parfois « elliptique » de mon propos. Le problème est qu'un certain nombre de mes concepts, comme il en va dans toute avancée théorique d'envergure, sont radicalement nouveaux, appelant des appellations inédites. Le plus souvent, ils sont apparus au fil de la recherche et ils ont fait l'objet de longues explications dans des ouvrages antérieurs, que je ne puis pas reprendre dans celui-ci. Je dois penser tout à la fois à mes primo-lecteurs, dont JMH fait manifestement partie, et aux chercheurs et militants qui me lisent depuis longtemps et ont pris durablement goût à cette entreprise systématique de longue haleine, considérant qu'elle les aide à déchiffrer le monde.

Je me propose de faire d'abord apparaître les traits principaux de ce surprenant malentendu. J'énumérerai ensuite quelques-unes des curieuses propositions que l'on me prête, soulignant qu'en réalité je dis tout le contraire.

1. Remarques générales

Partons de l'énoncé, qui va nous permettre de prendre les choses dans le bon ordre : « au commencement était le verbe », au commencement était la parole. JMH y voit une proposition à consonance théologique, annonçant un message messianique. C'est en réalité, sur ce modèle que Marx va tableter dans le second chapitre du *Capital*. Dans le premier, il a exposé les traits généraux d'une logique de la production marchande. Alors se pose la question de savoir d'où vient cette forme sociale, qui n'a rien de naturel ni d'universel. Pour ce faire, il se réfère à la reformulation païenne proposée par Goethe dans le Faust : « au commencement était l'action ». En l'occurrence une action sociale unanime, comme il le souligne. Mais, lorsqu'on examine, on comprend que c'est là un « acte de parole », *speech act*, au sens d'Austin et du second Wittgenstein, qui crée le marché par cette déclaration commune de tous de s'en remettre à lui. Telle est, selon Marx, l'acte de parole qui est au

commencement, comme un contrat social d'aliénation. On est manifestement sorti de la théologie. J'ai cependant élevé une objection. Car pourquoi ces partenaires économiques, que le chapitre premier a décrits comme en cela libres, égaux et rationnels, feraient-ils le choix de la coordination par le marché, alors qu'un autre est possible, par l'organisation, ainsi du reste que Marx l'avait souligné *in fine* : « Représentons-nous une société d'hommes libres (...) s'organisant selon un plan concerté en commun ». Il y a là proprement une incohérence de la construction de Marx, qui va lui permettre d'organiser l'ensemble de son discours suivant un long chemin *téléologique* qui nous conduit d'un ordre marchand, facteur de capitalisme, à un ordre organisé, celui de la très grande entreprise industrielle, ouvrant la porte au socialisme, comme on le voit à l'avant-dernier chapitre du Livre I, sa vraie conclusion, celle du renversement de l'ordre social. Telle est la trame du Grand Récit, un récit que l'histoire n'a pas vérifié, même s'il comporte quelques enseignements concernant les conditions de la montée en puissance des forces populaires. Je ne puis évidemment entrer dans la masse des problèmes immensément complexes qui s'attachent à cet ensemble de questions. Je note simplement qu'en deçà de la structure de classe, Marx pose une « métastructure ». Mais, à mes yeux, celle-ci ne se résume pas à l'ordre marchand : elle est constituée par cette alternative qui, au-delà de la coopération discursive immédiate, s'ouvre à la société moderne entre procédures marchandes ou organisationnelles et à de multiples modes de coordination articulant les deux. Mais, comme le marché donne lieu aux privilèges de la propriété capitaliste et l'organisation aux privilèges de la « compétence » (au sens juridico-social de Bourdieu, celui de l'autorité compétente, de l'arbitraire culturel, et non pas du *savoir*), l'un et l'autre constituent les *facteurs* de classe qui s'articulent dans le rapport de classe, dans la structure moderne de classe. Voilà en réalité « l'idée de base », que JMH expose, sur la base d'un copier-coller, agrémenté pourtant d'un contresens consternant, annonçant que « l'ordre métastructurel » dont je parle serait « indépendant » des classes. En réalité, j'expose tout le contraire, d'un bout à l'autre, selon une analyse rigoureusement matérialiste :

j'explique que la métastructure est le *produit*, constamment reproduit, du rapport moderne de lutte de classe. JMH copie-colle ces formules, mais il ne semble pas en saisir la portée. Il s'agit d'un schéma structurel, qui oblige à poser la question de savoir comment une telle structure se reproduit, mais aussi comment elle est historiquement apparue et quelles sont ses tendances immanentes. Mais c'est un structuralisme métastructurellement ouvert à la reprise incessante de la « parole », qui ouvre donc à l'alternative et à l'action inventive des humains. À 1000 lieues de toute vision déterministe ou progressiste de l'histoire. Il s'agit d'une épistémè, dont la vocation est de comprendre le surgissement de l'événement à travers des luttes historiques.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ma problématique générale, qui se développe, à partir de là, en théorie de l'État moderne, de l'État-nation, du Système-monde, d'un État monde émergent et d'une Nation-monde au bout du chemin. À chaque étape de l'analyse, je fais apparaître les processus de domination qui, seuls, déterminent l'ensemble des atteintes modernes à l'ordre écologique. Et finalement je recherche la voie des luttes sociales qui nous permettraient de faire en sorte que l'on ne passe pas du désastre à la catastrophe.

La première difficulté que Jean-Marie Harribey me semble rencontrer, qui apparaît dès le début de son texte, est d'ordre épistémologique. Les schémas que je propose décrivent des rapports de contradiction, de tension, d'affinité, de relations entre l'individuel et le collectif, entre le structurel et le symbolique, entre l'économique et le politique. Ils suivent des chemins logiques qui comportent des changements de niveau, faisant passer l'analyse de formes simples à des formes plus complexes. Ils invitent à considérer les choses de différents points de vue. Ils appellent l'attention à ce qui relève respectivement du structurel ou de l'historique. Le problème, à mes yeux, c'est que chaque fois que j'analyse ces diverses sortes de décalage, Jean-Marie Harribey se représente que je suis dans la confusion. Quand je décris une contradiction dans la réalité, il semble penser que c'est une contradiction dans mon discours. Quand j'évoque le passage d'un niveau d'abstraction à un autre, j'opérerais une « glissade »,

un « revirement ». Au mieux, par charité, il concède que je corrige ce que j'ai dit précédemment. Au total, il s'agirait d'un « échafaudage » branlant de partout. Il ne semble pas se représenter quelle voie spécifique et argumentée je trace en croisant les chemins d'auteurs majeurs (sur lesquels j'ai beaucoup écrit) qui ont exploré de diverses façons les mêmes sujets, du moins ceux de la domination moderne, tels qu'Habermas, Foucault, Bourdieu, Wallerstein ou Alinor. Il me renvoie répétitivement l'exigence d'expliquer tel ou tel événement ou processus concrets par tel ou tel de mes concepts particuliers, alors qu'à mes yeux, pour rendre compte du moindre fait historique, il faut solliciter *l'ensemble* de la « théorie ». Celle-ci, ou une meilleure si possible.

Une seconde difficulté tient à la problématique sur laquelle s'appuie JMH : sa théorie de la valeur, inspirée d'une certaine variante du marxisme commun, croisée avec une influence de Roubine. En rendre compte demanderait de longues explications, que l'on découvrira du reste, pour une part en lisant mon livre. En quelques mots, je dirais qu'il y a ici, à mes yeux, une confusion entre « la valeur » et « la plus-value ». Il est essentiel de bien saisir qu'il s'agit là de concepts hétérogènes. La valeur renvoie à un pouvoir sur des choses, qui permet de les consommer ou de les échanger. La plus-value est un pouvoir sur des humains, pour leur faire produire, non pas plus de valeur, mais plus de plus-value. Il est notable que Marx, à la différence de JMH, n'emploie jamais l'expression « produire de la valeur » (sauf, spécifiquement, dans l'expression « valeur transférée versus valeur nouvellement produite », pour l'analyse du procès de travail capitaliste, où il s'agit en réalité de la détermination de la valeur *de la marchandise*). En matière de « production de », Marx ne connaît que la production de valeurs d'usage, de marchandises ou de plus-value. Il analyse l'accumulation en termes d'accumulation de plus-value et non pas de valeur. La valeur relève de la *rationalité* des rapports *marchands* comme tels, qu'ils soient ou non capitalistes. La plus-value renvoie à l'*irrationalité* des rapports *marchands capitalistes*, cependant toujours habités par le rapport de valeur, avec sa *rationalité* propre. Je ne peux pas m'étendre davantage sur ce sujet essentiel. On comprend seulement que, de la

valeur à la plus-value, il s'agit de deux niveaux d'analyse conceptuelle qui correspondent à deux niveaux de réalité. JMH semble bien se réclamer d'une analyse de type marxiste, quoique différente d'un certain marxisme orthodoxe. Il fait en réalité, à mes yeux, un usage illégitime de la catégorie marxienne de « valeur » lorsqu'il pense pouvoir l'appliquer au travail des fonctionnaires, alors qu'il s'agit d'un concept qui n'est applicable qu'aux rapports *marchands* de production. Il va par contre, me semble-t-il, dans la bonne direction quand il invoque Keynes pour se représenter le problème en termes d'engagement de l'État, qui attend en échange une somme de prestations de travail de la part des fonctionnaires. Mais il ne s'agit pas là d'un rapport de « valeur », mais seulement d'un rapport analogique. Comme le soulignait Marx dans sa Note sur Wagner (à lire dans la Pléiade, volume 2, pp. 1531-1550), « la valeur » de la marchandise exprime seulement dans une forme historique évoluée ce qui existe aussi, mais sous un autre aspect, dans toutes les autres formes sociales historiques, à savoir le caractère social du travail, pour autant que le travail existe comme dépense de force de travail « social ». (...) la « valeur » de la marchandise est donc simplement une forme ici déterminée de quelque chose qui existe dans toutes les formes de société (...) ». La relation « fonctionnariale » sous l'égide de l'État, même si elle est, elle aussi, salariale, constitue précisément une autre « forme sociale historique », à laquelle ne peut s'appliquer le concept de valeur. Sauf à confondre « valeur » et « valeur d'usage », comme on le voit si régulièrement dans la littérature marxisante. De ces confusions entre valeur d'usage et valeur, entre valeur et plus-value, entre ces trois niveaux d'analyse – que j'ai distingués dans mes travaux antérieurs comme N1, N2 et N3 – il découle de très fâcheuses conséquences théoriques et politiques qui pèsent sur le marxisme commun. C'est notamment là ce qui motive ma recherche.

Un autre obstacle majeur est d'ordre idéologico-politique. Il s'agit de la résistance qui est celle du marxisme commun (et donc nullement propre à JMH), à accepter l'idée que dans le rapport moderne de classe l'exploitation n'est pas seulement le fait du pouvoir-capital, mais aussi du pouvoir-compétence.

Il s'agit là d'une *dénégation* au sens freudien du terme : on ne veut pas savoir, on refoule dans l'inconscient, on trouve des subterfuges, faisant par exemple du pouvoir-compétence, réduit à celui des managers, une simple fonction du pouvoir-capital. Je m'explique très longuement sur cette question.

Enfin, un malentendu s'est apparemment glissé concernant la relation entre théorie et philosophie. À mes yeux, et je suis en cela disciple de Marx et d'Althusser, la « théorie » – en tant que pendant de la « pratique » citoyenne – s'analyse comme l'unité des savoirs que nous pouvons obtenir des sciences sociales et de la philosophie comme exigence épistémologique et critique. Cette proposition s'analyse en trois points. (1) La philosophie possède une existence propre : pour Marx, la bonne philosophie est une philosophie matérialiste, dont il est effectivement un grand représentant. (2). Mais elle existe aussi au sein de la théorie, comme cette exigence épistémologique et critique qui est, précisément, celle des sciences sociales, et non une quelconque propriété de la philosophie, comme JM H me le fait dire. (3) La théorie ne doit pas s'interpréter comme une philosophie : c'est ce qu'Althusser reproche à Gramsci, tout comme au marxisme humaniste, ce qui motivait son « antihumanisme » théorique qui suscite le soupçon de JM H. Le programme de la théorie, c'est le « matérialisme historique ». Voilà en quoi théorie et philosophie sont des choses distinctes et pourtant liées l'une à l'autre.

2. J'en viens donc aux reproches particuliers qui me sont faits

Pour la clarté, je m'efforcerai de suivre l'ordre dans lequel ils se présentent. Pas très facile à réaliser, parce que JM H me semble transformer toutes les difficultés qu'il rencontre dans sa lecture en objections qu'il pourrait me faire.

(1). *Sur le marché et l'organisation*. JM H m'objecte que « ... dire que le marché est à la base du capitalisme et l'organisation à celle du socialisme, considérés séparément, est contradictoire avec l'idée que le marché ne peut exister sans organisation, surtout si c'est l'organisateur qui crée le marché. » (JM H). En réalité, il faut prendre ces divers énoncés

au niveau d'abstraction auxquels ils fonctionnent dans *Le Capital*. À ce niveau, on l'a vu, ce n'est pas, comme il l'écrit, l'organisation qui crée le marché, mais un « acte » politique ; et cela vaut autant pour l'organisation. Dans la réalité contemporaine, on aperçoit des sociétés où prévaut « l'hégémonie », au sens gramscien, du marché et d'autres, notamment la Chine, où l'ordre organisé parvient à se faire une place relativement plus importante. Pour analyser la nature de ces variantes au sein de l'ordre social moderne, il convient de considérer pour elle-même chacune de ces deux médiations si l'on veut comprendre de quelle façon elles se combinent. Voir le célèbre chapitre du *Capital* sur les deux modes de *division* du travail, à comprendre en réalité comme les deux modes de *coordination* du travail. C'est pourquoi JM H n'est pas fondé à écrire « Tantôt JB présente le marché et l'organisation comme les deux faces d'une même médaille, tantôt il les dissocie en disant de l'organisation qu'elle « n'est pas un sous-produit du marché » et qu'« elle répond à une *autre* logique de production, portée par une *autre* force sociale ». Ce ne sont pas là des glissements, des confusions, mais des changements de niveau d'analyse. On comprend dès lors dans quelles conditions le pouvoir capital peut introduire du marché au sein de l'entreprise, ou s'aider du pouvoir compétence pour créer du marché : tout cela se produit dans un contexte métastructurel, dans lequel la classe populaire se trouve en plus ou moins bonne condition pour faire entendre sa voix.

(2). Sommes-nous en présence d'un « double front de la lutte des classes » ou bien d'un « duel triangulaire », poursuit JM H. À quoi je réponds : l'un et l'autre, bien sûr, car le duel triangulaire ouvre un double front de la lutte de classe, ainsi que je le montre clairement.

(3). « Si le capital, comme tel, ne peut pas fonctionner comme une instance dirigeante, ne faudrait-il pas alors en conclure que la reproduction sociale exige la fusion entre ces deux forces ? » (JM H). J'explique clairement pourquoi ces deux forces sociales ont chacune son mode propre de reproduction : voir l'analyse de Marx pour le pouvoir-capital et celle de Bourdieu pour le capital-compétence. Cela n'empêche pas qu'il y ait des fusions au sommet, à

considérer dans chaque cas, mais l'idée d'une fusion globale n'est pas théoriquement fondée, étant donné ce qu'est la structure sociale moderne. C'est l'objet de mon livre dans son ensemble.

(4). Essentialisation des experts qui auraient « vocation » à se rallier à la gauche populaire, me fait dire JMH. J'explique tout le contraire : il y a des *possibles* (c'est le cas de le dire) et des *circonstances* dans lesquelles certaines fractions des dits experts répondent à cette « vocation », cet appel du peuple. Pas de ralliement automatique par vocation naturelle. Mais des contextes de lutte sociale dans lesquels s'opèrent des renversements.

(5). « Alors, comment JB peut-il ensuite dissocier marché et organisation pour les identifier séparément au capitalisme et au socialisme ? » (JMH). Je définis le capitalisme comme *l'hégémonie* du pouvoir-capital et le socialisme comme celle du pouvoir-compétence. De telles hégémonies sont plus ou moins radicales, plus ou moins réalisées. Ou encore *j'appelle* « capitalisme » *l'hégémonie* du pouvoir-capital ; et « socialisme », l'hégémonie du pouvoir-compétence (le dit « socialisme réel » en fut le suprême exemple). Sous le jeu des appellations se donne à comprendre un jeu de concepts qui est une *grammaire* pour analyser le réel. Le problème, c'est que, dans la tradition du marxisme commun, on répugne à l'idée que le socialisme s'analyse comme pouvoir-compétence : à se représenter les crimes dont celui-ci est capable. Ce qui manque à ce que JMH appelle « marxisme traditionnel », c'est précisément le concept de pouvoir-compétence.

(6). Parler des dirigeants soviétiques comme des « experts en besoins » en valeurs d'usage donc, est presque comique » (JMH). Je reprends ici l'analyse d'Agnès Heller, la célèbre disciple de Lukacs, qui savait, mieux que tout autre, ce qu'il en était de la dictature multiforme du système soviétique, mais qui a choisi de focaliser sur les besoins. Ce que le capitalisme réalise à sa façon en parvenant à nous dicter des produits qui lui rapporteront le plus de profit, le « socialisme réel » y parvenait plus directement par voie de planification, en déterminant par avance nos besoins. C'est-à-dire les valeurs d'usage qui doivent être les nôtres. Ce qui confirme

absolument ma thèse selon laquelle le pouvoir compétence est un pouvoir qui porte sur la production des valeurs d'usage. Quelles qu'elles soient, on y viendra plus loin.

(7). « Définir la classe fondamentale populaire comme les « *sans privilèges*, par contraste avec les privilégiés de la propriété et ceux de la compétence ». En ferait un « concept glissant d'une page à l'autre » (JMH). J'explique au contraire que c'est la réalité qui se modifie, mais que mon concept permet en l'occurrence d'identifier la nature de la mutation. Il est vrai que l'épistémologie de JMH est ici un peu incertaine, proposant le couple concept théorique *versus* historique. Les concepts théoriques, s'ils ont quelque valeur, sont les concepts de *quelque chose qui est*. Ce quelque chose qui *existe* peut être, par exemple une structure sociale qui est celle d'une époque, ou bien un processus historique. On peut donc opposer structure et histoire, mais non, comme le fait JMH, le théorique et l'historique. La théorie générale, dont je reprends le modèle chez Marx, et à la fois théorie de la société et théorie de l'histoire.

(8). « ... on ne sait pas toujours si le « tournant métastructurel » (25) est théorique ou historique ou les deux à la fois » (JMH). Il me semble parfaitement clair que ce « tournant », à comprendre dans le registre du « tournant ontologique » (voir Philippe Descola) ou du « tournant analytique » (voir Éric Olin Wright), est à prendre au sens épistémique : j'appelle à prendre une problématique « métastructurelle », un tournant théorique de toute évidence.

(9). « S'il y a vraiment deux pôles distincts de la classe dominante-dirigeante, comment expliquer la fusion de plus en plus étroite entre haut encadrement public et les milieux d'affaires dont le pouvoir macronien exprime la quintessence ? » (JMH). C'est évidemment ce qu'il y a deux pôles distincts que l'on peut s'interroger sur la question de la fusion d'une partie du pouvoir-compétence au sein du pouvoir-capital (bien analysée par Duménil et Lévy) au-delà de simples rapports de coopération et de convergence entre ces deux pôles.

(10). « l'exploitation ne se définit pas par le fait que les exploités travaillent moins que le temps

nécessaire pour produire les biens qu'ils consomment, mais par le fait que les exploités travaillent plus que le temps nécessaire à produire leur subsistance. » (JMH). J'ai défini *l'exploité en général* par le fait qu'il travaille plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce qu'il consomme. Ce qui définit aussi l'exploiteur, qui est dans le cas inverse : il s'approprie le surplus (à moins, bien sûr, que celui-ci ne soit également réparti entre tous). C'est là une proposition *générale*, valable pour l'espèce humaine. Tout comme l'est, par exemple, la définition de la « production de valeurs d'usage », dans l'important chapitre 7 du Livre 1 qui oppose celle-ci à la « production de la plus-value ». Ce sont là des concepts *généraux*, anthropologiques, incontournables, qui sont toujours là en arrière-plan d'analyses plus concrètes, mais dont on ne doit pas penser que l'on peut en tirer n'importe quelle conclusion immédiate.

(11). « JB révisé ici la théorie parce qu'il plaque sa typologie sur une page de la *Critique du Programme de Gotha* dont le rapprochement est osé pour ne pas dire empreint de contresens. » (JMH). Aucun contresens en cela. C'est là le discours du dernier Marx, qui prend un peu de recul par rapport au *Capital*, conscient qu'il faut aller plus loin. Chaque fois que j'ai exposé cette page à des étudiants et chercheurs chinois, évidemment représentatifs d'un immense pouvoir-compétence qui prétend guider le peuple, j'ai vivement senti que je touchais le point sensible. Je touchais le lieu de la dénégation dont j'ai parlé, et que je retrouve aussi, en mineur, chez JMH.

(12). « C'est donc que les classes ne sont pas des objets réels, mais des abstractions : 'Les classes ne sont pas des groupes sociaux', mais sont 'des rapports sociaux'. Cette assertion est discutable : les classes ne sont pas *des* rapports sociaux, elles existent *dans* des rapports sociaux. » (JMH). Je ne comprends pas ce que l'on entend ici par des « abstractions ». La notion de « rapport social » s'entend à divers niveaux d'analyse. Je l'oppose ici à celui de « groupe social », qui peut être l'objet légitime d'une analyse sociologique.

(13). « *La classe fondamentale est donc aussi une classe de sexe et de 'race'* ». Donc, « tantôt la classe

est composite, tantôt elle est de l'ordre du structurel, c'est-à-dire conforme à sa définition traditionnelle de l'antagonisme capital/travail. C'est là un point parmi les plus fragiles de la théorie » (JMH). C'est là, évidemment, un point *essentiel* de la théorie. Pour le saisir, il faut être capable de passer de l'analyse structurelle, celui de la classe comme telle (qui n'est pas seulement un rapport capital/travail, comme le suppose JMH, mais s'inscrit dans le contexte du « duel triangulaire ») et à une analyse de la combinaison, de la sur-détermination, dans laquelle le *rapport social* de classe se trouve avec les *rapports sociaux* de genre et de « race ». La classe est, comme JMH le dit, « d'emblée » croisée avec le genre et la race. Mais pour comprendre ce croisement il faut d'abord le considérer en elle-même. C'est toujours le même problème épistémologique sur lequel trébuche JMH qui voit des « hésitations » chaque fois que je change de niveau d'analyse.

(14). « Quel est l'enjeu de cette explication, c'est-à-dire le rapport de classe au premier sens est-il surdéterminant ? « La surdétermination mutuelle » dont parle JB est un oxymore » (JMH). Je dis que le rapport de classe se surdétermine avec les rapports de race et de genre. Il y a là sans doute un « oxymore », mais il est bienvenu. Et j'explique pourquoi je préfère ce terme à celui d'« intersectionnalité », qui, quoique visant le même phénomène, peut connoter un simple croisement. La « surdétermination » connote une transformation et une intégration mutuelles de ces trois rapports sociaux dans une personne déterminée. Et c'est un mot de la langue ordinaire, qu'utilisent en ce sens, pour leurs besoins conceptuels, historiens et sociologues.

(15). « 'La 'race' est la mémoire de la condition coloniale' (JB, p. 66). Or, l'esclavage des Noirs est antérieur au colonialisme occidental. » (JMH). L'esclavage des blancs et surtout des blanches est tout aussi ancien et extrêmement massif, on le sait mieux aujourd'hui. D'où donc vient le mot esclave, sinon de « slave », désignant des biens qui comptaient parmi les plus importants dans le commerce interne à l'Occident ? Dans ce contexte, mon propos est de montrer que la question de la « race » est à comprendre à partir de l'inégalité du Système-monde qui permet un rapport de

domination si puissant qu'il parvient à essentialiser les dominés comme relevant d'une autre sorte d'humains, à la marge de l'humanité normale. Je montre aussi que le Système-monde moderne ne peut s'analyser qu'à partir de l'État-nation moderne, défini en termes de rapports de classe. C'est en ce sens que je dis que question de la « classe » est « épistémologiquement première ».

(16). « En quoi la communauté se différencie-t-elle de la classe sur le plan de la violence destructrice si l'on regarde l'accumulation primitive du capital par « expropriation de la population campagnarde » ? (JMH). Je parle ici des communautés nationales constituées en État-nations. Effectivement, les conflits entre nations modernes sont, du fort au faible, exterminatrices par millions. L'accumulation primitive, qui se poursuit aujourd'hui par exemple dans l'appropriation de l'hôpital public par le capital privé, entraîne aussi beaucoup de morts, dans le cours et le long terme. Mais c'est un processus différent de celui de l'extermination des ennemis de la nation.

(17). « Comment le duel triangulaire a-t-il rendu compte de la fragmentation du salariat au fur et mesure que le néolibéralisme s'est imposé et que la division du travail s'est approfondie à l'échelle mondiale ? » (JMH). Je m'explique sur les conditions de cette fragmentation du fait du néolibéralisme lequel, à un moment donné, s'est trouvé en mesure de développer la sous-traitance, de découper la grande entreprise en éléments juridiques distincts, d'exporter la production là où son coût est proche de zéro, etc. Je n'avance pas d'idées personnelles sur ce sujet. J'observe seulement qu'il s'ensuit que le duel triangulaire se déroule désormais dans d'autres conditions, moins favorables à ceux d'en bas. Mais pourquoi devrait-on demander au concept de « duel triangulaire » d'intervenir ici comme principe d'explication, pour « rendre compte » ?

(18). « Mais pourquoi la patrie serait-elle pour la classe populaire un " bien par essence commun " (JB, p. 195) puisque celle-ci " institue un commun " (JB, p. 310) en s'appropriant un territoire commun ? » (JMH). C'est justement là l'objet de mon analyse : la patrie *devient* un bien commun par le fait, précisément,

qu'elle est *instituée* par cette appropriation collective territoire, sous réserve, comme je l'indique, que ce processus se réalise dans le contexte d'un État-nation *de classe et de genre*, ce qui affecte évidemment la qualité de ce « commun ». Elle reste cependant supposée « commune ». Ici, le terme « par essence » peut faire difficulté. Dans ce concept dialectique, il signifie que le « supposé » est toujours un élément du réel, à « l'essence » du réel.

(19). « Ce qui veut dire alors que c'est un commun inter-classes, alors que le commun était défini comme celui du peuple. (JMH). Même remarque.

(20). « (...) la colonisation française de l'Indochine est sans doute plus la marque de la domination d'une classe bourgeoise que de celle du peuple. » (JMH). Sans doute, mais je m'interroge sur le fait que la bourgeoisie peut entraîner le peuple, comme on l'a vu par exemple au temps de la guerre d'Algérie. La raison en est que le prolétariat n'est pas spontanément internationaliste. En cela, les rapports de Système-monde, dans lesquels il est aussi lui-même pris, sont en décalage avec ceux des rapports de classe. Ce sont ces décalages, en l'occurrence entre rapports de classe et rapports de nation, que JMH m'impute comme des incohérences, alors que mon propos vise à en rendre compte.

(21). « Le contrat social, que JB situe comme une « *déclaration* », une « *autre parole* » rappelle le voile d'ignorance de Rawls, que JB cite en note, parce que cela suppose « des citoyens libres, égaux et *rationnels* ». Or, la rationalité renvoie immédiatement à un calcul coûts/bénéfices. » (JMH). Je ne cite pas John Rawls en note, je lui consacre de longues pages, reprenant la critique que je présente dans le livre que je lui ai consacré. Par ailleurs et surtout, la rationalité dont je parle dans ce livre, du commencement à la fin, est tout autant celle de l'organisation que celle du marché. Elle concerne donc, beaucoup plus largement, la rationalité des fins et celle de la relation entre les fins et les moyens. Plus précisément, je prends le « rationnel » dans le diptyque philosophique qu'il forme avec le « raisonnable, » selon une approche qui nous vient de Hegel. Et qu'il est bien difficile de traiter à partir de la sagesse de La Fontaine, ici invoquée.

(22). « Qu'il existe d'autres rapports d'exploitation dans la société que l'extorsion de la plus-value de la force de travail par le capital est indéniable, mais rien n'autorise à dire qu'ils sont 'semblablement actifs', car l'exploitation domestique des femmes ne produit pas de plus-value. Celle de la nature non plus en soi, sinon cela voudrait dire que la nature produit de la valeur » (JMH). « Semblablement actifs » ne signifie nullement qu'ils ont de façon semblable, c'est trop clair. Je reviens ci-dessous sur cette curieuse idée de « production de valeur »

(23). « D'abord, selon JB, le racisme est un fait de classe, de genre et d'écologie ; ensuite, toujours selon lui, il est la rencontre de la classe, de genre et de la nation ; d'une phrase à l'autre, la nation a remplacé l'écologie, doit-on les considérer comme équivalentes, interchangeable, puisqu'il s'agit des 'trois registres de l'être social moderne' » (JMH). Cherchez un peu, et vous comprendrez sûrement que je ne peux pas avoir confondu « la nation » et « l'écologie », et qu'il doit y avoir quelque raison pour que ce terme intervienne ici.

(24). « Est-il certain que le triptyque « classe-nation/genre » soit équivalent au triptyque « classe-race/genre » ; par exemple, le conflit entre les nations France et Allemagne depuis la seconde moitié du XIX^e siècle n'est pas un conflit entre races. » (JMH). Ma thèse, présentée dans ce livre, est que le rapport dit de « race » (que je mets entre guillemets, pour souligner qu'il n'existe pas de race) est à comprendre à partir du rapport de nation, du rapport social inégal de Système-monde, en tant qu'il est, entre autres, un « système des nations ». Cela ne signifie pas que tous les conflits internationaux soient des conflits de race.

(25). « C'est le point où je suis le plus en accord avec lui puisque c'est aussi l'un de mes leitmotivs, mais quelle n'est pas ma surprise de constater que, puisque le concept d'exploitation capitaliste ne prend son sens qu'ainsi, JB ne fasse pas de la théorie de la valeur le point d'ancrage théorique unifiant les deux exploitations conjointes. » (JMH). C'est là en effet le lieu d'un profond désaccord, qui procède d'un désaccord plus général avec le « marxisme commun », lequel préside aux propositions de JMH. Je renvoie

à ce que j'ai dit plus haut sur ce sujet, et qui, à mes yeux, permet d'entrer dans la question du « travail productif », de la relation entre production publique et production privée, dans la critique de l'usage courant du concept de « production ». Je ne suis donc pas « resté à quai » sur ces problèmes, comme le dit JMH : j'ai travaillé à identifier les concepts à partir desquels on peut avancer correctement.

« Cette absence empêche de dire quoi que ce soit face aux discours lénifiants orthodoxes sur la prétendue valeur économique intrinsèque de la nature ou sur la valeur prétendument créée par la nature » (JMH). On aura déjà compris que mon discours n'a rien à voir avec ce genre de confusion.

(26). « D'une part, c'est croire en la pré-science de l'importance des valeurs d'usage par les compétents ; d'autre part, c'est croire en la même connaissance spontanée » (JMH). Mon propos n'a rien à voir avec ce genre de frivolité. D'une part, à la façon de Marx, je me refuse à comprendre les « valeurs d'usage » comme des « utilités ». Les super-palaces et les armes de destruction massive sont tout autant des valeurs d'usage que les HLM et les transports en commun. Seulement, pas pour les mêmes, ni pour les mêmes fins. Les compétents se font eux-mêmes une certaine idée de ce qui est (pour eux) valeur d'usage. Le peuple n'a pas de prescience particulière. Je tiens seulement que, dans cette phase de l'histoire l'on se trouve entre le désastre commencé et la catastrophe possible, quelque chose peut rapprocher les compétents du commun du peuple. Voir mes explications sur le sujet.

(27). « JB impute au capital le productivisme et aux compétents le consumérisme » (JMH). Non, les uns et les autres relèvent de ces deux pathologies, mais dans des proportions différentes (c'est pourquoi je parle de « mini-sur-consumérisme ») et selon des processus différents, que je m'efforce de mettre au clair. C'est là un élément central de mon livre

(28). « Ce qui voudrait dire que le capital est examiné en tant qu'abstraction » (JMH). Je ne sais pas ce que peut ici signifier « abstraction ». Cela me semble renvoyer à l'ordre du concept comme tel. Mais, pour moi, le concept de capital est un bon concept qui renvoie quelque chose de réel, de concrètement réel.

(29). « Il y a encore ici un problème de conceptualisation, car on avait cru comprendre que le peuple était la classe fondamentale, or c'est le « commun du peuple » qui « se définit lui-même comme « classe fondamentale ». « Le commun est bien le paradigme ultime de l'émancipation humaine », etc. (JMH). Le mot « commun », dans la langue française, comme on le sait, possède plusieurs sens, que le contexte permet en principe de distinguer. Le « commun du peuple », c'est une autre façon de dire « les gens ordinaires ». Une façon de dire *d'en haut*. Mais, me sentant quelques affinités avec eux, j'ai retourné la situation, comme le font les « noirs » (ou supposés tels) quand ils se disent des « nègres », arborant leur « négritude ». J'ai trouvé là un autre nom pour la « classe fondamentale », celle que l'on dit « subalterne ». Je m'en explique dès le début. Et c'est un joli nom, « le commun », riche de connotations, dont JMH, qui est aussi poète, aurait dû se réjouir. Car le « commun » possède un tout autre sens que « l'ordinaire », quand on parle de « biens communs » et plus généralement du « commun ». Et de la Nation-monde comme commun ultime. C'est là, émanant lui-même signifiant, un bouquet de signifiés à ne pas confondre, et qui pourtant entretiennent entre eux un rapport secret, chacun apportant un peu de sa lumière aux autres. Voilà résolu, je pense, le « problème de conceptualisation ». Si

(30). « Comment peut-on affirmer que le « pouvoir capitaliste est celui d'une force sociale *nationale* » à l'heure de la mondialisation du capital ? » (JMH). On se reportera au contexte, où j'analyse le capital en tant qu'il est une force nationale... étant naturellement souligné qu'il possède aussi une dimension mondiale. Comment se fait-il que JMH bute sur le clivage entre ces deux niveaux d'analyse, qui constitue justement ici le problème à considérer ?

(31). « Pourtant, il n'est pas certain que l'on puisse imputer la dérive écologique – le « destructivisme du capital » (150, 303) à la constitution d'un Système-monde, dans la mesure où la prédation sur la nature lui est bien antérieure » (JMH). Je n'impute pas le destructivisme du capital à la constitution d'un Système-monde. C'est bien clair : j'en parle bien avant d'arriver au Système-monde.

(32). « Il s'ensuit un autre glissement peu convaincant du libéralisme – qui est différent du capitalisme – à l'antilibéralisme – qui est synonyme selon JB d'anticapitalisme » (JMH). J'entends le libéralisme comme l'hégémonie du capital (j'explique pourquoi). S'il en est ainsi, l'anticapitalisme est un antilibéralisme, et inversement. Il ne faut jamais oublier le sens conceptuel que l'on donne aux termes que l'on choisit pour les porter.

(33). « Si “produire pour produire” est la caractéristique du pouvoir-compétence, comment expliquer l'austérité décidée par les compétents au plus haut niveau (et non par les capitalistes qui n'y ont pas intérêt, vu les marchandises en surnombre qu'ils ont à écouler) ». (JMH). Voir, en chaque cas, les intérêts, de court et de long terme, des uns et des autres, et aussi leurs capacités respectives de peser dans tel ou tel sens. Par exemple, parmi les compétents, si ce sont de hauts fonctionnaires ou des experts des cabinets de conseil.

(34). « JB finit donc par se contredire : “au sommet les grands managers sont à compter parmi les capitalistes” (JB, p. 241 » (JMH). Aucune contradiction, c'est un point que j'ai déjà souligné, m'inspirant de Duménil et Lévy : il s'agit là de cette *fraction* des compétents qui fusionnent avec le pouvoir-capital. Voir ci-dessus.

(35). « Il s'ensuit que l'identification de la rationalité du *produire pour produire* à l'expérience chinoise est fonction de l'hypothèse que la rationalité du profit ne s'y exerce pas » (JMH). J'explique tout le contraire. Je n'identifie rien avec le rien. J'explique que la Chine est confrontée à une tension entre les deux pôles de la classe dominante, donc à cet antagonisme, toujours mêlé de connivence, entre produire pour le profit et produire pour produire, et que la question se pose de savoir lequel prédomine relativement. Et c'est cela, précisément, qui agite la classe dominante en Chine.

(36). « Oui, mais la révolution numérique met les compétents en mesure de marginaliser le commun du peuple » (JMH). En réalité, j'analyse, d'une part, les dangers que les compétents font peser sur le commun du peuple, et d'autre part les circonstances

nouvelles qui peuvent peser en sens contraire. Il est toujours dans le « ou bien ou bien », là où il importe de faire apparaître l'existence simultanée de possibles contraires, en vue de savoir comment on pourrait tenter de faire advenir le meilleur des possibles (toujours « les possibles » !). En l'occurrence, soutenir contre l'hégémonie du pouvoir-capital celle du pouvoir-compétence, en cherchant simultanément à hégémoniser celui-ci.

(37). « On peut convenir que l'alliance entre capitalistes et compétents n'est pas naturelle, mais celle entre compétents et peuple ne l'est pas davantage. » (JMH). Voir tout le contexte de ce propos de JMH. En réalité, je tiens un tout autre discours, qui invite à des analyses plus « dialectiques », à partir d'un concept pivot qui n'est pas celui de l'alliance, mais celui d'une « lutte-alliance ». Chaque fois que j'évoque la tension et l'incertitude entre deux possibles, je suis accusé d'être en contradiction avec moi-même. Le plus fort de tabac viendra à la fin quand je me verrai reproché mon manque de dialectique.

(38). « Si le modèle métastructurel était pertinent, il devrait montrer en quoi on retrouve la distinction triangulaire dans les rapports Nord-Sud. » (JMH). On parvient ici au comble de l'absurdité : le concept de « duel triangulaire » s'applique à la *structure*, donc à l'État-nation ou à l'État-monde, mais nullement au *système* comme tel, au Système-monde. C'est là encore un couple conceptuel clé, qui ordonne toute mon analyse. L'exploitation, par contre, s'analyse aussi en termes de « système », en termes de *surdétermination* (dont le concept d'« impérialisme » a fourni, au temps de Lénine la première formulation théorique) entre le structurel et le systémique, mais, pour y parvenir, il faut avoir d'abord distingué chacun des deux termes, qui représentent deux modalités différentes de l'exploitation. C'est pourquoi j'ai tant de considération pour les théoriciens de la « dépendance », contrairement à ce que JMH laisse entendre.

(39). « Cela ne paraît pas être la position d'Ostrom. Il distingue d'ailleurs le 'commun immédiat' et le 'commun national' (282) » (JMH). Je ne distingue pas « d'ailleurs », je distingue *en conséquence*. Ce point

de mon exposé, qui porte sur le passage conceptuel de l'un à l'autre, particulièrement facile à comprendre, et, je pense, très éclairant.

(40). « On a là encore un aller-retour imprudent des registres positif au normatif-performatif. » (JMH). JMH veut sans doute dire, non pas « performatif », mais *prescriptif*. Il revient à plusieurs reprises sur le sujet. Le problème à cet égard c'est que je ne suis pas kantien, comme il semble l'être, opposant ainsi l'être et le devoir être. Je suis un disciple de Spinoza et de Hegel au sens matérialiste où l'était Marx, et comme le sont aujourd'hui beaucoup d'autres philosophes (Foucault par exemple). Je ne suis donc pas dans une rhétorique avec « accents spinozistes », comme il l'écrit. Je suis un matérialiste qui ne reconnaît le « devoir être » que pour autant qu'il se donne dans « l'être ». Mais il est clair que je ne peux pas expliquer cela ici, même si cela est très important dans la trajectoire de mon discours.

(41). « (...) selon lui 'du fait d'une profonde mutation technologique, notamment autour du numérique, les forces politiques du grand capital ont pu reprendre l'offensive' (JB, p. 274) et ainsi abaisser les espaces politiques nationaux. Sauf que la baisse de la rentabilité du capital à la fin de la décennie 1960, qui allait provoquer la réaction néolibérale, avait précédé de 20 ans la révolution numérique, chose que JB reconnaît par ailleurs » (JMH). En effet, et je confirme mon propos : la réaction néolibérale, dont Hayek déjà est le précurseur et Thatcher et Reagan sont les promoteurs, a commencé longtemps avant la révolution numérique, mais celle-ci lui a donné une impulsion brusque, durable et toujours croissante. Il s'agit là de l'irruption d'une nouvelle génération de forces productives, par où se manifeste la part de chaos, de l'inattendu, qui jalonne l'histoire. Cela ne fut nullement des « forces productives » le « moteur de l'Histoire » : notons plutôt qu'elles ont un pied dans le hasard, toute découverte étant le fruit de multiples causes sans lien entre elles toutes. Un épisode antérieur nous est fourni par l'irruption de la machine à vapeur, qui a fourni une semblable impulsion à un potentiel capitaliste déjà existant, notamment, comme le montre Brenner, dans l'agriculture anglaise, à quoi il faut ajouter l'implantation esclavagiste. Elle a multiplié les

possibilités d'innovation et par là de gains concurrentiels, entraînant l'essor de plus grandes entreprises aux dépens de celles qui n'ont pu suivre. Cela répond aussi à la question bizarrement posée plus loin par JMH : « la technique nous amènerait-elle au socialisme et au communisme comme l'électricité et les soviets dans l'URSS naissante ? ». Non : les techniques interviennent simplement comme des conditions de possibilité pour le déploiement de certaines logiques sociales, dont elles ne sont pas les matrices.

(42). « Mais que fait-il des expériences de conseils ouvriers ou autogestionnaires ? » (JMH). Certes, splendides expériences. Comparables en cela aux expériences des communes nord italiennes au XII^e siècle, qui inventèrent toutes les institutions républicaines modernes, lesquelles cependant ne purent entrer en scène dans la grande histoire qu'à partir de la révolution française. Il est clair que nous ne nous acheminons que de façon infiniment lente vers l'autogestion globale... Entre-temps, du côté de l'entreprise, le syndicalisme, dans laquelle sont engagés des centaines de millions de travailleurs à travers le monde, peut trouver inspiration dans les conseils ouvriers. Encore une fois, sortons du « ou bien ou bien ».

(43). « (...) un surprenant diagnostic final du "métamarxisme" : les responsables [des multiples dégâts] n'en sont pas les structures et les systèmes – puisque seuls des individus ont à 'répondre' – mais ceux qui monopolisent le pouvoir à la faveur de leur position structurelle et systémique et l'exercent avec tant de violence » (JMH). En effet je ne suis pas « holiste », comme JMH m' enjoignait plus haut de l'être, sans doute supposément au nom du marxisme. Je récusé cet impératif : il convient de penser ensemble l'individuel et collectif. C'est pourquoi je puis, en dépit de la flèche qui m'est envoyée sur ce point, je peux me référer à Talcott Parsons, dont le propos s'inscrit dans le registre non pas du rapport de classe, mais, par exemple, de l'inter-individualité marchande. Dans la perspective de JMH, je suis donc un individualiste méthodologique, qui se replierait sur une « somme de révolutions individuelles ». Chez lui, c'est toujours l'un ou l'autre. Précisément, l'approche métastructurelle, ce n'est pas la moindre

de ses ambitions, qui renvoie à la « parole » toujours recommencée dans le feu de la lutte des classes, fait en cela apparaître que les individus sont « responsables, » eux seuls pouvant « répondre » , autant qu'interpeller. Nous sommes là dans la part que la philosophie prend à la théorie.

(44). J'ai donc particulièrement apprécié les « conclusions » finales de JMH : « Il me semble que cet échafaudage souffre en plusieurs endroits de contradictions *logiques* qui peinent à rendre compte de la *dialectique* du réel. », s'agissant « d'un livre qui fait jaillir à chaque page des questions parfois embarrassantes mais toujours passionnantes. »

Je ne doute pas, pour ma part, que ce commentaire fourni poussera de nombreux lecteurs à chercher à savoir ce qu'il en est dans ce mystérieux bouquin.

III. Réponse à Pierre Khalfa

Je remercie Pierre Khalfa de sa lecture. Je tiens à préciser que j'apprécie hautement son travail d'intellectuel militant. Je suis en général tout prêt à souscrire à ses prises de position politiques. Mais nous sommes ici dans le préalable à la *pratique* : dans un livre de *théorie*. On ne passe pas aisément de l'une à l'autre.

Je voudrais d'abord indiquer qu'une bonne partie de son texte, notamment dans sa seconde moitié, est consacrée à rappeler les opinions d'une gauche marxiste ou marxisante, que je fais évidemment miennes. Je pense particulièrement aux considérations concernant la surdétermination des diverses luttes sociales et l'altermondialisme. En ce sens, on peut dire que nous sommes, en matière d'opinion, « d'accord sur l'essentiel ». Et je le remercie d'avoir bien mis en relief l'objet de mon livre : montrer que lutte écologique et lutte sociale sont rigoureusement une seule et même chose. J'aurais aimé lui dire le plaisir que j'ai eu à lire ces pages. Mais l'heure est à une tâche nettement moins gaie, qui est de répondre aux critiques qu'il me fait.

Car il ne s'agit pas ici seulement d' « échanges d'opinions ». Il s'agit de théorie, c'est-à-dire de la

production d'un savoir de type particulier. Et cela n'est pas seulement une question de « méthodologie », selon le terme employé par PK, c'est une question d'*épistémologie*, celle de savoir comment on fonde *en dernier ressort* de telles opinions. S'il s'ensuit beaucoup de conséquences, c'est parce que cela les inscrit dans un contexte théorique au sein duquel les opinions se trouvent mises sous surveillance, sous vigilance critique. Je me suis expliqué ci-dessus sur ce sujet dans la brève présentation de mon livre. Mais PK ne semble pas s'être particulièrement intéressé à ma construction théorique, qu'il n'aborde que de façon allusive, à travers quelques critiques et objections, à mes yeux nullement fondées, qu'il me faut considérer une à une. Comme celles-ci sont moins nombreuses et moins sévères que celles que m'adresse Jean-Marie Harribey, je serai plus bref dans ma réponse.

J'en viens donc à mes réponses aux objections, que je suivrai plus ou moins dans l'ordre où elles se présentent.

Sur le triptyque de la domination (ou de l'émancipation)

Je ne parle pas d'« équivalence » entre classe/nation/genre et classe/race/genre. Je tiens que la première formule est la plus théoriquement englobante et donc correcte, car les problèmes dits de « race » sont toujours, dans le temps long, des problèmes de domination de nation. En outre, le couple classe/nation répond au couple conceptuel qui articule tout l'ouvrage entre structure et système : structure (de classe) et système (de nation). Je tiens que le concept de structure est « épistémologiquement premier » par rapport à celui de système, mais cela ne veut pas dire qu'il soit concrètement plus important. On le perçoit quand la Russie envahit l'Ukraine. Encore faut-il pouvoir rendre compte théoriquement de l'événement. À mes yeux, on ne peut le faire qu'en considérant l'enchevêtrement pervers de l'État-monde de classe et d'un Système-monde inégal. Et ce ne sont pas là des concepts avancés au hasard. C'est pour le justifier que j'ai dû écrire tout ce livre.

Sur la théorie de l'exploitation. Et la théorie de la

valeur

PK m'attribue ici (je l'en remercie...) des idées qui sont en réalité celles de Marx, notamment ce concept *général* d'exploitation, qui vaut tout autant pour l'esclavagisme, le féodalisme et le capitalisme, mais aussi pour le rapport de genre et, tout autant, de nation (du fort au faible) : on est exploité si l'on travaille plus longtemps que le temps nécessaire à produire les biens que l'on consomme. C'est un concept général qui fait l'objet d'un *refoulement* de la part de tous ceux qui ne sont pas dans ce cas. Il faut cependant se garder d'en tirer des conclusions immédiates : il faut un long chemin pour aller de ces concepts généraux vers ces concepts « spéciaux », qui permettent d'aborder les choses concrètes. Marx, mon maître !, qui commence par proposer une somptueuse théorie de la valeur, nous montre ensuite à longueur de chapitres, que les marchandises ne s'échangent pas à leur valeur, mais à des prix qui en diffèrent du tout au tout, en raison même de la structure économique de la société moderne. Il faut savoir discerner ce que l'on peut attendre des concepts généraux pour l'éclairage de phénomènes concrets. Cela est une longue marche. Je tiens simplement, et par-dessus tout, que, contrairement à ce que PK me fait dire, la théorie marxienne de la valeur est essentielle à l'intelligence de notre société. Et cela parce qu'elle permet la théorie de la plus-value, sans laquelle on ne peut rien comprendre à la *logique* des capitalistes (car c'est de cela qu'il s'agit) ni aux contradictions qui s'ensuivent. Cela ne signifie pas que la théorie de la valeur suffise. Car elle concerne exclusivement des relations marchandes (et donc aussi marchandes capitalistes), mais il y a dans notre société des relations de production non marchandes, ou du moins qui ne se résolvent pas en termes de marché, notamment dans les services publics. Il faut, sur ce point, un supplément de théorie (je m'en explique un peu dans ma réponse à JMH).

Sur le concept de métastructure

PK m'impute un structuralisme dans lequel je ne peux pas me reconnaître. La « métastructure » est un concept qui vient de Marx urgent montre comment il devrait être élaboré de telle sorte, précisément, qu'il

nous épargne les méfaits du structuralisme. Il permet de comprendre que nous ne sommes pas enfermés dans une voie, parce qu'il y a toujours une possibilité d'alternative, qui est donnée dans la lutte moderne de classe, laquelle renvoie toujours à la primauté de la parole populaire en tant qu'elle ne peut pas ne pas déclarer : *there is an alternative*. Mais je ne peux pas expliquer cela en trois lignes. Il m'a fallu un livre de 300 pages.

Sur la dualité de la classe dominante. Quand j'avance que la classe dominante ne se réduit pas aux privilégiés de la propriété capitaliste, je sais que cela est bien dur à entendre pour des gens de culture marxiste, qui ne jurent que par le capital. Mais Foucault et Bourdieu, entre autres, ont appris à ceux qui ne le savaient pas qu'il existe une autre sorte de privilège de classe. Le premier le désigne comme « savoir-pouvoir », l'autre comme pouvoir de « compétence ». Ils en développent des conceptions à mes yeux plus ou moins inadéquates, mais très éclairantes sur le terrain de la sociologie, de l'économie, de culture et de la politique. Ce sont là des affaires de classe. Les deux perspectives interfèrent, le produire pour le profit et le produire pour produire relèvent de deux logiques différentes. Mais celle-ci n'est pas plus innocente. Le poids respectif de ces deux pouvoirs au sein de la classe dominante n'est pas le même selon les périodes. Il n'est pas le même en URSS ou en Chine, ni en France de 1950 à 2000.

Je ne dis pas que le pôle des compétents est « ballotté » entre l'alliance aux capitalistes et l'alliance au commun du peuple. Il fait bien partie globalement de la classe dominante. En réalité, la vieille culture marxiste résiste à en prendre la mesure, parce que cette culture est justement née d'alliances stratégiques circonstanciées diverses entre le commun du peuple et une part du monde des « compétents ». Cette culture n'est pas sans mérite, mais elle sous-estime toujours le poids que peut exercer sur elle cette « fraction compétente ». C'est là la vérité de l'anarchisme. C'est pourquoi la voie que je propose est clairement anarcho-marxiste.

Sur l'État-monde

L'argumentation selon laquelle la libre circulation mondiale des capitaux n'implique pas une forme d'étatisme mondiale me semble fallacieuse, car elle revient à supposer les rapports marchands comme s'imposant naturellement tant qu'il n'y a pas de contraintes en un autre sens. C'est la grande illusion libérale. Cette liberté de circulation mondiale qui existait au XIX^e siècle était déjà un élément d'étatisme mondiale, qui était annonciateur d'avenir, mais ne jouait encore un rôle minime au regard de la masse des valeurs d'usage produite par le travail de l'ensemble des humains, qui est encore faiblement impliqué dans des rapports de marché et encore moins dans des rapports capitalistes, même si l'impérialisme domine déjà en arrière-plan. Elle est aujourd'hui la marque de la puissance d'une classe capitaliste mondiale. Mais ce phénomène « structurel » se trouve lui-même enchevêtré dans la relation « systémique », du Système-monde, qui permet d'observer des contre-tendances de toute sorte. Ce que remarque aussi PK (mais il a dû se tromper sur un point : à mes yeux, Google ne préfigure nullement une société mondiale post-capitaliste).

Il ne me semble pas possible de mettre ce concept d'État monde en balance avec celui de « souveraineté ». La souveraineté est inhérente à l'État-nation, comme le note aussi PK. Si l'on se réfère à Jean Bodin, comme il le fait, il s'agit moins de l'identité du monarque, que celle d'une nation sur un territoire (On notera que le président Xi Jinping, qui se revendique de Jean Bodin, insiste significativement sur ce point, j'y reviendrai dans un autre livre). Si l'on pense en termes de structure de classe et d'État, la présence de classes à l'échelle mondiale signale l'existence d'une étatisme mondiale aujourd'hui émergente. Je m'en explique dans le livre à travers l'analyse des institutions économiques et politiques mondiales. Bien sûr, toutes ces choses sont à comprendre avec les modulations que souligne PK sur la fragilité des États et des sentiments nationaux.

Sur une classe ouvrière mondiale ?

PK en vient à la question de la relation entre les classes populaires nationales et une éventuelle classe populaire mondiale. Mais il me prête une réponse qui n'est pas du tout la mienne. Je ne suis

pas dans une problématique de classe populaire mondiale « en soi » et « pour soi ». Cette idée n'est pas aberrante. Elle se relie à la « question de l'organisation », comme on disait au temps de Lénine et Rosa Luxemburg. Mon approche de la question de la relation entre la classe populaire nationale et la classe populaire mondiale est d'une autre nature. Elle concerne ce fait que l'État-monde n'est pas simplement une entité *au-dessus* des États-nations. L'échelle nationale et l'échelle mondiale sont dans un rapport d'immanence, et non seulement de hiérarchie. C'est dans la mesure où les divers États-nations se donnent l'ordre néolibéral comme loi suprême que se constitue un ordre libéral mondial. Chaque lutte populaire nationale en sens contraire constitue une action qui donne de la force à une influence populaire mondiale, concrètement en renforçant l'esprit des institutions qui se rattachent à l'ONU. Évidemment, on peut constater la modestie des résultats.

Par ailleurs, au-delà même des luttes qui peuvent être menées, il est une tendance historique qui va s'accéléralant et qui modifie les conditions dans lesquelles « les hommes font l'histoire ». La mondialité des périls, illustrée entre autres par la pandémie, fait naître peu à peu une conscience de notre mondialité commune. Et elle est de nature à

modifier les relations entre le commun du peuple et le savoir écologique, qu'il parvient peu à peu à s'approprier, bien au-delà de la soi-disant « compétence ». Et cela modifie insensiblement le rapport des forces au sein de la structure de classe mondiale.

Objections sur l'histoire

L'histoire est donc omniprésente dans ce livre, contrairement à ce qu'écrit PK. Ce n'est cependant pas un livre d'histoire. S'il fait référence à l'histoire, ce n'est pas pour « illustrer » les concepts, mais pour les *éprouver* dans l'interprétation et l'explication des processus historiques, notamment des « événements » révolutionnaires où l'on voit le cours de l'histoire « bifurquer ». Je ne sais pas si « les hommes font l'histoire », comme l'écrit PK, car cela me semble un propos du même niveau que celui selon lequel « les hommes détruisent la nature ». Ces concepts généraux ne nous apprennent pas grand-chose. Lénine, que PK cite volontiers, disait, dans la lignée épistémologique de Marx, que, pour l'étude des choses concrètes, il faut des concepts spéciaux, particuliers. Que l'on ne peut cependant produire qu'à partir de concepts plus généraux. Quels sont les caractères *particuliers* de notre temps ? C'est cette question que travaille ce livre.

Recension du livre d'Attac « Macron : On fait le bilan »

jeudi 14 avril 2022, par [Gilles Rotillon](#)

Voilà un petit livre [1] qui devrait être lu par le plus grand nombre en cette période pré-électorale, où les sondages montrent la difficulté des électeurs à choisir entre les différents candidats et où l'abstention semble une nouvelle fois devoir battre des records. La plupart n'ont que des programmes qu'il est toujours difficile de prendre pour argent comptant, l'histoire montrant qu'ils ne sont que très rarement mis en œuvre une fois l'élection gagnée, ce qui rend largement vain leur examen détaillé.

Pour ceux-là, il vaut sans doute mieux n'en regarder que les grandes lignes directrices, comme leurs positions sur la gestion future de la dette (remboursement obligé par l'austérité ou changement des règles institutionnelles des traités), ou sur les services publics (réduction drastique des fonctionnaires ou non), pour ne prendre que ces deux exemples.

En revanche, pour le candidat qui souhaiterait viser un second mandat, l'examen des politiques qu'il a effectivement suivies ne se situe pas dans le champ imprévisible de l'avenir, fut-il proche, mais dans les réalisations observables qu'il a initiées. Et si, paradoxalement, Emmanuel Macron ne s'est pas encore officiellement déclaré candidat, personne ne doute qu'il le fera, ce qui justifie largement le travail réalisé par Attac avec ce petit livre, dont le titre explicite justement cet objectif de faire le bilan de ses cinq années de présidence,

Il s'agit donc d'une action politique par laquelle Attac entend fournir au public des repères factuels pour évaluer l'action de Macron au pouvoir, et se faire une idée assez précise de ce qu'il ferait s'il était réélu. Pour ce faire, la forme choisie est volontairement celle d'un patchwork, composé de 23 thèmes, (éducation, pauvreté, santé, retraites, fiscalité, climat, immigration, ... pour n'en citer que quelques-uns), Chaque thème est traité en quelques pages et suit le même mode de présentation : un dessin d'Allan Barte, à la fois drôle et synthétisant l'essentiel du thème, suivi d'une citation de Macron et de quelques points présentés comme « les temps forts du quinquennat de Macron » et qui sont

développés dans les pages suivantes.

Cette forme « légère » a plusieurs avantages pour toucher un large public, D'abord, en feuilletant le livre à l'étalage d'une librairie, on voit immédiatement que l'on n'est pas devant un essai dense qui pourrait rebuter le plus grand nombre. Les 206 pages du livre et les illustrations le montrent également, ce n'est pas un pavé universitaire réservé à un lectorat étroit. Ensuite, la lecture n'a pas besoin de se faire dans la continuité de la première à la dernière page. Chacun peut commencer par les thèmes qui l'intéressent le plus, voir même s'en suffire pour juger du bilan dont la conclusion, elle aussi volontairement courte, résume l'essentiel : « Faire ce bilan c'est en dresser le dépôt » ce que souligne aussi la quatrième de couverture indiquant qu'Attac « passe en revue les différentes facettes de ce quinquennat calamiteux ».

Dès lors, la recension d'un tel livre ne peut constituer un résumé de chaque thème, eux-mêmes déjà réduits à l'essentiel, lui-même étant explicité par le quinquennat qualifié de calamiteux, le dépôt de bilan sus-mentionné et la couverture du livre qui nous montre un Macron armé d'une masse et posant fièrement sur un tas de gravats sur lesquels on peut lire, « santé », « climat », « éducation », « justice », « fiscalité » et « emploi », avec en arrière-plan un pan d'immeuble en ruine.

Mais la question que pourrait se poser un lecteur sans parti pris *a priori*, c'est de se demander si les auteurs et auteures de ce livre (au nombre de 30), n'ont pas été excessivement injustes, en jugeant de manière systématiquement négative l'ensemble des réalisations du quinquennat. Lecteur dont on peut

d'ailleurs se demander s'il peut seulement exister, tant la présidence de Macron a été construite autour de sa personne, jupiterianisée à l'excès et constellée de « petites phrases » arrogantes ou méprisantes selon les circonstances qui rendent bien difficile une position neutre. Mais le bon sens populaire estime le plus souvent qu'un verre est rarement soit plein soit vide et, dès lors, qu'il est en général arbitraire de ne voir que sa partie vide (ou pleine si on est « En marche ») pour juger honnêtement de ce qu'il en est.

Bien sûr, le « bon sens populaire » est le plus souvent une invention pour justifier des idées fausses et défendre des intérêts qui ne sont pas ceux du peuple (comme, par exemple, cette assimilation de la gestion de l'État à celle d'un bon père de famille dont « tout le monde » sait bien qu'il doit équilibrer son budget). Et c'est la force de ce livre de ne pas s'appuyer sur ce type d'affirmations « bien connues », mais sur des faits difficilement contestables comme le « ruissellement vers le haut » qui a conduit à l'accroissement des inégalités de richesses entre les détenteurs d'actifs financiers et ceux qui n'étaient « que » salariés avec la suppression de l'ISF et la création du prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus financiers, suivi de la diminution des impôts sur les sociétés (IS et CVAE) ou la réforme de l'assurance chômage qui a conduit à une baisse des allocations. En fait, dans aucun des 23 thèmes abordés dans le livre n'existent des procès d'intentions ou des sous-entendus invérifiables. Seulement un bilan effectivement calamiteux.

Bien au contraire, on aurait encore pu davantage charger la barque macronienne. Par exemple en traitant la question de la biodiversité qui aurait pu être abordée frontalement dans le thème de l'agriculture. On peut aussi mentionner les transports ou le logement avec la régression du nombre de logements sociaux, Ou encore la politique sportive qui privilégie le sport spectacle et le sport professionnel par rapport au sport amateur. De même, la réforme de la fonction publique avec la réduction toujours recherchée du nombre de fonctionnaires et leur remplacement par des contractuels sans statuts et ses conséquences désastreuses sur la qualité des services rendus au public aurait mérité un thème de plus, que la dernière

annonce présidentielle sur la suppression du Capes et la fin de l'emploi à vie pour les enseignants rend encore plus pressant.

Le bilan serait également bien plus lourd si la crise sanitaire n'avait pas retardé la réforme de l'assurance chômage (toutefois mise en œuvre en octobre 2021) et repoussé à la prochaine législature celle des retraites.

Rassurons donc notre lecteur imaginaire, ce livre, hélas, ne noircit pas le tableau d'un quinquennat réellement calamiteux. On peut d'ailleurs s'en rendre compte en lisant d'autres exercices du même ordre, comme le numéro 414 de janvier 2022 d'*Alternatives Économiques* qui propose aussi un dossier intitulé « Macron, le bilan », déclinant vingt thèmes pour la plupart identiques à ceux de ce livre et dont le titre de présentation générale, intitulé *Le président de l'injustice*, indique bien la même tonalité d'ensemble.

On peut aussi en juger avec les dernières initiatives prises par Macron depuis la parution de ce livre. Que ce soit l'annonce de la suppression du Capes et de l'emploi à vie des enseignants déjà mentionnée (mais dont l'énormité mérite bien une répétition), la nomination d'un philosophe catholique de l'enseignement privé à la direction des programmes scolaires, la mise en place d'une commission *ad-hoc* sur l'enseignement des mathématiques après le tollé de l'ensemble de la communauté mathématique (des enseignants de collège aux chercheurs les plus renommés) sur les conséquences de la réforme Blanquer du baccalauréat qui induit l'arrêt de l'étude des mathématiques dès la première par de nombreux élèves. Ce qui, d'une part, risque de conduire à une pénurie d'ingénieurs (en particulier des femmes qui sont plus nombreuses à arrêter que les garçons, ce qui aura aussi des effets sur l'égalité des genres, déjà loin d'être réalisée) et, d'autre part, sur l'aisance des futures professeuses des écoles, en majorité des femmes, à enseigner cette matière qu'elles auront abandonné trop tôt. On peut aussi citer la nomination de Natacha Valla à la présidence du Conseil national de la productivité, organisme rattaché à France Stratégie. Grande spécialiste du conflit d'intérêts occupant simultanément des positions publiques et privées qui ne sont pas sans liens, elle vient aussi

d'être nommée « senior advisor » par la banque Lazard pouvant ainsi conseiller la banque et les gouvernements clients de la banque et le gouvernement français, notamment sur sa politique de privatisation. On aurait tort de ne pas s'inquiéter de ces derniers développements en les jugeant anecdotiques. Ils sont au contraire représentatifs d'une orientation qui fait du président l'arbitre de toutes les décisions, comme il en a donné l'exemple caricatural lors de la pandémie avec sa présidence du conseil scientifique. Dans ce cadre, Blanquer, jamais en manque d'une flatterie, l'avait qualifié d'expert épidémiologique justifiant de sa capacité à dire ce qu'il fallait faire sur le plan sanitaire.

Dans la politique macroniste, il y a la croyance sans limite à la méritocratie, évidemment innée, qui justifierait qu'on accepte sans broncher (et même en le remerciant) les décisions d'un président si visiblement exceptionnel. C'est ce qui explique le passage en force sans états d'âme de ce qu'il sait être juste et dont les thèmes examinés dans le livre montrent l'imposture.

Mais il y a plus que le (dépôt de) bilan que présente ce livre. Car en le lisant, on prend conscience que sur chacun des thèmes choisis, les décisions qui ont été prises ne sont que l'application d'un programme qui était annoncé. Ce qui a été fait était voulu, de la « start-up nation » donnant la priorité à une politique de l'offre ultra favorables aux (grandes) entreprises, (thèmes 8, 11, 12, 14) à la « restructuration » (euphémisme pour destruction) des services publics, (thèmes 1, 2, 3, 5, 7), en passant par la casse de la protection sociale (thèmes 6, 8, 9, 10) ou la dérive autoritaire typique du néolibéralisme (thèmes 19, 20, 21, 22, 23). Paradoxalement, Macron est un président qui a suivi le programme qu'il annonçait et on peut le croire quand il nous dit qu'il continuera sur la même voie, notamment en remettant sur le tapis une réforme des retraites que la crise sanitaire a reportée, en poursuivant les privatisations, (ventes reportées d'Engie et d'Aéroports de Paris) ou en revenant à une politique d'austérité « justifiée » par l'importance de la dette publique, (elle-même largement aidée par les réductions successives des recettes fiscales qui « organisent » son insoutenabilité) et annoncée par le programme de

stabilité budgétaire que le gouvernement a présenté à la Commission européenne et qui prévoit une baisse du taux de l'endettement public dès 2025.

Contrairement aux autres candidats qui n'ont qu'un programme dont personne ne peut dire s'il sera mis en œuvre, « l'avantage » d'Emmanuel Macron c'est qu'on peut lui faire confiance pour continuer sa politique catastrophique. Et s'il n'en fallait qu'une illustration, il suffirait de citer la poursuite de la politique de fermetures des lits à l'hôpital malgré la crise sanitaire toujours en cours. Politique d'ailleurs « facilitée » par les démissions du personnel hospitalier qui ne peuvent plus avoir les conditions minimales pour faire correctement leur travail, résultat d'au moins vingt ans d'une politique de santé que Macron n'a fait que poursuivre et intensifier, en particulier en restant sourd aux revendications des infirmières en 2019 avant la pandémie. C'est toujours la même orientation qui est suivie, qui commence par la réduction des moyens des services publics, organisant leurs difficultés de fonctionnement qui servent alors de justification aux réformes dites structurelles pérennisant l'absence de moyens et justifiant l'appel au privé supposé par nature plus efficace.

Bien sûr, on pourrait reprocher à ce petit livre ce qui est au contraire sa force, à savoir son format réduit, au motif qu'il est trop schématique en niant systématiquement qu'il puisse y avoir la moindre réalisation à mettre au crédit d'Emmanuel Macron. On a tenté ci-dessus de répondre à ce reproche de ne voir toujours que le verre à moitié vide en notant que les faits qui sont rapportés vont tous dans ce sens et qu'il est donc « objectif » de juger finalement le verre complètement vide. Mais sans doute cette réponse est-elle insuffisante. Il y a aussi nécessairement d'autres faits qui doivent pouvoir être mis au crédit de Macron (par exemple le dédoublement des classes de CP en zone d'éducation prioritaire, d'ailleurs notée dans le thème 1 ou le « reste à charge zéro » pour les prothèses dentaires ou auditives). Mais le problème avec cette approche « neutre » qui tenterait un bilan « équilibré » des bénéfices et des dommages engendrés par la politique macronienne, c'est que si les dommages s'imposent massivement à qui veut simplement regarder, il faut prendre une loupe pour

en extraire des bénéfices substantiels et durables. C'est ainsi que la mesure de dédoublement des CP perd vite de son avantage l'année suivante ou le dédoublement est abandonné, l'enseignant retrouvant alors des effectifs ingérables, Quant au reste à charge zéro il n'est applicable que pour les prothèses les moins chères, instituant de fait une médecine à deux vitesses, les couronnes métalliques pour les pauvres et les implants céramiques pour les riches. Et chaque chômeur peut voir ses allocations baisser suite à la réforme mise en œuvre, tout comme le licencié économique sans raisons valables peut voir le plafond qui est imposé par la loi travail à ses indemnités.

Mais peut-être aurait-il été judicieux de terminer ce livre en proposant des prolongements pour ceux qui souhaiteraient approfondir tel ou tel aspect des points abordés. On a déjà cité plus haut le numéro 414 de janvier 2022 d'*Alternatives Économiques* qui fait le même exercice synthétique que celui que nous propose Attac (et pourrait donc se voir reprocher le même « schématisation »), mais il faut aussi mentionner le livre de Guillaume Duval, *L'impasse, Comment Macron nous mène dans le mur* (Les Liens qui libèrent, 2021) dont le titre résume parfaitement l'intention et qui vient approfondir certains des thèmes examinés ici, Ou encore, beaucoup plus développé sur les services publics et leur destruction, le livre de Julie Gervais, Claire Lemercier et Willy Pelletier, *La valeur des services publics*, (La Découverte, 2021), ou celui d'Hélène Tordjman, *La croissance verte contre la nature*, (La Découverte, 2021), qui ouvre également des pistes sur ce que pourrait être une agriculture durable. On y ajouterait volontiers la bande dessinée de David Chauvel et Malo Kerfriden, *Res publica : cinq ans de résistance (2017-2021)* qui dresse aussi un bilan au scalpel de la Macronie. Un autre prolongement aurait été utile concernant le contexte général de crise dans lequel

sont prises les décisions politiques aujourd'hui. Car, comme le souligne la conclusion de ce livre, au-delà du dépôt de bilan, « il y a peut-être plus grave encore, Le président Macron et ses gouvernements n'ont jamais pris en compte la nature profonde de la crise que traverse le monde, l'Europe et la France : une crise systémique qui provient de l'impasse de la marchandisation généralisée des activités humaines, des connaissances, du travail, des biens naturels et des ressources monétaires permettant de financer les investissements d'avenir. »

D'où l'intérêt de donner au lecteur des pistes d'approfondissement sur cette crise systémique, comme le livre de Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus* (Dunod, 2021), pour ne donner qu'un exemple.

En conclusion, non seulement on doit conseiller la lecture de ce livre, mais on doit aussi conseiller à ceux qui l'ont lu de le faire lire à leur tour si l'on souhaite peser sur le vote aux prochaines présidentielles. Bien sûr, on a beau être convaincu de l'échec de la politique macronienne et de l'annonce de sa poursuite en cas de réélection la lecture du livre n'est pas nécessairement suffisante, pour ne pas voter pour lui. Il n'en reste pas moins que ce livre est un geste politique qui prend clairement position contre Emmanuel Macron et sa politique et qu'on voit mal qu'il puisse exister un lecteur de bonne foi terminer sa lecture en reconnaissant le bien-fondé des critiques exposées et aller glisser un bulletin Macron dans l'urne. Par contre-coup le livre n'en rend que plus dramatique l'absence d'union des opposants de gauche qui pourraient y trouver des arguments solides pour proposer enfin une alternative à la poursuite mortifère d'un capitalisme en crise et à bout de souffle, plutôt que de chercher à se différencier sur des têtes d'épingles avec la certitude d'une élimination au premier tour.

Notes

[1] Attac, *Macron : On fait le bilan*, Les Liens qui libèrent, 2022.

Recension de Résistances africaines à la domination néo-coloniale

jeudi 14 avril 2022, par [Claude Serfati](#)

L'Afrique regorge de ressources naturelles et dispose de capacités humaines exceptionnelles. Elle cumule pourtant les tragédies alimentaires, sanitaires, environnementales et demeure le continent sur lequel prospèrent les guerres sans fin et les régimes autocratiques souvent installés et toujours soutenus par les anciennes puissances coloniales. Depuis les années 1990, les économistes de la Banque mondiale imputent le sort des Africains à des défaillances internes qu'ils qualifient de « mauvaise gouvernance ». En somme, les pays du Continent n'ont pas su prendre le « virage » de la mondialisation et ne peuvent donc en récolter tous les bénéfices.

N'est-ce pas la même idée que N. Sarkozy développait dans une langue qui sentait l'héritage colonial de la France lorsqu'il déclarait en juillet 2007 à Dakar que « *Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire* » ? N'est-ce pas dans le même esprit-des-lumières-qui-a-apporté-le-progrès-aux-peuples-africains qu'Emmanuel Macron s'est récemment demandé devant des petits-enfants d'Algériens : « Est-ce qu'il y avait une nation algérienne avant la colonisation française ? »

Résistances africaines à la domination néocoloniale [1], qui regroupe les contributions de douze auteurs, récuse, comme son titre l'indique, cette vision culpabilisatrice pour les Africains. Ses auteurs, originaires d'Afrique de l'Ouest et de France [2], placent au contraire les relations asymétriques entre l'Afrique et le monde au cœur de leur analyse de la situation actuelle des peuples africains. Car l'espace mondial constitue une totalité structurée par des rapports de domination économiques, géopolitiques et culturels qui se perpétuent tout en s'adaptant. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'ouvrage, et notamment l'introduction de Martine Boudet, insiste sur le rôle de la France, qui demeure encore, en particulier dans la région sahélo-saharienne, un pilier de la défense de cet ordre. La France est avec les États-Unis le seul pays occidental dont le positionnement international soit à ce point fondé sur l'interaction entre ses intérêts

économiques et militaro-stratégiques. Dans la suite incessante des interventions militaires depuis l'indépendance, la décision de François Hollande d'intervenir au Mali (janvier 2013) confirma cette réalité. Dans la préface, Aminata Traoré, ancienne ministre malienne de la Culture et du Tourisme rappelle que selon Laurent Bigot, sous-directeur Afrique de l'Ouest au ministère des Affaires étrangères (2008-2013), les autorités maliennes étaient plutôt réticentes à cette intervention, en réalité déjà soigneusement préparée sous la présidence Sarkozy par la haute hiérarchie militaire. L'existence du franc CFA est, comme le rappelle Kako Nubukpo, ancien ministre de la Prospective au Togo, un puissant vecteur d'accumulation de richesses hors de l'Afrique et provoque une forte extraversion des pays africains francophones. La transformation du franc CFA en ECO, annoncée en 2019 par Emmanuel Macron et le président du Sénégal Alassane Ouattara, dénoncée dans une déclaration d'intellectuels africains dont Ndongo Samba Sylla (publiée sur le site *Médiapart* et reproduite dans l'ouvrage) ne brisera pas le lien de subordination des pays membres de la zone monétaire à l'ancienne puissance coloniale. Le maintien de cette subordination passe par la complicité d'élites gouvernementales et privées avec l'ancienne puissance coloniale.

L'ouvrage ne limite pas son analyse à la relation franco-africaine. Les thèmes abordés concernent les

relations de l'ensemble du continent avec les pays dominants et leurs grands groupes financiers et industriels. Ainsi la responsabilité du pillage des ressources lors des conflits armés et celle conjointe des grandes puissances et des gouvernements et élites africains sont abordées.

Les accords économiques font l'objet de plusieurs chapitres. Ils constituent une « continuation de la colonisation par d'autres moyens » (Saïd Bouamama). L'Union européenne, dont plusieurs pays ont été les pièces maîtresses de l'impérialisme de la fin du dix-neuvième siècle, multiplie les accords de partenariat économiques (APE). Leurs clauses, qui sont contraignantes pour les pays africains, permettent aux groupes européens d'exporter des milliards d'euros de produits céréaliers. Le caractère asymétrique des relations avec les pays de l'UE transparait dans la question des subventions. Interdites aux pays africains, elles persistent au sein des pays de l'UE. Au point que la Commission européenne a refusé de publier plusieurs études qu'elle avait elle-même commanditées tant les conclusions étaient néfastes pour les pays africains (Jacques Berthelot). L'engrenage infernal qui se met en place va de l'imposition de politiques de prédation des ressources aux mouvements migratoires dont une petite partie arrivée en Europe est immédiatement confrontée aux politiques xénophobes et sécuritaires mises en place par les États membres de l'UE. En même temps, les politiques « d'immigration choisie » chères à Nicolas Sarkozy arrachent ses cerveaux à l'Afrique (Esmathe Gandhi).

Les onze chapitres formulent également des propositions alternatives aux politiques imposées par les pays développés et relayées par les gouvernements corrompus. La question de la dette

illégitime est centrale et des propositions sont formulées pour aller au-delà des effets d'annonce périodiques faites par les pays développés sur un moratoire, une suspension, etc. de la dette (CADTM d'Afrique-Attac Burkina-Faso). Comme pour les guerres menées sur le continent, la dette des peuples africains est également l'affaire des peuples des pays développés par devoir de solidarité mais aussi parce que ce sont les mêmes groupes financiers auxquels ils sont confrontés dans leurs pays (Marie-Claude Murail).

En Afrique, la résistance prend son essor sur plusieurs terrains économiques, sociaux, la défense des droits et libertés, les actions anti-guerres. Le « Balai citoyen » au Burkina Faso, « Y' en a marre » au Sénégal, « Filimbi » et « La Lucha » au Congo-Kinshasa sont quelques exemples de ces mouvements sociaux qui ne se contentent pas de résister, mais abordent les questions de santé publique, les communs, le *buen vivir*, la souveraineté alimentaire, etc. En un mot, qui cherchent à construire les éléments d'un nouveau monde dans le vieux monde (Gus Massiah).

Un livre très utile et paru dans le contexte de deux rassemblements en France. Le colloque intitulé « [Pour l'annulation des sommets France Afrique](#) » s'est tenu à Montpellier-Grabels le 2 octobre 2021. Il avait pour mots d'ordre conjoints : annulation de la dette et retrait des troupes françaises. Un autre rassemblement, Le [contre-sommet Afrique France](#), eut lieu le 8 octobre 2021 à l'appel d'un collectif d'associations (dont Attac), de syndicats et de partis politiques. Il se déroula à Montpellier également, puisque c'est là qu'Emmanuel Macron avait sélectionné des jeunes Français et Africains pour convoquer un sommet « radicalement nouveau » selon son service de communication.

Notes

[1] Martine Boudet (dir), [Résistances africaines à la domination néocoloniale](#) (Le Croquant, 2021). Publication avec le soutien des organisations et réseaux suivants : Association pour la défense des droits à l'eau et à

l'assainissement/Addea (Sénégal), Attac Burkina, Attac Togo, CADTM Afrique, CEDETIM, Forum pour un autre Mali, FUIQP/Front uni de l'immigration et des quartiers populaires, Plate-Forme panafricaine, réseau SOL.

[2] Jacques Berthelot, Saïd Bouamama, Martine Boudet, Thierry Brugvin, Esmathe Gandi, Claude Layalle, Gus Massiah, Marie-Paule Murail, Kako Nubukpo, Ndongo Samba Sylla, Aminata Traoré.

Le radeau de la Méduse ou le naufrage du vieux monde

jeudi 14 avril 2022, par [Daniel Rome](#), [Jean Noviel](#)

Les connivences du pouvoir politique et financier aux affaires du vieux monde témoignent chaque jour de leur mépris pour les populations et la démocratie. Partout, la nostalgie impérialiste de la domination s'impose comme sauvetage de la mondialisation sauvage. Ne laissons pas le saccage et la peur nous plonger en eaux troubles et relisons plutôt « Le radeau de la Méduse » du génial Géricault.

Voilà un tableau si connu de la peinture d'histoire et de l'époque romantique que les rouages de sa propre origine en ont été oubliés dans le contexte néo-impérialiste et géopolitique de l'époque. C'est l'histoire vraie pourtant d'une macabre odyssee qui, deux cents ans plus tard, résonne lourdement aux oreilles averties de notre monde tempétueux. Nous sommes en 1817 lorsque le jeune et ambitieux Théodore Géricault (1791-1824), venant d'une famille bourgeoise de tradition monarchique, se lance en quête d'un sujet capable de faire mouche au Salon de Paris qui a retrouvé la noblesse de ses Académies, peinture d'histoire en tête. Les échos d'une affaire très médiatisée alimentent la rumeur et lui font découvrir l'histoire de ce terrible drame dont l'intitulé mythologique – « La Méduse » – gronde dans les esprits éclairés, alimente les débats enivrés et souffle sur les braises de la presse à scandale. Saisi par la fascination exercée de ce très controversé « fait divers », le jeune peintre n'hésite pas et se jeter corps et âme, dix-huit mois durant, dans une entreprise picturale fantastique qui fera l'effet d'une bombe tant politique qu'esthétique, et révélera son génie flamboyant !



Le radeau de la Méduse (scène de naufrage) ©
Théodore Géricault 1819 [1]

Le naufrage des manœuvres du pouvoir

À la suite de la chute de l'empire napoléonien se pose rapidement en France la question de sa puissance coloniale tombée sous la domination des Anglais. Le gourmand et avide Louis XVIII, frère de Louis XVI, fraîchement revenu de son exil, entend bien redorer les blasons de la couronne des Bourbons, notamment par diverses expéditions visant à reprendre les comptoirs commerciaux restitués par le traité de Paris en 1815. C'est dans ce contexte que la frégate Méduse appareille de l'île d'Aix, le 17 juin 1816, en direction de l'Afrique de l'Ouest pour relancer la conquête coloniale à partir du port sénégalais de Saint-Louis. Elle mène une flottille formée de trois autres navires : Le Loire, l'Argus et l'Écho et emporte à son bord une foule éclectique d'environ 400 hommes et femmes, fonctionnaires, civils, explorateurs, écrivains, militaires et futurs gouverneurs, pour les conduire vers l'horizon d'une vie nouvelle. La Méduse est sous la main d'un incompetent capitaine issu de l'aristocratie, du nom de Hugues Duroy de Chaumareys, qui n'a plus navigué depuis vingt ans mais qui est un ami du pouvoir et un cousin du Roi. Voulant gagner de vitesse les autres navires du convoi, le capitaine Duroy accumule les erreurs de jugement, les écarts de trajectoires et les imprécisions de cap au point de finalement confondre, après plusieurs jours de mer, un passage vers l'embouchure du fleuve Sénégal et les hauts fonds d'Arguin, plus au nord, tant redoutés des marins. Incapable d'entendre les doutes émis par ses

sous-officiers, le capitaine s'entête vent arrière vers le désastre annoncé. Le 2 juillet au matin, l'échouage devient inévitable, la coque du navire touche le fond et une voie d'eau met rapidement le *Méduse* en péril. Le 5 suivant, cédant à la panique d'une tempête, le capitaine décide d'évacuer le navire et fait charger les six chaloupes de vivres et du bon personnel de son administration désigné par une liste d'appel, tandis que le reliquat des marins et des soldats termine d'embarquer sur un immense radeau, appelé la Machine, initialement construit pour alléger la *Méduse* et tenter de la remettre à flot. La mer mauvaise et la surcharge des hommes entassés sur l'esquif rendent bien vite le remorquage impossible par les canots de tête. Les amarres sont accidentellement perdues, ou délibérément rompues – l'enquête ne le dira jamais – et le radeau se trouve alors lâché en mer, en pleine dérive, abandonné à 80 kilomètres des côtes de la Mauritanie. Pendant treize jours de tempête et de dérive, la folie va conduire les plus fous à d'atroces scènes de violence et d'assassinats volontaires, tandis que les autres mourront d'épuisement, de suicide ou de déshydratation. Partis à 149, dont 1 femme, ils ne sont plus que 15 quand l'*Argus*, reparti en mer, les retrouve le 17 juillet.

À leur retour en France, le témoignage de cinq des survivants de la Machine fait grand bruit et le choc médiatique de l'affaire révélée dans la presse libérale déclenche une onde choc dans le gouvernement de la Restauration déjà fragilisé par les divergences politiques. Les libéraux s'emparent de ce moment délétère pour dénoncer les connivences du pouvoir avec des hommes inconséquents et inaptes placés aux plus hautes fonctions de l'État. Quelques ministres royalistes sont poussés à la démission pour tenter d'étouffer l'affaire et la dégradation militaire du capitaine Duroy de Chaumareys sonne le glas supposé de la bavure. Mais quelques mois plus tard, ce qui n'aurait dû être qu'un naufrage parmi d'autres devient, par la force de l'art d'un jeune peintre moderne, l'objet de la dénonciation des abus du pouvoir et de sa corruption. Salué et décrié par une critique elle aussi indignée et profondément divisée, qui s'enflamme ou fait mine de ne rien y comprendre, le tableau de Géricault devient le miroir de son temps

et d'une génération nourrie d'espoirs révolutionnaires qui entend dénoncer la face cachée d'un régime archaïque, patriarcale et esclavagiste, qui chavire et qui sombre, menant à la dérive tout un peuple avec lui. Jamais la maléfique gorgone n'avait si bien porté son nom et Louis XVIII feindra lui-même l'esquive à l'inauguration du Salon de 1819, par cette mordante réplique : « Monsieur, vous venez de faire là un naufrage qui n'en est pas un pour vous ! » Et Jules Michelet d'ajouter, deux décennies plus tard, dans son discours au Collège de France : « quand Géricault a peint son naufrage c'est la France elle-même, c'est notre société tout entière qu'il embarque sur ce radeau de la *Méduse*. Image si cruellement vraie que l'original refusa de se reconnaître [2] ». (Le discours de Jules Michelet intervient 20 ans après le drame. L'historien présente le tableau comme le miroir de la Restauration et d'une société (l'originale de l'époque) qui refusa de se reconnaître dans cette image.)

Une immersion totale dans l'odyssée macabre

C'est à la scène du sauvetage et de la vérité en marche que Géricault décide de consacrer son œuvre dans une immense composition de 35 mètres carrés, qui sonne comme une invitation immersive à prendre part au drame de cette vibrante humanité. Aucune figure héroïque du passé ne vient ici faire la leçon stoïcienne ou morale du vécu et de l'histoire. Ce sont des victimes écorchées et criantes de douleur qui s'étalent sans fard, dans une sincérité frappante. Et en ce sens, Géricault rompt clairement avec le style classique de la Révolution pour aborder frontalement son temps, tel un reporter avant l'heure.

La composition se distingue par une division horizontale en trois parties égales : le radeau, l'océan et le ciel, comme pour scinder la narration en trois temps différents : l'abandon et la mort sans issue, l'espoir des derniers survivants et le bateau salvateur qui vient à l'horizon. La mer, qui submerge à elle seule les deux tiers du tableau, et engendre une puissante sensation de tension dans le drame qui se déroule sous nos yeux, évoque la violence naturelle de la vie ou tout peut basculer dans une précarité

totale. Verticalement, la lecture se déploie dans une forme pyramidale en trois structures de triangles imbriqués qui nous fait penser à la peinture de la Renaissance et du Baroque mais aussi aux symboles de justice et de connaissance de la franc-maçonnerie, que Géricault fréquente dans des cercles politiques influents et profondément réformateurs. L'une de ses pyramides est clairement dessinée par les cordes du gréement qui rendent captifs les hommes dans leur destin et leur embarcation. Au pied du mât, les malheureux semblent pétrifiés d'horreur, mains jointes sur le visage ou regards révoltés, exaltés de folie. L'autre élément de tension est constitué par le groupe d'hommes vu de dos qui agitent leurs loques comme des étendards dans un ciel de ténèbres. Dans un ultime élan de lucidité et de force, ils trouvent à se hisser et crier pour tenter de faire signe à l'Argus qui sillonne au large. Ces deux moments de détresse et d'espoir mélangés font écho au premier plan sinistre des corps abîmés et rongés par la mort. Ils sont peints grandeur nature comme pour mieux restituer l'âpreté du drame et rendre la couleur de la chair ou sa putréfaction encore plus réaliste. Au centre se trouve un homme inanimé dont la main se cramponne à un reste d'espar de la Méduse perdue. Sur lui veille un homme noir dont le regard nous guide vers un amas d'humains contorsionnés et plus ou moins démembrés par les pratiques de survie cannibale. Côté gauche, un doyen épuisé, couvert d'une cape vermillon semble veiller, horrifié, sur les agonisants et leur dernière dignité, abandonné à l'immensité de l'oubli. La mer a tout emporté du radeau disloqué, si ce n'est quelques barriques de vin et une hache, témoins de l'odieux massacre.



Le radeau de la Méduse (scène de naufrage) ©
Théodore Géricault 1819

La toile réalisée entre 1818 et 1819 a demandé au peintre une préparation particulièrement méthodique et fiévreusement documentée : maquette en grandeur nature du radeau, entretiens avec les survivants du naufrage, ébauches de tempête et de déluge, esquisses de corps à la morgue et de membres conservés pour la putréfaction des chairs dans l'isolement monacal et pestilentiel de son atelier du faubourg du Roule (aujourd'hui rue du faubourg Saint-Honoré). De nombreuses études réalisées en amont du tableau témoignent de cette recherche volontairement lugubre et macabre de la part de Géricault, qui à 28 ans cherche à asseoir sa réputation et à réaliser un coup de maître pour marquer les esprits de son temps. Il travaille sur la texture des gisants abîmés et la musculature des corps décharnés, il déploie une lumière d'inspiration caravagesque qui inonde la scène dans une ambiance irréaliste, et sa palette se ferme sur quelques tonalités sourdes et glauques (vert bleu ocre gris) que le vermillon et le blanc viennent rehausser d'éclat comme du sang sur les étoffes et les peaux. La touche est précise et le peintre a travaillé d'arrachepied avec des pigments chargés d'une huile très siccative qui sèche vite et de fines brosses qui permettent de traiter en glacis le rendu pâle des

chairs. Mais les oxydes de plomb et l'apprêt au bitume de Judée, qui se dégradent dans le temps et font craquer les vernis comme une ultime métaphore de la vanité des hommes, altèrent petit à petit les nuances de la toile qui vire à la dominante sombre et au morbide complet. Les contrastes ténébreux viennent surtout des tons verts de l'océan démonté et des trouées crépusculaires entre les nuages du large, où la lumière du soir, baignée d'ocre et de rose, renforce quant à elle la froideur des macchabées émaciés du radeau. L'ensemble s'accorde donc au tragique de l'histoire qui nous est contée dans un assemblage magistralement orchestré de corps et de vagues déferlantes qui ne sont pas seulement le signe de la violence aveugle qui s'abat sur les derniers rescapés, mais le symbole de la puissance révolutionnaire qui engloutit l'ancien monde dans un moment sublime.

L'image d'un vieux monde à bout de souffle

Et voilà ce tableau qui résonne aujourd'hui comme une funeste métaphore de notre époque tourmentée où les tempêtes partisans et les duperies de salon font trop souvent oublier les naufrages de l'humanité qui se profilent sous nos yeux impuissants. C'est fou comme un tableau permet de projeter une époque à l'intérieur du cadre que le génie d'un temps a produit pour toujours. Car la Méduse aujourd'hui nous pétrifie d'effroi ! Que l'on songe seulement à toutes ces migrants qui se noient embarqués dans des rafiots de fortune ou aux millions de déplacés sur les routes pendant que les puissants parodent pour leur prochain fauteuil ou leur vol dans l'espace, indifférents à la marche du monde qu'ils saccagent par leurs droits d'ingérences et leurs grands bavardages sur le droit des nations et le respect des peuples. Pire encore, tous obsédés qu'ils sont par les lois à défaire et refaire pour placer leurs amis aux affaires et protéger les manipulations de leurs bailleurs de fonds, armateurs milliardaires sans scrupules. Ce radeau de la Méduse est à n'en pas douter un tableau carnivore dont les relents anthropophages n'ont d'égal que la haine, identitaire et rance, que nourrissent les populismes aigris ou les

despotes assoiffés de revanche contre nos frères humains. Ceux qui au nom des utopies nationalistes et protectionnistes vantent la culture de l'homme blanc et s'enfoncent dans les profondeurs abyssales du grand remplacement sanguinaire. Ceux-là qui encore façonnés par les restes du vieil impérialisme patriarcal considèrent leurs voisins en sous hommes, leurs outre-mer comme de vagues colonies lointaines et leurs banlieues riches de diversité comme du chiendent bon à karchériser. Ceux-là qui encouragent à couper à la hache les amarres des premiers de corvée pour laisser s'abîmer dans l'errance le bateau ivre des tourments qu'ils paternent.

Ceux-là aussi, dont la méritocratie en panne d'idées nouvelles et d'horizons salutaires, n'est plus qu'une pétaudière avide de pouvoir pour le pouvoir dont les conseils d'experts et les cabinets privés échouent chaque jour dans leur mission de protection du vivant. (les néolibéraux passent leur temps à déléguer des compétences à des cabinets privés pour tous les sujets y compris sur le plan de l'écologie le climat et de l'agriculture dans une inaction totale)

Ceux-là enfin, qui du haut de leur ruissellement pyramidal n'ont de mépris pour l'humain que leur rêve inavoué et cupide de dividendes juteux où l'argent coule à flot.

Combien de naufrages encore devons nous essayer, et combien de noyades ou d'exil sans avenir, pour voir changer les choses et reconstruire un monde où l'humain compte d'abord plus que tout ?

Oui, ce tableau de Géricault est un miroir tendu à notre monde tout entier, et nous aurions bien tort de ne pas nous y reconnaître cette fois, tant ce radeau dans les vagues symbolise toute l'errance des corps invisibles et perdus, surnuméraires futiles, que le capitalisme mortifère laisse en marge de ses prédatons sociales, industrielles ou sanitaires, en imposant la survie des plus forts contre l'abandon des plus faibles. Ce capitalisme qui n'offre comme perspective qu'un mur de sacrifice et de précarité généralisée pour la jeunesse du monde, avec comme argument la dette pour mieux couper les têtes et les liens essentiels. Ce radeau sans boussole, c'est la dérive odieuse de la machine à détruire nos vies et à

produire de la souffrance, qui depuis trop longtemps foudroient les êtres, indépendamment de leurs origines et de leur genre, au nom d'une logique comptable devenue inhumaine. Tous ceux que l'odieux monstre froid force à l'adaptation en guise de dialogue et de cohésion mensongère pour mieux rejeter et tenir à distance les réfractaires sectaires dans leurs envies de mutinerie. C'est la dérive enfin de nos libertés bafouées et chaque jour piétinées au nom de la défense de principes fallacieux, républicains d'abord, sécuritaires ensuite, sanitaires pour finir et pour le moins guerriers. C'est la dérive surtout de nos démocraties qui ne sont guère plus aimées qu'au temps de la Méduse et à laquelle ne croient plus ceux qui gouvernent et se partagent notre vieux continent égaré.

Oui, disons-le, ce tableau est le miroir d'une époque révolue et d'un monde à bout de souffle que l'infinie croissance dans un monde fini et les bulles financières ne permettent plus de faire tenir dans les tempêtes successives. Un monde extractiviste qui petit à petit se regarde sombrer dans un mélange d'arrogance et de mépris où le productivisme continue patiemment de ravager la terre, la mer et les conditions même de notre propre survie. Si la plupart des grandes puissances d'aujourd'hui s'accordent dans leur conception du monde, elles restent cependant obsédées par la défense de leurs propres intérêts pour tenter d'exister dans les flots de la mondialisation qui les noie. Partout elles pillent la planète sans vergogne et mettent en péril les droits essentiels de milliards d'entre nous, jetés en mer, opprimés sous les bombes, otages du jeu d'ombre des nations et de leurs bruits de bottes. Les princes du pouvoir semblent même incapables de penser leur grandeur autrement que dans l'impérialisme nostalgique des saintes alliances surannées et de leurs prédatons esclavagistes d'antan, figures fantoches de gouvernants subrécargues au pas des firmes transnationales.

Le radeau de l'espoir et de la fraternité

Non seulement ce tableau nous indique que le chemin emprunté jusqu'ici ne permet plus de tenir la

distance, mais il nous encourage surtout à défendre nos droits et nos idées citoyennes même dans l'adversité contre la barbarie et toute forme d'injustice. Il nous rappelle aussi notre besoin impérieux de médias transparents, libres et indépendants, pour relever l'angle mort de nos démocraties mise à mal par l'instrumentalisation du pouvoir et sa férocité. Il est un phare qui nous engage à poursuivre dans la transformation de nos schémas politiques, écologiques, économiques et sociétaux, en s'inspirant d'autres modèles et de mouvements qui existent, pour retrouver la force de croire en un monde habitable où accoster ensemble. Car si le peintre a condensé ici toute la sensibilité du romantisme le plus exalté dans la mort, le mal du siècle, la révolte, l'émotion, la passion, et dont les affres résonnent puissamment aujourd'hui dans notre monde chaotique, il a aussi fait de cette œuvre un hymne à l'amitié entre les peuples et au brassage des cultures. C'est ce que donnent à penser tous ces détails de mains entrelacées en signe d'union entre les survivants, quelles que soient leurs couleurs, et la figure centrale de la vigie vue de dos, héroïque et métissée, qui porte l'espoir de la vie et d'un futur possible. Image puissante de la fraternité si souvent mise à mal dans nos fragiles républiques.



Le radeau de la Méduse (scène de naufrage) © Théodore Géricault 1819

Alors sans renoncer à de lointains horizons, ni tourner le dos au radeau de la Méduse, il nous faut au plus vite oublier les eaux troubles du récit officiel qui se diffuse et infuse dans la pensée confuse pour retrouver la confiance en l'avenir et le sentiment grave d'être une force unie pour faire barrage aux extrêmes comme aux néolibéraux, qui dans la tourmente et le fléau, incarnent eux-mêmes ce

radeau disloqué du vieux monde qu'ils embarquent. Gageons ensemble que leur funèbre dérive de l'esprit ne gagne pas celle des cœurs, et laissons les images de désastre accrochées aux cimaises pour entrevoir d'autres jours moins hostiles, en père peinard peut-être sur toutes les mers du monde. Avec panache et honneur retrouvés pour notre humanité !

Notes

[1] Le radeau de la Méduse, Theodore Géricault 1819, 4,91 x 7,16 m, huile sur toile, N° INV 4884 Musée du Louvre, Paris

[2] Jules Michelet, Cours professoral au Collège de France : 1847-1848, pp 140-142.

Numéro 31 - printemps 2022

jeudi 14 avril 2022

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication
Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction
Isabelle Bourboulon, Edgard Deffaud, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Éric Le Gall, Christiane Marty, Pascal Paquin, Dominique Plihon.

Responsables techniques
Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Pascal Paquin, Rémi Sergé, Valentin Drean

Comité éditorial
Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Annick Coupé, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric

Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalifa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles
Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur son site. À chaque

parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.